This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN Z7BZ %

Ger
635
115

G. E. Stechert & Co.
Alfred Hafner
New York

Sermons
1/25

£1. —

ÉTUDE

SUR CHARLES-QUINT.

Imp. de Vict. WARTELLE, rue Saint-Christophe, 25, Douai.

ÉTUDE

SUR

CHARLES-QUINT

PAR A. DUMÉRIL,
Ancien élève de l'Ecole normale, professeur d'histoire au Lycée de Douai.

THÈSE FRANÇAISE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE, RUE DES GRÈS, 7.
— 1856 —

Ger 1635.115
✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
COOLIDGE FUND

JAN 4 1943

A mon Oncle,

MONSIEUR C. DUMÉRIL,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

Témoignage de respectueuse affection.

AVANT-PROPOS.

Trois essais de réaction contre l'état politique du moyen-âge signalent le commencement du XVIe siècle. La France, armée de la loi salique, et décidée à placer pour toujours sous sa domination toutes les provinces ou souverainetés qui pourraient écheoir par héritage à ses rois, tente d'annexer à son empire les États voisins, encore régis politiquement par le droit féodal; les Turcs envahissent une partie de l'Europe chrétienne, et vengent ainsi l'islamisme des dangers qu'il a courus au temps des croisades; enfin, Luther et les autres docteurs protestants prêchent la réforme religieuse, en haine de la suprématie spirituelle des papes et du principe d'autorité dominant dans l'Église romaine.

Toute la vie de Charles-Quint ne fut qu'un long effort pour arrêter ces trois grands mouvements. La

France le pressait à l'occident, les Turcs s'avançaient à l'orient, la réforme éclatait dans l'intérieur même de ses États : les Français, les Turcs, les protestants travaillaient de concert à sa ruine. Leurs vues étaient sans doute différentes; mais ils voulaient d'abord détruire en commun ce qui existait : les Français, pour fonder un grand empire; les Turcs, pour convertir St-Pierre en mosquée; les protestants, pour secouer la tutelle religieuse du clergé. Seulement, le même jour où l'ordre ancien eût succombé sous leur triple attaque, eût aussi vu commencer entre eux des luttes sanglantes. Cet ordre, Charles-Quint le soutint contre eux. Il défendit l'indépendance politique de l'Europe contre la France, la chrétienté contre les Turcs, le catholicisme contre les protestants. Son rôle a donc été essentiellement conservateur. Toutefois, s'il empêcha la monarchie universelle des Français de s'établir, il fonda lui-même une puissante maison, dont la France ne put arrêter plus tard les progrès qu'en se faisant à son tour la protectrice de l'équilibre européen. En opposant une barrière aux Turcs, il les provoqua à chercher de nouvelles chances de succès dans l'alliance d'un prince chrétien, son grand rival, le descendant des héros des croisades, et il amena ainsi, à son insu, un changement important dans les relations diplomatiques des peuples chrétiens et des musulmans. Enfin, en s'efforçant de raffermir l'Eglise romaine contre les novateurs qui voulaient la réformer malgré elle, il usa d'une sorte de contrainte pour

obtenir qu'elle-même décrétât sa propre réforme. Ainsi, il a été en même temps et le champion de l'ordre ancien, et la cause directe ou indirecte des changements survenus depuis dans l'état politique et religieux des nations européennes.

J'ai amassé, pendant trois ans, de nombreux matériaux sur la vie et les actes politiques de ce grand personnage. Les moyens de les compléter me manquent aujourd'hui. En attendant que je puisse y consacrer mes soins, je publie le résultat actuel de mes recherches dans l'Essai suivant, qui pourrait au besoin servir d'introduction à un plus grand ouvrage. Ferai-je partager mes convictions sur le triple rôle du rival de François Ier aux juges éclairés dont le seul suffrage me récompenserait bien amplement de mes efforts pour être impartial et véridique? Muni d'une telle approbation, je serais heureux de me vouer tout entier à l'œuvre si importante (et qui, sans doute, sera souvent encore essayée) d'une nouvelle histoire de l'empereur Charles-Quint.

ÉTUDE
SUR CHARLES-QUINT.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Double situation de Charles-Quint, d'où résultent la plupart des contradictions que présentent les actes de son règne.

Il est dans l'histoire du XVIe siècle un personnage dont le caractère et les projets sont une énigme, et dont le rôle, diversement apprécié, exerce encore aujourd'hui la critique de ceux qui étudient attentivement l'histoire de son existence agitée et mêlée de fortunes diverses. Il semble aux uns que cet homme, ambitieux au-delà de toute mesure, ait poussé ses désirs jusqu'aux dernières limites des espérances humaines, et que le rêve de la souveraineté univer-

selle, séduisant son esprit, l'ait conduit tour à tour d'illusions en illusions et de déceptions en déceptions jusqu'à ce jour où, désabusé de la fortune, accablé d'infirmités, disposé à mépriser l'idole qu'il avait d'abord adorée, il alla chercher dans le séjour d'un cloître le repos qui lui manquait, la santé qu'il avait perdue sur le trône.

D'autres le considèrent comme un profond politique contraint, par la situation même de ses états épars et toujours menacés, à des efforts de conquêtes auxquels ne put suffire tout son génie ; ce qui aurait épuisé ses forces et amené par le dépit son abdication volontaire.

Un historien du siècle dernier (1), qui, sous une forme légère et moqueuse, a souvent caché beaucoup d'érudition et de sagacité, rappelle que sa mère passa presque toute sa vie en démence, que son aïeul ne montra pas toujours un jugement bien sain, et voit dans quelques-uns de ses actes, surtout dans les faits qui ont suivi son abdication, la preuve que les fantaisies bizarres et le déréglement de l'imagination se transmettent souvent du père au fils comme un héritage de famille.

Il est certain que le caractère de Charles-Quint, étudié dans les faits de son règne, nous présente les contrastes les plus étranges ; tour à tour généreux et cruel, tolérant et fanatique, perfide et facile à duper, plein de constance au

(1) Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. CXXVI.

milieu des revers, mais follement confiant après chaque succès, recherchant en général avec soin l'avis des hommes d'Etat distingués qui formaient son cortége, et quelquefois cependant attaché avec opiniâtreté, en dépit de leurs remontrances, à des résolutions aveugles, soit qu'il entreprît son expédition d'Alger, soit qu'il allât perdre devant Metz la plus belle armée qu'il eût levée en Allemagne. Tous ces traits différents et même contraires donnent, par leur union bizarre, quelque chose de particulier et de peu compréhensible à ce caractère, d'ailleurs si remarquable, de l'empereur Charles-Quint.

De nouveaux documents permettent aujourd'hui de dissiper quelques-unes des ombres qui cachaient cette grande figure aux regards de l'historien. Un grand nombre de lettres, revêtues du sceau de ce monarque ou de celui de ses principaux ministres, écrites presque toutes en français, ont été rassemblées dans divers recueils. Les plus importants, imprimés en Allemagne et en France, sont la correspondance de Charles-Quint, publiée à Leipsick par le docteur Lanz, de 1841 à 1846, et les papiers d'Etat du cardinal Granvelle, qui font partie de la collection des documents publiés à Paris, par ordre du ministère de l'Instruction publique. Ces correspondances et beaucoup d'autres, dans lesquelles nous avons puisé avec soin, sont venues se joindre à la collection Ribier, dont M. Sismondi s'est servi avec tant de bonheur dans son Histoire de France, aux textes officiels des

traités et des autres actes publics, enfin aux récits des historiens, dont les plus importants ont été pour nous l'objet d'une lecture attentive. Nous possédons ainsi deux espèces de sources, incomplètes, il est vrai, si on les consulte chacune séparément, mais d'où l'on peut tirer la vérité en les comparant ensemble : d'une part, les correspondances et les actes officiels; de l'autre, les témoignages des historiens contemporains, et les opinions de ceux qui depuis ont mis leurs travaux à profit. Il est inutile maintenant de faire remarquer combien on risquerait, en s'attachant trop exclusivement à l'étude des traditions consignées dans les historiens, de s'abuser sur le caractère des personnages historiques et sur les motifs de leurs actions.

Mais on s'est trop souvent jeté dans l'extrémité contraire. Les correspondances secrètes par lesquelles des intrigants cherchent à se tromper les uns les autres, les proclamations par lesquelles ils cherchent à tromper le public, laissées de côté par les écrivains de l'âge antérieur, ont acquis tant de crédit, qu'elles sont devenues comme la règle de la foi historique. Mais, comme elles renferment bien souvent des documents contradictoires, elles laissent une large part à l'esprit de système, qui accepte les unes et rejette les autres d'une manière arbitraire, uniquement parce qu'il porte çà ou là ses sympathies, et qu'il veut arriver à des conclusions conformes à des idées préconçues. Quant à nous, nous croyons que l'histoire véritable d'un pays ou d'un règne est

dans les grands faits qui s'enchaînent les uns aux autres et que tout le monde peut saisir; qu'il faut les méditer avec soin, sans partialité; puis chercher dans les correspondances et dans les opinions des historiens ce qui peut confirmer, ce qui doit faire rejeter les conclusions qu'on en a tirées, refaire plusieurs fois ce travail, être continuellement en défiance de soi-même, afin de se garantir contre toute affection, même contre celles dont le motif, noble en soi, mériterait d'être approuvé, si l'historien ne remplissait les fonctions de juge; placer les grands personnages au milieu de leur siècle, voir ce qui convenait à ce siècle, ce qu'il possédait de lumières, ce qu'il pouvait supporter de tolérance ou de liberté, s'ils ont cherché à le lui procurer dans une certaine mesure, jusqu'à quel point enfin ils ont respecté dans leurs actions les règles de la morale, à laquelle la politique doit toujours être subordonnée. Car l'on ne peut appeler grand homme, quelle qu'ait été sa fortune, quelque haute que soit sa renommée, celui dont la conscience trop flexible a cru pouvoir, dans l'intérêt d'une ambition personnelle ou d'un principe, sacrifier ces règles austères que Dieu a gravées dans le cœur des hommes pour être, en toutes circonstances, les guides infaillibles de leurs actions.

Les contradictions si nombreuses que l'on trouve dans les divers actes de la vie de Charles-Quint furent en partie le résultat de sa nature elle-même, en partie celui de sa situation. « Issu des quatre maisons d'Aragon, de Castille,

» d'Autriche, de Bourgogne, dit M. Mignet (1), il en a re-
» présenté les qualités variées et à plusieurs égards con-
» traires, comme il en a possédé les divers et vastes états.
» L'esprit toujours politique et souvent astucieux de son
» grand-père, Ferdinand-le-Catholique; la noble élévation
» de son aïeule Isabelle de Castille, à laquelle s'était mêlée
» la mélancolique tristesse de Jeanne la folle, sa mère; la
» valeur chevaleresque et entreprenante de son bisaïeul
» Charles-le-Téméraire, auquel il ressemblait de visage;
» l'ambition industrieuse, le goût des beaux-arts, le talent
» pour les sciences mécaniques de son aïeul Maximilien, lui
» avaient été transmis avec l'héritage de leur domination et
» de leurs desseins. » A cette nature pleine de contradictions se joignait une situation analogue.

Depuis le jour où le suffrage des électeurs allemands lui donna le trône de Charlemagne, deux sentiments principaux s'emparèrent de son âme et le mirent presque constamment aux prises avec lui-même, l'ambition de fortifier ou même d'accroître sa puissance personnelle, et le désir de régler les affaires de l'empire, celles de toute la chrétienté, en véritable césar chrétien.

Les empereurs du moyen-âge (au moins jusqu'au temps de Rodolphe de Habsbourg), ne pouvant posséder de seigneuries particulières, n'ambitionnaient d'autre gloire que

(1) *Charles-Quint*, chap. VIII.

celle d'étendre la suzeraineté de l'empire, d'affermir et de propager la religion chrétienne. Leurs luttes avec les papes étaient comme la rivalité de deux frères également zélés à soutenir les intérêts de la maison paternelle, et tantôt s'en disputant la direction, tantôt se la partageant.

Leurs successeurs, au contraire, n'ayant presque plus rien de l'ancien domaine impérial, pouvant posséder, acquérir même des domaines particuliers pendant la durée de leurs règnes, ne songèrent qu'à exploiter le titre que l'élection leur avait conféré pour augmenter leur héritage personnel. Charles-Quint possédait d'immenses royaumes : il lui était moins difficile de les agrandir que de les conserver sans les étendre. Il eût regardé comme un déshonneur d'en laisser tomber une partie en des mains étrangères. Mais il se croyait obligé par son élection à l'empire, par les devoirs que lui créait l'immense puissance que Dieu avait jointe à ce titre impérial pour lui seul depuis Charlemagne, par son orgueil de suzerain des suzerains, par son respect pour ce vieux monde féodal dont toutes les principales maisons se résumaient en lui, enfin par sa foi de chrétien, à prendre en main le rôle des Othon et des Frédéric Barberousse, à faire respecter partout, et particulièrement en Italie, la majesté méprisée de l'empire, à défendre les intérêts de ce même empire, ceux de la chrétienté tout entière contre les Infidèles, et particulièrement les Musulmans, à maintenir scrupuleusement dans ses Etats l'unité de la foi.

Dans certaines circonstances, ces deux rôles s'accordèrent fort bien ensemble, et les droits de l'empire ou l'intérêt de la chrétienté purent servir de prétexte à la consolidation ou à l'agrandissement de la puissance personnelle de leur défenseur; mais dans d'autres cas aussi, leur accord fut plus difficile, souvent même impossible. Il fallut opter; et presque toujours Charles-Quint, nous devons lui rendre cette justice, aima mieux suivre l'exemple de Charlemagne et des Othon que de marcher sur les traces des fondateurs de sa dynastie. La suite de cette étude nous en fournira plus d'une fois la preuve.

Cette double situation de Charles-Quint, les embarras, les hésitations, les luttes contre lui-même, les variations de tendances auxquelles elle dut donner lieu, n'ont point assez frappé les historiens. Ils ont supposé entre les divers actes de son règne, du moins quant au but qu'il poursuivait, une connexité rigoureuse qui n'y existe pas en fait. L'un lui reproche d'avoir sacrifié le Saint-Empire germanique à l'accroissement de la puissance espagnole; l'autre, d'avoir épuisé les trésors et le sang des Espagnols pour faire valoir les droits de l'empire, et pour rendre à la couronne impériale tout son éclat. Ces deux reproches seraient fondés, si l'on n'avait attribué tantôt à l'un, tantôt à l'autre, une importance exclusive.

Il est vrai que Charles-Quint chercha souvent à étendre la domination espagnole en se servant des forces que lui

fournissait l'Allemagne. Il est vrai aussi qu'il enleva à l'Espagne une partie de ses ressources les plus précieuses pour exécuter des projets qui n'intéressaient que l'Allemagne. Situation singulière, qui faisait tour à tour sacrifier l'un à l'autre deux grands pays, unis sous un même sceptre, et qui prouve combien nos pères furent sages en décrétant que jamais étranger ne régnerait sur eux, et que nul pays, nulle province ne pourrait appartenir à nos rois sans faire partie de la France !

Cette étude n'étant qu'une introduction à un ouvrage plus étendu dont nous avons amassé les matériaux, nous y grouperons en un même chapitre tous les faits du règne de Charles-Quint qui nous paraîtront se rattacher à un seul et même ordre d'idées, sans observer toujours, soit les rapports chronologiques, soit les rapports de cause à effet, qu'ils peuvent avoir avec des faits appartenant à un autre ordre d'idées.

Ce n'est point une histoire suivie que nous nous proposons de faire. Ce sont quelques considérations nouvelles que nous voulons présenter et que nous appuierons, en passant, sur quelques preuves.

CHAPITRE Ier.

Triple rôle de Charles-Quint. — Contre la France il a été le défenseur de l'équilibre européen.

Charles-Quint a joué un triple rôle auquel se rattachent les faits les plus importants et les plus grands résultats de son règne. Il a contribué à fonder le système d'équilibre européen en arrêtant les progrès de la France, qui tendait à le détruire ; il a défendu l'Europe contre les Musulmans, alors plus formidables que jamais; enfin, par ses efforts continus pour réconcilier les catholiques et les protestants, pour ramener ces derniers à l'orthodoxie dans le dogme, pour obtenir de leurs adversaires la correction de leur discipline corrompue, il a provoqué la convocation du concile de Trente et la réforme légale de l'Eglise par l'Eglise elle-même.

On accusait Charles-Quint, de son vivant même, d'aspirer

à la monarchie universelle; et cette accusation a été si souvent répétée, qu'en osant le représenter comme un des fondateurs de l'équilibre européen, plus tard établi définitivement par la France aux dépens de sa maison, on paraîtrait se jeter dans un paradoxe étrange, si l'on ne trouvait, pour appuyer cette opinion, des autorités graves, choisies parmi les contemporains les plus impartiaux. Les Vénitiens avaient à cette époque une réputation bien méritée de sagesse politique; ils considéraient froidement les révolutions et les luttes des autres Etats, réglaient leur conduite, établissaient leurs alliances, concluaient la paix ou faisaient la guerre après y avoir longtemps réfléchi, sans jamais rien donner à la passion ni au hasard. Or, ils ont été les premiers à reconnaître à Charles-Quint la gloire d'avoir défendu l'indépendance nationale des différents peuples de l'Europe contre l'esprit envahissant des Français, et c'est en étudiant les lois de la France, c'est en examinant sa constitution, sa politique et les événements auxquels elle avait pris part, qu'ils sont arrivés à cette conclusion si extraordinaire en apparence. Nous citerons le passage remarquable dans lequel leur ambassadeur auprès de François Ier, Marino Cavalli (1546), absout l'empereur d'avoir aspiré à la souveraineté universelle de l'Europe et le loue d'avoir empêché l'établissement de la monarchie universelle des Français (1) :

« Il y a des pays plus fertiles et plus riches (que la » France), tels que la Hongrie et l'Italie; il y en a de plus » grands et plus puissants, tels que l'Allemagne et l'Espa- » gne; mais nul n'est aussi uni, aussi facile à manier que

(1) Relation de Marino Cavalli, passim.—Documents publiés par ordre du ministère de l'Instruction publique, t. Ier, trad. Tomaseo.

» la France. Voilà sa force, à mon sens : unité et obéis-
» sance, deux biens qui dérivent des causes ci-dessus énon-
» cées..... Il suffit au roi de dire : je veux telle ou telle
» somme, j'ordonne, je consens, et l'exécution est aussi
» prompte que si c'était la nation entière qui eût décidé de
» son propre mouvement.....

» .....La couronne fait des progrès continuels en crédit
» et en richesse.... En somme, on pourrait affirmer que la
» Loi salique, en interdisant le trône aux puînés et aux
» femmes et en proclamant l'inaliénabilité des biens de la
» couronne, si elle n'a pas donné à la France l'empire du
» monde chrétien, lui a au moins frayé le chemin le plus
» sûr pour y arriver. Et si le roi de France n'avait point
» rencontré dans sa route un prince aussi puissant et aussi
» bien au fait des desseins de cette couronne que l'est
» Charles V, certes l'Italie presque entière et une partie de
» l'Espagne (par suite des prétentions sur la Navarre), tous
» les Pays-Bas et quelques-uns des Etats de l'empereur
» obéiraient maintenant aux fleurs de lys, et la dignité im-
» périale appartiendrait de rechef à la France. Mais plus
» les Français, aidés par leur Loi salique, ont tâché de gros-
» sir les domaines de la couronne, plus l'empereur, tantôt
» par les négociations, tantôt par les armes, a cherché à en
» détacher toujours quelque chose et à faire en sorte que
» les parlements et la nation tout entière adhérassent à ce
» qu'il désirait. De là tant de capitulations et tant de guerres.
» L'empereur visait toujours à l'abaissement de cette puis-
» sance française, qui grandissait de manière que les suc-
» cesseurs du roi auraient bien pu devenir les maîtres de
» l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne même. C'est pour cela
» qu'on a amené d'abord la France à renoncer à Naples et

» à Milan, qui passaient pour être un héritage de la maison » d'Anjou; que dernièrement, elle a perdu ses droits sur la » Flandre, la Bourgogne et le comté d'Artois, et que main- » tenant on parle d'une renonciation semblable pour la Sa- » voie et le Piémont. »

L'ambassadeur vénitien, dans ce passage, insiste sur la Loi salique. Il fallait y ajouter le principe de l'inaliénabilité du domaine royal, arme non moins formidable à l'aide de laquelle, sans Charles-Quint, la France fût probablement arrivée à faire de toutes les contrées voisines des annexes de son territoire.

La Loi salique est encore aujourd'hui une loi particulière à la France; mais le principe de l'inaliénabilité du domaine royal a prévalu partout en Europe. Les empires ne s'agrandissent plus par des mariages dans des proportions illimitées; les successions et les apanages ne viennent plus les diviser indéfiniment. Le droit public européen actuel ne permet ni les réunions ni les morcellements d'Etats. Mais il en était autrement chez les nations du continent de l'Europe, la France exceptée, au XVIe siècle. Si ces Etats pouvaient être agrandis par les mariages de leurs princes, en revanche, ils se trouvaient exposés, à la mort du souverain, à des diminutions de territoire. Si quelqu'un de leurs rois laissait en mourant plusieurs enfants mâles, d'après la loi féodale (qui servait de règle tout aussi bien à la succession au trône qu'à celle des simples particuliers), chacun d'eux devait avoir son lot plus ou moins considérable dans l'héritage paternel. C'était là un vieux principe d'hérédité dont la maison d'Autriche, notamment, ne se départait point. Charles-Quint succédait à peine à ses deux aïeux, Ferdinand-le-Catholique et Maximilien, qu'il abandonna à son

frère Ferdinand tous les domaines de la maison d'Autriche en Allemagne.

Mais la France était alors régie par une autre législation, législation menaçante pour tous les autres peuples, épée de Damoclès suspendue sur la tête des différents souverains. Elle ouvrait la main pour recevoir et la fermait ensuite pour retenir. Elle pouvait marier impunément ses princesses à des étrangers : ces étrangers n'avaient aucun droit sur elle; car elle n'en reconnaissait point aux femmes ni à leurs héritiers. Mais aucun souverain ne pouvait donner sa fille ou sa sœur à un prince français sans exposer ses Etats à tomber un jour sous la domination de la France. En effet, pour s'emparer du bien des autres, elle savait fort bien réclamer auprès de ses voisins le bénéfice de cette loi féodale qu'elle rejetait chez elle ; les traités, les renonciations même ne l'en empêchaient point. Mais avait-elle ainsi réuni une province ou une souveraineté au domaine de ses rois, elle se hâtait de l'y incorporer, et la nouvelle acquisition faisait partie de la France aussi bien que les plus anciennes possessions de la monarchie capétienne. Entre tant d'exemples, il suffit de voir comment, sous les prédécesseurs de François Ier, la Bourgogne, que des traités avaient soustraite au vasselage de Louis XI, le Dauphiné et la Provence, anciens fiefs de l'Empire germanique, le comté d'Asti, domaine particulier de la maison d'Orléans en Italie, furent déclarés inséparables de la couronne de France. Le Milanais faillit également y être incorporé, d'abord sous Louis XII, puis sous son successeur. François Ier n'avait personnellement aucun titre à la possession du duché de Milan. Tout au plus pouvait-il alléguer les droits de sa femme, Claude de France, fille de Louis XII. Mais comme il voulait rattacher ce pays à son royaume, il

se les fit céder d'avance par cette princesse, en compensation des frais qu'il avait déjà faits ou qu'il ferait pour le reconquérir (1). Or, c'était déjà un axiome incontesté dans la législation française, que tout domaine appartenant au roi faisait corps avec le royaume. D'ailleurs, si l'on tenait compte des motifs sur lesquels était fondée la donation, la France pouvait réclamer cette province à juste titre, puisqu'elle-même faisait les frais de cette guerre et de cette conquête. Il n'était donc point douteux que le roi n'eût, ainsi que son prédécesseur, l'intention de faire du Milanais, comme du comté d'Asti, une annexe cisalpine de ses provinces gauloises (2).

Sous ce même règne, on sait que le connétable Charles de Bourbon se vit dépouiller de ses domaines, sous prétexte que la donation qui lui en avait été faite par Suzanne, sa femme, était contraire aux droits de la couronne de France (3). Que dire des raisons invoquées par François Ier

(1) Donation du 28 juin 1515.—*Traités de paix*, t. II, p. 56.

(2) Louis XII et François Ier parurent déroger à ce principe relativement au royaume de Naples, auquel ils renoncèrent par les traités de Blois et de Noyon. Mais François Ier nia ensuite plusieurs fois qu'il fût tenu à l'observation de ces traités, contraires, disait-il, aux lois du royaume. Dans les conférences de Calais, le chancelier Duprat répondit au chancelier impérial Gattinara, qui le pressait sur la donation faite par Louis XII du royaume de Naples à sa nièce, Germaine de Foix, lorsqu'elle avait épousé Ferdinand-le-Catholique, que cette donation devait être considérée comme nulle et de nulle valeur, « car icelluy royaulme comme incorporé » et annexé à la corosne de France ne se peut allienner ne sépa- » rer d'icelle. » (V. *Papiers d'Etat*, de Granvelle, t. I, analyse des Conférences de Calais.)

(3) François Ier, pressé par Charles-Quint, promit plusieurs fois de les restituer au connétable et à ses héritiers ; mais il ne tint point parole, et le domaine royal absorba cette magnifique succession.

pour refuser de livrer à Charles-Quint la Bourgogne après le traité de Madrid, de ses efforts pour ôter à la Bretagne une indépendance garantie par des contrats solennels; enfin, des prétentions inouïes qu'il manifesta sur les possessions de son oncle le duc de Savoie, en faisant valoir ses titres de fils de Louise de Savoie, de successeur des dauphins de Viennois et d'héritier de Charles d'Anjou, frère de saint Louis (1)?

Les historiens, qui ont vu dans François Ier le défenseur de l'équilibre européen, n'ont point accordé assez d'attention à cette avidité insatiable et aux lois constitutives du royaume de France, qui, dans l'état où se trouvait alors le reste de la société européenne, encore régi par le droit féodal, pouvaient avoir pour résultat de mettre entre les mains du roi la majeure partie de l'Europe.

D'ailleurs, pour comparer la puissance de Charles-Quint et celle de François Ier, il ne faut point, comme on l'a fait trop souvent, tenir compte seulement de l'étendue géographique de leurs Etats. Charles-Quint aurait eu, dans ce cas, une immense supériorité sur son adversaire. Mais cette supériorité était au fond bien plus apparente que réelle. Le plus puissant prince est celui qui peut opposer à ses ennemis les armées les plus fortes, et qui a plus d'argent pour les entretenir. François Ier avait la meilleure cavalerie de l'Europe, et il était le souverain le plus riche de toute la chrétienté, à une époque où l'infanterie ne se composait que de soldats mercenaires. Si l'on compare les forces qu'il opposa à Charles-Quint, à celles que ce prince parvint à mettre sur pied contre lui dans leurs différentes luttes, on trouvera

(3) Sismondi, *Histoire de France*, t. XVI, p. 470 et suiv.

qu'en général ses armées étaient aussi nombreuses que les armées impériales, et qu'après la défaite il se trouvait moins épuisé que son adversaire après la victoire. Qu'en faut-il conclure, si ce n'est que la France, même très-mal gouvernée, pouvait contrebalancer à elle seule les forces réunies de l'Espagne, des Pays-Bas, de l'Allemagne et d'une portion de l'Italie?

Ce n'était point du reste la première fois que la France prenait à l'égard des autres puissances une attitude formidable. A une époque antérieure, la maison d'Hugues-Capet avait occupé par succession, par conquête ou par investiture pontificale la plupart des trônes de l'Europe. Elle était bien alors cet arbre fameux, cité dans le purgatoire du Dante, dont l'ombre malfaisante couvrait toute la chrétienté. Sous Philippe-le-Bel et ses fils, elle régnait à la fois par ses différentes branches sur la France, sur la Navarre, sur le royaume de Naples et sur la Hongrie. La papauté elle-même, cette reine du moyen-âge, elle la tenait captive sous son joug. Elle exerçait sur l'Italie un protectorat perpétuel, et disputait la couronne élective d'Allemagne aux maisons d'Autriche et de Bavière. Les nationalités européennes avaient alors couru le danger de périr au profit de la souveraineté universelle de la famille capétienne. Mais elles étaient encore bien plus sérieusement menacées par la maison des Valois, au XVIe siècle. En effet, au temps de Philippe-le-Bel, le double principe de la transmissibilité du trône aux seuls héritiers mâles et de l'inaliénabilité des domaines de la couronne n'avait point encore été appliqué. La conquête de Naples par un prince français, les prétentions d'un autre prince français à la couronne impériale, l'élection d'un troisième au trône de Hongrie faisaient de la famille capé-

tienne la maison sans contredit la plus puissante de la chrétienté; mais le royaume de Naples, l'Allemagne et la Hongrie n'avaient point à redouter d'être convertis en provinces françaises, inséparablement unies au reste du royaume. Les souverains et les peuples de la chrétienté eurent de bien autres sujets de crainte lorsque, après l'établissement de ces deux principes comme lois fondamentales de la monarchie, les rois de France, consultant de vieux registres, cherchèrent à établir leurs droits sur la majeure partie de l'Italie, en attendant qu'ils en fissent valoir arbitrairement sur d'autres portions de l'Europe. Et comment les supposer de bonne foi, lorsqu'on avait vu Louis XII alléguer d'abord la loi salique, pour contester la possession de la Navarre à Jean d'Albret (1), puis la loi féodale contre l'Espagne en faveur de ce même Jean d'Albret, devenu son allié; lorsque, après avoir acheté l'alliance de Venise par la cession de quelques districts démembrés du Milanais, il s'était mis à la tête d'une ligue formée contre elle sans en avoir reçu aucune injure, uniquement pour reprendre ce qu'il avait cédé?

Ferdinand-le-Catholique, Maximilien d'Autriche et les autres princes contemporains, n'avaient point sans doute plus de respect pour le droit et la bonne foi. Mais leurs forces étaient beaucoup moindres, leur puissance intérieure moins solidement établie. Ils ne songeaient point à former un seul corps de toutes les possessions qui leur pourraient

(1) Au profit de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, d'une branche puînée de la maison de Foix. L'Espagne usa ensuite à leur égard de la même mauvaise foi, en prétendant que, par la loi salique, Gaston de Foix avait dû succéder au trône de Navarre, et que, par la loi féodale, Germaine de Foix, sa sœur, avait pu hériter de ses droits et les transmettre à son époux, Ferdinand-le-Catholique, aïeul de Charles-Quint.

écheoir, et leur puissance, si agrandie qu'elle fût par leurs soins, devait être, après leur mort, divisée en autant de parts qu'ils auraient d'héritiers.

D'ailleurs la France se trouvait, à cette époque, dans une situation bizarre et mal définie à l'égard des autres Etats. Au moyen-âge proprement dit, depuis l'avènement de la dynastie capétienne jusqu'à Philippe-Auguste, elle avait été beaucoup moins un grand royaume qu'un composé de provinces presque sans lien entre elles, appartenant pour la plupart à des royaumes voisins, dont elles suivaient la politique. Comme le remarque fort bien M. de Sismondi, il y avait eu alors une France espagnole du côté des Pyrénées et des Cévennes, une France anglaise du côté de l'Océan Atlantique et de la Manche, une France allemande et italienne du côté du Rhin et dans l'ancien royaume des deux Bourgognes. La France française, celle des princes capétiens, n'était rien, comparée à l'ensemble de ces vastes provinces annexées aux souverainetés voisines, et sur lesquelles nos rois n'avaient qu'un droit de suzeraineté, souvent illusoire et presque toujours contesté. Au temps de François Ier et de Charles-Quint, il restait encore des traces nombreuses de cette occupation de notre territoire par des princes étrangers. L'Angleterre avait perdu la Guyenne, la Normandie et l'Anjou; mais elle conservait toujours Calais; elle cherchait sans cesse à reconquérir ses anciennes possessions; elle prétendait au trône de France lui-même, et les rois français, lorsqu'ils n'avaient point à se défendre contre ses invasions, étaient ordinairement ses tributaires. L'Aragon possédait le Roussillon. La Flandre, l'Artois, provinces vassales de la couronne de France, appartenaient à la maison d'Autriche. Mais en même temps, comme nous l'avons

dit, la France cherchait à empiéter sur tous ses voisins, et il n'était presque pas une seule souveraineté en Europe qu'elle ne réclamât, soit en son propre nom, soit au nom de quelque prince, son allié. Tous avaient donc usurpé sur elle, et elle cherchait à usurper sur tous; double motif qui devait lui donner l'Europe entière pour ennemie.

CHAPITRE II.

Premières luttes de Charles-Quint contre la France; de l'avènement de François Ier au trône de France à l'avènement de Charles-Quint à l'empire (1515—1520).

Charles-Quint, héritier de Ferdinand d'Aragon et de Maximilien d'Autriche, appartenait aussi par son aïeule, Marie de Bourgogne, à la famille capétienne. Dès sa jeunesse, et bien longtemps avant de porter le titre de roi ou celui d'empereur, il avait joué son premier rôle dans la politique européenne, comme représentant de cette orgueilleuse maison de Bourgogne, dont la grandeur et la chute occupent une si large place dans notre histoire nationale. Entouré de conseillers français, habitué à parler et à écrire en français, vassal, parent et ennemi à la fois des rois de France; fiancé, sous Louis XII, à une princesse qui devait lui apporter en dot deux

des plus belles provinces de ce royaume, dont l'une avait fait partie du domaine héréditaire de ses ancêtres; sacrifié ensuite à l'héritier présomptif de la couronne de France, à ce François Ier dont plus tard il vit partout les prétentions s'opposer aux siennes; élevé par sa tante, Marguerite d'Autriche, qui gardait le souvenir d'une semblable injure, il contracta, sous l'influence de ces circonstances diverses, l'habitude de tenir constamment les yeux fixés sur la France, comme sur sa première et sa meilleure patrie, et en même temps de haïr, au moins par intervalle, les princes qui la gouvernaient, comme les spoliateurs et les ennemis irréconciliables de toute sa famille. Ces deux sentiments se combattirent toute sa vie dans son âme et donnèrent lieu à d'étranges contradictions de conduite. Dans ses querelles avec François Ier, il montra parfois un emportement qui lui faisait perdre toute retenue; dans ses réconciliations avec ce même prince, il lui manifesta (plus rarement, il est vrai) une ardeur, un désir d'amitié qu'on expliquerait vainement par la dissimulation naturelle de son caractère, dissimulation d'ailleurs exagérée par la plupart des historiens.

Il était ballotté entre ces deux sentiments, lorsque François Ier monta sur le trône de France. Ses jeunes compagnons, qui le plaisantaient librement, l'avaient souvent raillé sur ce qu'ils appelaient les infortunes de son premier mariage. Mais ils lui demandaient si, pour le faire oublier, il n'en voulait pas contracter un autre, et ils lui proposaient tour-à-tour Mme Renée, belle-sœur de François, la princesse de Portugal ou la fille du roi de Hongrie. Il répondait sérieusement à leurs plaisanteries, sans leur cacher que le mariage avec Mme Renée lui semblait préférable aux deux autres, « car c'est plus grand chose que la fille d'un roy

de France, » disait-il (1). Aussitôt après l'avènement de François Ier, il lui envoya demander son alliance et la main de sa belle-sœur. Mais les instructions qu'il donna à ses ambassadeurs reflétèrent en quelque sorte le souvenir amer de l'affront qu'il avait reçu, et François Ier, par l'aigreur de ses réponses aux envoyés flamands, montra souvent combien lui déplaisait la manière dont ils accomplissaient leur mission.

Charles insistait surtout pour que sa future épouse lui fût remise immédiatement. Il craignait que cette fois encore on ne lui manquât de parole. Mais il n'obtint rien sur ce point. Du reste, ses ambassadeurs eux-mêmes, trouvant ses prétentions trop peu modérées, lui annonçaient que ses demandes « étaient très-mal prises et considérées comme excessives et contre raison » (2) à la cour de France. Enfin, le 24 du mois de mars 1515, un traité fut conclu (3) aux conditions suivantes : Charles épouserait Mme Renée; la princesse, qui n'était encore qu'une enfant, lui serait remise dans les deux mois qui suivraient sa douzième année; sa dot serait de six cent mille écus d'or au soleil, le duché de Berry lui serait donné pour quatre cent mille écus; mais le roi y conserverait la souveraineté, l'hommage-lige, les églises cathédrales et royales et tous les cas royaux. Si le mariage ne s'accomplissait pas, soit par la volonté du roi, soit par celle de Mme Renée, le prince Charles recevrait à titre de dédit le comté de Ponthieu, les villes de Péronne, Montdidier, Roye, Saint-Quen-

(1) Le Glay, *Négociations de la France et de la maison d'Autriche*, tom. II, lettre du 3 janvier 1514.

(2) Le Glay, tom. II, page 59, lettre de Gattinara, du 16 février 1514.

(3) Dumont, tom. IV, 1re partie, pag. 199.

tin, Corbie, Amiens, Abbeville, Montreuil, le Crotoy, Saint-Valery, Doullens.

Quelque temps après, deux grands événements changèrent la face de l'Europe : François Ier conquit le Milanais, auquel il n'avait point voulu renoncer en faveur de Charles, lorsque celui-ci demandait sa belle-sœur en mariage; Charles, de son côté, réunit à son archiduché des Pays-Bas les divers royaumes auparavant gouvernés par son aïeul Ferdinand.

L'avènement de Charles-Quint en Espagne fut marqué par de grands troubles. L'esprit d'indépendance des seigneurs castillans et aragonais, un moment comprimé par la politique habile de Ferdinand-le-Catholique et par la fermeté de son ministre Ximénès, éclata avec une force incroyable pendant la vacance du trône. Ximénès se saisit de la régence de Castille, tandis que le nouveau roi s'occupait à faire dans les Pays-Bas ses préparatifs de départ. Tout dévoué au pouvoir royal, il employa pour le faire respecter toutes les forces de son intelligence, toute l'énergie de son caractère. Et pourtant, pendant sa courte régence, la Castille entière fut en proie à l'anarchie. Les seigneurs y revenaient à leurs anciennes guerres privées. Don Pédro Giron, fils du comte d'Uruéna, mit des troupes sur pied pour s'emparer du duché de Médina-Sidonia, sous prétexte qu'il appartenait à sa femme, le duc et son frère n'étant point nés en légitime mariage. Don Pédro Porto Carréro, comte de Médilla, convoitait la grande maîtrise de Saint-Jacques : il excita une sédition à Lléréna (1). Valladolid et plusieurs autres villes refusèrent d'obéir au cardinal. D'un autre côté,

(1) Ferréras, *Histoire d'Espagne*, tom. VIII, trad. d'Hermilly.

l'Aragon ne voulut pas reconnaître comme régent l'archevêque de Sarragosse, oncle du nouveau roi. Jean d'Albret, roi dépossédé de Navarre, rentra dans ce royaume et fut sur le point de le reconquérir. Hors de la péninsule hispanique, le vice-roi de Naples, Raymond de Cardonne, ne rencontra qu'une faible opposition, et il en vint à bout sans beaucoup de peine. Mais celui de Sicile, Hugues de Moncada, vit se soulever contre lui Palerme, Syracuse et toutes les principales villes de son gouvernement, à l'exception de Messine. Il fut obligé de s'enfuir à Messine, et Charles, cédant aux réclamations menaçantes des Siciliens, lui donna pour successeur Hector Pignatelli. Le nouveau gouverneur essaya de se concilier la faveur de cette population turbulente, en publiant une amnistie pour tous les rebelles. Une sédition éclata néanmoins. Assiégé dans son palais, Pignatelli fut fait prisonnier; plusieurs de ses officiers furent tués, d'autres sortirent de la ville sous un déguisement. Il s'échappa lui-même et se réfugia à Messine. Ce fut seulement plusieurs mois après, qu'ayant fait mourir par trahison les principaux chefs des rebelles, il put éteindre les dernières étincelles de ce violent incendie qui avait failli ravir pour toujours à l'Espagne une province florissante.

Ferdinand-le-Catholique avait laissé l'Espagne en guerre avec la France au sujet du royaume de Naples et de la Navarre. Les Français réclamaient le royaume de Naples pour eux-mêmes, et voulaient faire restituer la Navarre à leur allié, Jean d'Albret. Au moment où Charles-Quint, succédant à Ferdinand, héritait de cette double querelle, il ne lui était guère possible de se défendre contre les attaques sérieuses du conquérant redoutable qui avait récemment vaincu à Marignan les Suisses, jusqu'alors réputés invinci-

bles, conquis le Milanais et épouvanté l'Italie. Charles-Quint fit-il alors les premières démarches pour obtenir un traité? ou bien François Ier prit-il l'initiative de nouvelles propositions d'alliance? Nous n'avons rien trouvé, ni dans les correspondances, ni dans les autres documents contemporains, qui puisse nous éclairer sur ce point important. Mais tout le monde connaît les conventions arrêtées à Noyon entre le sire de Chièvres et le sire de Boisy, ministres favoris des deux princes. Charles obtenait la main de madame Louise, fille aînée du roi de France, âgée d'un an seulement. François abandonnait à Charles toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, à la condition que le dernier paierait, chaque année, cent mille écus jusqu'à la consommation du mariage, et cinquante mille écus après le mariage, tant que la princesse n'aurait point d'enfants; enfin le roi d'Espagne promettait, en termes ambigus, de satisfaire les héritiers de Jean d'Albret relativement au royaume de Navarre. Il est vraisemblable que François Ier, toujours trop peu soucieux des intérêts de ses alliés, ne tenait guère à l'accomplissement de cette dernière condition. Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'il parût y songer. Mais l'élection de Charles à l'empire le tira subitement de cette indifférence. Animé par le dépit, il accusa son rival de n'avoir point rempli ses engagements. Il voulait sans doute donner par là une honnête apparence à sa rupture (1).

Le traité de Noyon accrut encore le ressentiment de

(1) L'empereur, dans le discours si célèbre qu'il prononça devant le Consistoire de Rome, en 1536, contre son rival, prétendit que « jamais il n'aurait refusé de satisfaire le roi de Navarre; ains » aurait offert de lui bailler récompense autant que vaut le dit » royaume. » (Du Bellay, liv. V, p. 525, éd. Panthéon.)

Charles-Quint contre le roi de France. La fortune de François Ier, il faut en convenir, avait toujours jusqu'alors dominé celle de son jeune rival. Il lui avait d'abord enlevé sa première fiancée avec les belles provinces que lui eût données cette union. Maintenant, il le forçait de renoncer à madame Renée de France et à la dot qu'elle lui aurait apportée. Il l'empêchait pour le présent de contracter un mariage utile à ses intérêts, en enchaînant sa destinée à celle d'une enfant âgée d'un an. Et qui lui garantissait que la main même de cette enfant n'appartiendrait pas un jour à un autre? Qui l'assurait que ces nouveaux engagements seraient mieux observés que les anciens? En attendant, on lui imposait une espèce de tribut annuel, pour subvenir aux frais de l'éducation de cette jeune princesse. Et que lui accordait-on en échange? Seulement le droit de conserver ce qu'on avait déjà cédé à son prédécesseur, ce qu'on n'eût pu lui reprendre à lui-même qu'au prix d'une guerre sanglante. Charles-Quint se plaignit vivement, et regarda toujours le traité de Noyon comme un pacte onéreux auquel on l'avait forcé de souscrire, en profitant des embarras que lui suscitaient les troubles de ses Etats espagnols.

Les années qui s'écoulèrent entre ce traité et la mort de l'empereur Maximilien furent, pour les rivaux, deux années de trève; mais la rupture devenait de plus en plus probable. Tous deux dissimulaient, du reste, leur malveillance réciproque. Charles appelait François Ier son bon père, et François Ier protestait qu'il veillerait toujours aux intérêts de son futur gendre comme à ceux de son propre royaume. Ils ne se bornaient point à ces démonstrations extérieures de bienveillance; ils se donnaient aussi quelques preuves d'amitié. Aussitôt après le traité de Noyon, François Ier offrit à Char-

les-Quint le passage à travers ses Etats pour se rendre en Espagne, le priant d'y séjourner et lui faisant promettre par son ambassadeur de lui faire « tel honneur et aussi » bonne chère que à sa propre personne et autant qu'il en » fut jamais fait au roy de Castille, son bon père, et à nuls » autres bons princes » (1). Après la malheureuse expédition de Maximilien dans le Milanais contre Venise et les Français, Charles s'interposa pour faire restituer à ces deux puissances les villes de l'Italie que son aïeul tenait encore entre ses mains. Il fut aussi convenu que les deux souverains auraient ensemble une entrevue. Mais Charles-Quint y mit ensuite obstacle. Si l'on en croit les documents contemporains, François, qui la désirait vivement, fut très mortifié du peu d'empressement que le roi de Castille montrait à établir avec lui des relations plus intimes que les relations politiques. Il s'en exprima avec quelque vivacité à Philibert Naturelli et au seigneur de la Chaulx, ambassadeurs de ce prince. La mort de la jeune princesse Louise, fille du roi de France, semblait devoir les séparer encore davantage. Mais Charles demanda qu'on lui fiançât Charlotte, sœur cadette de Louise; et François Ier, flatté de cette offre, lui en témoigna la joie la plus vive. On se rapprochait ainsi par moments, et lorsque l'union la plus intime paraissait établie, l'esprit méfiant de Charles, la hauteur de son rival, le sentiment de leur fausse position, les influences d'une partie de leurs conseillers, venaient ranimer leurs vieilles querelles et rouvrir toutes leurs anciennes blessures.

Quand François Ier, par un traité conclu avec Henri VIII, roi d'Angleterre, eût recouvré Tournay et Mortagne (deux

(1) Le Glay, t. II, p. 100.

villes enlevées par les Anglais à sa couronne sous le règne de Louis XII), la petite cour de Bruxelles en fut aussi émue que si elle avait vu le roi de France au cœur des Pays-Bas avec une armée victorieuse. L'ambition des Français y était le texte ordinaire des conversations diplomatiques. C'était pour déjouer leurs projets et pour détruire l'effet de « leurs horribles intrigues » que, d'accord avec l'empereur Maximilien, elle cherchait à assurer à Charles le titre de roi des Romains ou d'héritier présomptif de l'empire. « Les Fran-
» çais, écrivait-on à Charles, distribuent de l'argent à pro-
» fusion aux électeurs. La couronne impériale est à eux,
» si vous ne vous hâtez de l'acquérir en enchérissant sur
» leurs offres. » Déjà, disait-on, ils avaient fait entrer dans leur ligue, ou étaient sur le point d'y faire entrer les Suisses, Venise, le duc de Wurtemberg, le pape lui-même (1). Maîtres à la fois de la Gaule, de l'Italie, de la Germanie, que ne pourraient-ils pas faire contre la maison d'Autriche, dont la puissance apparente cachait une faiblesse réelle? Et de quel secours seraient à cette maison ses possessions vastes, mais disséminées et dépourvues de toute communication, ses sujets nombreux, mais pauvres pour la plupart et d'ailleurs très jaloux de leur indépendance, ses acquisitions presque toutes d'origine récente et dont la possession lui était contestée?

Mais au milieu de ces négociations poursuivies avec ardeur pour écarter le souverain de la France du trône impérial, pour engager les Suisses à abandonner son alliance et à renouveler leurs anciens pactes avec les deux maisons de Bourgogne et d'Autriche, pour obtenir la neutralité de Ve-

(1) Le Glay, t. II, passim.

nise, armer la ligue de Souabe contre le duc de Wurtemberg, déterminer le pape à favoriser l'élection de Charles à l'empire ; au milieu de ces intrigues dirigées en tous sens, de ces efforts sans fin et sans mesure pour s'élever au-dessus d'un rival par lequel on craignait d'être écrasé, le vieux Maximilien mourut tout-à-coup avant d'avoir pu réunir la Diète électorale, dont les membres, gagnés pour la plupart d'avance, avaient promis leurs suffrages à son petit-fils. L'empire était vacant : Charles et François se le disputèrent plus ouvertement, et l'on vit s'élever entre eux une nouvelle lutte diplomatique, que devaient bientôt suivre des luttes à main armée (1).

François Ier parut d'abord sur le point de l'emporter. Ses agents en Allemagne avaient ordre de ne rien épargner pour réussir. Leurs démarches auprès des électeurs, auprès du pape, auprès des Suisses, auprès de tous ceux qui pouvaient avoir quelqu'influence dans l'élection, étaient bien plus actives, leurs offres bien plus brillantes que celles de leurs adversaires. « Il faut toujours du nouveau pour ces diables de » Franchois qui gastent tout », écrivait Maximilien de Berghes, envoyé flamand, à Marguerite, tante du roi de Castille (14 février 1519) (2). L'électeur de Trèves leur était favorable; celui de Bohême semblait gagné par leurs offres; ceux de Mayence et de Brandebourg, qui avaient vendu leurs voix à Charles avant l'élection, tournèrent tout à coup du côté opposé, et pour les ramener à la maison d'Autriche, il fallut faire de nouveau des sacrifices immenses. Mais en retour, l'électeur de Mayence ouvrit « coffres et lettres » à

(1) Le Glay, t. II, passim.

(2) Le Glay, t. II, p. 232.

l'un des ambassadeurs castillans, et lui « montra de terri-
» bles pratiques desquelles, écrit cet ambassadeur à l'empe-
» reur, je vous avertiray, si à Dieu plaist, après l'élection, et
» cognoistrez d'aucunes choses lesquelles vous n'auriez
» creues. »

Pendant ces actives démarches des Français, Charles montrait de l'indolence, presque de l'indifférence; ses ministres flamands l'en accusent du moins dans les lettres qu'ils écrivent d'Allemagne à Marguerite, qui, plus que son neveu, paraissait désirer de voir la couronne impériale se perpétuer dans la maison d'Autriche. « S'il ne tenait que à
» faire diligence, écrit Maximilien de Berghes (18 et 19 fé-
» vrier 1519) (1), sans nulle faulte les Franchois la font
» trop plus grande que ne monstrent messieurs en Espagne,
» dont ne me puis assez esmerveiller. Et ay assez à faire de
» contenter les gens de par deça (les Allemands), qui disent
» que, si le roi (de Castille) avoit à cueur ceste affaire de
» l'empire, qu'il isroit d'autre sorte et de plus grande dili-
» gence. »

La lenteur espagnole avait sans doute une large part dans cette nonchalance; peut-être aussi Charles se sentait-il un peu découragé en présence de la fortune supérieure d'un rival à qui tout paraissait réussir. Un nouvel incident vint tout-à-coup changer cette nonchalance en une volonté ferme et énergique d'obtenir l'empire à tout prix.

Un comte de Roussy, qui vivait à la cour de France, élevait des prétentions sur le duché de Luxembourg, qui faisait partie des domaines de la maison de Bourgogne. Il n'est point étrange qu'il s'en soit volontiers dessaisi pour une

(1) Le Glay, t. II, p. 242 et suiv.

somme d'argent très modique; mais, chose plus extraordinaire, il trouva un acquéreur, et cet acquéreur était Fleurange, frère de Robert de la Mark, un des grands favoris du roi de France. Le prévôt d'Utrecht, ambassadeur du roi de Castille, apprit que cette vente bizarre avait eu lieu en présence de ce prince et avec son consentement. François jura qu'il n'y avait vu qu'une plaisanterie de table : il protesta de son affection pour son bon fils, le roi de Castille, s'exprima avec hauteur sur Fleurange « et toute sa séquelle », et déclara que, fidèle à ses engagements, il soutiendrait « son dit fils » contre quiconque oserait l'attaquer (1). Le prévôt d'Utrecht lui en fit de vifs remerciements au nom de son maître; mais il n'en conserva pas moins dans son cœur des soupçons que partagèrent sans doute les deux cours de Bruxelles et de Castille.

Autant qu'on peut en juger d'après les correspondances de cette époque, cet incident si futile ranima l'ardeur languissante avec laquelle Charles-Quint poursuivait l'empire, de même que plus tard les attaques dirigées par les Français contre ses Etats d'Espagne, pendant la révolte des communéros de Castille, et les encouragements donnés à Robert de la Marck, frère de Fleurange, le poussèrent à courir les chances toujours périlleuses d'une guerre à outrance. Il savait bien que l'empire lui serait d'un médiocre profit. Son grand-père Maximilien ne le lui avait point caché; mais il l'avait en même temps averti qu'il lui serait difficile d'assurer sa souveraineté en Autriche et en Bourgogne, si la couronne impériale était placée sur une autre tête. Cet avertissement était le fruit de la plus sage prudence. Charles

(1) Lettre de Philibert Naturelli, 25 février 1519. (Le Glay, t. II, p. 269 et suiv.)

pouvait le comprendre, maintenant que les courtisans de François Ier, croyant leur maître sur le point de tenir l'Allemagne sous son sceptre, se partageaient déjà en idée les domaines héréditaires de la maison de Bourgogne.

Marguerite, gouvernante de Flandre, et les négociateurs flamands qu'elle avait envoyés en Allemagne pour cette affaire de l'empire, doutaient du succès; ils avaient imaginé une combinaison qui conservait du moins à la maison de Charles le sceptre de l'Allemagne. Ils le pressaient vivement d'y envoyer son frère Ferdinand et de le présenter au suffrage des électeurs allemands, s'il ne pouvait leur faire agréer sa propre candidature. Le roi de Castille aimait son frère, mais il redoutait son ambition ; il se rappelait que leur grand-père, Ferdinand, avait un moment voulu le dépouiller en faveur de ce jeune prince des plus belles prérogatives des royautés de Castille et d'Aragon. Dans la suite, Ferdinand avait assez manifesté son désir de régner pour que le vieux Ximénès s'en alarmât lui-même, et que Charles, partageant ces craintes, lui fît quitter presque aussitôt l'Espagne (1). Le roi de Castille vit la nouvelle candidature de son frère avec d'autant plus de déplaisir que le roi de France ne s'y montrait point hostile. Il ne voulut donc point que Ferdinand allât le représenter en Allemagne; à plus forte raison ne permit-il point qu'on donnât aux électeurs allemands un prétexte pour lui retirer à lui-même l'appui de leurs suffrages (2). « Les Français, écrivit-il alors, ont in-

(1) Robertson, liv. 1er, pag. 313 et 329 (éd. Didier, 1844), cite Miniana, lib. XI, c. 2, et Ferréras, t. 8, pag. 461. — Voyez aussi les papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, t. 1er, premières lettres du recueil.

(2) Le Glay, t, II, pag. 303 et suiv. : Instructions et mémoires

» tention et affection à l'élection d'ung tiers, et le roy de » France, voyant qu'il ne peut parvenir lui-même à l'empire, » cherche du moins à empescher nostre élection, et sous » couleur de charité, par moyens assez indirects, tâche de » pratiquer l'élection de nostre dit frère et n'y procède de » bon œil; ains est dans l'intention, si le cas advenait, » pour luy bailler sa fille en mariage et démembrer de nous » non seulement tous les pays et seigneuries d'Austriche, » mais aussi tous nos pays et seigneuries de par de là, met- » tre division entre nous et nostre dit frère.... Et si ainsy se » faisait, serait la totale et perpétuelle destruction de nostre » maison. » En conséquence, il donna ordre à ses envoyés en Allemagne de poursuivre sa propre élection, sans tenir compte des propositions qu'on pourrait leur faire en faveur de Ferdinand. Son énergie obstinée, secondée par leur adresse, l'emporta sur l'activité mal dirigée et la présomptueuse confiance des Français. François Ier, simple roi de France, s'était déjà montré trop redoutable, et l'on croyait devoir à tout prix entraver l'accroissement de sa puissance. « S'il faut absolument que l'un des deux rois soit nommé, » écrivait le cardinal Wolsey, ministre anglais, à Robert » Pace, ambassadeur d'Henri VIII près du pape, mieux vaut » encore que ce soit le roi catholique que son rival. » Tel était alors l'avis de toute la chrétienté : aussi Charles-Quint fut-il élu (1).

Mais cette élection, son premier triomphe sur François Ier, faillit lui coûter cher. L'Espagne, irritée qu'on eût levé sur elle des impôts exorbitants pour acheter l'empire

écrits le 5 mars 1519, à Barcelonne, à notre amé et féal conseiller et chambellan le sieur de Beaurain, etc.

(1) Le Glay, t. I, *Précis historique*, pag. CXXXIV.

et satisfaire l'ambition personnelle ou les intérêts particuliers de son roi, plus irritée encore de se voir abandonnée, pendant l'absence de ce prince, à l'avidité de ses conseillers flamands, prit les armes contre lui, et sa couronne élective faillit lui coûter le plus important de ses Etats héréditaires. Quels si brillants avantages avait-il donc attendus du sceptre impérial pour le rechercher au risque de compromettre sa domination en Espagne ! Les exemples de son bisaïeul Frédéric III et de son aïeul Maximilien avaient pu lui apprendre combien ce titre d'empereur était au fond peu digne d'envie; car il n'avait guère valu à l'un et à l'autre que des outrages et des humiliations. Mais les empereurs d'Allemagne étaient par tradition les successeurs des anciens césars romains, et ce titre si élevé de césar avait quelque chose d'assez séduisant pour tenter l'amour-propre des souverains même les plus puissants. D'ailleurs, quand Charles-Quint ne se fût point laissé prendre à cet appât flatteur, il ne pouvait, nous le répétons, laisser passer l'empire entre des mains étrangères, sans mettre aussi ses domaines héréditaires en péril. Nous avons vu combien était précaire sa royauté dans ses divers Etats, et quelle puissance ennemie lui en pouvait disputer la possession, soit par elle-même, soit par ses alliés, soit par ses vassaux. Il était probable que la lutte sanglante commencée sous les prédécesseurs de François Ier et de Charles-Quint continuerait sous ces deux princes. Or, à cette époque, la plus grande partie des armées chrétiennes se composait de Suisses et d'Allemands soudoyés à prix d'or. L'infanterie espagnole s'était signalée sous Ferdinand dans le royaume de Naples; mais elle n'avait point encore l'immense réputation dont elle jouit à la fin de ce siècle; elle était peu nombreuse, et nous voyons par les récits des

historiens contemporains qu'elle entra toujours en proportion assez faible dans les armées de Charles-Quint. Les Suisses, que leurs querelles avec Louis XII avaient un moment rendus hostiles à la France, venaient de se réconcilier avec elle, et depuis ils lui gardèrent une constante fidélité. Ainsi l'élection de François Ier ou d'un des princes ses alliés, eût laissé Charles sans force militaire suffisante pour protéger ses Etats contre des agressions sans cesse répétées. Il aurait été comme écrasé sous le poids de la puissance de son rival, qui, au royaume de France, au duché de Milan, à la couronne impériale, eût sans doute essayé de joindre bientôt Naples, la Navarre et les Flandres. Charles-Quint se voyait donc contraint de chercher un appui dans les forces militaires de l'Allemagne, afin de conserver ses possessions héréditaires, l'empire dût-il être pour lui, à d'autres égards, un embarras et un fardeau.

Ferdinand fut magnifiquement dédommagé de la perte de ses espérances. Charles-Quint lui céda d'abord en partie, puis en totalité, les domaines de la maison d'Autriche en Allemagne; il lui fit aussi épouser la fille du roi de Hongrie, d'abord offerte à lui-même. Ce mariage valut plus tard deux royaumes au second fils de Philippe-le-Beau. Enfin, quand la possession de ces deux souverainetés devint vacante, il lui abandonna tous ses droits sur l'une et sur l'autre (1). Ferdinand fut satisfait de ces avantages et du rôle de lieutenant de son frère en Allemagne. Il lui remit le soin de sa fortune, et il n'eut point à s'en repentir, puisque, dix ans après, Charles-Quint le fit nommer héritier présomptif de

(1) On sait que Charles-Quint tenait ces droits d'un traité conclu autrefois entre Maximilien et Wladislas de Pologne.—Voyez Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. I, p. 225 et 226.

l'empire. Il fallut, pour rompre cette bonne intelligence, que les événements fissent plus tard désirer à Charles-Quint de confier à son fils la continuation de son œuvre politique et religieuse, en lui transmettant tous ses Etats. Alors se réveilla la rivalité secrète des deux frères, l'aîné revenant à toutes ses défiances, le second jetant à demi ce masque de déférence obséquieuse qu'il avait gardé si longtemps. Ces brouilleries eurent une grande influence sur les événements des dernières années du règne de Charles-Quint, et nous les raconterons en leur lieu avec quelques détails.

CHAPITRE III.

Suite des luttes de Charles-Quint et de François Ier; de l'avènement de Charles à l'empire au traité de Cambray (1520—1529).

Jusqu'alors l'esprit de rivalité qui animait l'un contre l'autre le roi de France et le jeune représentant de la maison d'Autriche, avait produit des paroles aigres, des soupçons réciproques, beaucoup d'intrigues pour se créer des alliances et en enlever à l'adversaire; mais aucune lutte sanglante n'avait éclaté. Les grandes guerres de François Ier et de Charles-Quint commencèrent presque aussitôt après l'avènement du nouvel empereur.

Nous avons dit que l'élection de Charles-Quint faillit lui être funeste. Tous les royaumes d'Espagne, dont la souveraineté faisait sa principale force, se soulevèrent en même temps. Les communéros de Castille, la Germanada de Valence, la Germanada de Minorque ne se montrèrent pas

moins hostiles. Malgré son nouveau titre, sa position parut plus digne de pitié que d'envie (1). Il eût été généreux à François Ier de ne point profiter de ces insurrections pour attaquer un prince dont il n'avait reçu aucune injure. Un tel acte de noblesse était-il impossible à son âme jalouse et avide de venger par la ruine de Charles-Quint l'affront que lui avaient fait les électeurs allemands? Il fallait du moins être habile, et il le pouvait sans peine; quelques secours accordés aux révoltés castillans eussent assuré leur triomphe et l'humiliation du nouveau césar. François Ier ne sut être ni généreux ni habile. Il ne s'unit point aux rebelles espagnols, qu'il regardait comme indignes de son alliance (2); mais il fit attaquer par le sire de l'Esparre, un de ses généraux, d'abord la Navarre, ce qui pouvait être excusé par les termes du traité de Noyon, puis Logrono en Castille, ce que ne pouvait justifier aucun des traités précédents. Ainsi, sans prendre parti ni pour l'empereur ni pour ses sujets, il voulut profiter de leurs discordes pour s'enrichir de leurs dépouilles communes. C'était à la fois irriter vivement Charles-Quint et blesser l'orgueil national des Castillans. Aussi les Castillans (dont une partie, du reste, avait déjà fait acte de soumission à l'empereur), s'empressèrent-ils de marcher au secours de la ville assiégée, et Charles-Quint considéra ce siége comme une déclaration de guerre, quoiqu'il n'eût point eu de résultat sérieux.

La provocation insolente que Robert de la Mark osa lui

(1) Telle est, du moins, l'opinion qu'exprime le sénateur vénitien Cornaro, dans le discours que Guichardin lui prête en faveur de l'alliance impériale, en 1523. (Guichardin, liv. XV, ch. 1.)

(2) Voyez le mépris avec lequel son ambassadeur Barrois s'exprime sur eux à M. de Chièvres.—Le Glay, t. II, pag. 456 et suiv.

adresser fut un nouveau grief contre le roi de France. Quelle apparence, en effet, qu'un vassal, possesseur de domaines imperceptibles, eût osé défier son suzerain, maître de tant de royaumes, s'il ne s'était senti fort de l'appui d'un monarque puissant. Charles-Quint n'en crut point les désaveux de François Ier. Il n'hésita plus à regarder les traités comme définitivement rompus, et il se promit de ne déposer les armes qu'après avoir tiré pleine satisfaction de son adversaire, ou lorsque cet adversaire l'aurait lui-même réduit à l'impuissance. « Dieu soit loué, dit-il, de ce que ce n'est pas » moi qui commence la guerre et de ce que le roi de France » veut me faire plus grand que je ne suis; car en peu de » temps ou je serai un bien pauvre empereur, ou il sera un » pauvre roi de France (1). »

Le grand art de Charles-Quint, dans cette première période de ses luttes contre François Ier, fut de n'inspirer de crainte à personne, de se faire humble et de paraître faible, alors que son ennemi cherchait maladroitement à se montrer fort et redoutable. François Ier étalait orgueilleusement ses richesses; Charles-Quint faisait plutôt montre de sa pauvreté, du reste trop réelle. François Ier pressait vivement les princes, ses voisins, de s'unir à lui; mais il était facile de voir qu'il retirerait tout le fruit des succès obtenus en commun. Charles-Quint promettait au contraire à ses alliés tout le profit de la victoire, s'ils l'aidaient à réprimer l'ambition menaçante du roi de France.

Ainsi, tandis que François Ier, en proposant au pape Léon X de dépouiller l'empereur du royaume de Naples, se réservait la majeure partie de ce royaume, Charles-Quint

(1) Lettre d'Alexandro de Galéazzi, Bruxelles, 3 juillet 1521, citée par Sismondi, t. XVI, page 132.

conclut avec ce même Léon X un traité où il semblait abdiquer toute ambition personnelle. Les provinces enlevées aux Français devaient toutes être ou rendues à l'héritier des anciens possesseurs italiens, François Sforza, ou réunies aux domaines du Saint-Siége (1). Par là il liait très-habilement le maintien de sa domination dans le royaume de Naples à une cause nationale chez les Italiens, celle de l'indépendance de la Haute-Italie, et au vœu le plus cher du pontife de Rome, le recouvrement de Parme et de Plaisance dont la perte était pour Léon X un sujet de regrets amers.

On vit bientôt d'ailleurs que Charles-Quint n'avait point voulu donner le change sur d'ambitieux projets par une vaine affectation de modération. A peine ses armées, jointes aux troupes pontificales, eurent-elles conquis le Milanais, qu'il livra Parme et Plaisance au pape, le château de Milan et les principales places fortes du duché à François Sforza, contre l'opinion presque générale (2). Qu'en résulta-t-il? Venise elle-même, qui avait tant de sujets de se défier du successeur de Maximilien, tant de motifs pour soutenir la France, se détacha à son tour de cette dernière puissance. Elle fit savoir à François Ier qu'elle s'était engagée à lui fournir des secours pour l'aider à conserver ses possessions en Italie, mais non pour l'aider à recouvrer ce qu'il y aurait perdu. Elle entra dans la ligue formée par l'Empereur

(1) Ajoutez que l'empereur devait aider le pape à conquérir le duché de Ferrare, et que le tribut que le royaume de Naples payait au Saint-Siége devait être augmenté. Voyez Guichardin, liv. XIV, chap. I, et Dumont, *Corps diplomatique*, tom. IV, supp. pag. 96.

(2) Voyez le discours déjà précédemment cité de Cornaro, en faveur de l'alliance impériale, dans le sénat de Venise, et les motifs qu'il fait valoir pour accepter cette alliance. Guichardin, liv. XV, fin du chap. I.

et le pape pour le retenir au-delà des Alpes, et lorsqu'il essaya de venger ses échecs, elle contribua pour sa part à le repousser.

Les négociations de Charles-Quint avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, feront encore mieux comprendre avec quel art il sut gagner à sa cause tous les Etats voisins de la France.

Henri VIII avait de vieilles prétentions sur la couronne de France. Charles-Quint, aidé par Wolsey, auquel il avait promis sa protection pour l'élever à la papauté, sut flatter ces prétentions et en fit le fondement des divers traités qu'il conclut avec le prince anglais. Il fut stipulé que Charles attaquerait la France du côté de l'Espagne, et Henri du côté de la Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes; si quelque province ou quelque ville était conquise par l'une des deux armées, elle serait remise à celui des deux souverains qui pourrait faire valoir sur elle des droits antérieurs : cette clause était évidemment tout-à-fait favorable à Henri, puisque la plupart des provinces maritimes de la France avaient appartenu à ses ancêtres, puisqu'il en pouvait même réclamer beaucoup d'autres en vertu de son prétendu titre de roi de France. L'empereur lui garantissait aussi des sommes d'argent considérables, dont la France s'était reconnue redevable envers lui dans les traités précédents. Il devait épouser sa fille Marie, lorsqu'elle aurait atteint sa douzième année, et sur les quatre cent mille écus promis pour la dot de cette princesse, il abandonnait d'avance une somme équivalente à celles que son aïeul Maximilien avait jadis empruntées au roi anglais. Toutes ces conditions, accompagnées d'une déférence obséquieuse pour le roi et son ministre, et de libéralités singulières, présentaient un appât assez séduisant. Aussi Henri VIII fit-

il sans peine le sacrifice de son alliance avec le prince orgueilleux qui, dans l'entrevue du camp du Drap-d'Or, l'avait éclipsé par son luxe, avec le protecteur déclaré de ses adversaires en Ecosse.

Le traité conclu en 1523 entre Charles, Henri VIII et le connétable de Bourbon, lors de la défection de ce dernier, confirma ces premiers engagements en ce qui concernait le roi d'Angleterre, et il faut convenir que le succès, alors probable, de leurs desseins, eût donné aux deux alliés de l'empereur de beaucoup la meilleure part dans les dépouilles du vaincu.

Un des épisodes les plus intéressants du règne dont nous nous occupons dans cette étude, est certainement l'histoire du connétable de Bourbon, de sa fuite, de ses malheurs immérités et de ses exploits funestes, de sa mort enfin au moment où, jeté par les circonstances dans une position presque désespérée, allant sans savoir où, adoré à la fois et désobéi de ses soldats, commandant une armée impériale qui n'appartenait plus à l'Empereur, hésitant sans doute entre la reconnaissance qu'il devait à son bienfaiteur et une ingratitude jusque là sans exemple, devenu sacrilége enfin par nécessité, il allait planter ses drapaux sur les murs de la ville éternelle. Ce jeune prince léger, séduisant, d'une valeur brillante, et qui malheureusement sut d'abord trop plaire et ensuite trop se venger, fit peut-être moins de mal encore à François Ier, dont il défit les armées et qu'il rendit captif, qu'à Charles-Quint dont les armes lui durent des triomphes inouis.

L'empereur avait eu soin jusqu'alors de n'attaquer que pour se défendre : il s'était toujours bien gardé de laisser soupçonner à ses alliés qu'il visât à quelque agrandissement

personnel. Ce fut le connétable qui le poussa hors de ce système. Charles-Quint, du reste, n'était déjà que trop porté par lui-même à risquer un nouveau genre d'agression. Deux fois déjà il avait chassé les Français du Milanais; deux fois ils y étaient rentrés, et après leur seconde expulsion, ils paraissaient n'avoir rien perdu de leur ancienne confiance (1). Leur roi lui-même voulait cette fois marcher à leur tête pour réparer les échecs de ses lieutenants; il espérait de sa bonne fortune une nouvelle victoire de Marignan, et d'ailleurs il attachait peu d'importance aux pertes qu'il avait jusqu'alors essuyées. En effet, comme il n'entrait guère dans l'infanterie française que des Suisses et des Allemands, ce n'était là « qu'une affaire d'argent » (2). Aussi Charles-Quint se laissa-t-il facilement séduire par les promesses de Bourbon. D'accord avec Henri VIII, il prépara

(1) Guichardin, liv. V, chap. III, après avoir terminé le récit de la malheureuse campagne de l'amiral Bonnivet, dit en propres termes : « Telle fut la fin de la guerre que le roi de France fit » dans le Milanais par l'intermédiaire de l'amiral Bonnivet; mais » les forces de ce prince n'en étant point affaiblies, l'Italie, délivrée » du péril qui l'avait menacée, n'avait pas moins à craindre pour » l'avenir. »

(2) « Je me suis aperçu, écrivait, sous le règne suivant, l'ambas- » sadeur vénitien, Jean Capello, que la principale maxime de S. M. » le roi très-chrétien est de tenir la guerre toujours éloignée de la » France. Elle n'épargne pour cela ni soins, ni dépenses : car elle » juge que toute perte chez soi est très-considérable, tout grand » dommage au loin, faible. On l'a vu par expérience. Le roi éprouva » plus de chagrin pour les cinq cents hommes qui, l'année passée, » furent tués à Namur, que pour la défaite de Strozzi, en Italie. » Tout dommage, disait-il, qui peut se compenser avec de l'argent, » n'est pas grand. Or, le malheur de la déroute d'Italie n'était » qu'une affaire d'argent. » — Ann. 1554, Relations des ambassadeurs vénitiens dans les documents historiques recueillis par ordre du ministère de l'Instruction publique, tom. I, pag. 377.

contre la France une triple invasion que devait accompagner un soulèvement des partisans du connétable dans l'intérieur du royaume.

Ce complot très-bien ourdi, mais malheureusement pour ses trois auteurs, découvert avant son exécution, faillit amener le rétablissement de la domination française en Italie; car, tandis que les impériaux avaient dégarni le Milanais pour diriger leurs principales forces sur les frontières de la France, leurs adversaires rentrèrent brusquement dans ce duché et le trouvèrent presque sans défense. En quelques jours, ils en avaient conquis toute la partie occidentale; ils auraient même pénétré en vainqueurs dans Milan sans avoir eu à livrer une seule bataille, s'ils eussent eu à leur tête un général de quelque talent ou seulement de quelque hardiesse. L'incapacité de Bonnivet sauva seule leurs ennemis. Il avait perdu à attendre des renforts le moment propre à une entreprise décisive : il se vit contraint de rétrogader, et sa retraite même ne s'opéra qu'au prix de grands dangers et de pertes irréparables (1). Bourbon fit alors de nouvelles instances auprès de l'empereur pour le déterminer à porter la guerre au cœur même de la France. Il lui promettait de faire soulever les anciens vassaux du duché de Bourbon et une partie considérable du royaume; il l'assurait d'avance d'un succès facile, et tel était l'empire de cet homme extraordinaire sur les souverains réputés les plus habiles, qu'il parvint à faire partager sa confiance à celui de tous qui jusqu'alors avait paru le moins porté aux actions téméraires.

(1) Guichardin, liv. XV, chap. III; de Rapin Thoyras, t. V, p. 173 et suiv. de l'édition publiée à La Haye en 1733. Je me suis souvent servi de cet historien, aujourd'hui beaucoup trop oublié, qui, lorsqu'il n'a point sujet d'être partial, montre une grande sagacité à découvrir les causes des faits qu'il raconte.

Charles-Quint songeait d'ailleurs aux sacrifices que Bourbon avait faits pour soutenir sa cause; et, quel qu'en eût été le motif, il se considérait comme engagé d'honneur à l'en indemniser. Cette indemnité, d'après leurs conventions, ne devait être rien moins qu'une souveraineté créée pour lui aux dépens de la France, et il voulait le mettre à même de la conquérir. Il espérait aussi que cette entreprise ne déplairait point à Henri VIII, dont les dispositions à son égard commençaient à devenir équivoques, parce que Wolsey, toujours plus puissant sur l'esprit de son maître, s'était vu deux fois écarté de la papauté par la faction impériale.

De toutes les provinces françaises, la Provence lui parut être la plus facile à subjuguer. D'ailleurs, elle était toujours regardée comme un fief impérial, faisant partie de l'ancien royaume des Deux-Bourgognes. Dès le commencement de l'année 1524, il avait écrit à son frère Ferdinand, président de son conseil de régence en Allemagne, et à la chambre impériale, « pour faire procéder au ban impérial et confiscation » contre le roi de France, de ses terres usurpées par lui sub- » jectes à l'Empire, si comme du royaume d'Arles, du Dau- » phiné, Lyonnais, conté de Valence, Dyois, Provence, » principauté d'Orange, Monteslimar, seigneuries de Moson, » de Masières et autres pays » (1). Que voulait-il faire de ce décret de confiscation ? Il l'ignorait lui-même. Mais il était résolu déjà à en tirer tout le parti possible, si les circonstances devenaient favorables.

Bourbon le décida donc sans beaucoup de peine à l'invasion de la Provence. Mais cette invasion fut interprétée défavorablement. Les puissances italiennes avaient fait al-

(1) Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. I, page 83.

liance avec Charles-Quint, parce qu'elles le jugeaient le plus faible. Lorsqu'elles le virent, vainqueur en Italie, tenter de pousser plus loin ses succès, elles craignirent que, désormais sans rival, il ne voulût attenter à leur liberté. Elles firent des vœux pour François Ier et ne s'en cachèrent point. Or, par un de ces revirements de fortune si fréquents pendant les luttes de François Ier et du fondateur de la puissance autrichienne, leurs vœux furent d'abord accomplis au-delà même de leurs prévisions. Bourbon et les autres lieutenants impériaux, après une courte, mais désastreuse campagne, revinrent fugitifs en Italie, ramenant à grande peine une armée délabrée. On avait craint l'Empereur ; on le méprisa. On s'était détaché de lui à cause de ses succès ; on s'en détacha davantage après ses revers. François Ier, venant pour la quatrième fois conquérir le Milanais, dont il poursuivait la possession avec une obstination invincible, trouva dans les Etats italiens ou de la tiédeur pour son rival, ou de secrètes sympathies pour sa propre cause. Mais, au milieu de ces défections de tous les alliés de Charles-Quint, une nouvelle effrayante éclata comme un coup de tonnerre. Cette armée impériale, qu'on avait crue perdue, venait d'anéantir en un combat de quelques heures les troupes victorieuses qui, quelques mois auparavant, n'avaient eu qu'à se montrer devant les murs de Milan pour s'en faire ouvrir les portes. Le roi de France lui-même était prisonnier. Il semblait que désormais tout fût possible à Charles-Quint ; et, comme on l'avait grièvement offensé, on croyait avoir tout à craindre.

Tout, en effet, le pressait de poursuivre sa victoire. De toutes parts il en recevait le conseil. Lannoy, son prudent vice-roi, voulait qu'il cherchât à s'emparer de l'Italie : « Vous

» ne tenez obligacion à aucuns de Italie, lui écrivait-il (1), » ni eux espoir sur le roi de France; car vous le tenez en » vos mains : Sire, je crois que vous souvient que M. Ber- » sèle disait que Dieu envoie aux hommes un bon août, et » que si on le laisse passer sans le cueiller, qu'il y a danger » que ne le retrouverez plus. » Son frère Ferdinand l'engageait à envahir la France (2). Sa réponse fut l'ordre donné à Lannoy de congédier les soldats allemands qui avaient vaincu à Pavie, aussitôt qu'ils auraient reçu l'arriéré de leur solde. Quant au roi de France, Charles annonça immédiatement l'intention d'épuiser d'abord avec lui les moyens de douceur pour l'amener à la paix, jugeant bien que « faire » la guerre à un ennemi qui ne peut se défendre sembleràit » sonner mal (3). » Il est vrai que les conditions qu'il présentait à son captif ne semblaient point indiquer un désir sérieux de traiter avec lui (4). Mais c'était alors un principe d'un usage universel dans les négociations des puissances européennes de demander plus pour obtenir moins. Les demandes exorbitantes de Charles-Quint étaient comme une formule dont il prescrivait toujours l'emploi à ses agents, pour se ménager le temps d'attendre les propositions de son adversaire. C'étaient, avec peu de variantes, celles qu'ils avaient déjà produites, en négociant le mariage de ce prince

(1) *Documents sur la captivité de François Ier*, publiés par Champollion-Figeac, par ordre du ministère de l'Instruction publique, p. 66.

(2) Lanz, *Corresp.*, t. I, page 155. — Voir une lettre du même prince, écrite en espagnol, et qui se trouve à la fin du même tome.

(3) Lettre de Charles-Quint à M. de Praët, son ambassadeur en Angleterre, 25 mars 1525, citée par Lanz, t. I, p. 157.

(4) Voir Champollion-Figeac, pag. 149 à 159.

avec Renée de France et dans les conférences de Calais. Du reste, François Ier, dans sa réponse, montra lui-même peu de bonne foi. Il prétexta que les provinces dont on lui demandait l'abandon ayant été incorporées à la couronne, il ne lui était pas permis de les aliéner, et en même temps il offrait, en violation de cette même loi, de garder la Bourgogne comme dot d'Eléonore, sœur de l'empereur. Si elle lui donnait un enfant mâle, toute la province passerait au jeune prince; à défaut d'un rejeton issu de ce mariage, la Bourgogne aurait pour souverain le second fils de l'empereur; à défaut d'un second fils de l'empereur, elle reviendrait au second des enfants de France nés du mariage du roi avec madame Claude, et on ferait épouser au nouveau duc une des filles de Charles-Quint (1). François ne parut pas respecter davantage les règles de la bienséance à l'égard des alliés qu'il avait récemment acquis; car il n'hésita pas à offrir, pour sa liberté, tout ce qu'on voudrait prendre des Etats d'autrui, pourvu qu'on ne touchât pas aux siens (2). Il lui paraissait naturel que l'on fît payer aux Vénitiens sa propre rançon. Il excitait contre eux la convoitise de l'empereur, et promettait son appui pour les dépouiller de leurs possessions en terre-ferme, si son bon frère voulait se montrer généreux envers lui (3). Mais toutes ces propositions, fort peu dignes d'un roi chevalier, ne servirent qu'à diminuer les scrupules de Charles-Quint à l'égard d'un prince qui lui-même en montrait si peu. Aussi persista-t-il plus fortement que jamais dans la résolution de ne point traiter qu'on

(1) Champollion, pag. 171 et suivantes.

(2) Guichardin, liv. XVI, chap. 2.

(3) Champollion-Figeac, pag. 195 et 196.

ne lui rendît la Bourgogne, ce berceau de sa famille, où il désirait reposer plus tard à côté de ses ancêtres (1). Plus d'une fois, dans des temps antérieurs, et dans une situation beaucoup moins déplorable, la France avait dû faire des sacrifices bien autrement pénibles. Aussi les exigences de Charles-Quint pouvaient ne point paraître trop exorbitantes, et Louise de Savoie en convenait elle-même. « La personne du seigneur » roi, écrivait-elle, est tant à estimer avec les commodités » qui viendront de sa délivrance, et pour ne tomber aux in- » convénients qui pourraient survenir de sa longue prison, » vaut trop mieux et non seulement délivrer Bourgogne, » mais trop plus grand chose que le laisser en l'état où il » est » (2).

La continuation de la guerre n'eût-elle pas été plus favorable à l'agrandissement de Charles-Quint que les longues négociations qui aboutirent au traité de Madrid? Acceptait-il les offres de François Ier, en lui imposant les garanties nécessaires pour s'assurer de sa bonne foi, la France devenait son auxiliaire contre les puissances italiennes. Elle l'aidait même à conquérir l'Italie. Elle achevait de s'épuiser pour étendre la domination d'un prince qu'elle s'était déjà épuisée à combattre. L'Empereur réunissait sous son commandement tous les Etats du Midi, une partie de ceux du Nord, et sa puissance, ainsi agrandie, n'avait plus désormais de contre-poids dans l'Europe chrétienne. Voulait-il

(1) Voir le testament fait en 1522 par ce prince, à Bruges, avant son retour en Espagne. *Papiers d'Etat* du cardinal de Granvelle, t. 1er, pag. 253.

(2) Dernières instructions de Madame la régente, mère du roi, à ses ambassadeurs, pour la conclusion du traité de Madrid (en date de septembre 1525).—Champollion, pag. 412, 413.

conquérir l'Italie, tout en faisant payer chèrement la liberté à son captif, il pouvait d'abord retenir François dans les fers, profiter du moment où la France était sans chef et tremblait pour elle-même, dicter la loi aux Vénitiens, au pape et à tous les autres souverains italiens, et tomber ensuite sur la France elle-même. Il eût fait des peuples nouvellement conquis l'instrument de ses victoires. Enfin, s'il laissait l'Italie de côté, la France, alors plongée dans le découragement, était ouverte à ses invasions, ou du moins son succès y était probable. On peut objecter l'état si misérable de l'armée victorieuse à Pavie, le manque de solde et de subsistances. Des soldats mercenaires veulent tout d'abord être payés de leurs victoires. Annibal en fit dans l'antiquité la funeste expérience. Charles-Quint, après la bataille de Pavie, se trouvait dans la même situation qu'Annibal. Je crois néanmoins que des conquêtes considérables en Italie ou en France, à son choix, lui eussent été faciles. La guerre contre l'Italie était populaire parmi les Allemands. De nouveaux aventuriers, désireux de piller Venise, Florence ou Rome, seraient accourus en foule pour joindre leurs frères ou pour les remplacer. La guerre en France devait plaire aux Italiens, qui, pour le moment, ne demandaient qu'à sauver leur pays de la rapacité des troupes impériales. Des négociations auraient secondé le progrès des armes, et le progrès des armes eût profité aux négociations. On pouvait amuser en même temps Henri VIII de l'espoir de lui livrer le roi de France et de lui faire céder par ce prince la Guyenne, la Picardie ou quelqu'autre province; malgré le crédit du tout puissant Wolsey, on aurait obtenu ou son aide ou sa neutralité. Pourquoi Charles-Quint n'adopta-t-il aucun de ces divers partis? Je crois fermement

que son ambition fit alors un grand sacrifice au désir de donner la paix à toute la chrétienté.

Mais il n'avait pas songé que sa victoire n'était point encore assez complète pour qu'il pût être impunément modéré. Sa destinée fut toujours, nous en aurons bien d'autres preuves, de se faire accuser d'une ambition excessive en cherchant les moyens termes. Et telle est souvent la destinée de ceux qui, trop peu désintéressés pour renoncer à tous les avantages d'une victoire déjà obtenue, ont cependant trop de modération pour s'acharner à la destruction d'un ennemi renversé. Que Charles-Quint ait ou non bercé parfois son imagination du vain rêve d'une monarchie universelle, son véritable rôle dans son siècle n'en fut pas moins de défendre l'équilibre européen contre la France; et s'il chercha parfois à entamer cette puissance, c'est qu'elle menaçait de l'entamer lui-même. Les Italiens l'avaient secondé d'instinct dans ses premières luttes avec François Ier. Ils l'abandonnèrent, désespérant de sa fortune, lorsqu'ils virent son rival, trois fois chassé du Milanais, y rentrer en vainqueur et dissiper sans combat les forces impériales. S'il avait voulu, après la bataille de Pavie, punir leur lâche abandon, la crainte les eût mis à ses genoux. Son inaction ne fit point évanouir leurs terreurs, mais d'autres sentiments vinrent les pousser à une attitude menaçante.

Il y avait trente ans que les barbares s'étaient abattus pour la première fois sur ce sol sacré de l'Italie, en y apportant le pillage et le meurtre. Les plus redoutables, ceux qui avaient commencé la grande invasion, venaient de subir une défaite qui semblait devoir les réduire pour longtemps à l'impuissance. Il ne restait donc plus dans la Péninsule d'autres étrangers que des Espagnols et des Alle-

mands, sujets de Charles-Quint, gens féroces du reste et pleins d'avidité, surtout les Espagnols, dont la froide cruauté convertissait en déserts les pays où ils portaient leurs armes (1). Aussi n'y eut-il qu'un cri dans toute l'Italie, lorsqu'ils se trouvèrent seuls et que leur expulsion parut facile. C'est celui que Machiavel fait entendre dans une de ses lettres les plus éloquentes : « Liberate diuturnâ curâ Ita-» liam; extirpate has immanes belluas, quæ hominis præter » faciem et vocem nihil habent » (2). Le licenciement des plus belliqueux, le petit nombre de ceux qui étaient demeurés, faisait d'ailleurs croire qu'on pourrait les chasser sans peine.

Lorsque tous les vœux appellent une entreprise et que tout le monde la croit facile, il semble à tous qu'elle est légitime, et le moindre prétexte suffit pour que chacun la juge nécessaire. Même avant la bataille de Pavie, Charles-Quint avait confié au vicomte de Lannoy, vice-roi de Naples, une bulle d'investiture pour François Sforza (3). Mais l'empereur ne voulait point qu'elle fût remise au duc avant d'être indemnisé lui-même des frais qu'il avait faits pour

(1) Cela est malheureusement vrai dans le sens le plus littéral. Les Maremmes de Sienne, en Italie, pourraient servir de preuve, aussi bien que le Mexique et le Pérou, dans les deux Amériques. M. de Sismondi fait remarquer, dans son second volume sur l'*Histoire de Louis XIII*, que partout où ils portaient leurs armes, ils amenaient la peste avec eux. Les deux pestes les plus effroyables qui jamais aient dévasté Milan (sous Charles-Quint et Louis XIII) les y ont suivis. Ils l'apportèrent aussi à Rome, lorsqu'ils l'eurent saccagée en 1527.

(2) *Lettres familières* de Machiavel. Lettre LXVII de l'édition Buchon, en date du 17 mai 1526.

(3) Lettre de Ch. de Lannoy à Marguerite, gouvernante des Pays-Bas.—Champollion-Figeac, p. 47.

chasser les Français du duché de Milan. Cette convention, acceptée d'abord facilement par François Sforza, était d'autant plus naturelle que l'investiture régulière du Milanais avait été précédée pour ce prince d'une prise de possession autorisée par l'empereur. L'investiture n'était donc plus qu'une formalité légale, et Charles-Quint ne voulait pas l'accomplir sans recouvrer une partie de ses avances. Guichardin lui-même, peu suspect de partialité en faveur de notre héros, incline à croire qu'il fut de bonne foi dans ces négociations, au moins jusqu'au moment où le grand complot tramé contre lui vint changer ses intentions (1).

Ce complot, dont l'idée première appartenait au chancelier de Milan, Jérôme Moroni, un de ces esprits singuliers pour qui les conspirations sont un art, un amusement et presque un besoin, fut concerté entre François Sforza, le pape Clément VII, les Vénitiens et la régente de France. On est surpris de trouver François Sforza mêlé à une intrigue où il se déshonorait par l'ingratitude et s'exposait à un immense danger pour en éviter un autre probablement chimérique. A la cour de François Ier lui-même, il fut ensuite jugé très sévèrement (2). Il faut attribuer cette lâche et imprudente trahison à la faiblesse extrême de son caractère et aux terreurs dont son chancelier avait su l'assaillir. On sait comment Pescaire, général de l'armée impériale, fut initié à tous les secrets de ce complot, comment il y entra lui-même, en vue de devenir roi de Naples, et comment il le révéla, désespérant sans doute du succès. En même temps, Sforza, d'une santé depuis longtemps déjà chancelante, tomba dans

(1) Guichardin, liv. XVI, fin du chap. III.

(2) Voyez *Mémoires* de Du Bellay, commencement du livre IV.

un tel état de faiblesse que tout le monde crut à sa mort prochaine.

Le connétable de Bourbon se trouvait alors auprès de Charles-Quint, qui l'avait reçu avec de grands honneurs. Ces deux héritiers des deux principales maisons féodales, aux dépens desquelles la royauté française s'était agrandie sous Lous XI et François Ier, étaient unis par une haine commune contre le roi de France. Charles-Quint, récemment encore, avait accueilli le connétable comme un frère, sans tenir compte du mépris que les seigneurs espagnols affectaient pour ce rebelle, dont ils étaient peut-être jaloux; mais il désirait que Bourbon renonçât à la main de sa sœur, Eléonore de Portugal, qu'il voulait marier au roi de France pour sceller en quelque façon l'alliance future des deux couronnes. La maladie de François Sforza et sa trahison lui suggérèrent la pensée de dédommager Bourbon en lui donnant le duché de Milan. Le pape Clément VII avait, le premier, demandé que, dans la bulle d'investiture relative à ce duché, on substituât le duc de Bourbon à Sforza, si celui-ci mourait sans héritier, et Charles-Quint lui en avait envoyé la promesse par le commandeur Herréra (1). La trahison de Sforza dégageait l'empereur de toute espèce d'obligation. Aussi crut-il pouvoir à la fois satisfaire les puissances italiennes et s'acquitter envers Bourbon en lui réservant l'investiture dont Sforza s'était rendu indigne. Il est difficile de justifier les terreurs auxquelles les Italiens parurent alors en proie. Bourbon n'avait aucun motif de haine contre eux. Sa dépendance à l'égard de Charles-Quint eût cessé le jour où il fût devenu prince souverain, ou ils ne

(1) Guichardin, liv. XVI, chap. 5.

se fussent prêté dans l'avenir un appui mutuel que pour repousser du duché de Milan toute entreprise nouvelle des Français. Mais le complot de ces puissances était déjà très avancé; elles comptaient sur l'aide de la France et de l'Angleterre; elles suspectaient Charles-Quint de méditer leur ruine, parce qu'elles venaient encore de l'offenser, et cette fois mortellement; enfin le désir de rendre à l'Italie son indépendance les animait de plus en plus, à mesure que l'empereur paraissait hésiter davantage à s'engager dans une guerre ouverte. Elles rejetèrent donc toutes ses propositions, prirent la défense de Sforza et forcèrent l'empereur à conquérir de nouveau le Milanais pour conserver le royaume de Naples.

Ce fut, suivant toute apparence, cet état de choses, aussi bien que l'ennui de la captivité, qui fit enfin consentir François Ier aux conditions de Charles-Quint. Déterminé d'avance à les violer, il pensa que son rival serait dans l'impuissance de l'en punir, lorsqu'il verrait la France, l'Angleterre et les Etats de l'Italie coalisés contre lui. Les politiques du temps furent bien étonnés de voir avec quelle confiance Charles-Quint le mettait en liberté, en se faisant livrer, pour toute précaution, ses deux fils aînés comme ôtages. Quelques jours après que la grande nouvelle de ce traité eut été portée en Italie, Machiavel écrivait encore à son ami Guichardin (1) : « Je ne puis m'ôter de l'idée la » ferme persuasion que le roi ne recouvrera pas la liberté; » car chacun est convaincu que si ce prince était homme à » faire ce qu'il peut, il fermerait à l'empereur tous les che-

(1) Machiavel, *Lettres familières*, lettre LXIV, 15 mars 1526, trad. Buchon.

» mins pour parvenir à ce degré d'élévation que celui-ci ne
» cesse d'avoir en vue. Je ne vois ni occasion ni motif pour
» décider l'empereur à laisser le roi en liberté, et, selon moi,
» il n'aurait pu consentir à le délivrer qu'autant que son
» conseil eût été corrompu (et l'on sait que les Français sont
» passés maîtres en l'art de corrompre), ou qu'il eût vu
» entre l'Italie et la France un rapprochement infaillible,
» auquel il n'eût pu s'opposer qu'en délivrant le roi, dans
» la croyance qu'en le délivrant, ce prince tiendrait ses en-
» gagements. De son côté, le roi n'aura pas épargné les pro-
» messes; et, pour mieux assurer l'empereur qu'il les obser-
» verait, il aura dû lui montrer toutes les raisons qu'il a de
» se plaindre des Italiens et tous les autres motifs qu'il
» pouvait alléguer pour le convaincre de sa fidélité. Cepen-
» dant, malgré tout ce que l'on pourrait dire, l'empereur
» n'en sera pas moins un fou, si le roi sait être sage; mais
» je doute qu'il veuille l'être. »

François Ier fut sage, d'après les principes de l'école de Machiavel. A peine délivré, il se faisait déclarer par ses sujets qu'il n'avait pas le droit de livrer la Bourgogne; et il concluait avec le roi d'Angleterre et les puissances italiennes une ligue pour chasser les impériaux de l'Italie.

De là sortit la seconde lutte de nos deux grands rivaux. On en peut voir dans Guichardin le récit dramatique et les vicissitudes étranges. Charles-Quint avait cette fois pour ennemis l'Angleterre et les Etats italiens aussi bien que la France. Mais il avait surtout à redouter ses propres soldats, hordes sauvages qui ne connaissaient plus ni discipline, ni chefs. Du fond de l'Espagne, il resta spectateur actif, mais impassible, des terribles scènes qui signalèrent le début des hostilités.

D'abord, voyant l'état presque désespéré de ses affaires, auxquelles « il n'y avait de remède que la grâce de Dieu », suivant Antonio de Leyva, ce vieux et expérimenté capitaine, il essaya de désarmer les puissances italiennes par des concessions (1). Hugues de Moncada, son négociateur, offrit en son nom à François Sforza l'investiture du Milanais, pourvu qu'il se soumît pour la forme à la juridiction d'une cour impériale, qui aurait ordre de le trouver innocent. Cette offre fut rejetée. Alors, tout en continuant les négociations pour la paix, il fit presser par les impériaux le siége du château de Milan, et il excita contre Clément VII la révolte des Colonna. François Sforza fut obligé de s'enfuir du château de Milan. Le pape, surpris par les Colonna, eut à peine le temps de se réfugier dans le château Saint-Ange.

Clément VII, effrayé, signa une trève avec les lieutenants impériaux; il voulait même, disait-il, se rendre en Espagne, y conférer avec l'empereur et lui inspirer des dispositions plus pacifiques. Mais tout à coup il reprit les armes avec une imprudente légèreté et menaça le royaume de Naples. Alors l'armée impériale ayant reçu les renforts que lui amena le capitaine allemand, Georges Frondsberg, partit sous la conduite de Bourbon pour cette campagne à la fois mémorable et funeste où Rome fut prise et livrée au pillage. Tout nous porte à croire que Charles-Quint n'en avait point soupçonné l'issue (2). Son vice-roi, Lannoy, vint lui-même don-

(1) Guichardin, liv. XVII, chap. II.

(2) Du Guast, un des lieutenants impériaux qui toujours, par leur obéissance aux ordres de leur maître, méritèrent le mieux sa confiance, quitta l'armée pour ne pas violer les ordres de l'empereur. Les soldats le déclarèrent rebelle. (Voyez Guichardin, liv. XVIII, chap. II).

ner aux impériaux l'ordre de rétrograder; ils faillirent lui ôter la vie. Si Bourbon avait tenté de les retenir, il n'aurait point sans doute couru de moins grands risques. Peut-être ne voyait-il cette entreprise qu'avec peine. Mais il n'était point en son pouvoir de l'empêcher. Forcé de marcher en avant, il aima mieux étonner le monde par sa hardiesse et par le succès de son sacrilége que de se déshonorer et de tomber dans le mépris, en laissant croire qu'après avoir osé ce que nul autre n'avait osé avant lui, il manquait de cœur ou de fermeté pour aller jusqu'au bout. Il ne recula devant aucun sacrifice pour s'assurer la victoire, et il l'eut complète. Mais il n'en fut pas témoin (5 mai 1527). Rome prise, le pape fut assiégé dans le château Saint-Ange, et n'y étant point secouru, il fut obligé de se constituer prisonnier.

Cette entreprise audacieuse, terminée par une victoire aussi éclatante qu'inattendue, plongea toute l'Italie dans la consternation. Mais les soldats impériaux ne songèrent point à en faire profiter leur souverain. « S'ils avaient obéi aux » ordres qui leur étaient donnés et s'ils étaient retournés en » Lombardie, comme il convenait, écrivait à Charles-Quint » le vieil Antonio de Leyva, toute l'Italie appartiendrait à » votre majesté; car il n'y avait des vivres suffisants dans » les villes des Vénitiens pour s'y maintenir quinze jours, » et ils n'auraient osé se tenir en campagne » (1). Mais si Charles-Quint espéra un moment que ce grand triomphe de ses armées terminerait la guerre, cet espoir dut être de courte durée.

La captivité du pape ne fit qu'empirer ses affaires. Que

(1) Lettre datée d'août 1527, Lanz. *Correspondenz des Kaisers Karl V*, tom. I, pag. 235 et suiv.

devait-on faire de l'illustre captif? C'était un premier et bien grave sujet de préoccupation. En le laissant à Rome, on l'exposait à être enlevé et entraîné par les soldats impériaux, dont il était le prisonnier bien plus que celui de l'empereur. C'était peut-être même le dévouer à la mort; car le cardinal Colonna, ennemi mortel de ce pontife, cherchait à exciter contre lui une mutinerie des Allemands, dans l'espoir qu'il y périrait (1). Le transporter à Gaëte semblait un parti bien plus conforme aux intérêts de l'empereur et plus avantageux pour la sûreté du pape lui-même. Mais outre que les soldats impériaux ne voulaient point se dessaisir de ce gage important, le seigneur Alarçon, chargé de faire secrètement ce transport, s'y refusa, disant que « à Dieu ne » plust que il amenast le corps de Dieu en prison. » On se contenta de tirer du pape un traité à peu près semblable à tous ceux qu'il avait déjà signés (2), et l'on facilita sa fuite, afin de le soustraire à l'avide brutalité de ses gardiens. Mais à peine était-il rendu à la liberté qu'il se délia de ses serments. Les rois de France et d'Angleterre, de leur côté, manifestant une indignation plutôt feinte que réelle, défièrent l'empereur et prirent une part plus active aux hostilités, dont ils avaient jusqu'alors laissé presque tout le fardeau aux puissances italiennes. Venise et Florence se montrèrent plus attachées que jamais à la ligue; quelques nouveaux

(1) Lett. du 30 septembre id. Lanz., tom. I, page 248 et suiv. Je ne crois pas que Charles-Quint ait été d'abord fâché de cette captivité. Il croyait avoir beaucoup à se plaindre du pape, et un échange de lettres violentes avait eu lieu entre eux. On peut voir ces lettres dans sa correspondance recueillie par Lanz, tom. Ier, années 1526 et 1527.

(2) Guichardin, liv. XVIII, chap. III.

Etats, entre autres le duché de Ferrare, y adhérèrent, et l'empereur vit se multiplier ses ennemis.

Mais ces fidèles alliés du pape, qui ne pouvaient penser à sa captivité sans frémir d'horreur, ne se faisaient aucun scrupule de le dépouiller plus encore que n'avaient fait ses adversaires. Les Vénitiens lui enlevaient Cervia et Ravenne; le duc de Ferrare, Modène; Florence le rayait de la liste de ses citoyens, lui et tous les autres Médicis; la France et l'Angleterre elles-mêmes l'outrageaient, en prenant sous leur protection la nouvelle république Florentine. Il fallut qu'il endurât toutes ces humiliations et qu'il sanctionnât toutes ces usurpations, au moins par son silence, sous peine d'avoir à subir de plus durs traitements, tant il y avait peu de bonne foi dans ces puissances, tant il était loin de leur véritable pensée de chercher, comme elles le prétendaient, à venger d'un attentat impie la majesté du Saint-Siége!

Charles-Quint, voyant les chefs de la confédération approuver la spoliation du pape, comprit parfaitement que l'union de ce pontife avec eux ne saurait être étroite ni durable. Il jugea que, s'il parvenait à soutenir leur premier effort sans trop de revers, il lui serait facile de prendre ensuite l'offensive à son tour et de leur imposer la paix. D'ailleurs, naturellement ferme et opiniâtre, ayant plus d'orgueil encore que d'ambition, il ne voulait point donner à ses ennemis la joie de le voir accepter une défaite sans combat. Reculer d'un pas lui semblait un aveu honteux d'impuissance. Depuis la mort du connétable de Bourbon, il s'était résigné à restituer le Milanais à Sforza, malgré sa trahison. Il avait eu plus de peine à se déterminer à faire le sacrifice des nouveaux droits que le traité de Madrid lui donnait sur le duché de Bourgogne. Mais il avait enfin consenti à rece-

voir du roi de France une somme d'argent en échange de cette province. Ces deux concessions, il les avait faites au moment où le succès brillant de ses armes semblait le mettre en état de dicter des lois à ses adversaires. Il les retira quand leur nouvelle ligue et leurs provocations pouvaient donner à penser que la nécessité lui imposait la modération. La prise de Gênes et l'invasion de Naples par les Français, les succès de Lautrec dans ce royaume, le siége de Naples même ne diminuèrent en rien sa ferme détermination de ne renouer les négociations que lorsqu'il pourrait parler en vainqueur.

Bientôt, en effet, ses armes furent plus heureuses. A Naples, à Gênes, dans le Milanais, sur terre et sur mer, partout, en un mot, ses ennemis éprouvèrent des échecs, qu'ils durent attribuer à leur manque de conduite plutôt qu'à la fortune. Alors, s'adressant au pape Clément VII, il offrit de lui faire restituer tout ce que ses alliés avaient enlevé aux Etats de l'Eglise et d'assurer à sa famille la souveraineté de Florence, pourvu qu'il entrât dans son alliance et lui remît le cens annuel payé jusqu'alors au Saint-Siége par le royaume de Naples (1). Puis il fit la paix avec le roi de France, lui rendit ses enfants et lui laissa la Bourgogne ; il l'obligeait, en retour, à renoncer à la Flandre et à l'Artois, à abandonner ses droits sur l'Italie et à payer une somme de deux millions d'écus d'or.

Le pape et le roi de France ainsi désarmés, il ne lui restait plus que des ennemis peu redoutables. La plupart de ses conseillers et le fameux Antonio de Leyva l'engageaient à

(1) Ce cens annuel devait être remplacé par une haquenée blanche offerte chaque année en signe de vassalité.

poursuivre contre eux ses succès. Il venait de se rendre en Italie à la tête d'une armée formidable. La tentation était forte, et il y eût probablement cédé, si la nouvelle du siége de Vienne par le sultan Soliman n'était venue lui donner d'autres projets (1). Il ne tarda pas à apprendre que ce sultan avait été repoussé avec autant de perte que de honte. Mais déjà la saison était fort avancée. D'ailleurs, il avait protesté de ses intentions pacifiques, et il ne pouvait, sans faire douter de sa loyauté, reprendre une attitude guerrière; il n'était point sûr que le roi de France observerait fidèlement le dernier traité; enfin, les démarches que faisait le roi d'Angleterre pour obtenir la permission de divorcer avec Catherine d'Aragon, et la résolution que ce prince paraissait avoir prise de la répudier malgré le pape lui-même, si le pape refusait d'autoriser ce divorce, pouvaient allumer d'un moment à l'autre une guerre nouvelle et sanglante. Par tous ces motifs réunis, l'empereur abandonna l'idée de conquérir l'Italie et se contenta de la « seigneurier ». Il laissa aux Vénitiens tous leurs Etats, exigeant seulement la restitution de ce qu'ils avaient pris pendant la guerre, et il donna à François Sforza cette investiture du Milanais, dont le refus avait été la principale cause de cette seconde et furieuse lutte.

Ainsi, tant de victoires éclatantes remportées en son nom, tant de miracles faits par la fortune en sa faveur,—un roi de France et un pape tombés entre ses mains, dans le court intervalle de deux ans, le royaume le plus puissant de la chrétienté un moment menacé d'être démembré, en même

(1) Lanz, *Corresp.*, pag. 360 et suiv., lett. de Charles-Quint à son frère Ferdinand.— Ferréras, *Hist. d'Espagne*, t. IX, pag. 123 et 124.

temps que l'Italie semblait conquise tout entière,—n'avaient point accru d'une province ses domaines en Europe, tandis qu'une poignée d'aventuriers espagnols, entraînés hors de leur patrie par l'avidité seule, lui conquéraient un monde entier au-delà de l'Océan !

Toutefois, les traités de Madrid et de Cambray eussent été un prix suffisant de ses efforts et de ses succès, s'ils avaient assuré pour jamais ses Etats contre les tentatives hostiles de la France. Devaient-ils avoir au moins ce résultat ? Charles-Quint ne le pensait point lui-même. Dès les premiers jours qui suivirent le traité de Cambray, il prévit, sa correspondance nous l'atteste (1), que cette paix ne serait qu'une trève et que son rival saisirait la première occasion pour la rompre. Nous verrons qu'en effet la rupture ouverte ne se fit pas attendre. Elle fut précédée cependant de bien des négociations, de bien des intrigues nouvelles où notre héros, ce passé maître en fait de politique et de fourberies, suivant l'opinion de la plupart des historiens, resta souvent fort loin en arrière de ce type prétendu de loyauté et d'honneur que l'on appelle le *roi chevalier*.

(1) Lanz, *Correspondenz*, passim, an. 1530.

CHAPITRE IV.

Suite des luttes de François Ier et de Charles-Quint; du traité de Cambray à la mort de François Ier (1529—1547).

Depuis le jour où le traité de Cambray eut rendu à François Ier ses enfants, il ne songea plus qu'à recouvrer aussi le duché de Milan. Il avait honte de l'avoir perdu; il lui semblait plus honteux encore de le laisser en des mains étrangères.

Presque aussitôt après la signature du traité de Cambray, le 29 novembre 1529, il protestait déjà contre ce traité, qui lui avait, disait-il, extorqué, contre les lois et les coutumes de la guerre, en sus d'une rançon en argent, la cession du duché de Milan, du comté d'Asti et de la seigneurie de Gênes (1); et le parlement français appuyait ces protesta-

(1) Isambert, *Lois anciennes*, tom. XII, pag. 337; *Traités de Paix*, tom. II, pag. 181.

tions en y joignant les siennes. Ses ambassadeurs auprès de Charles-Quint ne se donnaient point la peine de cacher à ce prince le mécontentement de leur maître. Ils lui disaient avec une franchise menaçante « qu'ils trouvaient son » traité de dure digestion, et que, s'ils l'observaient, ce se- » rait seulement pour retirer leurs princes de ses mains, » non point pour former longue amitié avec lui (1). » Ils le sollicitaient aussi vivement d'accorder au roi la faculté de racheter le comté d'Asti, prétextant que ce comté, annexé par Louis XII à la couronne de France, en était devenu inséparable (2). Parfois même, ils lui renouvelaient la proposition déjà faite autrefois par leur maître, de l'aider à s'emparer des Etats vénitiens s'il voulait bien rendre le Milanais à la France.

Charles-Quint, très mécontent et de cette franchise et de ces offres intempestives, n'en prit que plus à cœur la pacification immédiate de l'Italie. Il chercha à s'attacher les Vénitiens et remit le Milanais entre les mains de François Sforza. De là, pour la cour de France, un nouveau sujet de mécontentement. Qu'il eût gardé ce duché pour lui-même, cela se fût compris, disait-on ; mais donner à un bâtard, à un traître, la fiancée chérie du roi de France, n'était-ce point faire à celui-ci la plus mortelle injure (3) ?

(1) Le Glay, tom. II, pag. 723.—Lanz, tom. I, pag. 350 et suiv.

(2) Id., ibid.

(3) « S'il l'eût gardé pour lui-même, bien, de par Dieu ! mais de » le bailler à un tel, comme par mépris et despit d'eulx, c'était une » chose intolérable. » (Du Bellay, commencem. du liv. IV, an 1530.) —Galéas Visconti, Milanais banni lors de la rentrée du duc François Sforza, et qui depuis 1523 était attaché au parti de la France, disait en 1529 à Poupet de la Chaulx, ambassadeur impérial, non sans y être autorisé par le roi sans doute, « qu'il y avait deux li-

Toutefois, François Ier n'osait plus recourir à la force. Il crut que les négociations et les intrigues lui réussiraient mieux. Mais voulant se donner une double chance de succès, il mit en usage tour à tour, et même à la fois, deux moyens dont l'emploi simultané prouve qu'il avait alors dépouillé tout scrupule de loyauté chevaleresque. J'ai peine à signaler cette mauvaise foi, dont pourtant une étude attentive des faits et des historiens du temps ne me permet plus de douter. François Ier ne cessa plus désormais d'importuner Charles-Quint de ses protestations et de ses offres d'alliance, et en même temps il cherchait partout à lui faire des ennemis, mais avec l'intention secrète de les abandonner, d'aider même à les accabler, si son rival voulait acheter son alliance au prix qu'il lui fixerait. Ses intrigues n'étaient, du reste, mystérieuses qu'à demi. Il les couvrait à dessein d'un voile assez transparent, car il n'était pas fâché que Charles-Quint en sût quelque chose. Un allié dont la fidélité n'est pas douteuse est souvent négligé ; on flatte et l'on cherche à s'attacher par des bienfaits un allié dont on craint la défection. Mais la duplicité de François Ier ne servit qu'à rendre Charles-Quint plus défiant et plus hostile.

Dès la fin de l'année 1530, François Ier faisait offrir à son rival de confondre leurs intérêts par des alliances de familles, de façon que leurs deux maisons n'en formassent plus qu'une seule, souveraine maîtresse de toute la chrétienté. Quatre mariages devaient cimenter cette union, et la note diplomatique qui les proposait (1) ajoutait que

» gnaiges en Italie qu'estaient cause de tous les maux qui y estaient, » asscavoir : les Médicis et Sforza, et que le monde eust été bien » heureux que piéça la race en eust été faillie. » Le Glay, tome II, pag. 706.

(1) *Papiers d'Etat* de Granvelle, tom. Ier, ann. 1530.

« moyennant les dictes alliances, ce sera un même vouloir » desdits seigneurs, une âme en deux corps, et qui picquera » l'un, l'autre s'en ressentira, comme si c'était une mesme » maison, (ce) qui reviendra au grand proufict, commodité » et utilité des dicts seigneurs, leurs pays, terres et subjects, » et pourront eulx deux ensemble mettre la loy telle que » bon leur semblera en la dicte chrétienté, et tels les ont » rendus tributaires durant leurs différends, qui auront » grande joie et plésir d'eulx réduire et estre en leurs bonnes » grâces. » Les anciens alliés de François Ier l'avaient aidé à recouvrer ses enfants ; ce prince, on le voit, ne leur pardonnait point un tel service. La reconnaissance pesait à son orgueil, et le bienfait reçu restait dans son esprit comme le souvenir d'une injure.

Une seconde note diplomatique proposait aussi une entrevue entre les deux monarques. Ni dans l'une ni dans l'autre il n'était question du duché de Milan. Mais Charles-Quint n'ignorait pas que le but véritable de toutes les avances de son rival était d'obtenir l'investiture de cette seigneurie.

Charles-Quint trouvait sans doute de très-grands inconvénients à avoir le roi de France pour ennemi déclaré ou secret. Sa tante, Marguerite d'Autriche, presque au moment de rendre le dernier soupir, lui avait, dans une lettre touchante, recommandé expressément de conserver la paix avec ce prince (1). Lui-même cherchait alors à l'obliger en tout ce qui ne pouvait point compromettre entièrement sa puissance personnelle. Lors du traité de Barcelonne, il avait promis à Clément VII de faire rentrer les villes de Modène et de Reggio au pouvoir du Saint-Siége. Pour plaire à Fran-

(1) Lanz, *Corresp.*, tom. I, pag. 408.

çois, il confirma la possession de ces deux seigneuries au duc de Ferrare, époux de Renée de France. Clément VII en fut très-irrité, et peut-être ce jugement contribua-t-il à le jeter dans l'alliance française. Charles-Quint ménageait donc François Ier plus que le pape lui-même. Mais introduire de nouveau en Italie celui qu'on en avait chassé avec tant de peine, lui ouvrir soi-même un chemin vers de nouveaux projets d'ambition, c'eût été s'exposer volontairement à de graves périls. L'empereur n'accepta donc qu'en partie les offres du roi. Il donna son adhésion, absolue ou conditionnelle, aux divers mariages qui lui étaient proposés, un seul excepté, celui du duc d'Orléans, pour lequel François Ier avait déjà manifesté l'intention de demander la nièce du pontife Clément VII. Mais il recommanda sévèrement à son ambassadeur de ne point répondre sur le projet d'entrevue jusqu'à ce que « toutes choses fussent faictes et trai- » tées », et de régler tout d'avance, de manière que dans cette entrevue « il ne fût question que de choses de plaisir » et amiableté, pour éviter ce que l'on dit que des veues » des princes provient aucunes fois inimitié. »

De longs pourparlers suivirent ces premières négociations. Le roi de France insistait principalement sur l'entrevue. L'empereur ne consentait à l'accorder qu'à condition « que l'on n'y parlerait point des affaires concernant les » royaumes des deux princes, non plus que du contenu des » traités de Madrid et de Cambray, auxquels il se fallait ar- » rêter, mais seulement des affaires générales de la chré- » tienté » (1). Mais qu'importaient à François les affaires générales de la chrétienté? Elle s'effrayait des progrès du

(1) Granvelle, tom. I, pag. 577.

Turc; il les voyait avec plaisir. Elle voulait employer la contrainte pour ramener les luthériens dans le sein de l'Eglise; il cherchait secrètement à se ménager leur alliance. Le divorce d'Henri VIII menaçait d'étendre le schisme; c'était précisément ce divorce qui rendait le roi d'Angleterre l'ennemi irréconciliable de l'Empereur et l'attachait sans réserve aux intérêts du monarque français. François Ier ne voulut donc plus d'une entrevue dont il n'aurait tiré aucun profit; il prétexta la maladie de sa mère, Louise de Savoie, qui en effet mourut quelques jours après, et toutes ces belles démonstrations d'amitié pour son beau-frère firent place à une aigreur assez mal dissimulée (sept. 1531.)

Cependant, un an après, un nouveau projet d'entrevue fut présenté à Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. C'était cette fois au nom de la reine de France, Eléonore, princesse pleine de douceur, de modestie et de bonté, qui, aimant à la fois son époux et son frère, tourmentée de leurs discordes, eût donné sa vie pour amener entre eux une réconciliation sincère. Charles-Quint, tout en manifestant qu'il n'attendait rien de bon de cette entrevue (1), ne s'y opposa point, pourvu qu'on s'y rendît avec un faible cortége et sans grandes cérémonies (2). J'ignore pour quel motif elle n'eut point lieu.

Pourquoi Charles-Quint se montrait-il si réservé à accepter ces offres d'amitié, d'alliances par mariages et de conférences? C'est qu'il n'ignorait pas que François Ier entretenait secrètement des liaisons avec tous ses ennemis. Il le

(1) Lanz, *Correspondenz*, tom. II, pag. 41 et 42.

(2) Id., tom. II, pag. 43 et 44.

voyait en rapports intimes avec les Turcs et leur protégé, le transylvain Zapoly, avec Henri VIII, dont le divorce avec sa tante, Catherine d'Aragon, lui semblait un affront insupportable pour toute sa maison, avec les luthériens d'Allemagne, auxquels un ambassadeur français, Guillaume du Bellay, avait été envoyé en 1531 (1), avec Clément VII, qu'avait récemment séduit la perspective brillante de marier sa nièce à un fils de France. De toutes ces intrigues, il concluait assez naturellement que les propositions du roi ne tendaient qu'à lui donner le change sur de secrets complots. Pourtant, il se trompait dans sa conclusion. François Ier aurait mieux aimé lui devoir le duché de Milan que de s'exposer aux chances douteuses d'une nouvelle lutte, où ses alliés l'eussent probablement très mal soutenu. Il lui eût sans doute volontiers sacrifié et le sultan des Turcs, et le roi d'Angleterre, et les luthériens d'Allemagne, avec lesquels il rougissait d'avouer ses liaisons ; il eût aussi certainement préféré pour son fils, le duc d'Orléans, l'alliance d'une princesse de la maison d'Autriche à celle de la nièce de Clément VII, petite-fille d'un banquier de Florence. Mais comment s'étonner des soupçons de l'empereur, lorsque les paroles et les actes du roi de France étaient en contradiction perpétuelle?

L'année 1533 vit se terminer cette courte période d'essais de rapprochements, faits d'un côté au moins avec les apparences de la mauvaise foi, et accueillis de l'autre avec une froide réserve. Alors Charles-Quint détruisit toutes les espérances de François Ier, relativement au Milanais, en organi-

(1) Du Bellay, liv. IV, pag. 451, éd. Panthéon. Voy. sur ce sujet la dernière partie de cette étude, qui concerne spécialement les affaires d'Allemagne.

sant une nouvelle ligue défensive des puissances italiennes. Alors, François Ier, pour détacher Clément VII de cette ligue, lui offrit sérieusement d'accomplir le mariage du duc d'Orléans et de Catherine de Médicis, mariage qu'il ne lui avait présenté jusque là que comme un leurre. Alors aussi, ce prince, sortant des promesses un peu vagues qu'il avait faites aux protestants d'Allemagne, conclut avec eux une véritable alliance offensive, qui eut pour conséquence l'expulsion des Autrichiens du Wurtemberg; alors, enfin, l'assassinat de Merveille fit reprendre aux deux grands rivaux l'attitude belliqueuse dont ils s'étaient momentanément départis.

Charles-Quint, se rendant en Espagne après avoir repoussé Soliman de l'Allemagne, avait exprimé le désir d'une seconde entrevue avec Clément VII dans la ville de Bologne. Là, il lui présenta trois projets qui concernaient : le premier, la pacification religieuse de la chrétienté au moyen d'un concile; le second, la défense commune de l'Italie contre le Turc; le troisième, enfin, l'organisation d'une confédération italienne destinée à empêcher toute intervention étrangère dans les affaires de la Péninsule. Dès l'époque du traité de Cambray, il avait conclu une alliance semblable avec le pape, les Vénitiens et le duc de Milan, pour la garantie réciproque de leurs possessions dans cette contrée. Mais outre que les alliés de ces quatre puissances n'y étaient point assez clairement compris, il avait oublié d'y faire une mention spéciale de la république de Gênes, qu'il avait précédemment rendue à la liberté. Un oubli non moins fâcheux avait été commis relativement à cette république dans le traité de Cambray lui-même. Il n'était pas douteux pour tout homme de bonne foi que François Ier n'eût alors promis

d'y renoncer, puisqu'il s'était engagé en termes généraux à ne plus intervenir désormais dans les affaires d'Italie. Mais, comme cet Etat n'avait point été nommé particulièrement, François Ier prétendait qu'il était en droit de faire valoir sur lui certaines prétentions, dont l'abandon n'était pas compris, disait-il, dans les conventions de Madrid et de Cambray (1). De là, pour les Génois, une foule de vexations bien propres à faire présager qu'il commencerait par eux ses nouvelles agressions. Charles-Quint voulait intéresser toute l'Italie à leur défense, en les faisant comprendre dans la ligue des puissances italiennes. Il s'adressa donc au pape et le sollicita vivement à une nouvelle alliance défensive, pour confirmer la première, en rendant plus clairs les points que celle-ci avait laissés obscurs.

Les cardinaux de Tournon et de Grammont venaient précisément d'être envoyés à Rome par les rois de France et d'Angleterre. Ces deux monarques avaient eu quelques mois plus tôt une entrevue à Boulogne. On pense bien qu'Henri VIII, malgré la présence du fils aîné de l'Eglise, y avait laissé éclater toute sa colère contre le Saint-Siége. François Ier parut partager ses ressentiments. Il reçut « ses » plaintes et doléances », et y joignit les siennes. Il parlèrent beaucoup de concile, tout en se promettant bien de s'opposer à la convocation de celui que Charles-Quint voulait obtenir du pape. Ils firent de beaux projets de s'aider réciproquement et d'imposer la loi à quiconque ne serait pas leur ami, se disant que « eux deux ensemble, avec leurs » amitiés ouvertes et secrètes, pourraient faire un tel effort

(1) Guichardin, liv. XX, chap. II.—Du Bellay, liv. IV, an. 1533, pag. 457, éd. Panthéon.

» qu'il serait bien difficile d'y résister (1) ». Enfin, ils nommèrent les deux cardinaux dont nous avons parlé leurs représentants communs, pour porter au pape un message que l'on devait rendre menaçant, à moins que Clément VII ne s'adoucît sur l'affaire du divorce.

Mais nos cardinaux, arrivés à Bologne, y prirent un tout autre ton que ce langage impérieux et hautain dont on était convenu. « Iceux cardinaux, quand ils entendirent à » leur arrivée comment les affaires se portaient et combien » il était à craindre que, s'ils alléguaient audit Saint-Père » tout le malcontentement des roys, ils lui augmentassent » son désespoir, et que l'empereur, au moyen de ce, le » fist précipiter à sa dévotion et en faire à son appétit con- » tre le roy d'Angleterre (chose qui l'aigrît plus fort et dont » s'ensuivît un trouble dans toute la chrétienté), se délibé- » rèrent d'entrer à l'exécution de leurs instructions par le » dernier article d'icelles, et au lieu de commencer par la » voie de rigueur et de finir par douceur, ainsi qu'il leur » était ordonné, prindrent le chemin du tout contraire (2) ». Si contraire, en effet, qu'ils sollicitèrent son arbitrage dans la querelle de leur maître avec les Génois, puis lui firent la demande officielle de sa nièce pour le duc d'Orléans. Clément VII en ressentit la joie la plus vive; et lorsque Char-

(1) Du Bellay, liv. IV, ann. 1532, pag. 456, éd. Panthéon.

(2) Du Bellay, liv. IV, pag. 457, éd. Panthéon. Il est inutile de dire que nous tirons de ce texte et de beaucoup d'autres des conclusions tout à fait contraires à celles de l'auteur. Les cardinaux de Tournon et de Grammont n'auraient point pris probablement sur eux de commencer leur mission par des paroles gracieuses, s'ils avaient eu ordre de débuter par des menaces, et j'hésite à croire que l'intérêt d'Henri VIII ait été surtout consulté dans toute cette affaire.

les-Quint lui fit ensuite la proposition, bien plus conforme aux intérêts italiens, d'arranger le mariage de cette jeune princesse avec François Sforza, duc de Milan, le pape répondit par un refus dédaigneux. En même temps, il chercha des prétextes pour ne point accéder au projet de ligue, alléguant, tantôt qu'il voulait se réserver les fonctions d'arbitre, tantôt qu'il fallait d'abord y engager les Vénitiens, sans quoi cette ligue ne serait pas assez forte pour offrir des avantages véritables. Les Vénitiens furent, en effet, sollicités d'y entrer ; mais ils s'y refusèrent. La conscience d'une faiblesse que les autres puissances ne soupçonnaient point encore, les déterminait à conserver désormais une exacte neutralité dans les querelles des princes chrétiens.

Cependant Clément VII, malgré sa partialité pour les Français, n'eut pas la fermeté de résister à la puissance impériale : il finit par accepter ce projet de ligue, en y apportant quelques modifications, dont l'historien du Bellay a beaucoup exagéré l'importance (1). Le pape, l'empereur, en sa qualité de roi de Naples, les ducs de Milan, de Ferrare, de Mantoue, les républiques de Gênes, Lucques et Sienne, y figuraient comme parties contractantes. En voici les principales conditions : chacune des puissances coalisées doit fournir son appui aux autres pour maintenir leur indépendance contre toute domination étrangère, dans les limites territoriales qu'elles possèdent au moment du traité ; une somme d'argent, dont le chiffre total est fixé et réparti proportionnellement aux ressources supposées des divers Etats contractants, sera immédiatement versée dans le trésor de la confédération ; s'il survient quelque guerre intéressant

(1) Granvelle, *Papiers d'Etat*, tom. II, pag. 1 et suiv.

l'Italie, chaque puissance sera de plus taxée mensuellement à une certaine somme indiquée aussi dans le traité. L'empereur est censé momentanément acquitter pour le compte de la ligue tout ce qu'il paie pour la défense et la garde du duché de Milan. Une contribution annuelle pour soudoyer des troupes allemandes est ajoutée à la contribution mensuelle. Les confédérés auront aussi une flotte. Antonio de Leyva est nommé capitaine-général de la ligue. Il sera assisté de deux commissaires, nommés l'un par l'empereur, l'autre par le pontife. Le duc de Florence sera maintenu dans son duché. Le duc de Savoie pourra entrer dans la ligue, s'il le demande, etc., etc. En même temps le pape s'engageait par un autre acte, signé trois jours avant la conclusion de cette ligue (1), à convoquer un concile pour régler les différends religieux de la chrétienté, à s'unir à l'empereur pour repousser les attaques des Turcs, à empêcher toute puissance étrangère d'intervenir dans les affaires de l'Italie, et dans le cas où sa nièce épouserait le fils de François Ier, il devait tâcher de rendre ce prince favorable à la convocation du concile, lui imposer la stricte observation des traités de Madrid et de Cambray, enfin le faire consentir à l'annulation du nouveau mariage qu'Henri VIII venait de contracter.

Ces deux traités semblaient détruire toutes les espérances que François Ier avait conçues en se rapprochant du pape. Mais Clément VII, qui dans l'art des intrigues ne con-

(1) Du Bellay prétend que le pape refusa d'accorder à l'empereur cette satisfaction, disant « que le bien et honneur qui à sa » maison estait accordé par le roy, en acceptant son alliance, es- » taient tels et si grands que c'estait audit seigneur et non à luy » d'y apposer et ordonner les conditions. » Mais l'original de cet acte se trouve au commencement du t. II des *Papiers d'Etat* de Granvelle.

naissait point de maître (1), sut persuader à ce monarque qu'ils lui étaient plus avantageux que préjudiciables : mille et mille incidents divers pourraient plus tard en entraver l'exécution; mais le licenciement de l'armée impériale serait immédiat. Des promesses destinées à rester sans effet payaient-elles trop cher une telle concession? Les négociations pour le mariage du duc d'Orléans continuèrent, et l'on convint d'une entrevue entre les deux souverains.

Nice, ville intermédiaire entre la France et les Etats pontificaux, fut d'abord choisie pour en être le théâtre. Mais ils exigeaient que le duc de Savoie, dans les domaines duquel elle était comprise, leur laissât les clefs de la ville et celles de la citadelle pendant toute la durée des conférences. Le duc de Savoie avait plus d'un motif de se défier de François Ier. Il savait que ce prince, héritier de Louise de Savoie, élevait des prétentions sur une partie considérable de son duché. De plus, il avait conscience de l'avoir offensé, en acceptant de l'empereur le comté d'Asti après le traité de Cambray. La loyauté de François Ier pouvait être à juste titre suspectée, après tant de serments aussitôt violés que prêtés. N'avait-on pas à craindre qu'une fois maître du château et de la ville de Nice, il ne voulût s'y établir et ne s'en prétendît le seigneur légitime? Le duc de Savoie crut qu'il lui serait dangereux de les laisser, même pour quelques jours, au pouvoir de son neveu (2). Clément VII, pour le-

(1) Guichardin ajoute : « Lorsqu'il n'était point troublé par la » crainte. »

(2) M. Gaillard, *Hist. de François Ier*, t. III, c. VI, trouve très mauvais que le duc de Savoie n'ait point accepté avec empressement l'honneur que le roi de France voulait bien lui faire de lui prendre sa ville de Nice, peut-être dans l'intention de la conserver ensuite pour lui-même. Ce seul exemple suffit pour montrer quelle est la partialité de cet historien.

ver tout obstacle et flatter la vanité de son nouvel allié, qui n'était que trop accessible à toute espèce de flatterie, lui offrit de se rendre lui-même à Marseille. François Ier accepta avec un extrême empressement. Le mariage projeté y eut lieu au milieu d'une grande pompe. Clément VII y réitéra toutes ses protestations d'amitié pour le roi, et l'on assure qu'il promit comme dot à l'époux de sa nièce trois joyaux d'un prix inestimable, la souveraineté de Florence, le duché de Milan et le duché d'Urbin. D'autres ajoutent qu'il fut le premier à conseiller à François Ier de s'ouvrir un chemin jusqu'au centre de la Haute-Italie, en attaquant d'abord les domaines du duc de Savoie. Quoi qu'il en soit, François Ier dans cette entrevue se montra, suivant sa coutume, fort peu exigeant sur tout ce qui ne concernait pas ses propres intérêts. Il avait promis à Henri VIII de défendre sa cause avec la plus grande énergie. Mais la conduite hautaine des ambassadeurs de ce prince lui fournit, pour l'abandonner, un prétexte plausible : il annonça à Clément VII qu'il ne lui saurait pas mauvais gré de suivre dans toute cette affaire les règles prescrites par les canons (1). Clément VII, se voyant libre de satisfaire l'empereur, au moins sur ce point; jugeant d'ailleurs contraire à la dignité

(1) Guichardin, liv. XX, chap. II. — Il prétend que le roi de France, même avant l'entrevue, s'était engagé, parmi beaucoup d'autres choses qu'il observa moins (comme de ne demander la pourpre en faveur d'aucun de ses sujets), de ne lui parler en aucune façon de l'affaire du roi d'Angleterre. Le témoignage de du Bellay, liv. IV, est loin d'être conforme à celui de Guichardin. Nous les avons comparés longuement, et nous avons fini par donner la préférence à celui de Guichardin, à cause du caractère généralement plus impartial de l'auteur, et aussi parce que dans le récit de du Bellay il se trouve plusieurs circonstances invraisemblables ou même contradictoires.

pontificale de supporter plus longtemps le scandale que le mariage du roi d'Angleterre avec Anne de Boleyn donnait au monde chrétien, mit un terme aux longues irrésolutions dans lesquelles l'alliance des deux rois l'avait entretenu. A peine de retour en Italie, il assembla un consistoire et y lança l'anathême contre cet ancien défenseur de la foi, devenu rebelle au Saint-Siége. Alors eut lieu la séparation définitive de l'Angleterre et de l'Eglise catholique.

Pendant ces négociations de Bologne et de Marseille, Milan était le théâtre d'autres intrigues aujourd'hui encore environnées de mystères et dont le dénouement fut tragique. Un gentilhomme milanais, nommé Merveille, après avoir longtemps résidé en France, était revenu dans sa patrie, chargé, dit-on, d'une mission secrète de François Ier pour le duc de Milan. Quel était au juste l'objet de cette mission, et qui l'avait provoquée? Suivant du Bellay (1), François Sforza lui-même avait sollicité du roi de France l'envoi de cet agent, au moyen duquel « se pourraient gui- » der beaucoup de bonnes choses ». Toutefois, il exprimait le vœu que le but du voyage de Merveille demeurât secret, pour que l'empereur n'en prît point ombrage. Mais François Ier ne se prétendait-il point le souverain légitime du duché de Milan? Quel motif Sforza pouvait-il donc avoir de chercher à établir des relations politiques avec lui, sans l'aveu de son ancien protecteur, dont l'appui lui était toujours si nécessaire? S'il tenait à l'alliance du roi dans le seul espoir que celui-ci abandonnerait ses prétentions au duché de Milan, pourquoi craignait-il tant que Charles-Quint n'eût connaissance de ses démarches? Pourquoi de-

(1) Du Bellay, liv. IV, pag. 472, éd. Panthéon.

manda-t-il instamment que Merveille lui fût recommandé simplement comme un gentilhomme séjournant en Italie pour ses intérêts privés? Mais admettons comme faits avérés toutes ces invraisemblances, adoptées sans examen par les historiens, d'après du Bellay (1), et suivons son récit pas à pas.

(1) Voici comment Robertson, entre autres, s'exprime sur cette mission diplomatique, en altérant toutefois le texte de du Bellay, en ce sens qu'il fait faire à François Ier les premières avances auprès de François Sforza. « Le roi de France s'adressa surtout à » François Sforza, qui était, il est vrai, redevable à Charles de » la possession du duché de Milan, mais qui le tenait à des con- « ditions si dures qu'elles le rendaient non-seulement vassal de » l'empire, mais encore tributaire et personnellement dépendant » de l'empereur. L'honneur d'avoir épousé la nièce du plus grand » souverain de l'Europe (le mariage n'était pas encore conclu, » mais seulement projeté) ne pouvait lui faire oublier la honteuse » servitude à laquelle il se trouvait abaissé; et cet état lui parut si » insupportable que, tout faible et timide qu'il était, il prêta fidè- » lement l'oreille aux premières propositions que lui fit François » de l'affranchir du joug. Les ouvertures lui furent portées par » Merveille, gentilhomme milanais, résidant à Paris, etc. » Voici la manière dont il termine ce récit : « Ils vinrent à bout (le duc » de Milan et ses conseillers) d'engager Merveille dans une que- » relle avec un des officiers domestiques du duc; l'ambassadeur, » qui n'avait ni la prudence ni la modération qu'aurait exigées » l'emploi qui lui était confié, tua son adversaire. On l'arrêta sur- » le-champ, on lui fit son procès, il fut condamné à perdre la » tête, et la sentence fut exécutée au mois de décembre 1533. » François, étonné qu'on eût ainsi violé un caractère qui était sa- » cré parmi les nations les plus barbares, et indigné de l'affront » fait à la dignité de sa couronne, menaça Sforza des effets de son » ressentiment et porta ses plaintes à l'empereur, qu'il regardait » comme le véritable auteur de cet outrage inouï. Mais n'ayant pu » obtenir aucune satisfaction ni de l'un ni de l'autre, il en appela » à tous les princes de l'Europe et se crut alors en droit de tirer » vengeance d'une insulte qu'il ne pouvait laisser impunie sans » avilir son caractère et sans dégrader son rang. » — Robertson, commencement du liv. VI, trad. Suard.

L'empereur, très-méfiant de sa nature, ne tarde pas à apprendre le but caché du voyage de Merveille à Milan. Irrité, il menace Sforza de rompre tout projet de mariage entre lui et sa nièce, qu'il lui avait promise, et Sforza, qui s'est attiré si imprudemment la colère impériale, n'imagine rien de mieux qu'un lâche assassinat pour effacer le souvenir de son ingratitude. Il aposte un certain Castillon, avec mission de provoquer et d'insulter Merveille. Celui-ci, poussé à bout, fait tuer l'offenseur par ses gens. Le duc saisit ce prétexte et ordonne d'arrêter l'agent français. On viole toutes les règles de procédure usitées dans le duché de Milan. En vain Merveille présente sa justification par écrit; on la déchire sans vouloir y jeter les yeux. Il est jugé, condamné, exécuté dans la même semaine.

Quoi qu'il en soit, François Ier parut très indigné et demanda satisfaction immédiate de l'attentat commis sur son ambassadeur. Sforza répondit qu'il avait toujours regardé Merveille comme un simple particulier, son sujet, et non point comme un agent au service de la France. Charles-Quint intervint en faveur de Sforza. Il annonça qu'il l'obligerait, s'il était nécessaire, à donner au roi toutes les satisfactions équitables. Mais il refusa d'admettre que Merveille eût jamais eu le caractère inviolable d'un ambassadeur, et il déclara qu'il considérerait toute attaque à main armée contre le Milanais comme une violation des traités de Madrid et de Cambray. Peut-on l'en blâmer? Comme suzerain du duc de Milan, il lui devait sa protection contre toute tentative spoliatrice. C'était à lui-même qu'il fallait s'adresser, à son jugement qu'il fallait recourir pour obtenir justice, si son vassal avait réellement violé le droit des gens par la condamnation de Merveille. Mais on ne pouvait pas

non plus raisonnablement exiger que Charles-Quint considérât ce meurtre comme une violation du droit des gens, et la victime comme un véritable ambassadeur couvert de l'inviolabilité qui s'attache à ce genre de fonctions. En effet, ce qui constitue surtout le caractère d'un ambassadeur, c'est la publicité de la mission pour laquelle il est accrédité. Merveille, dont la mission n'avait pas eu cette publicité, n'était à tout prendre qu'un agent secret, une sorte d'espion à la solde du roi de France. Mais, dira-t-on, Sforza ne pouvait le considérer comme tel, puisqu'il avait été officiellement instruit du but de son séjour à Milan. J'admets que François Ier eût une cause légitime d'attaquer Sforza. Mais en envahissant le Milanais, l'attaquait-il seul? La suzeraineté féodale n'admettait-elle point celui qui avait donné l'investiture d'un fief à en partager la souveraineté avec celui qui l'avait reçue? François Ier n'aurait-il point dû notifier à Charles-Quint la mission de Merveille? et, dès qu'il ne l'avait point fait, l'empereur était-il obligé de voir dans la condamnation juridique du meurtrier autre chose que le juste châtiment d'un assassinat?

C'était en ce moment même que le landgrave de Hesse et le duc Ulrich de Wurtemberg, secourus par le roi, mettaient en péril la domination autrichienne en Allemagne, et que le corsaire Barberousse, appelé, disait-on, par lui, ravageait effroyablement les côtes du royaume de Naples et de la Sicile, avant d'aller conquérir Tunis. François Ier lui-même se mettait évidemment sur le pied de guerre, en ajoutant à ses forces militaires sept nouvelles légions de paysans recrutés sur la frontière de ses Etats (1534, juillet). Qu'il eût ou qu'il n'eût pas sujet d'être vivement irrité contre Sforza, cette alliance systématique avec les ennemis de l'em-

pereur, fussent-ils hérétiques, Musulmans ou pirates, cette précipitation à s'armer lorsqu'il n'était menacé par personne, son refus absolu de recevoir les satisfactions qui lui étaient offertes au sujet de Merveille, tout annonçait bien qu'il cherchait depuis longtemps un prétexte pour fondre de nouveau sur l'Italie, et qu'il était ravi de l'avoir enfin trouvé. Après Madrid, il avait allégué, pour justifier son manque de foi, l'ennui de la captivité et les rigueurs qui lui avaient extorqué ce serment. Mais, après Cambray, une pareille excuse n'était plus possible ; car il était bien libre le jour où, renouvelant solennellement toutes les promesses du traité de Madrid qui ne concernaient point l'abandon de territoires situés en France, il avait obtenu à ce prix une paix qu'il eût dû trouver avantageuse dans l'état désespéré de sa fortune. La mort de Merveille lui fournit un moyen de publier partout que, s'il rompait les anciennes conventions, il y était forcé par la perfidie de ses adversaires.

Cependant il s'écoula presque deux ans entre le jour où il leva décidément le masque et celui où l'empereur se détermina enfin à repousser ses agressions les armes à la main. Ce long intervalle de temps fut rempli par de nouvelles négociations où les deux rivaux reparurent avec leur caractère habituel; l'un, égoïste et peu scrupuleux, obstiné à recouvrer ce qu'il avait déjà abandonné deux fois, plus exigeant à mesure qu'on paraissait lui céder davantage; l'autre, défiant et plein d'hésitation, partagé entre plusieurs sentiments contraires jusqu'au moment où la colère ou bien la nécessité lui fit prendre un parti décisif; au fond plus ami de la paix que son adversaire, et bien moins désireux d'étendre encore une domination dont la grandeur lui pesait que de fermer à François Ier le chemin pour agrandir la sienne.

Les incertitudes de Charles-Quint commencèrent au moment même où s'ouvrit cette nouvelle série de négociations. Par instants, il s'irritait et voulait faire avertir le roi de France que les tentatives d'intimidation lui réussiraient mal. « Et si veez la conjoncture, écrivait-il à son ambassadeur » en France (1), pourrez dire, comme de vous-même, que » ces moyens qu'il semble estre pour nous vouloir contrain- » dre, sont bien loing du chemin qu'il faudroit tenir pour » arriver à une plus estroite intelligence, amitié ou traité, » et que nous ne voulons ny sommes pour estre induicts » par ce bout, mais plus tôt par douceur, et que par trop » mieulx seroit délaisser cette voie qui ne peut estre bien- » séante, juste ni raisonnable. » Mais le sentiment qui dominait le plus souvent chez lui, c'était le désir de conserver la paix, même au prix de quelques concessions. C'était aussi celui de son chancelier Granvelle, qui faisait des efforts constants pour maintenir l'alliance des deux princes, « comme » si ce fust esté pour gagner paradis » (2).

François Ier demandait qu'on lui livrât le Milanais, et qu'on cédât en échange à François Sforza le marquisat de Montferrat, retombé depuis quelques années dans le domaine de l'empire. Charles-Quint répondit qu'il ne savait à quel caprice attribuer cette proposition si étrange. Quand François Sforza, par sa trahison, s'était rendu digne des châtiments les plus sévères, le roi de France n'avait-il pas pris les armes pour empêcher qu'on ne le dépouillât? Fallait-il donc maintenant, pour lui complaire, punir cet ancien rebelle de n'avoir point persévéré dans son infidélité? L'empereur

(1) Lettre du 7 juin 1534, *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. II.
(2) Id., pag. 131 et suiv.

donna pourtant à son ambassadeur la faculté de proposer au roi, s'il en était besoin, le paiement par François Sforza d'une pension annuelle au duc d'Orléans (1). Mais les prétentions de François Ier devenaient plus grandes à mesure que son rival paraissait plus disposé à transiger. Tous les jours, c'étaient des exigences nouvelles, manifestées tantôt à l'occasion de la venue de Barberousse, tantôt par suite de la tournure moins favorable pour l'empereur que prenaient les affaires d'Italie (2). Charles-Quint se détermina plus fortement que jamais à ne pas ouvrir l'entrée de cette péninsule au roi de France.

Mais comme François Ier se bornait encore aux menaces et aux intrigues, comme au contraire Barberousse, dont les dévastations sanglantes avaient déjà jeté la terreur dans toute l'Italie, maître maintenant de Tunis, y faisait avec une prodigieuse rapidité les préparatifs d'une nouvelle incursion maritime, il résolut d'aller d'abord attaquer ce repaire de pirates, et cet acte, imprudent en apparence, était, en réalité, conforme à la plus habile politique. Il était digne du prince qui s'intitulait le protecteur de l'Eglise, de ne point hésiter, quand même ses ennemis particuliers pourraient profiter contre lui de son absence, à se faire le champion des intérêts généraux de la chrétienté si fortement engagés à la ruine de la puissance de Barberousse. Par là il devait donner un démenti formel à ses adversaires, qui l'avaient tant de fois accusé d'aspirer uniquement à la monarchie universelle de la chrétienté. Par là aussi il mettait le roi de France dans l'alternative de suspendre ses prépa-

(1) Lettre datée du 4 août 1534, Granvelle, t. II.

(2) Lettre du 4 septembre au comte de Nassau, Granvelle, t. II.

ratifs de guerre jusqu'à l'issue de cette expédition, ou de se rendre odieux à tous les Etats chrétiens par le contraste de sa conduite et de celle de son rival. Sylla, dans l'antiquité, imagina, dit-on, d'écraser Marius sous le poids des lauriers qu'il cueillerait sur les ennemis de Marius. Charles-Quint, non moins habile, s'en allait délivrer parmi tant d'autres captifs, retenus dans les fers par Barberousse, les sujets de François Ier, esclaves de ce corsaire, tandis que François Ier rompait les traités dont il avait solennement juré l'observation (1).

Après avoir pris Tunis, l'empereur avait l'intention de passer immédiatement à Alger. La prise de cette ville eût enlevé aux Turcs tout le bassin occidental de la mer Méditerrannée. La Sicile, Tunis et Malte, récemment cédée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en auraient défendu contre eux les abords. Le nombre des points par lesquels ils pouvaient attaquer la chrétienté eût été considérablement réduit. Mais le mauvais état de son armée, joint à la longueur du chemin et aux inconvénients de la saison, détermina Charles-Quint à ajourner cette expédition à une époque prochaine (2), et lorsqu'il remettait à peine le pied dans le royaume de Naples, des nouvelles graves le contraignirent d'abandonner momentanément son projet.

(1) Charles-Quint, dans sa correspondance (Lett. à sa sœur du 23 juillet 1535, Lanz, *Corresp.*, tom. II, pag. 196), paraît se réjouir en effet d'avoir trouvé quelques Français au nombre des prisonniers dont il a fait rompre les chaînes. « Si sont trouvés, dit-il, » jusques à LXXI Français, tant de ceulx qui estoient des serviteurs » des dauphin de France et duc d'Orléans que aultres auparavant » et depuis captifs, lesquels j'ai incontinent faict favorablement » délivrer à l'ambassadeur du roy de France, pour iceulx renvoier » salvement en leur pays. »

(2) Lanz, *Corresp.*, tom. II, pag. 200.

François Ier, comme Charles l'avait sans doute pensé, n'osa troubler l'expédition contre Tunis, de peur de s'attirer la haine de tous les princes chrétiens. Pour commencer ses attaques, il attendit que son rival fût revenu vainqueur, mais épuisé par sa victoire même. Clément VII lui avait conseillé, dit-on, dans l'entrevue de Marseille, de s'assurer de la Savoie avant de passer dans le Milanais. Suivant les historiens français, il demanda d'abord au possesseur de ce duché passage par ses Etats pour aller châtier Sforza, et c'est sur son refus seulement qu'il voulut le dépouiller. Mais l'historien de Savoie, Guichenon, assure que le duc accorda sans hésiter, et de la meilleure grâce du monde, ce qu'il n'eût pu refuser sans danger (1). Du reste, François Ier trouva facilement un autre prétexte pour satisfaire son ambition aux dépens de ce pauvre prince. Sa mère, Louise, fille, comme le duc de Savoie, de Philippe de Bresse, mais issue d'un premier mariage, avait renoncé par un acte authentique, signé le 10 septembre 1523 (2), à tous les droits qu'elle pouvait exercer et contre son frère lui-même et contre toute la maison de Savoie. Cependant, François Ier, revenant sur cet acte de sa mère, réclama la majeure partie du duché, alléguant divers titres dont les uns n'avaient aucune valeur, tandis que les autres, plus importants, n'étaient justifiés par aucune pièce authentique. Guillaume Poyet, président du parlement de Paris, fut envoyé au duc qui sé-

(1) Guichenon, *Hist. générale de la Savoie*, in-fol. Lyon, 1660, tom. I, pag. 639. Ce fut sur le conseil de Charles-Quint lui-même, si l'on en croit une lettre de ce prince à son fils, écrite d'Augsbourg le 18 janvier 1548, qui se trouve dans les *Papiers d'Etat* de Granvelle, tom. III, pag. 267 et suiv.

(2) Guichenon, *Preuves*, tom. IV, pag. 493.

journait alors à Turin, pour lui exposer ces diverses prétentions et pour demander que son maître fût mis préalablement en possession de plusieurs provinces. François Purpurat, président du conseil du Piémont, entendit ses allégations, les réfuta aussitôt et lui montra la vanité des titres sur lesquels il se fondait : « Il n'en faut plus parler, répliqua brusquement Poyet; le roi le veut ainsi ». A quoi Purpurat répondit « qu'il ne trouvait pas cette loi dans ses livres ».

François Sforza mourut sur ces entrefaites, sans laisser d'héritiers (24 octobre 1535). Son duché fut mis sous le sequestre de l'empire, et Antonio de Leyva l'occupa militairement au nom de son maître. Le roi de France perdait par cette mort le prétexte sur lequel il avait compté pour reconquérir le Milanais; il n'en fut que plus déterminé à poursuivre ses prétentions contre le duc de Savoie. Une armée française entra dans les domaines de ce prince et y fit des conquêtes rapides, sans trouver nulle part de résistance sérieuse.

La mort de François Sforza permettait à Charles de disposer à son gré du Milanais, sans subir la honte de révoquer injustement une investiture accordée par lui-même. Après quelques jours d'une irrésolution facile à comprendre, il ordonna à Granvelle, son chancelier, de lui présenter un mémoire sur cette question délicate. Voici le résumé de ce mémoire (1) :

Le meilleur parti que l'empereur puisse prendre, c'est de garder quelque temps le Milanais sous le sequestre et d'en investir ensuite ou lui-même ou quelque prince de

(1) *Papiers d'Etat* de Granvelle, novembre 1535, t. II, pag. 375 et suiv.

sa famille. Mais dans le cas où il voudrait en disposer immédiatement, il y aurait lieu d'examiner s'il vaudrait mieux choisir un Italien, ou si le parti le plus utile serait d'en traiter avec le roi de France et avec ses enfants. Dans le premier cas, il faudrait avoir soin d'unir entre elles les puissances italiennes au moyen d'une ligue très étroite; dans le second, il faudrait obliger le roi à abandonner toute prétention personnelle sur les diverses parties de l'Italie, à ratifier les traités de Madrid et de Cambray, à prêter assistance à l'empereur pour faire convoquer un concile à Mantoue, pour ramener le royaume d'Angleterre dans l'obéissance de l'Eglise romaine, pour défendre la chrétienté contre les attaques des Turcs, etc., etc. Mais, même à ces conditions, il y aurait de grands inconvénients pour l'empereur à fixer son choix sur le duc d'Orléans. Ce serait fournir à ce prince, époux d'une princesse italienne, « un » pont et eschelle pour de là passer à Naples. » Le choix du duc d'Angoulême, troisième fils de S. M. T. C., conviendrait beaucoup mieux, d'autant plus qu'on pourrait le marier, soit avec la nièce de S. M. I., veuve de Sforza, soit avec sa fille naturelle, veuve d'Alexandre de Médicis. Encore le gouvernement du duché devrait-il demeurer entre les mains de l'empereur jusqu'à la consommation du mariage; il se réserverait ensuite un certain nombre de châteaux, dont les commandants seraient à sa disposition, au moins jusqu'à ce que le duc d'Angoulême eût atteint l'âge de vingt-sept ans, etc., etc.

Après avoir examiné ces divers partis, Charles-Quint arrêta son choix sur le duc d'Angoulême, et il fit annoncer par Granvelle à l'ambassadeur de France, Vély, qu'il ne disposerait point du duché de Milan avant d'avoir eu connaissance

des intentions du roi (1). Vély, charmé de cette ouverture inespérée, fit répondre à l'empereur que le roi, son maître, se lierait bien volontiers avec lui de la manière la plus étroite, s'il était satisfait sur ce point. Alors, Granvelle déclara à l'ambassadeur français que l'empereur donnerait l'investiture du Milanais au duc d'Angoulême, si le roi de France voulait s'unir avec lui contre le Turc, contre les protestants d'Allemagne et contre le roi d'Angleterre, s'il renonçait à la seigneurie de Gênes et s'il abandonnait le projet de troubler l'Italie. L'ambassadeur fit part de cette offre séduisante à son souverain. Mais celui-ci, parfaitement disposé d'ailleurs à sacrifier ses alliés, le Turc, les protestants d'Allemagne et le roi d'Angleterre, demanda en retour l'investiture pour son second fils, le duc d'Orléans. Ce prince renoncerait, du reste, aux duchés de Florence et d'Urbin; lui-même renouvellerait ses renonciations à la couronne de Naples, mais il maintiendrait ses prétentions sur le duché de Savoie. — Quelque restreintes que fussent ces concessions, il parut bientôt s'en repentir. En effet, il demanda à être investi lui-même du Milanais au moins comme usufruitier, ayant le bail et jouissant des fruits au nom de ses enfants, ducs titulaires.

Charles-Quint ne pouvait accepter de telles conditions. Il savait par expérience combien les renonciations faites par un roi de France ou par ses héritiers étaient peu propres à servir de frein à leur ambition. De vaines promesses suffisaient-elles pour lui garantir que le duc d'Orléans, une fois maître du Milanais, ne chercherait point à faire valoir ses droits et ceux de sa femme sur d'autres parties de la Pé-

(1) Le récit de ces nouvelles négociations se trouve tout entier dans les *Mémoires* de du Bellay, l. V; mais il en tire des conclusions différentes des nôtres.

ninsule italique? D'ailleurs, il le jugeait trop près du trône de France, le dauphin, son frère aîné, étant encore fort jeune et sans enfants. Il prit dès l'origine le parti de ne point accorder à ce prince l'investiture qu'il avait offerte de lui-même pour le duc d'Angoulême. Toutefois, il ne voulut pas rompre immédiatement avec le roi, dont les préparatifs de guerre étaient alors à peu près terminés. Il résolut de l'amuser par des négociations nouvelles jusqu'au moment où il pourrait lui opposer une force militaire au moins égale à la sienne. Alors il lui présenterait, en lui ordonnant de choisir sans délai, d'un côté l'offre du Milanais pour son troisième fils, de l'autre la menace d'une guerre à outrance. Le 23 janvier 1536 (1535, ancien style), il écrivait de Naples à son ambassadeur en France, le vicomte Hannart (1) : « Et » vous voulons bien advertir confidemment que nous ne » véons moyen quelconque par où puissions prendre pied » qu'il soit conduisable de traicter du dict Estat pour ledict » duc d'Orléans avec les seuretés nécessaires et contente- » ment de la dicte Italie. Et toutefois, enfin, se véez qu'il » n'y eust moyen quelconque d'incliner ledit seigneur roy de » venir à traiter pour ledit seigneur d'Angoulême, en quoy » toutefois, comme il nous semble, à ce que l'on a pu con- » jecturer des propos dudict ambassadeur, il se condes- » cendra, vous à l'extrême ne rompez la pratique, non pas » que notre intention soit de besogner pour le dict seigneur » d'Orléans, actendu ce que dessus, mais pour gagner » temps et veoir à ceste nostre prouchaine allée à Rome ce » que nous aurons à faire, selon les termes que le dict roy » de France tiendra. »

(1) Cette instruction si curieuse fait partie de la collection des *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. II, p. 423 et suiv.

Cette lettre confidentielle de l'empereur nous apprend trois choses, importantes toutes trois pour éclaircir sa conduite dans cette série de négociations : l'espérance que lui avait donnée Vély de voir le roi de France accepter enfin l'investiture du duché de Milan pour le duc d'Angoulême ; la détermination à peu près complète où il était de ne point l'accorder au duc d'Orléans, et les motifs de cette détermination, entre lesquels figurait la crainte de mécontenter les puissances italiennes. Le pape, en particulier (du Bellay lui-même l'avoue), considérait l'établissement éventuel du duc dans le Milanais comme un grave danger pour tous les Etats de la Péninsule. De là, sans doute, cette répugnance de l'empereur à prendre un parti définitif avant son arrivée à Rome, où il comptait s'instruire à fond des intentions du pontife.

Du reste, les délégués de Charles-Quint venaient à peine d'annoncer à l'ambassadeur Vély que leur maître accorderait peut-être l'investiture du Milanais à l'époux de Catherine de Médicis (1), lorsqu'arriva la nouvelle de l'irruption des Français en Savoie. L'ambassadeur français, si l'on en croit du Bellay, reçut alors communication d'une lettre de Charles-Quint à son souverain. Elle renfermait en substance que « depuis cette difficulté vuidée, l'empereur avait eu tel-
» les nouvelles du traitement que le roy faisoit au duc de
» Savoie que, si plus tost il les eust entendues, jamais ne se
» fut condescendu à dire le mot ; mais puisqu'il estoit dit,
» c'estoit assez, et que l'empereur, espérant que par un
» même moyen s'appoincteroient les choses de Savoie, ne
» s'en desdiroit jamais. » Le roi de France n'en continua pas

(1) Du Bellay, liv. V, p. 513, éd. Panthéon.

moins ses conquêtes aux dépens du duc ; devenu maître de la Savoie proprement dite, il fit envahir le Piémont par ses lieutenants.

Les négociations ne furent pourtant pas interrompues ; mais chaque jour le ton des négociateurs devenait plus aigre. L'empereur ne dissimulait point qu'il se considérait comme attaqué lui-même dans la personne de son beau-frère. Vély cherchait à lui persuader que la querelle du roi avec le duc de Savoie n'avait rien de commun avec l'affaire du duché de Milan, et il le pressait avec importunité de régler ce dernier point. Du reste, l'ambassadeur français ne tenait jamais deux fois de suite le même langage sur les conditions de l'investiture. Granvelle lui en fit publiquement le reproche au nom de l'empereur. « Ne semble-t-il pas, en » effet, ajouta-t-il, que vous ayez dessein de vous montrer » toujours exigeant à mesure que l'on paraîtra plus enclin » à vous satisfaire ? »

Lorsque l'empereur et l'ambassadeur du roi de France, qui l'avait suivi, se furent rendus de Naples à Rome, où, comme nous l'avons vu, Charles-Quint se proposait d'adopter une résolution définitive, l'attitude du pape montra combien il redoutait l'établissement du duc d'Orléans dans le Milanais. Ce pontife, pressé par Vély (1), finit par déclarer « que de parler du duc d'Orléans, il n'y avoit aucune rai-

(1) Du Bellay., liv. V, accuse Charles-Quint d'avoir prié François Ier, lorsque cette négociation s'ouvrit, de n'en point faire part au pape, tandis que lui-même l'en avertissait secrètement. Un peu auparavant (liv. IV), on trouve dans ses *Mémoires* que Charles-Quint avait usé d'une dissimulation semblable à l'égard de ce même prince, sollicitant de lui une entrevue, l'engageant à en tenir le projet secret, et en avertissant le prédécesseur de Paul III, avec la promesse formelle qu'il n'y serait rien fait contre les inté-

» son, et quant à luy il estoit père universel et devoit pen-
» ser à la tranquillité d'Italie aussi bien qu'à celle du
» royaume de France. » Dans une autre conférence, il est vrai, vaincu par les instances multipliées de l'ambassadeur, il promit d'intercéder auprès de l'empereur pour qu'il fixât son choix sur ce jeune prince. Mais il déclara en même temps que toutes ces démarches seraient en pure perte; car, lors même que l'empereur voudrait bien investir le duc d'Orléans du Milanais, il serait nécessaire de consulter auparavant les Vénitiens, et ceux-ci n'y consentiraient point. Les Vénitiens avaient alors, en effet, fort peu de sympathie pour le roi de France, et l'on ne s'en étonnera pas, si l'on se rappelle la lâche perfidie avec laquelle il les avait autrefois sacrifiés.

rêts de l'Eglise et ceux des différents Etats de l'Italie. Je ne vois point, je l'avoue, quel motif pouvait porter Charles-Quint à agir de cette sorte dans l'un ou dans l'autre cas, mais surtout dans le premier, où ses intérêts paraissent avoir été identiques à ceux du pontife. En général, je crois que François Ier aimait à tenir ses alliances secrètes, et Charles-Quint à publier les siennes. J'en veux pour preuve un autre reproche que du Bellay (liv. VIII) fait à cet empereur « de nature malicieuse » d'avoir, à l'époque de son passage par la France et de sa grande union avec son rival, fait si bien auprès de celui-ci, que le seigneur d'Annebault accompagna le marquis du Guast, ambassadeur impérial à Venise, pour faire entendre dans cette ville « la grande fraternité qui estoit » entre leurs deux maîtres. » Cette grande fraternité était assez révélée par les honneurs extraordinaires que Charles-Quint recevait en France et par le refus qu'avait fait François de venir au secours des Gantois rebelles. Mais François Ier n'en commit pas moins une faute inconcevable d'envoyer cet ambassadeur à Venise, au moment même où il entretenait un agent auprès des Turcs, contre lesquels Charles-Quint cherchait à maintenir les Vénitiens en hostilité, en leur faisant espérer le secours prochain de celui qui, après lui, était le plus puissant prince de la chrétienté.

L'empereur était désormais sûr que l'opinion du pape et des Vénitiens s'accordait avec la sienne : il retira ses offres au sujet du duc d'Orléans avec d'autant moins de scrupule que le roi de France, en les rejetant, l'avait en quelque sorte affranchi de l'obligation de les maintenir.

Le roi, comme nous l'avons déjà dit, n'avait cessé de mettre en avant des prétentions nouvelles, à mesure que ses succès en Savoie et en Piémont éveillaient de plus en plus en lui l'espoir d'intimider son adversaire. Aussi, Vély ayant insisté trop vivement pour que l'empereur revînt à ses anciennes propositions, celui-ci, piqué, lui demanda tout en colère « s'il avait pouvoir et mandement de traiter au nom » du roi, son maistre ». L'ambassadeur français fut forcé de répondre qu'il n'avait point reçu de pouvoir semblable, et que tel n'était point l'objet de sa mission. Et comme il voulait développer sa réponse, l'empereur, irrité, l'interrompit en disant : « Comment donc pouvez-vous dire que je vous » donne seulement des paroles? n'est-ce point vous, au » contraire, qui m'en avez donné? Je vous le dis donc main- » tenant, vous n'obtiendrez rien de moi, sur cette investi- » ture, que vous ne m'ayez montré votre pouvoir. »

Le lendemain il éclata plus violemment encore devant le pape et le consistoire réunis, en présence des ambassadeurs français et de ceux de la république de Venise. Il est à remarquer toutefois que, dans ce discours célèbre, il offrait toujours de donner l'investiture du Milanais au duc d'Angoulême.

Le jour suivant, il avait recouvré son sang-froid, et il désavoua les expressions qui, la veille, avaient paru généralement trop dures et trop menaçantes. Mais il déclara de nouveau qu'il n'avait plus l'intention d'investir le duc d'Orléans

du Milanais, et il motiva ce changement de détermination sur l'opposition invincible de tous ses alliés et confédérés d'Italie. Le pape, qui cette fois encore se trouvait présent, confirma cette allégation par son silence. Vély essaya de répondre : il ne voyait pas sans surprise, dit-il, qu'on prétextât l'opposition des confédérés, quand jusqu'alors il n'en avait point été fait mention. C'était là une objection assez bizarre, puisqu'il n'y avait eu, d'un côté, que des promesses conditionnelles, et que, de l'autre, elles n'avaient point été acceptées. Charles-Quint, se tournant alors vers le pontife, dit avec une certaine impatience : « N'est-il pas beau que je » doive prier le roi de France d'accepter le duché de Milan » pour l'un de ses enfants, et que, bien que ces enfants n'aient » pas la reine, ma sœur, pour mère, on veuille me con- » traindre de leur donner tel partage qu'il plaira à autrui » de me désigner ».

Il est assez remarquable que François Ier, dont les exigences avaient été sans bornes, quand son rival paraissait vouloir lui complaire, changea de manière d'agir dès qu'il lui vit une attitude menaçante. Il avait envoyé, quelques jours auparavant, le cardinal de Lorraine en mission vers l'empereur. Il apprit (d'une manière, il est vrai, un peu vague et confuse) les propos que ce prince avait tenus sur lui dans le consistoire de Rome, et cependant il ne contremanda point le nouvel ambassadeur, « afin, dit du Bellay, qu'en » tout événement il mist le bon droict de son costé, tant en- » vers Dieu qu'envers le monde, et qu'il fust à chacun no- » toire et manifeste qu'il n'avait reculé à la paix ; ains se » seroit mis en tous devoirs possibles de la demander. » Il était devenu si scrupuleux, qu'il fit ordonner par le cardinal, aux chefs de son armée, de suspendre leurs hostilités dans

le Piémont. Le cardinal joignit ensuite l'empereur à Sienne, et lui exposa sa mission. Le roi, son maître, disait-il, par amour pour la paix, voulait bien condescendre à la plupart des conditions exprimées par les ministres impériaux; mais il demandait l'investiture du Milanais pour son second fils, et pour lui-même l'usufruit nominal de ce duché. Du reste, il promettait de se dessaisir de cet usufruit en faveur du duc titulaire. Le roi, ajoutait l'ambassadeur, proposait aussi à l'empereur une entrevue dans la ville de Mantoue. Charles répondit sans détours qu'il ne donnerait ni le Milanais au duc d'Orléans, ni l'usufruit direct ou indirect de cette province au roi de France. Il réitéra seulement ses propositions en faveur du duc d'Angoulême. François Ier croyait son amour-propre intéressé à ne les point accepter. Il les rejeta de nouveau; les négociations furent rompues, et les armes furent, pour la troisième fois, appelées à décider si la domination française s'établirait dans le nord de l'Italie.

De ces longues négociations, dont le récit occupe tout un livre de l'histoire de du Bellay, nous pouvons, je crois, tirer les conclusions suivantes : l'empereur était sincère en proposant de donner le Milanais au duc d'Angoulême. Il manqua de franchise, lorsqu'il sembla consentir à remplacer le duc d'Angoulême par le duc d'Orléans. Mais eût-il été plus disposé à céder sur ce point, la résolution de ne rien accorder au-delà de ses premières offres eût été certainement entretenue chez lui par les dispositions des puissances italiennes, si peu favorables à la France, et par les preuves sans cesse répétées de la mauvaise foi de son rival. S'il conserva le Milanais, ce fut pour empêcher les Français d'en faire comme un poste avancé au milieu de l'Italie et de préluder ainsi à l'asservissement de la Péninsule

tout entière. Nous verrons d'ailleurs que, dans la suite, il offrit encore plus d'une fois de s'en dessaisir en faveur du prince français qu'il avait d'abord choisi. Trouvera-t-on étrange qu'alors aussi il ait demandé plus qu'une simple promesse de ne point se servir de ce présent contre lui-même et contre le repos général de l'Italie?

Mais ne pouvait-il point, sans satisfaire le roi de France, prouver du moins son désintéressement personnel, en mettant en possession du duché contesté quelque prince italien, quelque nouveau François Sforza, Pierre Farnèse, par exemple, le fils bâtard de Paul III, que celui-ci lui proposa plus tard? Il faut convenir qu'après les embarras de toute espèce où l'avait jeté, lors du traité de Cambray, ce système de conduite, il ne devait point se soucier de courir de nouveau les mêmes risques.

Le roi de France avait alors considéré sa modération comme une insulte; les puissances italiennes ne lui en avaient pas tenu compte; son vassal lui-même, celui qui lui devait tout et qui semblait n'exister que par lui, l'avait probablement trahi sur les plus légères avances de son ennemi; et, lorsque la découverte de sa trahison l'avait mis dans la nécessité de rentrer dans le devoir, s'il voulait échapper à une ruine presque certaine, le moyen déplorable dont il s'était servi pour prouver sa fidélité avait fourni au roi de France un prétexte pour entamer de nouvelles querelles, pour chercher à venger ses anciennes défaites. D'ailleurs, livrer le Milanais à un prince italien, n'était-ce point le laisser prendre à François Ier, sans pouvoir s'attribuer le mérite de lui en avoir soi-même fait le présent?

Le roi de France, en attaquant le duc de Savoie, s'était ouvert l'entrée de la Péninsule. Ses armées victorieuses n'é-

taient séparées de Milan que par quelques journées de marche. Qui pouvait lui en fermer les portes? L'empereur seul. Il fallait qu'il rassemblât de nouveau dans ce duché de nombreuses garnisons, qu'il fît tous les frais nécessaires à sa défense. N'était-il pas juste que la souveraineté lui en appartînt, au moins jusqu'à la fin de la guerre, pour qu'il pût se faire indemniser de ces énormes dépenses?

Charles-Quint, déterminé à rendre cette nouvelle lutte décisive, avait organisé contre la France une triple invasion. La Picardie, la Champagne, la Provence devaient être à la fois attaquées par les armées impériales. L'empereur se mit lui-même à la tête de l'armée de Provence. Suivant l'historien italien Jove (1), cette dernière expédition lui avait été conseillée surtout par le vieil Antonio de Leyva, qui se vantait de le conduire à la tête de ses troupes jusqu'à Paris, où il le ferait couronner roi de France; Du Guast et Fernand de Gonzague, au contraire, s'y opposèrent vainement. Quoiqu'il en soit, Charles (il le déclara lui-même dans une de ses lettres au comte de Nassau (2), alors chargé de diriger l'invasion de Picardie), avait surtout en vue de « grever et » adommager » son ennemi, afin que celui-ci « sentît l'effet » de la guerre en son propre royaume ». Il réussit en partie, puisque François Ier, pour empêcher les impériaux d'occuper une de ses plus fertiles provinces, fut obligé de la faire dévaster lui-même par ses propres sujets. Mais cette expédition ne fut pas moins funeste à l'empereur. Après avoir vu ses troupes décimées par la faim, par la fatigue, par les maladies, il fut contraint de faire avec elles une retraite préci-

(1) T. II, p. 331 et suiv. de la traduction in-f° de Denis Savage, ann. 1536, liv. XXXV.

(2) Lettre du 14 septembre 1536, Lanz, *Corresp.*, t. II, p. 248.

pitée, et elles eussent été anéanties si leur ennemi avait eu un peu plus d'audace. Le comte de Nassau échoua en Picardie devant Péronne, et l'invasion de la Champagne ne fut même pas entreprise.

Alors survint un événement qui, arrivé plus tôt, aurait probablement empêché cette guerre et épargné à la France tant de souffrances, à l'empereur l'humiliation d'une défaite sans combat. Le dauphin, fils aîné du roi de France, mourut presque subitement. Son frère, le duc d'Orléans, époux de Catherine de Médicis, devenait par cette mort l'héritier présomptif du trône, et le duc d'Angoulême succéda au titre de duc d'Orléans. Le roi de France n'avait plus de motifs pour rejeter les anciennes propositions de l'empereur, et l'empereur devait avoir d'autant moins de répugnance à les renouveler qu'il pouvait s'attacher le second fils du roi, en lui donnant une de ses filles en mariage. Aussi les conseillers de Charles-Quint le pressèrent-ils d'offrir à son rival le Milanais pour le duc d'Orléans comme gage d'une nouvelle alliance (1). J'ignore si Charles-Quint goûta d'abord ce conseil. Du Bellay l'accuse d'avoir, étant retiré en Espagne, « persisté dans son accoustumée braverie, menaçant de re- » tourner en France avec plus grande et puissante armée » qu'il n'avait encore faict (2) ». Mais s'il est vrai qu'il continuât à donner des preuves de son animosité au roi de France, ce dernier portait la sienne plus loin encore. François Ier, perdant en effet toute modération comme tout respect de soi-même, le traitait hautement d'empoisonneur du dauphin, le citait à comparaître, comme vassal de la couronne de

(1) Lanz, *Corresp.*, t. II, p. 263 et suiv., à la date d'octobre 1536.

(2) Du Bellay, liv. VIII, p. 657, éd. Panthéon, ann. 1537.

France, devant le parlement de Paris, afin d'y répondre à une accusation de félonie, et le faisait condamner par défaut à perdre la Flandre et l'Artois (1). Enfin n'ayant point assez de forces pour satisfaire par lui-même son désir de vengeance, il ramenait les Turcs dans l'Europe occidentale, et se faisait le complice de leurs effroyables brigandages.

Ce nouvel appel adressé aux Turcs fut du reste la cause de la paix. Le pape Paul III et les Vénitiens, qui jusqu'à ce moment étaient restés neutres, malgré les pressantes sollicitations de l'empereur, se liguèrent avec lui pour repousser la fureur ottomane et menacèrent de se tourner contre celui des deux rivaux qui voudrait poursuivre plus longtemps la lutte. Des trèves partielles furent alors suivies d'une trève générale de dix ans, conclue à Nice par les soins et la médiation de Paul III (1536).

Lors de la conclusion de cette trève, les deux rivaux s'étant rendus à Nice, le pape fit de vains efforts pour les amener à une entrevue. Malgré ses instances, ils ne voulurent point se voir, et ce refus fut en général attribué à l'opiniâtreté de leur haine. Mais cette haine au fond n'était plus la même, et s'ils refusèrent d'accéder au désir du Saint-Père, c'est qu'ils avaient déjà formé le projet de se réunir dans un autre lieu, où leurs plans d'alliance et leurs concessions réciproques n'auraient à craindre aucun témoin. Charles-Quint savait fort bien, et peut-être François Ier n'ignorait-il pas non plus que Paul III convoitait le Milanais pour son fils Pierre Farnèse (2). Or, toute la vie de François Ier sem-

(1) *Lettres et mémoires* de Ribier, t. I, p. I.

(2) On peut du moins le conjecturer d'après ce qui eut lieu quelques années après. Paul Jove, évêque de Nocera, grand admirateur de Paul III, dit du reste lui-même que les deux souverains,

blait n'avoir plus qu'un seul but, celui de recouvrer son cher duché de Milan, et Charles-Quint le connaissait assez pour penser qu'il l'offenserait gravement, s'il disposait de cette seigneurie en faveur d'une autre maison.

Leur entrevue eut lieu à Aigues-Mortes, très-peu de temps après la trève de Nice. Par qui fut-elle provoquée? Du Bellay nomme Charles-Quint (1). L'empereur, dans une lettre citée par Lanz (2), dit qu'elle avait été projetée même avant son départ de l'Italie pour l'Espagne, qu'elle devait d'abord avoir lieu à Marseille, mais que le roi, informé qu'il avait quitté Gênes, lui envoya en toute hâte un exprès pour lui proposer Aigues-Mortes. Les détails de cette entrevue, les promesses, les démonstrations d'amitié que s'y firent les deux monarques, ont été rapportés par tous les historiens. Aussi nous abstiendrons-nous de les raconter (3).

Quelque étranges que paraissent à celui qui étudie l'his-

déjà très bien disposés l'un à l'égard de l'autre, ne voulurent point donner au pape la satisfaction d'être le médiateur de leurs querelles, parce qu'ils le soupçonnaient de vouloir tirer parti de cette médiation pour son profit particulier, recherchant la main de Marguerite d'Autriche pour son petit-fils, Octave Farnèse, et manifestant le désir de faire épouser à sa petite-fille, Victoria, M. de Vendôme, l'un des princes du sang de France. (Jove, liv. XXXVIII.)

(1) Mémoires de du Bellay, liv. VIII, p. 691, éd. Panthéon.

(2) Lanz, *Correspondenz*, t. II, p. 285 et suiv. Lettre écrite à la reine Marie de Hongrie, à la date du 18 juillet 1538.

(3) La confiance de François Ier en Charles-Quint n'était pas si entière qu'il ne donnât, même après cette entrevue, des ordres pour fortifier toutes ses frontières et particulièrement les places fortes du Piémont, dont il était maître. On se mettait en mesure de renouveler la guerre, tout en parlant de paix perpétuelle et de fraternelle concorde.

toire de ce siècle, cette réconciliation subite et ces témoignages d'affection si vifs, si inattendus, succédant tout-à-coup à une si grande explosion de haine, on ne peut point douter de la sincérité de ces deux grands rivaux. Tous deux semblèrent respirer plus à leur aise, quand ils se furent dit que rien désormais ne pourrait les désunir. Charles-Quint, nous l'avons vu, avait toujours désiré l'alliance de François Ier. Il avait cherché à devenir son beau-frère, en épousant Renée de France. Plus tard il lui avait donné sa sœur, Eléonore de Portugal. S'il n'avait point voulu être son gendre, c'est que l'âge des deux princesses françaises qu'on lui avait fiancées lui avait fait regarder ces projets de mariage comme illusoires. Enfin, pour posséder l'amitié de ce souverain, il avait fait autant de sacrifices qu'il en avait cru pouvoir faire sans compromettre entièrement la sécurité de ses propres royaumes. Et maintenant il le voyait s'offrir de lui-même pour être son dévoué frère, l'ami de ses amis, l'ennemi de ses ennemis, et cela sans demander aucune récompense en échange, en lui proposant même de laisser leurs ministres discuter ensemble toutes les conditions d'une paix durable. Comment, après l'avoir trouvé dans de telles dispositions, eût-il douté que la cession du Milanais à son second fils ne lui fît oublier leurs anciennes inimitiés? Mais il voulait que cette cession ne pût avoir, même éventuellement, pour effet d'augmenter la puissance du royaume de France, qui continuait à être l'objet de toutes ses défiances, au moment même où il fondait les plus grandes espérances sur l'amitié de son souverain.

François Ier, de son côté, malgré les contradictions apparentes de sa conduite, restait au fond fidèle à son penchant naturel. Il avait toujours uni à un désir violent de recou-

vrer le Milanais, ou pour lui-même ou au moins pour un de ses enfants, celui de former une alliance intime avec un prince dont il partageait les tendances politiques et religieuses, et dont il deviendrait le collègue dans le gouvernement de toute la chrétienté. L'hérétique Henri VIII, les princes luthériens d'Allemagne et le Turc lui étaient, au contraire, d'autant plus odieux que, pour obtenir leur appui, il leur avait souvent témoigné des sentiments d'amitié qui n'étaient point dans son cœur. Aussi laissait-il à chaque instant deviner son peu de sympathie pour eux, tandis que le désir de se réconcilier avec Charles-Quint perçait même à travers ses accès de mauvaise humeur et ses emportements les plus déraisonnables. D'ailleurs, le connétable de Montmorency, nouveau favori, ne cessait de travailler à cette réconciliation, aussi bien que la reine Eléonore, dont les prières, méprisées à l'époque de la dernière rupture, eurent sans doute plus de poids, le premier moment de colère passé. L'espérance d'obtenir le duché de Milan en s'attachant l'empereur par des procédés bienveillants, acheva de disposer François Ier à se tourner de ce côté. De là naquirent l'entrevue d'Aigues-Mortes et un des épisodes les plus curieux de toute cette histoire, le passage de Charles-Quint par la France pour aller punir les Gantois révoltés.

Gand avait refusé, dès 1536, de payer une taxe que la régente des Pays-Bas, Marie de Hongrie, voulait lever sur les Flamands pour subvenir aux besoins de la guerre de Flandre. Mais la révolte sérieuse n'eut lieu qu'en 1539, lorsque le conseil de Malines eut repoussé les plaintes des Gantois. Ceux-ci essayèrent vainement d'entraîner les autres villes de la Flandre dans leur parti; puis ils sollicitèrent le secours du roi de France. Ils lui envoyèrent des députés pour lui of-

frir de reconnaître sa souveraineté, s'il les aidait à secouer le joug de l'empereur. Accepter ces offres eût été déloyal et sans doute aussi téméraire. C'était en effet violer la trève de Nice, et, par cette violation, s'attirer l'inimitié du pape et des autres puissances sur les instances desquelles les armes avaient été déposées. Il est d'ailleurs permis de croire que les ressources de la France avaient été considérablement amoindries par les frais extraordinaires de la guerre précédente. Et qu'importait l'alliance d'une ville qui, incapable de se défendre par elle-même, sans appui du côté des autres villes de Flandre, restées sourdes à ses sollicitations, n'attendit pas même que Charles-Quint l'attaquât pour recourir à sa merci?

On a donc beaucoup trop admiré François Ier de n'avoir pas voulu, le lendemain d'une trève solennellement jurée, s'engager dans une guerre bien aventureuse. On a aussi, ce me semble, exagéré le service qu'il rendit à son beau-frère en lui dénonçant les propositions des Gantois. Leur rébellion n'était point secrète. Ils avaient couru aux armes, chassé de la ville tous les nobles qu'ils considéraient comme les partisans de l'empereur, appliqué à la question un des officiers de ce prince, nommé un conseil pour conduire leurs affaires, réparé leurs fortifications; enfin, ils s'étaient compromis par tous les actes qui montrent le mépris des commandements du souverain et constituent la pleine et entière révolte. François Ier ne pouvait pas douter que Charles-Quint ne prît les mesures nécessaires pour les réduire à l'obéissance. Dès-lors, en instruisant l'empereur de leurs intrigues secrètes, il ne faisait que l'exciter à sévir plus rigoureusement. Cette révélation était donc inutile et peu généreuse. Mais il voulait sans doute s'en faire un titre

auprès de Charles-Quint pour obtenir plus facilement le prix qu'il attendait de l'alliance impériale.

En même temps il le fit prier d'abord, et il le pria lui-même ensuite de passer par la France pour se rendre dans les Pays-Bas.

Charles-Quint s'était fait transporter en Espagne aussitôt après la trève de Nice, et il y séjournait alors. Il s'y était d'abord occupé sans relâche des préparatifs d'une expédition contre les Turcs (probablement de celle qu'il entreprit deux ans après contre Alger). Puis une grande douleur était venue absorber son âme, naturellement mélancolique, et lui faire prendre en dégoût les préoccupations de la politique. L'impératrice Isabelle, sa noble et belle compagne, dont le souvenir lui fut toujours depuis à la fois précieux et douloureux, s'éteignit entre ses bras. Il alla, pour la pleurer, s'enfermer dans un couvent hiéronymite, où il conçut pour la seconde fois, ainsi qu'il l'avoua lui-même en 1542, l'idée d'abdiquer qu'il avait déjà nourrie au retour de son expédition contre Tunis (1). Mais la trop grande jeunesse de son fils, incapable encore de gouverner par lui-même de si nombreux Etats, le retint malgré lui sur le trône.

C'est alors que l'évêque élu d'Avranches lui fut envoyé par le roi de France. Il était chargé de lui dire que « le roi » est si sûr et si ferme en l'amitié qu'il porte au seigneur » empereur, son meilleur frère, que le duché de Milan ni » autres choses particulières ne le pourraient faire changer » d'opinion. Et ne sera omis de dire aussi audit empereur » que, si son passage se fût adonné par la France, le roi y

(1) Mignet, *Charles-Quint au monastère de Saint-Just*, ch. 1er, p. 7 et 8.

» eût pris plaisir comme à une des choses de ce monde que » plus il désirait; mais puisque les affaires dudit seigneur » ne le portent pas ainsi, ledit seigneur roi est et sera tou- » jours content de tout ce qui lui plaira et ne le voudra » rechercher de faire plus avant que sa volonté et com- » modité » (1). L'élu d'Avranches ne séjourna que peu de temps en Espagne; il était bientôt après de retour, et il rapporta les remerciements de l'empereur, accompagnés d'une promesse de se rendre en France, si les menaces des Turcs lui laissaient quelque répit.

Le roi de France insista pour que Charles-Quint abandonnât momentanément ses projets contre les Turcs et allât punir les Gantois en traversant la France. Il lui écrivit lui-même (2) : « Monseigneur mon bon frère, encore que je sache » certainement le zèle et singulier amour que vous avez et » portez au bien, salut et conservation de la république » chétienne, et que la plus grande affection que vous avez » soit d'entendre à cela et y employer vostre personne, vos » forces et le surplus de pouvoir que Dieu vous a donné, » chose digne de vous et très requise et nécessaire à la chré- » tienté; toutefois, Monseigneur mon bon frère, voyant la » saison si advancée, comme elle est, et le commencement

(1) Voyez Instruction, en date de Chantilly, 5 août 1539, donnée à l'élu d'Avranches, et relation de cet évêque, septembre 1539. Ribier, t. I, p. 467 et 468.

(2) Octobre 1539, Granvelle, t. II, p. 540. D'autres lettres furent écrites par Montmorency. Charles-Quint, dans les explications qu'il donna plus tard au pape Paul III sur son passage à travers la France (28 août 1542, Granvelle, t. II, p. 631), parle également de requêtes semblables qui lui furent faites par les enfants du roi, par Henri d'Albret et sa femme, et par d'autres personnages de la cour.

» de l'hiver, il m'a semblé pour le debvoir de l'amitié que
» je vous porte et pour le regret que j'aurais qu'inconvé-
» nient advînt à vostre personne, vous supplier et requérir
» tant affectueusement et de bon cœur qu'il m'est possible,
» ne l'exposer en dangier et péril de mer, mais faire tant
» pour moi et pour ceste nostre et fraternelle amitié que de
» prendre vostre chemin et adresse par cestuy vostre et mien
» royaume, (ce) qui vous sera occasion de visiter vos Pays-
» Bas...., et si pourrez en peu de temps donner ordre et
» provision aux affaires desdicts Pays-Bas qui en ont be-
» soin. A quoy de ma part je m'employerai et vous ferai
» toute aide et secours comme pour mes propres affaires,
» ainsi que je l'ay jà offert à la reyne de Hongrie, ma bonne
» sœur; veuillant bien vous assurer, Monseigneur mon frère,
» par ceste lettre signée et écrite de ma main, sur mon hon-
» neur et foy de prince et du meilleur frère que vous ayez,
» que passant par mon dit royaume, il vous y sera fait et
» porté tout honneur, recueil et bon traitement que faire
» se pourra et tel qu'à ma propre personne, et yray, s'il
» vous plaist me le faire savoir, au devant de vous jusques
» au milieu de vos pays, pour vous quérir et accompagner
» et y meneray mes enfants que vous trouverez prêts à vous
» obéir et pareillement tout ce qui sera en ma puissance,
» et dedans ce dict royaume duquel vous disposerez entière-
» ment comme du vostre ».

On voit par cette lettre combien sont inexacts les récits de du Bellay et de de Thou, depuis reproduits par la plupart des historiens (1), et combien d'instances il fallut pour dé-

(1) Du Bellay, liv. VIII; de Thou, liv. Ier.—Robertson, qui prétend les copier (liv. VI), va plus loin que tous deux. Il nous fait assister à un conseil dans lequel Charles-Quint propose de deman-

terminer Charles-Quint à se rendre dans les Pays-Bas, où sa présence immédiate n'était pas nécessaire. La révolte de Gand, n'étant appuyée ni par la France, ni par aucune des villes flamandes, n'avait rien de grave. Quelques troupes levées dans les Pays-Bas, d'autres que la reine de Hongrie avait déjà fait assembler en Allemagne, un troisième corps de troupes arrivant d'Espagne par mer, mirent les rebelles, déconcertés et privés de chefs, dans la nécessité de subir la loi sévère qu'il plut au vainqueur de leur imposer.

Charles-Quint se détermina enfin à satisfaire son nouvel allié en allant le visiter en France. Il avait l'intention de donner le duché de Milan au duc d'Orléans, ou d'offrir à François Ier, en échange de ce duché, un sort tellement brillant pour son second fils que tous deux devraient l'accepter avec reconnaissance. Ce fut surtout pour consulter sa sœur, Marie de Hongrie, sur ce dernier projet qu'il se rendit dans les Pays-Bas, ainsi qu'il l'écrivit un peu plus tard à Bonvalot, son ambassadeur en France (1): « Autant qu'il est » permis de deviner sa politique », dit M. de Sismondi dans le chapitre si remarquable de son Histoire des Français qu'il a consacré à l'étude de ce voyage de Charles-Quint (2), « il » nous semble qu'il avait reconnu que ses possessions dis-

der à François Ier la permission de passer par ses Etats. « Tous ses » conseillers, dit-il, désapprouvèrent d'une voix unanime cette » idée, qui leur parut téméraire. Ils lui représentèrent que cette » demande l'exposerait inévitablement à un affront, si elle était » refusée, comme il y avait lieu de s'y attendre, ou à un danger » imminent, si elle était accordée. »— M. de Sismondi seul a connu une partie de la vérité.

(1) Mars 1540, *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. II, pag. 562, 63 et suiv.

(2) Sismondi, *Histoire des Français*, tom. XVII, pag. 52,53.

» séminées sur toute l'Europe ne se prêtaient point un mu-
» tuel appui, et que pour en former une puissante monar-
» chie, il fallait abandonner celles qui étaient détachées des
» autres et agrandir celles qui pouvaient faire corps ensemble.
» Dans cet esprit, il avait déjà séparé de sa monarchie les
» provinces héréditaires d'Autriche qu'il tenait de son aïeul
» Maximilien, et il les avait données à son frère Ferdinand
» pour les lier à l'empire d'Allemagne, qu'il lui avait assuré
» d'avance en le faisant nommer roi des Romains. D'après
» le même système, il voulait encore détacher de sa monar-
» chie tout l'héritage de son aïeule maternelle, Marie de
» Bourgogne, et en former en faveur de sa fille de prédi-
» lection un nouveau royaume qui, avec le temps, pourrait
» s'étendre sur une partie de l'Occident. En même temps,
» il réservait à son fils non-seulement l'Espagne, mais l'Ita-
» lie, qui, d'après ses arrangements avec la France, lui se-
» rait demeurée sans partage; il aurait été maître des îles
» Baléares, de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile; il
» avait rendu son tributaire le royaume de Tunis; il comp-
» tait bientôt attaquer celui d'Alger, et la Méditerrannée n'au-
» rait presque plus été qu'un grand lac situé au milieu de
» ses possessions, et qui les aurait réunies les unes avec les
» autres ».

L'empereur voulait donner sa fille aînée pour épouse au duc d'Orléans; il eût créé en faveur des deux époux un nouveau royaume intermédiaire entre la France et l'Allemagne, indépendant à la fois de l'une et de l'autre. Déjà quatre ans auparavant il en avait conçu l'idée. Il en avait même fait l'objet d'une recommandation spéciale à son fils dans un testament daté de 1535. En 1539, avant de quitter Madrid pour gagner les Pays-Bas, il ajouta un codicille à ce testa-

ment (1). Il y laissait son fils Philippe libre d'observer ou d'annuler cette disposition. Mais si le jeune prince tenait à conserver pour lui-même les provinces désignées plus haut, il devrait remettre le Milanais au roi des Romains, et celui-ci serait chargé d'en disposer à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, soit avec une de ses filles, soit avec l'aînée de ses nièces.

A ce codicille, signé par l'empereur, étaient jointes des instructions qui ne nous permettent pas davantage de mettre en doute son désir de satisfaire le roi de France (2). Elles recommandent à Philippe, entre autres choses, de faire tous ses efforts pour conserver l'amitié de François Ier (c'est dans ce dessein qu'il passe lui-même par le royaume de France, « bien que cestuy voyage se démontre adventureux ») ; de ne point s'opposer au mariage du duc d'Orléans soit avec l'infante Marie, dans lequel cas les Pays-Bas seront constitués en Etat particulier pour ce prince, soit avec la fille du roi des Romains, qui lui apportera en dot le duché de Milan. — Si le mariage a lieu entre le duc d'Orléans et l'infante Marie, il sera bon de disposer du duché de Milan en faveur du second fils du roi des Romains, qui épousera Marguerite de France, fille de François Ier.— Si le roi de France ne consent pas à cette dernière union, on pourra marier à la princesse Marguerite l'infant don Louis de Portugal. Le roi des Romains sera alors tenu de disposer du duché de Milan en faveur des deux époux, et le fils aîné du roi des Romains

(1) Le testament a été perdu. Le codicille, daté du 5 novembre 1539, se trouve dans les *Papiers d'Etat* de Granvelle, tom. II, pag. 542 et suiv.

(2) Granvelle, tom. XI, pag. 549, 550. Elles sont datées aussi du 5 novembre.

épousera l'infante de Portugal, promise d'abord au dauphin de France.— L'union contre les Turcs, la répression de l'hérésie, l'abandon de la Gueldre par le duc de Clèves, celui de la Savoie par le roi de France, seront du reste la condition nécessaire de toutes ces alliances, etc., etc.

Pendant son passage par la France, au milieu des honneurs qui lui furent prodigués, il put voir combien toutes ces démonstrations d'amitié étaient peu désintéressées. Malgré les promesses réitérées des agents français, « on ne fit » que parler et l'importuner de ce Milan, si bien que tant » d'honneurs et de bonnes chères qu'on lui fit ne valaient » pas, disait-il, les importunités qu'on lui en donnait (1) ». Il semblait que son rival, en ne le retenant pas prisonnier contre la foi jurée, crût acquérir des droits éternels à sa reconnaissance. Du reste, plus d'un courtisan conseillait au roi de profiter de l'occasion pour apprendre à son tour au vainqueur de Pavie quels sont les ennuis de la captivité. Cependant la parole donnée fut fidèlement observée, et Charles-Quint put gagner les Pays-Bas. Mais à peine y avait-il mis le pied que les ambassadeurs de France lui demandèrent l'investiture du Milanais pour leur maître.

L'empereur, un peu mécontent de ces importunités, leur fit savoir pourtant qu'il leur répondrait de manière à satisfaire le roi dès qu'il aurait apaisé la révolte de Gand. Les Gantois soumis, il chargea son ambassadeur Bonvalot de proposer à François le mariage de son second fils avec l'aînée des infantes d'Espagne, qui lui apporterait en dot les Pays-Bas. Marguerite de France serait mariée au fils aîné du roi des Romains, et l'héritier présomptif de la couronne

(1) Brantôme, tom. XI.

d'Espagne épouserait la fille unique d'Henri d'Albret, nièce du roi de France, à condition que son père et sa mère abandonneraient leurs prétentions sur la Navarre en faveur des deux époux. Mais en retour de tant d'avantages faits à la maison de France, il demandait que François renonçât à la possession du comté de Charolais, de celui d'Hesdin, de ses conquêtes en Savoie; que les traités de Madrid et de Cambray fussent de nouveau ratifiés, et qu'il y eût désormais paix perpétuelle entre les deux maisons.

Si le roi de France n'acceptait point cette proposition, l'empereur était toujours disposé à abandonner le Milanais au duc d'Orléans. Des correspondances, que nous citerons tout à l'heure, en fournissent la preuve. Mais, dans ce cas aussi, il fallait que le roi sacrifiât ses droits personnels sur l'héritage des Visconti et restituât au duc de Savoie les domaines qu'il lui avait injustement enlevés.

Les promesses de Charles-Quint aux ambassadeurs français et à François Ier lui-même n'avaient sans doute jamais eu un autre sens. Dans ses lettres relatives au duché de Milan, depuis la trève de Nice, il n'est pas un seul mot auquel on ne puisse parfaitement donner cette interprétation. François Ier aurait dû, ce semble, le comprendre ainsi. N'avait-il point en effet, quatre ans plus tôt, déclaré qu'il renoncerait à toute prétention personnelle sur ce duché, si le duc d'Orléans en était investi; et quant à la Savoie, avait-il pu jamais compter qu'il lui serait permis de la conserver, pendant qu'un de ses fils occuperait la souveraineté la plus importante du nord de l'Italie? Il aurait certes fallu pour cela que l'empereur se fût laissé prendre à ses protestations d'amitié au point d'oublier toutes les règles de la prudence ordinaire. Une telle concession eût mis

dans un grand danger le royaume de Naples; elle aurait été d'ailleurs peu honorable pour Charles-Quint lui-même, puisqu'il eût sacrifié par là son beau-frère, dont il avait, sans le vouloir, causé tous les malheurs. C'eût été payer bien cher le léger service que François Ier lui avait rendu, en lui signalant des complots dont la connaissance lui était tout à fait inutile, et en lui fournissant un passage pour aller punir une seule ville des Pays-Bas, mutinée plutôt que révoltée.

J'admets pourtant qu'il eût dépendu du roi de lui faire perdre Gand. La libéralité de l'empereur ne serait-elle pas encore hors de proportion avec un tel service? En offrant pour un fils de François Ier Gand elle-même, et avec elle tous les Pays-Bas, toute la Franche-Comté, ne faisait-il pas beaucoup plus que payer sa dette de reconnaissance?

Mais les conseillers de François Ier l'avaient bercé de tout autres espérances. Ils lui avaient mille fois répété que Charles-Quint serait trop heureux de lui octroyer le Milanais, en témoignage de sa bonne amitié. Sans doute, il suffirait que le roi donnât en retour la promesse de ne point se servir de cette possession pour en acquérir de nouvelles. En voyant Charles-Quint réclamer des garanties plus positives, il fut blessé d'autant plus profondément que cette demande lui rappelait l'époque si funeste à son honneur, où il s'était soumis à signer deux traités humiliants et les avait ensuite violés sans aucun scrupule, sous les prétextes les plus frivoles. Il voulut le Milanais pour lui-même, et non pour son fils, et il prétendit en même temps conserver le Piémont. Quant à l'offre si séduisante des Pays-Bas, il la rejeta avec hauteur, en disant qu'il n'avait jamais désiré le bien d'autrui, mais qu'il demandait seulement ce qui lui

appartenait de droit, comme une portion de son héritage de famille (1). Cette réponse insultante ranimait tous les anciens débats et détruisait l'effet de toutes ses protestations d'amitié.

Les ambassadeurs français eux-mêmes furent étonnés de voir accueillir ainsi de telles avances. Ils pressèrent vivement, mais en vain, le roi de ne pas s'éloigner de la frontière, de ne point laisser éclater son mécontentement, d'attendre au moins cinq ou six jours pour donner le temps à Charles-Quint d'envoyer sa réponse définitive, et pour ne point justifier les bruits de guerre qui commençaient à se répandre. « Quand on nous remontre, disaient-ils, combien » l'empereur a fait grand chose pour le roi de lui bailler ou » l'Etat de Milan ou celui de deçà, et que l'on nous demande » ce que l'empereur en retirera; après que nous avons mis » en avant la sûreté qu'il aura acquise pour ses Etats et aide » en ses entreprises, et que l'on nous rabat cela, en nous » disant que tout cela ne sera que choses réciproques, et » que pareille sûreté acquerra le roi, et que, s'il se fait en» treprise, l'on veut qu'il ait part au butin... nous ne sa» vons à quelle autre raison nous ranger. »

Une note du connétable, adressée à ces envoyés, acheva de rompre la négociation. Elle renfermait ces mots : « Je » vous avertis, Messieurs, que M. de Saint-Vincent et le » seigneur du Péloux m'ont fort sollicité de savoir du roi » son intention et dernière volonté sur deux choses; la pre» mière, qu'ils disent que l'empereur est résolu, s'il venait à » donner le duché de Milan, à ne le donner qu'à monsei» gneur d'Orléans et aux enfants descendants de luy, sans

(1) Jove, tom. II, in-fol°, liv. XXXIX.

» qu'il puisse retourner au roi et à messeigneurs ses enfants;
» l'autre est qu'en donnant les Pays-Bas à monseigneur
» d'Orléans, pour le mariage de madame la princesse, sa
» fille, avec lui, il n'entend ni ne veut que le roi retienne le
» Piémont ni les pays de monseigneur de Savoie, afin
» qu'il n'ait point de pied en Italie. Sur quoi le roi m'a ré-
» pondu sur toute résolution, afin de vous le mander; c'est
» à savoir, quant au duché de Milan, qu'il ne veut avoir
» ledit duché sinon en la même forme que contient l'inves-
» titure du feu empereur Maximilien, grand'père dudit sei-
» gneur empereur; et, quant à la restitution des pays du
» duc de Savoie, qu'il est résolu à les retenir pour ne faire
» tort à son royaume; auquel il serait grandement préjudi-
» ciable qu'intervenant la mort de mon dit seigneur d'Or-
» léans, il eût abandonné les pays et Etats que contient le-
» dit Piémont et Savoie. Par quoi, si l'on vous parle desdits
» deux points, vous leur répondrez résolument selon ce que
» je vous écris ci-dessus, sans leur donner espérance d'en
» tirer davantage; car je vous assure que de deçà ne se fera
» autre chose » (1).

Charles-Quint, irrité, révoqua par un nouveau codicille l'article du précédent, relatif au duché de Milan (2), et donna l'investiture de cette souveraineté à l'infant don Philippe.

Tout projet d'union entre les deux monarques était donc abandonné. Mais la trève de Nice subsistait toujours. Les deux princes en avaient juré l'observation pour dix ans. Il ne s'était point encore écoulé deux années depuis ce serment. Toutefois, François Ier n'en tint plus compte, et, s'il

(1) Ribier, tom. I, pag. 540.

(2) *Papiers d'Etat* de Granvelle, tom. II, pag. 599, 28 octobre 1540.

n'osa pas d'abord recommencer la guerre ouverte, il recourut de nouveau à ce système d'intrigues dont il avait déjà si largement usé après le traité de Cambray.

Mais ses folles démonstrations d'amitié pour l'empereur avaient bien refroidi le zèle de ses alliés. Il n'inspirait plus aucune confiance aux protestants d'Allemagne. Henri VIII avait eu contre lui de graves sujets de mécontentement, et il en avait conservé un ressentiment amer. Toutefois, ce ressentiment avait d'abord cédé devant la nécessité de se faire de la France un rempart contre le chef de la maison d'Autriche. Que n'avait point fait Charles-Quint pour soulever l'Irlande, pour troubler l'Angleterre, pour armer contre elle tantôt le roi d'Ecosse, Jacques V, tantôt François Ier lui-même; combien de fois les protestants anglais n'avaient-ils pas craint de voir les Espagnols entrer bientôt dans leur île, munis d'une bulle du pape qui les en déclarerait maîtres? Mais ces haines si terribles avaient peu à peu perdu de leur vivacité. Catherine d'Aragon, la cause innocente de toute cette querelle, était morte en 1536; Anne de Boleyn, à qui elle avait été sacrifiée, avait cruellement expié sa royauté d'un jour; Jeanne Seymour, qui fut reine ensuite, mourut en donnant le jour à Edouard VI, et la cause de la réforme anglaise perdit en elle un appui précieux. Un parti secrètement attaché au catholicisme dominait de nouveau à la cour. Ce fut lui qui fit admettre, en 1539, le bill des Trente-Six articles où les réformés virent un retour vers l'ancienne religion. Il est probable que ce même parti cherchait aussi à réconcilier son maître avec l'empereur. Une alliance de famille, quand elle était possible, semblait toujours à cette époque la voie de réconciliation la plus prompte et la plus sûre. On forma donc le projet de faire épouser à Henri VIII

la douairière de Milan, nièce de Charles-Quint, et, si l'on en croit la correspondance de l'ambassadeur espagnol Chappuis, il adopta cette idée avec un empressement extrême (1). Cependant ce mariage n'eut pas lieu, j'ignore pour quelle cause; les protestants recouvrèrent la faveur du roi, et celui-ci demanda la main d'Anne de Clèves, sœur et belle-sœur de deux ennemis de la maison d'Autriche. L'alliance du roi d'Angleterre avec la France fut ainsi maintenue pour quelque temps encore. Mais il était dès-lors aisé de pressentir qu'elle ne tarderait pas à se rompre, et que l'empereur pourrait trouver dans Henri VIII un utile auxiliaire, lorsqu'il lui ferait oublier le passé en paraissant l'oublier lui-même.

François Ier n'avait guère mieux mérité de Soliman. Le projet d'une croisade que Charles-Quint et lui feraient en commun contre les Turcs fut un de ceux qui furent le plus souvent et le plus ouvertement agités pendant leur courte amitié. Mais l'agent du roi auprès du sultan, Rinçon, était heureusement parvenu à endormir ce prince, en gagnant par des présents quelques-uns de ses pachas les plus influents (2). D'ailleurs, pour lui mieux cacher les complots

(1) « Il (Henri VIII) est, à ce qu'il me semble, et que tout ce » peuple affirme, bien affectionné à la duchesse de Milan, laquelle, » ainsi que puis trois jours me dit un personnage qui sait pres- » que tous les secrets, il prendrait volontiers, voires que l'on la lui » voulsist donner toute nue, sans ung seul denier. » Lanz, tom. II, pag. 303.

(2) Ainsi, on trouve dans un compte qu'il présenta à François Ier lors de son retour de sa seconde mission, parmi les frais extraordinaires dont il demandait à être remboursé : — A Lufti, premier bascha, pour gagner de plus en plus sa faveur et affection devers les affaires du roi et l'endormir sur le passage de l'empereur par la France, donné en diverses sortes de robes, tant de draps d'or que de soie, jusqu'à la somme de trois cents écus d'or. — A Ma-

qu'il formait d'accord avec ses adversaires, le roi lui avait rendu, par l'intermédiaire de son chargé d'affaires, l'exilé napolitain Cantelmi, un service peu honorable dont la république de Venise avait été la victime (1). Soliman resta donc dans les mêmes termes avec François Ier, et ce fut à lui surtout que ce prince recourut pour se venger de la prétendue perfidie dont son rival avait, selon lui, payé sa noble confiance.

Au même moment, la mort de Jean Zapoly vint rallumer les vives inimitiés du sultan et de la maison d'Autriche.

Le vieux waywode, quelque temps avant sa mort, avait, par un traité secret, laissé d'avance la succession de ses possessions en Hongrie au frère de Charles-Quint. Mais ni les seigneurs hongrois du parti du roi défunt, ni le souverain des Turcs ne consentirent à ratifier le traité. Les premiers proclamèrent l'enfant posthume de Zapoly, le jeune Etienne, et confièrent la régence à sa mère. Le sultan refusa le tribut que lui offrait Ferdinand, fit marcher des troupes pour délivrer Bude assiégée par un lieutenant du roi des Romains, et se prépara à les suivre lui-même. D'après les correspondances diplomatiques du temps, les partisans hongrois du jeune Etienne, voulant alors lui assurer comme protecteur un prince chrétien qui ne fût pas désagréable au

hometz, troisième bascha, pour le fait et cause que dessus, donné aussi en robes jusqu'à la valeur de cent cinquante écus. — A Rostan, gendre du grand seigneur et son dernier bascha, donné aussi pour luy mieux faire croire les excuses dudit passaige de l'empereur par France, en robes, jusques à la somme de cent cinquante escus.—*Négociations du Levant*, tom. I.

(1) Voyez de Hammer, *Histoire de l'empire Ottoman*, fin du livre XXIX, et le tome Ier des *Négociations du Levant*, recueillies par ordre du ministre de l'Instruction publique.

Turc, offrirent, avec l'aveu de Soliman, de marier le duc d'Orléans à la reine douairière de Hongrie, et de le mettre à la tête de leur gouvernement. Mais François Ier rejeta cette proposition pour ne donner à l'empereur aucun sujet de plainte (1). Tout ce qu'on peut conclure de ces faits, s'ils sont exacts, c'est que le roi de France, malgré le grand crédit dont il jouissait auprès de la Porte-Ottomane, n'osait point accepter des offres qui eussent révélé à toutes les puissances de l'Europe ses liaisons intimes avec les Infidèles.

Toutefois, si l'on préfère supposer qu'il craignait réellement d'enfreindre la dernière trève conclue avec Charles-Quint, il faut avouer que ses agents interprétaient assez mal ses intentions. Des courriers impériaux furent dévalisés pendant l'hiver de 1540 à 1541 ; on leur enleva les dépêches destinées au gouverneur de Milan. Celui-ci s'étant plaint, le gouverneur du Piémont, du Bellay, se contenta de répondre qu'il serait difficile de garantir la sûreté de tous les courriers impériaux contre les attaques de tous les voleurs que pourrait tenter leur argent. Ce même du Bellay cherchait constamment à détacher de l'obéissance de l'empereur les villes voisines de son gouvernement; du moins, du Guast l'en accuse dans le mémoire justificatif qu'il adressa aux princes allemands après l'assassinat de Rinçon. Du Bellay, dans sa réponse, le nie faiblement et détruit ensuite toute la valeur de ses dénégations en formulant cette doctrine : « Que si bien il est prohibé de surprendre les villes l'un de » l'autre en temps de trefve, il n'est toutefois prohibé de » prêter l'oreille à qui se vient offrir ny de préparer à en-

(1) Lettre de l'évêque de Montpellier, ambassadeur français à Venise, écrite à Rinçon, 19 décembre 1540.—*Négociations relatives aux relations de la France avec le Levant*, tom. Ier.

» tretenir des pratiques et moyens de pouvoir endommager » son ennemy après la trefve expirée et corrompue » (1).

Mais les dispositions malveillantes de François Ier se manifestaient surtout par les démarches secrètes qu'il faisait pour engager Venise dans l'alliance du sultan ; démarches qui eurent pour conséquences un nouvel assassinat, celui de Frégose et de Rinçon, et une quatrième guerre entre les deux grands rivaux.

Le seul récit assez développé que nous trouvions sur cet événement dans les histoires contemporaines est celui du français du Bellay, dont le frère, alors gouverneur du Piémont, joua le rôle de principal accusateur dans toute cette affaire (2). L'intention manifeste de ce récit est de rendre l'empereur odieux, et de légitimer l'attaque qui fut dirigée contre lui par le roi de France lors de l'expédition d'Alger. On ne peut douter, je crois, que les deux envoyés français n'aient péri victimes d'un meurtre, et que ce meurtre n'ait été commis par des agents du gouverneur espagnol de Milan. La partialité de l'auteur du récit est tout entière dans le choix de certaines circonstances dont il l'environne et dans les efforts qu'il fait pour en dissimuler d'autres fort importantes. Mais il est facile de comprendre les réticences par les aveux, et peut-être parviendrons-nous à prouver que ceux qui parurent si fort indignés de ce meurtre étaient aussi coupables que ceux qui le nièrent après l'avoir commis.

Et d'abord, quel était l'objet du voyage de Frégose et de Rinçon? Le choix seul de ces deux envoyés montre assez qu'il ne s'agissait point de désabuser les Vénitiens et le

(1) *Mémoires* de du Bellay, liv. IX.

(2) Du Bellay, *Mémoires*, liv. IX.

sultan au sujet de certains bruits fâcheux pour le roi de France, répandus clandestinement par les artifices de l'empereur. Rinçon était un Espagnol proscrit par Charles-Quint. César Frégose s'était vu bannir de Gênes après le triomphe de la faction impériale dans cette cité, où sa famille avait possédé le pouvoir souverain. De quelle haine ne devaient-ils point être animés tous deux contre celui qui les avait réduits à ne subsister que par la libéralité du roi de France? Pourquoi d'ailleurs charger Frégose d'une mission extraordinaire à Venise, s'il s'agissait seulement d'y détruire des bruits que l'ambassadeur ordinaire ou même une simple lettre eût pu parfaitement démentir? Quant à Rinçon, qui devait se rendre auprès de Soliman, il n'en était point à son coup d'essai dans ces négociations perfides à l'aide desquelles le roi de France, après chaque guerre malheureuse, essayait de réparer ses revers.

Le caractère sacré d'ambassadeur que leur attribue du Bellay n'est pas mieux fondé; car, ainsi que nous l'avons déjà dit au sujet de Merveille, ce qui fait l'inviolabilité de l'ambassadeur, c'est la publicité de sa mission. Comment du Guast pouvait-il voir des ambassadeurs du roi de France à Venise et près du sultan, dans ces deux proscrits accompagnés de gens armés jusqu'aux dents, se glissant mystérieusement dans les Etats de son souverain, après une conférence nocturne avec le gouverneur du Piémont, sans instructions, lettres de créance ou papiers, puisque Langey se les fit remettre avant leur passage dans le Milanais pour que le gouverneur de Milan ne pût s'en emparer? L'usage permettait alors, et il le permet même aujourd'hui, de faire visiter, saisir et emprisonner momentanément tout étranger qui, sans autorisation, s'est introduit furtivement dans

un pays. Etait-il injuste d'appliquer cette loi dans toute sa rigueur à deux ennemis déclarés, instruments de ténébreuses intrigues ?

Mais continuons l'examen du récit de du Bellay : « Le » lendemain du jour où ils s'embarquèrent, à midy, dit du » Bellay, estant arrivés en un lieu appelé la plage de Canta- » loue, trois milles au-dessus de la bouche du Tésin, se » présentèrent au devant d'eux gens en armes estant sur » deux barques, lesquels soudainement assaillirent et prin- » drent la barque où estaient lesdits Frégose et Antoine Rin- » çon, et, *parce qu'ils se mirent en deffence*, leurs enne- » mis montèrent sur laditte barque, où lesdits seigneurs » furent tous deux tués. » D'après notre auteur lui-même, les deux envoyés du roi de France, avant de périr, s'étaient mis en défense. Du Guast avait très justement ordonné qu'on les arrêtât et qu'on s'emparât de leurs dépêches. Ils voulurent résister. Les armes furent tirées de part et d'autre, et ils succombèrent dans cette lutte. Quelques-uns seulement de leurs compagnons furent faits prisonniers et enfermés au château de Pavie par ordre de du Guast.

Le seigneur de Langey fut bientôt informé, d'une manière vague, il est vrai, de ce qui s'était passé, et il en avertit le roi, son maître. Ils croyaient l'un et l'autre que les deux agents français vivaient encore, et leur perplexité n'en était que plus grande. N'arracherait-on point par force aux prisonniers l'aveu de la trame secrète à laquelle ils avaient été employés ? Combien de révélations curieuses n'en obtiendrait-on pas ? et combien ne serait-il pas désormais facile à l'empereur d'enlever au roi ce masque de loyauté et de religion dont il cherchait à se couvrir, tout en excitant à la dévastation de l'Allemagne et de l'Italie l'en-

nemi mortel du nom chrétien (1)? Ils prirent un parti assez naturel dans une telle situation : ils prévinrent les accusations de leurs adversaires en les accusant eux-mêmes d'un attentat monstrueux, inouï jusqu'alors, et ils réclamèrent impérieusement les deux captifs. Du Guast se trouva fort embarrassé. On n'avait trouvé, nous l'avons dit, sur les victimes aucune dépêche compromettante pour le roi de France. Frégose et Rinçon étaient tombés tous deux sous les coups des gens du gouverneur, et par là son entreprise sur leurs personnes devenait un guet-à-pens inutile. Dans l'espoir de se soustraire à l'infamie d'un tel acte, il prit le mauvais parti de recourir au mensonge : il rejetait cet assassinat, dont il avait horreur, disait-il, sur des brigands qui avaient voulu dépouiller les deux agents. Mais Langey sut bientôt quels étaient les véritables auteurs de la mort de Frégose et de Rinçon, et il accumula contre eux de telles preuves que du Guast en fut pour ainsi dire écrasé.

Quant à Charles-Quint, il est sans doute bien invraisemblable que du Guast eût osé, sans son aveu, se porter à de pareilles extrémités, et cependant sa correspondance nous permet de croire qu'il y était réellement étranger.

J'ai trouvé dans le recueil de Lanz quatre lettres, d'inégale importance du reste, relatives à ce grave sujet. La première, en date du 16 juillet 1541 (2), écrite à sa sœur Marie de

(1) Du Bellay est le seul historien qui prétende que le roi et son lieutenant dans le Piémont surent dès le principe que les deux agents avaient été tués, et non pas faits prisonniers. Néanmoins il ajoute « qu'ils firent comme si ces seigneurs fussent prisonniers et » non occis, en intention d'attirer la confession de l'assassinement » par la bouche du marquis, ou bien, s'il n'en était participant, » pour qu'il ne faillît d'en faire justice exemplaire. » — Du Bellay, liv. IX, pag. 699.

(2) Lanz, tom. II, p. 315. L'assassinat avait eu lieu le 3 juillet.

Hongrie, pour laquelle il n'avait rien de caché, nous apprend que du Guast lui affirmait positivement n'avoir « rien » sceu ny entendu du cas ny ce qu'estoient devenus lesdicts » Rinçon et Frégose »; la seconde, adressée à l'abbé de Saint-Vincent, Bonvalot, son ambassadeur en France, sous la date du 13 juillet (1), répète les protestations qu'il a faites la veille à l'ambassadeur français, Vély : il ignore tout à fait le sort des deux agents; il n'a donné l'ordre ni de les tuer ni de les retenir captifs. Quelque temps auparavant déjà, ils avaient passé par le duché de Milan, en se rendant de Venise en France. Du Guast en était averti. Il demandait l'autorisation de s'emparer de leurs personnes; il en a reçu la défense formelle. L'empereur ajoute qu'il a engagé Vély à choisir parmi les conseillers impériaux celui qu'il jugerait le plus capable de rechercher les auteurs de l'emprisonnement ou de la mort de Frégose et de Rinçon. Si ces derniers existent encore, on les fera mettre en liberté. A cette lettre est annexé un post-scriptum. Charles-Quint s'y plaint que l'on ait arrêté à Lyon, par forme de représailles, son oncle, l'archevêque de Valence (fils bâtard de Maximilien), et il ordonne à son ambassadeur de faire les plus vives instances pour qu'on mette ce prélat en liberté. La troisième lettre est la réponse de Bonvalot à la missive de son maître (2); elle ne renferme aucun fait nouveau. Enfin, dans la quatrième, adressée encore par l'empereur à sa sœur Marie (3), Charles, alors sur le point de partir pour son expédition d'Alger, annonce que, d'accord avec les ambassadeurs français, il a

(1) Lanz, t. II, p. 315.

(2) 3 août 1541. — Lanz, tom. II, pag. 324.

(3) Lanz, tom. II, pag. 326.

remis au pape le soin de régler toute cette affaire à la satisfaction des deux partis.

Ces quatre lettres, dont la première et la dernière, écrites à une sœur pour qui Charles n'avait rien de caché, ne peuvent être suspectées de réticences ni de mensonge, nous portent à croire que ce prince était personnellement étranger à l'attentat commis par son ministre. Mais du Guast espérait trouver sur les agents français des dépêches importantes, et sans doute il pensait se rendre agréable à son maître en prenant sous sa propre responsabilité les mesures nécessaires pour démasquer le roi de France. L'issue inattendue de son entreprise l'effraya; il n'osa point avouer à l'empereur le rôle qu'il avait joué dans cette triste affaire; il lui fit les mêmes dénégations qu'à François Ier et à Langey, et l'empereur, sans être entièrement convaincu de son innocence, ne consentit point à sacrifier un serviteur peu scrupuleux, il est vrai, mais capable et dévoué, dont la faute principale était d'avoir voulu le trop bien servir.

D'ailleurs, l'assassinat de Rinçon et de Frégose fut accompagné ou suivi de telles représailles exercées par la France que Charles-Quint se crut l'offensé plutôt que l'offenseur. Une de ses lettres nous a déjà appris comment son oncle Georges, évêque de Valence, voyageant à travers les Etats de François Ier, fut arrêté et retenu prisonnier à Lyon, malgré son double caractère de prêtre et de prince de l'empire. Son chancelier, Granvelle, faillit avoir le même sort. Enfin Marano, ville de la dépendance de sa maison, lui fut enlevée en pleine paix et occupée par une garnison française.

Marano, ville de Frioul, située sur les bords de l'Adriatique, dans le voisinage des Turcs, faisait partie des Etats du roi des Romains. Des brigands, sans doute soudoyés

par François Ier, s'en emparèrent par surprise. Ils ne songeaient point à la garder pour eux-mêmes, car ils la remirent presque aussitôt au roi de France, et celui-ci ne fit point difficulté d'en prendre possession, alléguant que, s'il s'y refusait, ils la livreraient aux Turcs, au grand préjudice de la chrétienté. Seulement, affectant une modération qui s'accordait mal avec tant d'avidité, il déclara qu'il ne maintiendrait cette occupation provisoire que si l'empereur, le pape et Venise ne pouvaient lui indiquer un meilleur parti à prendre, qu'il ne regarderait jamais Marano comme sienne de droit, et qu'il la conserverait uniquement pour qu'elle ne tombât pas au pouvoir du sultan.

Ni l'empereur ni les Vénitiens ne goûtèrent ce raisonnement, où François Ier, tout en se rendant complice d'un acte de brigandage inouï, voulait se donner l'honneur d'un noble dévouement à la cause chrétienne. L'empereur en conserva longtemps un vif ressentiment. Venise crut que la surprise de Marano n'avait d'autre but que d'exercer désormais une contrainte directe et perpétuelle sur les résolutions de sa politique. Mais, sentant sa faiblesse, elle dissimula son mécontentement jusqu'au moment où, devenant d'autant plus violent qu'il avait été longtemps comprimé, il éclata tout-à-coup par une agression contre l'ambassade française; mouvement de colère qui est le seul cas peut-être où cette sage république se soit, depuis son abaissement, départie des règles de sa prudence accoutumée (1).

Sur ces entrefaites, Charles-Quint partit pour son expédition contre Alger. Comme les relations de François Ier et du sultan, se resserrant chaque jour davantage, faisaient

(1) Voyez, sur ce dernier fait, *Négociations du Levant*, tom. Ier, pag. 347.

penser à ce prince qu'ils uniraient bientôt leurs forces pour l'attaquer de concert, il était d'une grande importance pour lui de fermer aux Turcs le bassin occidental de la Méditerrannée, de mettre l'Espagne et les côtes occidentales de l'Italie à l'abri de leurs ravages, et de leur couper toute communication maritime avec la France. La prise d'Alger pouvait lui procurer tous ces avantages. Le succès si facile de l'expédition de Tunis faisait espérer que cette nouvelle entreprise ne serait ni longue ni dangereuse. Les préparatifs, commencés déjà depuis longtemps, étaient terminés. Charles-Quint voulut partir, malgré les instances du pape Paul III lui-même. Mais la fortune lui fut, cette fois, tout à fait contraire. Des tempêtes détruisirent sa flotte, ses munitions, l'élite de ses troupes allemandes, espagnoles et italiennes. Il revint donc vaincu et ruiné. Aussitôt son rival mit contre lui cinq armées sur pied; et, déclarant définitivement sa rupture, l'attaqua à la fois dans le Luxembourg, dans la Flandre, dans le Brabant, dans le Piémont et sur les frontières de l'Espagne.

Il est à remarquer que François Ier ne donna pas pour seul motif de cette guerre l'attentat dont Rinçon et Frégose avaient été les victimes. « Pour la faire avec plus de justice » et de succès, dit de Thou (1), il prétendit que le Luxem- » bourg lui appartenait du chef de Louis d'Orléans, son bi- » saïeul et frère du roi Charles VI, et que ce pays avait » été usurpé par Philippe de Bourgogne et Charles, son fils; » et il réclama le Roussillon, sous prétexte que la cession

(1) De Thou, liv. I, an. 1541. Il paraît que de Thou ne trouvait pas que l'assassinat des deux agents français fût un motif suffisant pour renouveler les hostilités. Mais que dire alors des prétentions sur le Roussillon et le Luxembourg !

» qui en avait été faite autrefois par Charles VIII au roi » Ferdinand, sous certaines conditions que celui-ci n'avait » pas remplies, et au préjudice de la couronne, était nulle » en droit. » Ainsi il n'y avait pas, pour ainsi dire, une seule des provinces héréditaires de la maison d'Autriche sur laquelle le roi de France ne crût pouvoir élever quelque prétention; ce qui menaçait cette maison de voir un jour ses domaines absorbés tout entiers dans ce vaste royaume. Il fallait sans cesse que l'Allemagne vînt au secours de l'Espagne; l'Allemagne et l'Espagne au secours des Pays-Bas; l'Allemagne, l'Espagne et les Pays-Bas, au secours de l'Italie, et Charles-Quint ne pouvait avoir l'idée de les détacher l'une de l'autre sans songer que chacune d'elles, isolée, serait trop faible pour conserver longtemps son indépendance nationale vis-à-vis de la France.

La brusque attaque des Français sur plusieurs points à la fois mit d'abord l'ennemi dans un grand danger. Cependant leurs succès ne répondirent point à tant d'impétuosité. Dans les Pays-Bas, après cette première campagne, on considéra comme une espèce de miracle que l'armée de leurs alliés, les ducs de Clèves et de Holstein (le roi de Danemarck), à laquelle ils avaient joint des forces assez importantes, n'eût pas pris une seule ville et s'en fût tenue à d'inutiles ravages (1). Dans le Luxembourg, on ne regretta que la prise d'Ivoy, difficile à recouvrer à cause de la proximité de Mézières, Sedan, Mouzon et Stenay. On ne s'étonna pas moins du peu de résultats de la campagne du duc de Vendôme en Artois. Enfin, dans le Roussillon, les Fran-

(1) Lettre de de Praët à Charles-Quint, 24 septembre 1542; Lanz, tom. II, pag. 364.

çais furent obligés d'abandonner le siége de Perpignan, après six mois de fatigues et des pertes considérables. Le seul avantage solide de toute cette première année de luttes où ils avaient pu opposer à leurs adversaires des forces si supérieures, fut la prise de quelques places du Piémont, dont Langey se rendit maître par ruse.

Les rôles changèrent l'année suivante. Charles-Quint passa d'Espagne en Allemagne avec le secours que ses Etats espagnols lui avaient accordé, prit l'offensive à son tour et marcha résolument à la tête de ses troupes, malgré les supplications de sa sœur, Marie de Hongrie, qui cherchait à le détourner des fatigues et des dangers de la guerre. Soliman menaçait la Hongrie autrichienne; François Ier était rentré dans le Luxembourg. On croyait généralement qu'il allait d'abord se heurter contre l'un ou contre l'autre de ces deux grands rivaux. Il jugea mieux la situation; et, sans écouter les propos malveillants qui l'accusaient de feindre la fureur contre le plus faible de ses ennemis pour cacher la peur que lui faisaient éprouver les autres, il fondit sur le duc de Clèves tout fier encore d'une victoire récente obtenue à Sittard, lui prit sa principale forteresse, reçut la soumission d'une partie des autres et l'obligea à venir à genoux implorer sa grâce. Le duché de Gueldre et ses dépendances furent pour lui le prix de cette courte expédition conduite avec une rare activité, et François Ier apprit la ruine de son allié, lorsqu'il venait à peine de lui envoyer de tardifs secours.

Charles-Quint, moins heureux ensuite au siége de Landrecies, s'en dédommagea largement en s'assurant de la ville impériale de Cambray.

En résumé, si cette campagne ne fut point signalée par

des victoires éclatantes, comme ses lieutenants en remportèrent pour lui et comme il en remporta lui-même en tant d'autres lieux, nul succès de ses armes ne lui procura de plus précieux avantages. Les traités de Madrid et de Cambray avaient affranchi les Pays-Bas de la suzeraineté des rois de France. Mais ces princes les menaçaient toujours d'autant plus, qu'ils les tenaient renfermés dans un cercle de petits Etats dont les chefs, sous le titre de souverains, n'étaient au fond que leurs premiers sujets. De ces Etats, le plus redoutable était certainement le duché de Gueldre. Avec ses seules ressources, il leur avait toujours causé un dommage immense. Combien plus il leur en eût causé uni au duché de Clèves! D'ailleurs les ducs de Gueldre, renommés parmi les princes allemands pour leurs habitudes belliqueuses, étaient les pourvoyeurs ordinaires auxquels la France s'adressait pour tirer des lansquenets d'Allemagne. Charles-Quint avait donc une double raison de désirer la réunion de leur souveraineté aux domaines de la maison de Bourgogne. Il donnait pour frontière à ces domaines la principauté même dont le voisinage leur avait été jusque là si nuisible, et il ôtait aux rois de France un moyen facile et précieux de recruter leur infanterie mercenaire. Quant à la possession de Cambray, elle était comparativement de médiocre importance. Cependant, placée entre l'Artois, la Flandre et la France, cette ville, d'ailleurs assez considérable, était comme une porte par où l'on pouvait passer de l'un de ces pays dans les autres. La maison d'Autriche s'en étant rendue maîtresse, en garda les clefs pour elle seule.

Un autre événement non moins favorable à Charles-Quint fut l'expédition maritime que les flottes française et turque entreprirent alors en commun dans la Méditerrannée.

Après la mort de Rinçon, François Ier avait envoyé le capitaine Paulin en ambassade auprès de Soliman, pour lui demander le secours d'une armée navale. Les Français assiégeaient Perpignan, et l'on comptait sur les vaisseaux turcs pour empêcher le ravitaillement de cette forteresse. Mais la flotte ottomane ne vint pas cette année-là : Perpignan fut ravitaillé, et l'on dut renoncer à le prendre. On espéra s'en dédommager l'année suivante, quand on vit arriver avec cent-dix galères, toutes chargées d'hommes et de munitions, ce terrible Barberousse, dont les côtes de l'Espagne et celles de l'Italie avaient déjà plus d'une fois éprouvé la valeur et la férocité. Bientôt le duc d'Enghien le joignit à la tête d'une escadre française, et les deux chefs réunis mirent le siége devant la ville de Nice. Ils la prirent, mais ils ne purent en emporter le château.

Nice était le seul asile que la précédente guerre eût laissé au duc de Savoie, prince infortuné, bien digne de pitié, puisqu'il avait été dépouillé sans aucun motif. Entreprendre de lui enlever, avec l'aide des Turcs, les faibles restes de sa puissance, c'était montrer une ambition odieuse; ne pas réussir, c'était y joindre la honte. Aussi François Ier excita-t-il partout la haine et le mépris.

Ces sentiments s'accrurent encore, lorsqu'on le vit sacrifier aux Turcs les plus fidèles de ses sujets, ces habitants de la Provence qui, par leur héroïque constance, l'avaient déjà sanvé deux fois et la France avec lui. La mauvaise saison approchait: Barberousse, mécontent, voulait s'éloigner. Il lui offrit Toulon comme lieu d'hivernement, ou plutôt il la livra en proie à son avidité. Les Toulonnais reçurent l'ordre d'abandonner leur ville à ces hôtes singuliers. Il leur fallut se réfugier dans les campagnes voisines, et ils y de-

meurèrent dans le plus affreux dénuement, exposés aux outrages d'un allié barbare, pour qui toute violence à l'égard des chrétiens était un acte de haute piété. Enfin, à peine avaient-ils pu regagner leurs demeures que le fisc demanda sa part de leurs dépouilles. Ils crièrent merci. Le roi fut inflexible (1).

D'un autre côté, les Turcs avaient pu se convaincre de l'esprit de désordre et de l'incurie étrange qui présidaient alors à toute administration en France. Pendant le siége de Nice, ils avaient été obligés de vendre de la poudre aux Français, qui n'en avaient pas apporté une provision suffisante; et Barberousse, irrité, en avait fait de vifs reproches aux officiers du roi (2). Au printemps suivant, voyant que les Français ne se trouvaient pas plus en état de le seconder dans une entreprise de quelque importance, il refusa de rester plus longtemps avec eux et reprit le chemin de Constantinople (3); mais il signala son passage vers les côtes d'Italie par des brigandages en Toscane, dans l'île d'Elbe et dans le royaume de Naples.

Les succès de Soliman, en Hongrie, ne furent pas moins nuisibles à François Ier, car ils eurent pour effet d'attacher fortement l'Allemagne à la cause de son chef. Catholiques et protestants, tous parurent animés pour lui d'un même zèle dans la diète de Spire, qu'il convoqua entre la fin de

(1) *Négociations du Levant*, tom. Ier.; Jove, liv. XLV.

(2) De Hammer, liv. XXX.

(3) Jove, liv. XLV, tom. II, pag. 629, prétend pourtant que Barberousse offrit à François Ier de dévaster toute la côte orientale de l'Espagne, et que le roi de France refusa par un sentiment d'humanité chrétienne. Ce sentiment d'humanité ne se comprend guère dans le prince qui déjà tant de fois avait cherché à mettre à profit les brigandages des Turcs.

sa campagne de 1543 et le commencement de la suivante. Henri VIII aussi était déjà entré dans son parti. Ils s'entendirent ensemble pour frapper un coup décisif. L'invasion de la France fut résolue, et les deux alliés se promirent, si la fortune les favorisait, de se joindre bientôt sous les murs de Paris.

La brillante victoire que le duc d'Enghien remporta sur du Guast, dans le Piémont, ouvrit pourtant d'une manière avantageuse pour la France cette campagne si menaçante de 1544. Peut-être même la sauva-t-elle; car du Guast, dit-on, ne se proposait rien moins que d'envahir avec son armée tout le pays placé entre les Alpes et le Rhône, qui ne pouvait lui opposer ni places fortes ni troupes réglées. François Ier put même détacher de l'armée du duc d'Enghien un corps de douze mille hommes pour arrêter la double invasion de l'empereur et du roi d'Angleterre. Il est vrai qu'il laissa par là l'Italie aussi exposée qu'avant la journée de Cérisoles. Du Guast y reprit bientôt l'offensive, et la bataille de la Scrivia, gagnée par un de ses lieutenants, vengea sa propre défaite (1). Mais ce dernier événement passa inaperçu au milieu d'autres faits plus graves dont la France elle-même était alors le théâtre. Charles-Quint, redevenu maître de presque tout le Luxembourg, avait pénétré en Champagne, et Henri VIII en Picardie.

Nous n'entrerons pas dans le récit des circonstances, du reste très connues, qui signalèrent cette double invasion. Après avoir pris St-Dizier, Epernay, Château-Thierry, après s'être avancé jusqu'à treize lieues de Paris, l'empereur s'arrêta tout à coup; les négociations succédèrent aux armes,

(1) Jove, liv. XLV.

et la paix fut conclue (traité de Crespy-en-Laonnais, 1544). Elle frappa les esprits d'étonnement. « A l'arrivée du courrier » qui en apporta la nouvelle, dit l'ambassadeur vénitien, » Marino Cavalli (1), on s'attendait plutôt à recevoir la nou- » velle d'une victoire ou d'une défaite. » L'ambassadeur, plus clairvoyant, en avait déjà soupçonné la conclusion prochaine. Il en approuva les conditions et jugea qu'elle serait durable, parce que ces conditions étaient avantageuses à la fois aux deux princes. « L'empereur, dit-il, a obtenu par cette paix » ce qu'il voulait de la France, en lui faisant accepter le du- » ché de Milan comme un fief nouveau, et non pas comme » l'héritage de la maison d'Orléans; c'est ce qu'il avait pro- » posé en 1538 à Nice, et en 1540 à Gand, sans qu'on eût » voulu y acquiescer. Le roi très chrétien a aussi gagné à » cette paix, puisqu'il a recouvré son domaine, n'importe à » quel titre ».

Le traité de Crespy ne renfermait en réalité rien que Charles-Quint n'eût déjà auparavant proposé. Après la mort de François Sforza, il avait offert de donner l'investiture du duché de Milan à un prince français, pourvu que cette investiture ne ramenât point la domination française en Italie. Après le voyage de Gand, il avait réitéré cette offre, en laissant le roi de France libre d'en accepter une autre beaucoup plus brillante encore, la souveraineté des Pays-Bas, qu'il érigerait en royaume. Après le traité de Crespy, il se réserva seulement le droit de fixer lui-même son choix sur

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Marino Cavalli, 1546, tom. I, pag. 313-317. L'appréciation que ce passage donne des causes qui produisirent le traité de Crespy est conforme aux raisons indiquées dans un mémoire justificatif du traité de Crespy, rédigé par Granvelle, *Papiers d'Etat*, tom. III, pag. 26 et suiv.

celle de ces deux concessions qui, après mûre délibération, lui paraîtrait convenir le mieux à ses intérêts.

Quant aux conditions imposées à François Ier en retour de cette libéralité, elles n'étaient point fort onéreuses, et, comme l'a fort bien remarqué M. de Sismondi (1), de tous les traités que le roi de France a conclus avec son rival, c'était le seul qu'il pût signer sans honte. Il s'engageait à restituer au duc de Savoie ses domaines; mais il ne s'en était emparé que par une injustice flagrante, et d'ailleurs il s'y réservait deux forteresses importantes, Pignerol et Montmélian. Il renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, sur la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; mais combien de fois déjà n'y avait-il pas renoncé? D'ailleurs, Charles lui abandonnait en retour ses droits sur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais, droits que jusqu'alors il avait toujours réservés. Il devait fournir six mille hommes de gendarmerie et dix mille fantassins contre les Turcs, quand il en serait requis par l'empereur et l'empire; mais Charles-Quint ne lui avait point caché qu'au lieu de ce secours, il ne lui demanderait que l'appui de son influence auprès du sultan pour faire consentir ce prince à une trève. Par un article secret qu'ils ne voulurent point insérer dans le traité de peur d'exciter des alarmes, le roi promettait son assistance à l'empereur pour affermir l'autorité de l'Eglise et détruire l'hérésie des protestants en Allemagne; mais les protestants avaient été ses ennemis pendant toute cette guerre, il persécutait depuis longtemps leurs coréligionnaires dans son royaume, il avait déclaré publiquement quelques années plus tôt que si sa main

(1) *Histoire de France*, tom. XVII, pag. 219.

droite était suspecte d'hérésie, il la brûlerait avec sa main gauche. S'allier contre eux avec Charles-Quint, qu'était-ce autre chose que dépouiller un vain masque dont le fardeau lui pesait?

Le traité de Crespy avait néanmoins peu de chances de durée. François s'en montrait satisfait. Mais ce prince, usé avant l'âge par les débauches, n'avait plus que peu d'années à vivre. Tout le monde le sentait bien, et le cortége des courtisans, s'empressant autour du dauphin, adorait le soleil levant. Le dauphin avait été un des premiers à trouver la paix nécessaire. Il l'avait officiellement ratifiée. Il n'en signa pas moins à Fontainebleau, le 12 décembre 1544, une protestation secrète où il déclarait qu'il considérait ce traité comme nul, par suite du préjudice qu'il portait au royaume; car l'abandon à l'Espagne des droits de la couronne sur la Flandre et l'Artois, sur le duché de Milan, sur le royaume de Naples; la cession de la Savoie et celle du Piémont au duc de Savoie, étaient, disait-il, contraires *à l'universel estat de la souveraineté de France.* Il annonçait donc qu'il mettrait tous ses soins à en détruire les effets aussitôt qu'il serait hors de la puissance paternelle (1). Une autre déclaration, à peu près semblable, fut inscrite, probablement d'après ses instances secrètes, dans les registres du parlement de Toulouse. Nouveau manque de foi qui, mieux encore que les précédents, justifie toutes les défiances de Charles-Quint à l'égard des princes français; nouvelle preuve aussi et irrécusable que, si la France n'avait trouvé dans ce prince un ennemi capable d'arrêter ses progrès, elle se serait

(1) *Recueil des traités,* tom. II, pag. 235-238; Sismondi, *Histoire de France,* tom. XVII, pag. 87 et suiv.

agrandie au point de mettre l'Europe entière dans le plus grand péril.

Robertson, après de Thou, prétend bien injustement que la mort du duc d'Orléans, en dispensant l'empereur de donner le Milanais à ce jeune prince, vint fort à propos le dégager d'une obligation qui lui pesait (1). Charles-Quint était résolu à tenir parole. Il n'avait éprouvé qu'un seul embarras. Devait-il marier le duc avec sa fille, en lui cédant les Pays-Bas, ou lui faire épouser sa nièce, fille aînée du roi des Romains, en l'établissant dans le duché de Milan? Il s'était fait présenter à ce sujet par le chancelier Granvelle un mémoire dont il adopta les conclusions (2). Le chancelier s'y prononçait pour le mariage du duc avec la fille du roi des Romains. Quant à la fille de l'empereur, elle épouserait le second fils de Ferdinand et lui apporterait en dot la souveraineté des Pays-Bas. Mais le duc d'Orléans mourut au moment même où allait expirer le terme fixé pour l'exécution des conditions du traité de Crespy. Charles-Quint fit alors rédiger par Granvelle une nouvelle consultation sur les difficultés que soulevait cette mort. Il ne lui était plus possible de disposer des Pays-Bas ou du Milanais en faveur d'un fils de François Ier sans en enrichir la France elle-même, puisqu'il ne restait plus à ce prince qu'un seul fils, qui probablement le remplacerait bientôt sur le trône. Il mit donc définitivement l'infant don Philippe en possession du Milanais. Mais en retour, il déchargea le roi de France de l'obligation de restituer au duc de Savoie les villes qu'il

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, liv. VII; de Thou, fin du liv. I.

(2) Granvelle, *Papiers d'Etat*, tom. III, pag. 78 et suiv., pièce datée de Bruxelles, fin de février 1545.

lui avait prises. Les renonciations réciproques des deux souverains au duché de Milan, au comté d'Asti, au royaume de Naples et au duché de Bourgogne devaient demeurer valables, puisque de part et d'autre on avait accompli le traité autant qu'il avait dépendu du pouvoir des hommes (1).

François Ier fut mécontent; et, comme d'habitude, son mécontentement lui fit chercher l'occasion de nuire à son rival. Mais il s'était lui-même privé pour quelque temps d'un de ses plus formidables moyens d'attaque. Suivant les engagements qu'il avait pris au traité de Crespy, il était intervenu, à contre-cœur, il est vrai, et de mauvaise grâce, auprès du sultan des Turcs, en faveur de l'empereur. Un armistice de dix-huit mois était déjà conclu, et les envoyés impériaux avaient l'espoir fondé de le faire convertir bientôt en une trève plus longue. L'histoire des négociations qui préparèrent cet armistice et cette trève forme un des épisodes les plus curieux de l'histoire des relations de la France et de l'Autriche à la fin du règne de François Ier. Elle n'occupe pas moins de place dans celle des luttes de Charles-Quint et de Soliman, puisque ces négociations ont produit le seul traité que ces deux princes aient jamais conclu ensemble. Il ne sera donc point inutile d'en faire un récit rapide.

L'empereur avait chargé un de ses secrétaires, Gérard Weltwyck, de le représenter auprès du sultan. Le roi de France lui adjoignit Montluc, évêque de Valence, et il lui donna la mission au moins apparente de soutenir les propositions de l'ambassadeur impérial (2). Charles-Quint remit

(1) Voy. *Papiers d'Etat* de Granvelle, tom. III, p. 188 et suiv.

(2) Les relations françaises sur cette ambassade se trouvent dans les *Négociations du Levant*, et celles de Weltwyck dans la *Corresp. de Charles-Quint*,, recueillie par Lanz, au milieu du t. II.

à Weltwyck deux instructions, l'une ostensible, l'autre secrète. Dans la seconde, il lui recommandait de surveiller, mais sans en faire semblant, l'envoyé français. Déjà François Ier avait fait passer à Constantinople un agent chargé, disait-il, de préparer la trève, et depuis, les préparatifs de guerre du sultan n'avaient fait que s'accroître. Ne devait-on pas craindre que le Turc et les Français ne se fussent d'avance entendus ? Le premier, en se montrant disposé à écouter les propositions de l'empereur et de son frère, n'avait-il pas dessein de les surprendre et de donner à ses armes la ruse pour auxiliaire (1) ?

Weltwyck, muni de ses deux instructions, alla joindre M. de Montluc à Venise. Ils entrèrent immédiatement en conférences sur l'objet commun de leur mission. L'ambassadeur impérial trouva l'envoyé français sans pouvoirs, sans instructions suffisantes et à peu près sans argent. Montluc ne lui en fit pas moins les plus belles promesses. Il se chargeait, disait-il, de conduire seul les négociations, sans avoir besoin ni de Weltwyck ni du résident français, M. d'Aramont. L'empereur obtiendrait une trève avantageuse, et Weltwyck n'aurait qu'à la ratifier. Mais l'évêque de Valence ne se pressait pas de partir, et l'ambassadeur impérial fut obligé de l'attendre vingt-deux jours à Venise (2).

Enfin, on quitte cette ville. Mais pendant la traversée de l'Adriatique, Montluc tombe malade, et tandis qu'il se rétablit, son compagnon est obligé de l'attendre à Raguse.

Dans le même temps, Ferdinand, sans consulter son

(1) Lanz, *corresp.*, tom. II, pag. 439.

(2) Lettre de Weltwyck à l'empereur, du 7 juin 1545 ; Lanz, *corresp.*, tom. II, pag. 445.

frère, avait envoyé à Soliman un docteur, nommé Sicco, auquel il avait donné les instructions les plus humbles. Weltwyck, encore à Raguse, apprit l'arrivée de Sicco à Constantinople. Il était à craindre que l'envoyé du roi des Romains ne reçût audience des visirs de Soliman avant que son collègue eût pu le joindre, et le ton suppliant qu'il était chargé de prendre pouvait faire croire aux Turcs que les affaires de la maison d'Autriche étaient dans un état désespéré.

Weltwyck écrivit donc immédiatement au docteur de ne rien commencer, « ne grant ne petit, avant son arrivement, » et que, en ce faisant, il feroit bien aux affaires de son » maistre (1) ». Dès que Montluc fut assez bien pour se remettre en voyage, il le pressa de partir. Montluc parut y consentir de bonne grâce. Mais à Philippopolis, l'ambassadeur français apprit la mission de Sicco à Constantinople. On lui fit connaître aussi que le docteur n'était point allé rendre visite à M. d'Aramont. Montluc s'en montra très blessé. Weltwyck, pour l'apaiser, l'assura mille et mille fois que Charles-Quint n'avait rien su de l'ambassade de Sicco. Alors il se radoucit un peu ; mais il déclara que, si l'envoyé du roi des Romains était chargé d'offrir aux Turcs un tribut, il n'appuierait point cette proposition, à moins que son maître ne lui en donnât l'ordre exprès. Il ne voulait point, disait-il, partager la honte d'un traité où un frère de l'empereur, empereur désigné lui-même, s'assujétirait à un prince musulman.

La colère des Turcs n'était pas moindre, et elle était

(1) Lettre de Weltwyck à l'empereur, 10 juillet; Lanz, *Corresp.*, tom. II, pag. 456.

beaucoup mieux motivée. Sicco, en arrivant, leur avait fait de grandes offres et les avait pressés de conclure la paix avant l'arrivée de Weltwyck. La mission de l'ambassadeur impérial n'avait rien de commun avec la sienne, disait-il. Sur ces entrefaites, les Turcs surprennent une lettre envoyée par Weltwyck à ce même Sicco. Elle recommandait au docteur de l'attendre lui-même pour commencer les négociations : « Leurs missions avaient le même but, et l'in- » tention de leurs maîtres était qu'ils concertassent toutes » leurs démarches. » Les Turcs se persuadent qu'on veut les tromper et deviennent furieux. Ils ne se croyaient point obligés de respecter le droit des gens, alors usité parmi les nations chrétiennes; non seulement ils refusèrent d'écouter le pauvre docteur, mais encore ils le retinrent prisonnier (1).

Enfin, pour compliquer la situation, vint la nouvelle de la mort du duc d'Orléans, événement qui semblait devoir rallumer la guerre entre l'empereur et la France. Tout était dans la plus étrange confusion, lorsque Weltwyck et Montluc arrivèrent à Constantinople. Cette confusion ne fit que s'augmenter. Montluc et d'Aramont, quoique jaloux l'un de l'autre et soutenant des intrigues contraires, s'entendaient pour empêcher Weltwyck de réussir sans leur intervention. Ils voulaient à la fois donner à l'empereur une haute idée de leur crédit auprès des Infidèles, et acquérir aux yeux de ces derniers l'honneur d'avoir amené à leurs pieds le plus puissant des souverains chrétiens. L'offre d'un tribut aux Ottomans avait déplu à Montluc, quand Sicco l'avait faite. Il la

(1) Lettre du 6 août 1545 ; Lanz, *Corresp. des Kaisers Karl V*, tom. II, pag. 462.

trouva toute naturelle, lorsqu'il fut chargé lui-même de la présenter. Il laissa même voir plusieurs fois, avec trop peu d'adresse, combien il désirait que sa médiation procurât aux Turcs d'incontestables avantages (1).

L'ambassadeur impérial resta ferme et digne durant toute la négociation. Enfin, on conclut au commencement de novembre 1545 un armistice de huit mois. De nouveaux pourparlers, troublés par divers incidents, aboutirent en 1547 (13 juin) à une trève de cinq années. Le sultan, Charles-Quint et Ferdinand devaient conserver leurs possessions réciproques. Mais le roi des Romains s'obligeait à payer à Soliman un tribut annuel de trente mille ducats, pour la portion de la Hongrie dont il était maître.

François Ier devait donc renoncer pour quelque temps à armer la Porte-Ottomane contre Charles-Quint. Mais l'Allemagne pouvait remplacer la Turquie. L'empereur et les protestants s'y montraient de jour en jour moins disposés à s'accorder ensemble, et la guerre devenait inévitable. François Ier se hâta de traiter de la paix avec le roi d'Angleterre, Henri VIII (7 juin 1546). Il n'osa pourtant point encore se déclarer pour les confédérés de Smalcalde; il se contenta de les appuyer secrètement jusqu'à ce que leurs premiers succès lui permissent d'avouer sa nouvelle alliance. C'est sans doute en Italie qu'il aurait alors porté ses armes; car, tout vieux et cassé qu'il était, il avait conservé une tendresse toute juvénile pour son ancienne fiancée, *la duché de Milan*. Il chercha à s'en ouvrir de nouveau l'entrée, en y suscitant quelque commotion violente : un soulèvement des Etats italiens contre l'Espagne commencerait l'abaissement de cette

(1) Lettre du 10 octobre 1545; Lanz, *Corresp.*, t. II, p. 467.

puissance; la France surviendrait ensuite et frapperait le coup décisif.

Un allié dévoué s'offrit d'abord à lui, Pierre Farnèse, fils du pape Paul III. Ce pontife, d'une faiblesse extrême pour tous les membres de sa famille, avait démembré les duchés de Parme et de Plaisance des Etats du Saint-Siége en faveur de ce fils indigne, qui ne s'était fait remarquer que par des vices monstrueux. Il avait même sollicité plusieurs fois de l'empereur, ou pour Pierre lui-même ou pour son fils Octave, la concession du duché de Milan. Mais l'empereur avait toujours rejeté cette proposition (1); il n'avait même point voulu ratifier, par un acte formel d'investiture, la nouvelle destination donnée aux duchés de Parme et de Plaisance. Ces deux refus avaient laissé un ressentiment profond dans le cœur des Farnèse, et la petite cour de Parme devint avec celle de Ferrare, où dominait la belle-sœur de François Ier, Renée de France, le centre de toutes les intrigues, de tous les complots italiens, dont le mot d'ordre était donné par la France.

L'esprit des Italiens est naturellement inflammable. Le contraste de la servitude, où les tenait une puissance étrangère, avec leur antique liberté, réveillait par moments leur énergie et les poussait à des efforts d'affranchissement malheureusement plus violents que soutenus. Il semblait d'ailleurs que leurs maîtres eussent pris à tâche de rendre

(1) Par exemple, aux entrevues de Lucques et de Busséto, 1541-1543.—Ranké, *Histoire de la papauté*, prétend que ces négociations faillirent avoir le résultat que le pape en espérait. Du Guast, gouverneur de Milan, dans cette persuasion, se serait même donné fort inutilement la peine de préparer une belle harangue qu'il comptait prononcer à l'arrivée des Farnèse, ses nouveaux souverains.

leur domination intolérable, même pour les plus patients. Aux éminentes qualités de Charles-Quint ne se joignait point le talent de l'administrateur : « Dans toutes les pro-
» vinces sur lesquelles s'étendait son empire, on voyait im-
» médiatement s'établir un système destructeur de toute
» économie politique (1). Les monopoles se multipliaient,
» la justice était soumise à une autorité arbitraire et capri-
» cieuse, le commerce était entravé, les propriétés enchaî-
» nées par des fidéi-commis; l'oisiveté était considérée
» comme un honneur, et l'industrie comme une tâche, et
» les Etats jadis les plus florissants se trouvaient bientôt ré-
» duits à la dernière misère. »

C'est ainsi qu'il commença l'appauvrissement de l'Espagne, achevé ensuite par son successeur. Mais combien était plus dure encore la condition des Italiens, qu'il laissait à la merci de gouverneurs avides, impitoyables, dépourvus de tout sentiment humain, n'ayant d'autre vertu que de servir fidèlement leur maître, et de lui sacrifier avec la même facilité leur conscience et leur vie! Tel était ce Fernand de Gonzague, chargé par lui d'abord du gouvernement de la Sicile, puis de celui de Milan. Pour ne citer qu'un exemple de sa perfidie et de sa cruauté, des soldats espagnols, en garnison dans la Goulette en Afrique, s'y étaient mutinés et avaient été transportés en Sicile au nombre de six mille. Là, ne recevant point encore la solde qui leur était due depuis un temps infini, ils se soulevèrent de nouveau et se mirent à ravager l'île. Pour les désarmer, le vice-roi leur promit prompte satisfaction; il se rendit à la messe avec leurs chefs, et lorsque l'hostie consacrée fut montrée au

(1) Sismondi, *Républiques italiennes*, tom. IX, pag. 386.

peuple, il leur jura, en élevant la main bien haut, qu'il laisserait toujours le passé dans l'oubli. Mais il tint si peu son serment, qu'il en fit mourir le plus grand nombre, la plupart dans d'affreux supplices (1). Don Pédro de Tolède, vice-roi de Naples, le surpassait encore en mauvaise foi et en froide férocité. « Ce fut lui, dit M. de Sismondi (2), qui at-
» tribuant à l'Etat le monopole du commerce des blés, ex-
» posa la capitale à de fréquentes famines, et la réduisit à
» n'avoir, dans les années les plus abondantes, qu'un pain
» inférieur en qualité à celui que mangeaient les pauvres
» dans les années de disette, lorsque le commerce était en-
» core libre. Ce fut lui qui suscita la haine qui a toujours
» régné depuis, et qui a souvent éclaté par des batailles,
» entre la garnison espagnole et les soldats de la ville. Ce
» fut lui qui, jaloux de la noblesse napolitaine, la rendit
» suspecte à l'empereur et l'accabla de mortifications qui
» poussèrent plusieurs de ses chefs à la rébellion. »

Tous les petits Etats italiens voisins de ceux où ces deux gouverneurs exerçaient leur tyrannie, tremblaient de devenir bientôt les victimes de leur inquiète et dévorante ambition. Comme ils étaient placés pour la plupart sous le joug d'une faction dévouée aux impériaux, ils avaient à craindre d'être livrés par elle à ces oppresseurs du Milanais et de Naples, s'ils ne se hâtaient de prendre pour chefs les partisans de la France. Mais loin d'empêcher par là l'affermissement de la domination espagnole dans les parties de l'Italie où elle était déjà établie, ils forcèrent en quelque façon l'empereur à se rendre maître d'une portion de l'Italie centrale pour couvrir ses Etats de Milan et de Naples, comme

(1) Jove, XXXVIIIe liv., ann. 1538.

(2) Sismondi, *Hist. des Républiques italiennes*, t. X, p. 202.

auparavant il avait été obligé de conquérir, puis de garder le Milanais pour assurer son royaume de Naples contre les prétentions de la France.

C'est par la république de Gênes que commencèrent ces mouvements si funestes à l'indépendance italienne. Charles-Quint y avait rétabli l'autorité de la noblesse, qui en retour professait pour lui un dévouement absolu. Elle avait pour chef ce célèbre André Doria, le plus habile homme de mer de l'époque, et en même temps l'homme qui aima le mieux sa patrie. L'empereur avait pour lui une affection toute filiale, et grâce à cette affection, Gênes n'avait reçu jusque là que des bienfaits du dominateur de l'Italie.

Mais un seigneur gênois, Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagna, voyait avec un dépit amer le crédit dont jouissaient Doria et ses neveux auprès de leurs concitoyens; et, comme il était léger, ardent, plein d'ambition et de dissimulation, depuis longtemps déjà il tramait dans le mystère un complot contre eux et travaillait à les supplanter à l'aide de la faction populaire. Dès l'époque de l'assassinat de Frégose, du Guast avait trouvé, dit-on, parmi les papiers de cet agent français un mémoire sur les affaires de Gênes, et Fiesque y était recommandé à François Ier comme un instrument dévoué dont on pourrait se servir utilement (1). Ce fut le vieux Doria qui, par son intercession auprès de Charles-Quint, sauva la vie au jeune conspirateur. Quelque temps après, le cardinal Trivulce, qui avait la direction suprême des affaires de France en Italie, députa à ce même Fiesque Nicolas Sodérat, gentilhomme de Savone, pour le sonder et l'engager à ramener la domination française dans sa patrie. Fiesque était trop orgueilleux pour accepter un

(1) De Thou, liv. III, au commencement du livre.

maître; il ne voulut travailler que pour lui-même. Son complot ourdi avec habileté, exécuté avec énergie, réussit d'abord, et déjà le succès en était assuré, lorsque le chef des révoltés périt victime d'un accident imprévu. Son frère, qui n'avait point la même autorité sur les conjurés, ne put le remplacer. Les partisans de Doria se remirent de leur premier effroi, et l'émeute fut comprimée.

Cette sédition de Gênes fut bientôt suivie d'un soulèvement des Napolitains contre leur vice-roi. La cause principale du soulèvement fut le projet qu'il avait manifesté d'établir parmi eux l'inquisition. Mais les Français n'y furent point non plus étrangers. Leurs envoyés à Rome donnaient sans cesse des espérances aux fauteurs de l'insurrection. Une flotte française, commandée par un des Fiesque, émigrés de Gênes, devait leur être amenée de Marseille. Les troubles durèrent presque sans interruption dans cette capitale depuis la fin du mois d'avril jusqu'au commencement du mois d'août 1547. Les deux partis s'y livrèrent plusieurs combats sanglants. Enfin, les Napolitains déposèrent les armes après qu'on eût révoqué l'édit qui instituait l'inquisition (1). On leur accorda de plus une amnistie presque complète, et on l'observa plus religieusement que les ministres impériaux n'avaient coutume de le faire en pareille circonstance.

Si François Ier avait préparé, comme il est probable, cette dernière sédition, il n'en fut pas témoin. Il mourut quelques jours avant qu'elle éclatât, le 31 mars 1547. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, était mort environ deux mois avant lui.

(1) De Thou, l. III, an. 1547; Sismondi, *Hist. de France*, t. XVII.

CHAPITRE V.

Luttes de Charles-Quint contre la France sous le règne d'Henri II (1547—1555).

L'avènement d'Henri II ne mit point un terme aux intrigues des Français. Ils les suspendirent du côté de l'Allemagne, où le parti protestant, déjà très affaibli, ne tarda pas à être complètement accablé, à Muhlberg, par la défaite de l'électeur de Saxe, son principal chef; mais ils les multiplièrent en Italie. Henri II, comme époux de Catherine de Médicis, avait des droits sur la Toscane et le duché d'Urbin. François Ier, en mourant, lui avait laissé la majeure partie du Piémont. Il entretenait avec soin les bannis de toutes les républiques où la faction impériale était dominante; surtout, il montrait des égards pour les exilés de Florence. Les Farnèse étaient disposés à le seconder contre l'empereur, et pour se les attacher encore davantage, il fiança au second fils de Pierre, Horace, duc de Castro, Diane, sa fille natu-

relle. Les ducs de Ferrare et de la Mirandole lui étaient dévoués. Enfin, il avait l'espérance d'attirer dans son parti les Vénitiens, qui voyaient avec une jalousie mêlée d'effroi les triomphes récents de Charles-Quint en Allemagne.

L'empereur, de son côté, chercha à s'assurer la possession de toutes les petites républiques italiennes, dans l'alliance desquelles son jeune rival pouvait trouver de nouveaux moyens de lui nuire. De là une guerre sourde, honteuse, pleine de violences, d'embûches, d'assassinats. Elle dépasse de bien loin, par le nombre et la nature des attentats qui la signalèrent, tout ce que nous avons eu jusqu'ici de plus odieux à raconter.

L'assassinat de Pierre Farnèse (10 décembre 1547) ouvre la série de ces crimes. L'empereur l'avait-il autorisé? Voulait-il seulement ôter au fils de Paul III le pouvoir de former de nouveaux complots en le privant de la liberté (1)? Il est certain que son lieutenant, Fernand de Gonzague, avait suborné les assassins, qu'il s'empara de Plaisance aussitôt après ce forfait, qu'il tenta aussi de prendre Parme, et qu'il ne fut point désavoué par son maître. Parme avait alors pour nouveau souverain Octave Farnèse, fils aîné de Pierre et gendre de l'empereur. Paul III crut que les impériaux s'en rendraient maîtres facilement, s'il la laissait à ce jeune prince; il la lui ôta, soit pour la réunir aux domaines du Saint-Siége, soit, comme le prétendait Charles-Quint, pour la remettre à son autre petit-fils, Horace Farnèse, gendre de Henri II. On sait qu'Octave, irrité, se rapprocha de Charles, et que l'aïeul et le petit-fils passèrent tout à coup de la plus grande tendresse à la plus vive inimitié.

(1) De Thou, liv. IV, ann. 1547.

Au commencement de l'année suivante, Henri II se rendit dans le Piémont. Il y fit augmenter les fortifications de toutes les places qu'il possédait, et il y réunit aux domaines de sa couronne le marquisat de Saluces, devenu vacant par la mort du dernier possesseur.

Le voyage d'Henri II en Piémont fut accompagné et suivi de nouveaux complots fomentés par la France. Trois d'entre eux eurent pour but le renversement de la constitution de Gênes. Le cardinal du Bellay, ambassadeur français à Rome, fut l'organisateur du premier. Les trois frères Fiesque et Jules Cibo étaient ses principaux agents. Des troupes françaises, disposées à Mondovi et à la Mirandole, et les soldats pontificaux de Parme devaient leur prêter assistance. On voulait d'abord se débarrasser d'André Doria par un assassinat. Le complot échoua, parce que Jules Cibo fut dénoncé par sa propre mère. Arrêté par des soldats espagnols, lorsqu'il traversait Pontrémoli, et trouvé porteur de lettres du cardinal de Guise, qui manifestaient assez clairement la complicité du prélat et d'Henri II lui-même, il fut conduit au château de Milan, soumis à une torture cruelle et décapité. Néanmoins, le cardinal du Bellay écrivit bientôt après (juillet 1548) au roi de France, pour lui annoncer que l'on avait des espérances fondées de s'emparer de Gênes au moyen d'une nouvelle conspiration, organisée par un certain Spinola. Enfin, au mois de janvier suivant, il lui en signala une troisième dont le principal agent était un moine, confesseur de Barnabas Adorno.

Il faut admirer la noblesse de sentiments que déploya le vieil André Doria au milieu de ces périls sans cesse renaissants. Lorsqu'on proposa de construire une citadelle et d'en confier la garde à une garnison espagnole, pour intimider

les mécontents et mettre un terme à tant de complots, ce grand citoyen s'y opposa vivement. « Il parut, dit de Thou, » aussi constant à défendre la liberté de sa patrie qu'il » s'était montré autrefois zélé pour la rétablir (1) ». L'empereur, qui désirait s'assurer Gênes, ajourna pourtant l'exécution de ce dessein, pour ne point irriter Doria, qu'il considérait comme un second père.

Deux autres conspirations furent ourdies à Parme dans le même temps pour assassiner Fernand de Gonzague. Toutes deux furent découvertes, et les assassins punis du dernier supplice. Ils déclarèrent qu'ils avaient été engagés dans cette entreprise par les deux fils de Pierre Farnèse, qui voulaient venger leur père; mais ils ajoutèrent qu'Henri II en avait été instruit, et que le but de son voyage en Italie avait été de tirer avantage des révolutions qui suivraient la mort du gouverneur de Milan (2).

On ne désespérait pas non plus de soulever de nouveau le royaume de Naples. Le cardinal du Bellay assurait au roi de France que tout y était prêt pour une seconde entreprise: César Mormile, un des chefs de la première révolte, garantissait le succès et offrait ses deux enfants en ôtages.

Nous avons dit après combien d'hésitations et par suite de quels événements Charles-Quint s'était enfin décidé à transmettre à son fils toutes ses possessions d'Italie. Mais le rôle menaçant que commençaient à prendre les petits Etats encore indépendants, et les périls sérieux que lui sus-

(1) De Thou, liv. III et liv. V; Sismondi, *Hist. des Français*, tom. XVII.

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, tom. XVII; de Thou, liv. V, parle avec détails de l'une de ces deux conspirations, à la tête de laquelle était un Corse, nommé Cortigno.

citaient leurs efforts soutenus par la France, le mirent en quelque sorte dans la nécessité de leur ôter la liberté. Nous avons vu comment il s'empara de Plaisance et comment il réclama Parme comme un fief de l'empire. Son respect pour André Doria l'empêcha seul de priver Gênes du gouvernement républicain qu'il lui avait concédé. Les côtes du duché de Piombino, dans la Basse-Toscane, avaient, cinq années auparavant, servi de lieu de relâche à Barberousse. De peur que les Français ou les Turcs n'y trouvassent encore un point de départ commode pour troubler ou ravager toute l'Italie, l'empereur enleva le duché aux Appiani, feudataires de l'empire. Enfin, après avoir mis, dès 1547, lors de ses démêlés avec les Farnèse, une garnison dans Sienne partagée entre deux factions, dont l'une lui était hostile, il y fit construire une citadelle et prit peu à peu toutes les mesures nécessaires pour réduire cette ville à la condition de ses domaines de Milan et de Naples.

C'étaient donc les petites républiques italiennes qui subissaient le contre-coup des intrigues de la France. Quant à cette puissance elle-même, Charles-Quint supportait toutes ses agressions avec une patience qui étonnait les contemporains. « Il n'y a que la dernière nécessité qui puisse l'en » rendre ennemi, écrivait l'ambassadeur vénitien, Marino » Cavalli, et avant de rompre avec elle, il endure quelque- » fois des choses bien peu séantes à sa grande puissance (1)». En 1548, il recommandait encore à son fils de se maintenir avec elle en bonne intelligence. Mais il ne se dissimulait pas qu'il ne lui serait point facile de faire partager aux Français ces dispositions pacifiques. « En ce qui concerne le

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, tom. I, pag. 351.

» royaume de France, disait-il, je n'ai rien négligé dès le » commencement de mon règne pour entretenir la paix » avec le feu roi François, ainsi que le témoignent mes nom- » breuses démarches entreprises dans ce but, et plusieurs » traités ou trèves qu'il n'a jamais observés..... Tout porte à » croire que mes démarches empressées auprès du roi ac- » tuel n'auront pas un sort plus heureux; car les pratiques » qu'il favorise en divers lieux me font penser qu'il est dé- » terminé à marcher sur les traces de son père, dont il a » hérité la haine que les rois ses ayeux ont de tous temps » manifestée à l'égard des miens. Quoi qu'il en soit, je vous » conseille de faire votre possible pour maintenir la paix » avec lui, parce qu'ainsi l'exigent le service de Dieu, le » bien général de la chrétienté et l'intérêt des royaumes, » Etats et possessions que je vous laisserai (1). » Mais il cherchait en même temps à le mettre en état de lutter avec avantage, si une nouvelle guerre devenait nécessaire. Ainsi, il s'efforçait de placer l'Italie dans une dépendance plus étroite à l'égard de l'Espagne, et il travaillait en outre à faire élire son fils héritier présomptif de l'empire d'Allemagne. Il lui recommandait avec soin de ne point renoncer à ses droits sur le duché de Bourgogne, non dans l'intention de les faire jamais valoir, si la France ne lui en donnait sujet, mais pour la tenir en crainte et la contraindre à observer les traités conclus.

Cependant, une rupture prochaine devint bientôt très probable. Henri II, à qui tout réussissait, venait de forcer les Anglais à lui restituer Boulogne, prise par Henri VIII dans la dernière guerre. Il avait fiancé son fils aîné avec la

(1) Granvelle, *Papiers d'Etat*, tom. III, pag. 267 et suiv.

jeune reine d'Ecosse. Cette princesse avait été conduite en France, et l'Ecosse était devenue, pour ainsi dire, une province française. Tant de succès exaltaient l'orgueil du fils de François Ier, et le vieil empereur devait endurer chaque jour de nouveaux outrages. L'évêque d'Arras, Granvelle, écrivait que son maître, en commandant une dépêche pour l'ambassadeur impérial en France, avait montré « ung petit » de colère », et aussi, ajoute le futur cardinal, « c'est chose » insupportable ce qu'ils font, et m'aperçois qu'il est véri- » table ce que dit l'ancien proverbe : veterem ferendo in- » juriam, invitas novam. »—Ailleurs encore : « Il nous vau- » drait trop mieulx entrer en guerre certaine et y adventurer » le tout pour le tout (comme Sa Majesté l'a bien délibéré, » si jamais on recommence, et tout le monde le lui conseille), » que de demeurer en ceste incertitude et leur consentir ce » qu'ils font. »—Enfin, dans une troisième lettre : « L'empe- » reur ne se mouvra contre eux, si eux n'en donnent l'oc- » casion. Mais je vous avertis bien entre nous que, s'ils » commencent une fois et si l'empereur ne change bien de » fantaisie, que la première fois qu'ils rompront on y mettra » le vert et le sec, puisque cela éclaircira ce que l'on a sou- » vent considéré que, pendant que la France aura force, » elle malignera toujours pour troubler la quiétude de la » chrétienté (1) ».

La guerre ouverte éclata au moment même où des circonstances favorables pouvaient faire espérer le maintien de la paix. La mort de Paul III avait débarrassé Charles-Quint du plus violent comme du plus puissant de ses ennemis italiens. Jules III, qui le remplaça, se montrait tout dé-

(1) Granvelle à Simon Renard, t. III des *Papiers d'Etat*, passim.

voué à la cause impériale. L'empereur, heureux de pouvoir renouer avec le Saint-Siége les liens intimes par lesquels il avait essayé plusieurs fois de se l'attacher, voulait à la fois donner au nouveau pape un gage de son amitié et achever de détruire en Italie la puissance des Farnèse. Jules III avait d'abord confirmé à Octave Farnèse l'investiture du duché de Parme; mais il s'en était bientôt repenti. L'empereur lui persuada de révoquer cette investiture et de réunir Parme aux Etats de l'Eglise; il renoncerait, disait-il, volontiers pour lui-même à la possession de cette souveraineté, pourvu qu'elle ne demeurât point au pouvoir des Farnèse (1). Jules III, sûr de l'appui des lieutenants impériaux, déclara la guerre à Octave, en alléguant les liaisons que ce vassal entretenait avec le roi de France. Henri II intervint comme auxiliaire d'Octave; Charles-Quint soutint le pontife. Ce n'était encore qu'une guerre indirecte, et les deux rivaux, tout en se combattant, affectaient de rester invariablement attachés au traité de Crespy. Mais ils ne tardèrent pas à lever le masque, et cette nouvelle lutte, engagée d'abord avec des forces très restreintes, surpassa bientôt par son importance toutes celles dont nous avons déjà fait le récit.

L'année 1552 fut fatale à Charles-Quint. Henri II venait de contracter une ligue secrète avec quelques-uns des princes protestants d'Allemagne; tandis qu'il prenait les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, occupait la Lorraine et envahissait le Luxembourg, ses alliés, sortant tout à coup du profond mystère dont ils avaient environné leur complot,

(1) Voyez *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. III, pag. 545 et 546; de Thou, liv. VIII, présente ces événements sous un jour un peu différent.

soulevaient la majeure partie de l'empire, rétablissaient partout les ministres protestants chassés par l'empereur, et forçaient ce malheureux prince à fuir en litière d'Inspruck, où ils avaient failli le surprendre (1). Charles-Quint, pour rompre l'union de ses ennemis, fit aux princes protestants des concessions bien pénibles à son orgueil de chef de l'empire, plus pénibles encore à sa foi de chrétien. Il eut l'art, du moins, de ne donner à ces concessions qu'un caractère provisoire : il se réservait de les révoquer plus tard, et croyait le pouvoir faire sans violer sa parole, dès que la fortune lui permettrait de reprendre le ton d'un vainqueur. Le siége de Metz fut l'écueil où se brisèrent ses espérances. Là, ses projets de vengeance contre la France, son autorité dans l'empire, ses plans de pacification religieuse, que le traité de Passau n'avait pu détruire, subirent un échec dont ils ne se relevèrent jamais.

Sa domination n'était pas moins ébranlée en Italie, où le pape, effrayé, venait d'abandonner sa cause, où ses armées échouèrent successivement devant la Mirandole et devant Parme, où les Français lui prirent plusieurs des places qu'il possédait encore dans le Piémont, où enfin un vaste incendie, allumé tout à coup par la révolte de Sienne entre son duché de Milan et son royaume de Naples, faillit se communiquer à ces deux souverainetés et les embraser. Ses lieutenants en Hongrie, non moins malheureux que leur maître, ne livraient pas aux Turcs une seule bataille qu'ils n'essuyassent une défaite. Ils perdirent Temeswar, Lippa, Wesprim et Szolnok. Sa marine elle-même, jusque-là triom-

(1) Voyez la partie de notre travail relative au rôle de Charles-Quint en Allemagne.

phante, sous le commandement de l'homme de mer le plus distingué de l'époque, était vaincue par les flottes ottomanes. Le corsaire Dragut battit le vieux Doria à Ponza, dévasta les côtes de l'Italie, menaça Gênes et Naples et assura la liberté de Sienne.

Cette série de revers mit l'empereur si bas que ses ennemis le crurent dès-lors réduit à l'impuissance, et l'on ne peut attribuer qu'à leur imprudente sécurité les succès qu'il remporta l'année suivante à Térouenne et à Hesdin. Du reste, il n'eut pas le temps de s'en applaudir.

A peine commençait-il à rétablir un peu ses affaires du côté de la Flandre par la prise de ces deux villes, que le retour de l'escadre turque jeta la terreur dans ses possessions voisines de la Méditerrannée. Mais les Gênois furent cette fois les victimes de l'union du roi de France avec les Infidèles. La plus grande partie de la Corse leur échappa et tomba au pouvoir des Français.

Ainsi, le souverain de l'Allemagne, des Espagnes, de la majeure partie de l'Italie, des Pays-Bas, du Nouveau-Monde, ne pouvait se mesurer avec le roi de France sans s'exposer aux chances périlleuses d'une lutte inégale. Ce colosse de puissance, dont l'idée seule épouvante, cet assemblage inoui des régions les plus opposées du globe, réunies fortuitement sous un même sceptre, se trouvait pour ainsi dire sans force contre un seul royaume de médiocre étendue. Charles-Quint avait de nombreux sujets; le roi de France avait des sujets dévoués. Charles-Quint demandait quelquefois en vain des subsides aux cortès espagnoles et aux États des Pays-Bas; le roi de France disposait de la fortune des Français, et ne pouvait-il pas aussi pousser ou retenir à son gré ces peuples belliqueux et à demi barbares, si récem-

ment établis à l'extrémité de l'Europe, et dont le vœu le plus cher avait été jusqu'alors la destruction universelle des peuples chrétiens?

Mais si Charles-Quint, avec des talents si supérieurs à ceux de ses rivaux, avec l'appui militaire de la Germanie, avait eu tant de peine à terminer les guerres précédentes à son avantage et éprouvait dans celle-ci des revers accablants, quel rôle jouerait après lui sur la scène politique son fils, dont l'habileté précoce était malheureusement mêlée de lenteur et de timidité, auquel manqueraient les forces de l'Allemagne, et qui trouverait dès son avènement celles de ses autres Etats épuisées? Pourrait-il soutenir le fardeau écrasant d'un édifice déjà presque ruiné? « Si l'empereur » mourait, écrivait en 1554 l'ambassadeur vénitien, Jean » Capello (1), le roi d'Espagne (l'infant don Philippe) reste- » rait le plus faible. Les Français pensent donc que Venise » se mettrait alors du côté de l'Espagne pour conserver l'é- » quilibre, et afin que la monarchie universelle ne tombât » pas entre les mains de la France. »

Mais, avant même que cette dépêche de l'ambassadeur vénitien ne fût parvenue à la seigneurie, la fortune souriait une dernière fois à l'empereur. S'il n'avait plus l'espoir de transmettre un jour à son fils la couronne impériale, une occasion favorable lui permit de faire asseoir ce jeune prince sur un trône non moins important. S'il avait échoué dans ses efforts pour anéantir l'hérésie en Allemagne, il se réjouit de la voir terrassée en Angleterre. S'il avait plu-

(1) Relations de Jean Capello, t. I, pag. 383-85, des *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par ordre du ministère de l'Instruction publique.

sieurs fois formé, sans oser l'accomplir, le projet de séparer les Pays-Bas de l'Espagne et de l'Italie, il put en ordonner cette fois l'exécution éventuelle à son successeur. Unis à l'Angleterre, les Pays-Bas craindraient-ils la France?

On se rappelle quel rôle l'Angleterre avait joué dans les luttes de Charles-Quint avec François Ier, et combien son alliance avait alors paru précieuse aux deux princes rivaux. Leurs flatteries avaient en quelque sorte justifié la devise orgueilleuse du roi Henri VIII : « Qui je défends est maître ». Tour à tour l'Angleterre avait uni ses forces à celles de l'un et de l'autre monarque, et chacun d'eux avait ainsi appris à mieux connaître les bienfaits de son alliance, à redouter davantage son inimitié. Après la mort d'Henri VIII, elle avait momentanément cessé de se mêler des affaires du continent, occupée tout entière aux discordes civiles qui troublèrent la minorité d'Edouard VI. La France en profita pour se faire restituer Boulogne et pour établir sa propre souveraineté en Ecosse par le mariage du dauphin, fils aîné d'Henri II, avec la jeune reine Marie Stuart. Les Anglais humiliés ne devaient chercher qu'une occasion de vengeance. Charles-Quint le présuma du moins et voulut presser Edouard VI de se joindre à lui pour arrêter les progrès d'un voisin aussi redoutable qu'ambitieux.

Le plus délié de ses diplomates, Simon Renard, fut chargé de diriger cette négociation délicate. Mais comme Edouard VI, dont la santé avait toujours été très faible, était alors atteint d'une maladie grave qui laissait à ses sujets peu d'espérance de le conserver, l'empereur confia aussi secrètement à ses négociateurs la mission de préparer l'avènement au trône de Marie Tudor, fille d'Henri VIII et de la malheureuse Catherine d'Aragon. L'empereur, dans

les instructions qu'il leur donne à ce sujet (1), leur recommande d'agir avec une extrême prudence. Ils chercheront d'abord à gagner à cette princesse le duc de Northumberland et les autres membres du conseil du jeune roi ; ils promettront même au besoin qu'elle choisira un Anglais pour époux. Une fois placée sur le trône et reconnue par tous, elle ajournera, si elle le peut sans danger, ce mariage, en alléguant la nécessité de le consulter lui-même, comme son parent le plus proche. Sans doute, les Anglais, avant de lui donner la couronne, exigeront d'elle une double promesse : il faudra qu'elle s'engage à oublier le passé et à ne rien innover dans l'état politique ou religieux du royaume ; elle peut sans scrupule souscrire à ces conditions. Le mal auquel l'Angleterre est en proie est, pour le moment, sans remède. Que la princesse reste elle-même invariablement attachée à la religion de ses ancêtres : « Dieu donnera op- » portunité de peu à peu réduire par bon moyen le tout. » Qu'elle épie surtout les occasions favorables, et qu'elle ait toujours devant les yeux la conversion de ses sujets comme le premier et le plus important devoir de sa nouvelle royauté.

Les ambassadeurs apprirent la mort d'Edouard VI dès le lendemain de leur arrivée à Londres. On leur parla aussi d'un testament où ce prince laissait la couronne à sa cousine, Jeanne Gray, épouse du second fils du duc de Northumberland. Quant à la princesse Marie, elle s'était, disait-on, réfugiée dans un château voisin de Norwich, et le comte de Warwick, fils aîné du duc de Northumberland, s'était mis à sa poursuite avec trois cents chevaux. Le nouveau gouvernement paraissait favorable à une alliance avec la

(1) Granvelle, *Papiers d'Etat*, t. IV, pag. 4 et suiv.

France, et l'empereur devait compter que les Anglais ne tarderaient pas à être au nombre de ses ennemis (1). On ne croyait même pas que Marie osât prendre le titre de reine, tant l'état de ses affaires paraissait désespéré! Elle le prit pourtant; mais les ambassadeurs impériaux témoignèrent la crainte que cette résolution hardie ne lui coûtât cher (2).

Leur embarras était grand. Les membres du conseil les firent bientôt avertir officiellement de la mort du feu roi. On leur annonça en même temps que son successeur, le mari de Jeanne Gray, leur donnerait audience. Le reconnaîtraient-ils? resteraient-ils fidèles à la nièce de l'empereur, malgré la fortune qui semblait se déclarer contre elle? Ils devaient se décider avant d'avoir reçu les ordres de leur souverain, car le jour même où ils lui apprenaient leur perplexité était le jour fixé pour le couronnement des deux époux. On prétendait que Marie Tudor était resserrée par le fils aîné du duc de Northumberland dans le château où elle s'était réfugiée, qu'elle était prisonnière, qu'elle allait être conduite à la Tour (3).

Toutefois, ils remarquèrent que dans la cérémonie du couronnement, lorsque le héraut cria : « Vive la reine! » aucune voix ne répéta ce cri. Il était facile d'en conclure que la rivale de Jeanne Gray avait les sympathies de la foule. Mais ces sympathies lui donneraient-elles la victoire? Ils y comptaient peu et restaient dans la même indécision. Aussi furent-ils bien aises de s'entendre notifier, au nom

(1) Première réponse des ambassadeurs de Charles-Quint à l'empereur, 7 juillet 1553; Granvelle, *Papiers d'Etat*, t. IV.

(2) Seconde réponse des ambassadeurs; Granvelle, t. IV, juillet 1553.

(3) Troisième réponse, id., ibid.

du conseil, qu'ils pouvaient considérer leur mission comme terminée (1). Cependant on ne tarda pas à leur donner audience. Le duc de Northumberland était alors absent. Le comte d'Arundel, un de ses collègues, lui avait persuadé de marcher en personne contre la rivale de Jeanne Gray. Arundel, voyant le parti de Marie grossir chaque jour, avait pris secrètement la résolution de se déclarer pour elle (2).

Les ambassadeurs, appelés au conseil, y reçurent un excellent accueil : le sens leur en fut bientôt révélé. En effet, plusieurs de ceux qui les avaient si bien accueillis vinrent ensuite s'excuser auprès d'eux d'avoir reconnu Jeanne Gray. Ils n'avaient point eu la liberté de suivre leur propre inclination, disaient-ils; et c'était avec une joie sincère qu'ils embrassaient maintenant la cause de Marie. Ils protestaient aussi de leur dévouement à l'empereur et de leur désir de vivre en parfaite intelligence avec lui. Et deux heures après, Marie Tudor était proclamée reine d'Angleterre, par ordre du conseil, devant le peuple de Londres, qui, disent les ambassadeurs, faisait partout des feux de joie (3). Une vieille femme vint toutefois les avertir que cette proclamation n'était qu'un piége tendu à la protégée de leur maître. Ils en firent aussitôt prévenir cette princesse, en remettant du reste à son jugement le choix du meilleur parti. Marie Tudor ne paraît pas avoir tenu grand compte de ces avertissements timides. Empressée de saisir l'occasion favorable, elle marcha sur Londres, y entra le 3 août et reçut la soumission de tout le royaume (4). Le duc de Northumberland était déjà

(1) Quatrième réponse; Granvelle, t. IV, juillet 1553.
(2) De Rapin Thoyras, t. VI, p. 82.
(3) Sixième réponse, Granvelle, tom. IV, juillet 1553.
(4) De Rapin Thoyras, tom. IV, pag. 86.

son prisonnier; Jeanne Gray, le duc de Suffolk et lord Guilford, l'un père, l'autre mari de cette princesse, etc., etc., tombèrent à leur tour entre ses mains. Ils furent tous enfermés à la Tour, à l'exception du duc de Suffolk, qu'elle voulait traiter avec clémence, le jugeant peu redoutable.

Les ambassadeurs de Charles-Quint avaient été les témoins, non les auteurs de cette révolution. L'avènement de Marie Tudor sur le trône d'Angleterre n'en était pas moins pour l'empereur un fait d'une importance immense, et pouvait réparer, s'il savait en profiter, les échecs de toute nature qu'il avait éprouvés, soit en Allemagne, soit contre la France. Marie Tudor, maltraitée par son propre père depuis le jour où la passion malheureuse de ce prince pour Anne de Boleyn lui avait rendu odieuse l'humble et dévouée compagne des premières années de son règne, avait toujours trouvé dans Charles-Quint un protecteur aussi zélé que puissant. Elle révérait d'ailleurs en lui le défenseur le plus énergique, comme le plus élevé, d'une religion persécutée en Angleterre en même temps qu'elle-même, et à laquelle elle s'était attachée avec toute l'ardeur d'une imagination enthousiaste, toute la véhémence d'un caractère naturellement emporté. Charles-Quint pouvait donc compter qu'elle se guiderait toujours d'après ses conseils. Mais il voulut se l'attacher encore par un autre lien, afin de faire concourir plus activement l'Angleterre aux vues de sa politique.

Son fils, veuf déjà depuis plusieurs années, avait entamé depuis 1550 des négociations avec le roi de Portugal, Jean III, pour obtenir la main de l'infante dona Maria, sa sœur. Les fiançailles allaient se conclure. Charles-Quint proposa bien vite au prince d'Espagne d'épouser la reine d'Angleterre (lettre du 30 juillet 1553). Philippe II entra

avec une déférence docile dans les vues de son père (1). Marie Tudor avait alors trente-huit ans, le fils de Charles-Quint vingt-sept. Mais ce n'était là qu'une faible difficulté, la politique présidant bien plus souvent que l'inclination naturelle aux mariages des souverains. Il était plus difficile de faire approuver ce mariage au parlement anglais, fidèle représentant des sentiments d'une nation que l'antipathie la plus vive animait contre les Espagnols. Aussi l'empereur eut-il besoin de toute sa dextérité et de celle de ses ministres pour rassurer en Angleterre les esprits timides, pour maintenir dans leurs bonnes dispositions ceux qu'il s'était attachés, et pour attirer à son parti ceux qu'il trouvait moins favorables. Il comprit, du reste, que de grandes largesses pourraient accélérer le progrès des négociations, et bien que son trésor fût vide, bien que dans les deux années précédentes il n'eût pu sans une peine extrême subvenir aux frais de la guerre contre la France, il répandit l'argent à pleines mains parmi les Anglais. Quelle victoire pouvait servir mieux que ce mariage à maintenir la grandeur menacée de sa maison?

Marie, d'un caractère faible, et que sa longue retraite avait laissée ignorante du monde et des mystères de la politique, était dominée par deux sentiments; elle éprouvait une reconnaissance sans bornes pour le seul parent qui, au temps de sa mauvaise fortune, lui eût montré un intérêt constant, et elle nourrissait une prédilection marquée pour le catholicisme. Mais Marie ne pouvait oublier que les ennemis de sa foi étaient en même temps les siens. N'étaient-

(1) Voyez les lettres citées à ce sujet par M. Mignet, *Charles-Quint*, commencement du chapitre II.

ce point ces hérétiques qui l'avaient autrefois déclarée bâtarde, qui toujours avaient cherché à allumer contre elle la colère de son père, qui récemment encore avaient voulu lui ôter le trône ? Aussi mêlait-elle quelque ressentiment à son ardeur religieuse, et le désir qu'elle éprouvait de ramener l'Angleterre à la foi catholique pouvait, par son extrême vivacité, lui devenir fatal et former un obstacle puissant à la réussite des projets de Charles-Quint.

L'Angleterre était alors dans un état violent qui faisait présager les plus grands troubles, si la reine ne s'attirait l'affection de ses sujets en montrant un esprit sage, modéré, conciliant. La plupart des sujets anglais, après avoir hésité, sous Henri VIII, entre la religion catholique et la réforme de Luther ou de Calvin, avaient définitivement adopté la réforme sous le règne d'Edouard VI. L'Eglise anglicane avait alors été instituée, et bien qu'en donnant le glaive spirituel au magistrat civil elle eût créé une nouvelle tyrannie plus dure que l'ancienne, elle n'avait pas moins été saluée comme l'aurore de l'affranchissement et de la liberté religieuse. Détruire cette Eglise au profit du St-Siége et des anciennes institutions ecclésiastiques de l'Angleterre, était une entreprise bien hardie. Les croyances religieuses de Charles ne lui permettaient pas de la désapprouver. Mais il fallait, selon lui, y procéder avec mesure, en faisant partager la responsabilité de cet acte à un parlement que la nation anglaise croirait avoir élu elle-même, en rendant la soumission possible aux plus modérés d'entre les protestants par la réforme des abus qui leur avaient fait abandonner l'église romaine (1). Si la reine dédaignait les ména-

(1) Granvelle, t. IV, pag. 55, et passim; de Rapin Thoyras, t. VI, pag. 87 et suiv.

gements, l'influence qu'on attribuait généralement à l'empereur sur sa cousine le ferait regarder comme le principal auteur de toutes ces mesures violentes. L'exaspération naturelle à des persécutés qui lui attribueraient leurs souffrances, se joindrait contre lui à l'antipathie que les Espagnols inspiraient déjà aux Anglais, et le mariage de la reine avec l'infant deviendrait impossible. Enfin, il avait aussi à craindre que la restauration immédiate du catholicisme en Angleterre ne donnât à son fils un rival redoutable.

La reine éprouvait une vive admiration pour le cardinal de la Pôle, ministre confident du pape Jules III, appartenant par sa naissance à la maison royale d'Angleterre, et persécuté sous Henri VIII à cause de son attachement à l'église romaine. C'était à lui que Marie voulait faire confier par le pape le soin de réconcilier l'Angleterre avec le St-Siége. Ses vertus et ses talents achèveraient probablement de lui gagner le cœur de cette princesse, lorsqu'il serait appelé à conférer tous les jours avec elle sur le grand objet de sa mission. Les Anglais, dont il était le concitoyen, le préféreraient sans doute à un prince étranger; on conseillerait à Marie Tudor de l'épouser. Le pape donnerait avec plaisir les dispenses nécessaires à ce mariage; toutes les espérances que l'empereur avait fondées sur l'avènement de sa cousine s'évanouiraient, et les Espagnols, abandonnés par les Allemands, sans appui du côté de l'Angleterre, ne pourraient sauver les Pays-Bas de la domination française.

Telles étaient les craintes de Charles-Quint, et c'était pour ces divers motifs qu'il s'efforçait de modérer le zèle emporté de la fille d'Henri VIII. Il n'y réussit point sans de grandes difficultés, et son succès même ne fut pas complet. Il obtint toutefois qu'on laisserait à un parlement la tâche

difficile d'annuler toutes les lois rendues précédemment en faveur de la réforme. La cour ne négligea, pour avoir une chambre des communes qui fût à sa dévotion (1), aucun des moyens employés par les gouvernements tyranniques et corrupteurs qui régissaient l'Angleterre à cette époque. Les lords n'en étaient point à leur apprentissage de servilité. Sous Edouard VI, ils avaient voté avec acclamation l'établissement de l'Eglise anglicane; sous la nouvelle reine, ils manifestèrent le plus vif désir de voir la réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siége. Tout allait jusque là au gré de la reine et de l'empereur. En même temps, l'ambassadeur impérial obtenait de Marie Tudor la promesse formelle d'épouser le prince d'Espagne. « Le 30 octobre au » soir, dit M. Mignet, seule dans sa chambre avec Simon » Renard, elle se mit à genoux devant le Saint-Sacrement » qui y était exposé, et après avoir récité avec ardeur le » *Veni creator Spiritus*, elle jura sur l'hostie consacrée » qu'elle prendrait l'infant don Philippe pour mari. Simon » Renard annonça comme certain à l'empereur le mariage de » son fils longtemps avant que l'Angleterre le considérât » comme possible (2) ». Mais quelque secrète qu'eût été cette résolution, le bruit ne tarda pas à s'en répandre. Le parlement, qu'on n'avait pas encore eu le temps d'y préparer, montra une surprise mêlée de colère. La chambre des communes envoya son orateur avec vingt de ses membres à la reine pour la prier de n'épouser aucun étranger. Marie, irritée, ordonna la dissolution de ce parlement (3) (6 décembre 1553).

(1) De Rapin Thoyras, t. VI, p. 94.
(2) Mignet, *Charles-Quint*, chap. II.
(3) De Rapin Thoyras, t. VI, pag. 100.

Ces difficultés ranimèrent les craintes de Charles-Quint au sujet du cardinal de la Pôle. Ce prélat était alors en chemin pour l'Angleterre, et Marie Tudor elle-même l'avait demandé pour légat au pape Jules III. L'empereur le retint dans les Pays-Bas, déterminé à ne point le laisser partir tant que le prince d'Espagne aurait à craindre quelque concurrent. En même temps il n'oubliait rien pour assurer à son projet l'adhésion des chefs de la nation anglaise, et il eut l'adresse d'en gagner un grand nombre, soit par des présents, soit par des promesses.

Tout était déjà secrètement arrangé entre les deux cours, lorsque, dans le commencement de l'année 1554, on vit arriver à Londres une magnifique ambassade de Charles-Quint, avec le comte d'Egmont à sa tête. Les conditions du mariage furent enfin réglées. Elles semblaient n'assurer à Philippe II que le vain titre de roi d'Angleterre, sans aucun pouvoir dans ce pays. Ainsi, la reine devait seule avoir la disposition de tous les revenus de la couronne, de tous les emplois, offices et bénéfices, et ne pourrait les conférer qu'à des Anglais : Philippe II s'engageait à ne faire aucun changement dans les lois, droits, statuts et coutumes de l'Angleterre; à ne tirer la reine de ses propres Etats que sur sa demande expresse; à ne point emmener hors d'Angleterre, sans le consentement de la noblesse, les enfants qui naîtraient de ce mariage; à laisser la succession du royaume aux héritiers naturels, si la reine mourait sans enfants, et à ne point chercher à s'en emparer pour lui-même; à ne point mêler ses sujets aux luttes de l'Espagne contre les autres puissances du continent; enfin, à maintenir fermement l'alliance de l'Angleterre avec le roi de France (1). S'il nais-

(1) Rymer, *Actes publics*, t. XV, pag. 398; Ribier, t. II, p. 498.

sait des enfants de l'union de Philippe II et de Marie Tudor, les Pays-Bas et la Franche-Comté devaient être réunis à l'Angleterre pour former la part de l'aîné; l'archiduc Charles, fils de Philippe, issu d'un premier lit, aurait le reste de la monarchie espagnole; mais s'il mourait sans postérité, tout son héritage passerait au fils aîné de Philippe et de Marie, ou à la fille aînée, s'il n'y avait point d'enfants mâles.

Parmi tant de conditions diverses, Charles-Quint pensait avec raison que l'on pourrait éluder les premières. L'ascendant que Philippe II prendrait bientôt sur l'esprit de la reine le mettrait en état d'imposer sa souveraineté aux sujets de cette princesse et de faire entrer l'Angleterre dans l'alliance de l'Espagne contre la France. Quant aux articles concernant la succession des deux époux, c'est à tort, je crois, que la plupart des historiens y ont vu l'intention de leurrer les Anglais d'un espoir mensonger. Charles-Quint avait déjà plusieurs fois, nous l'avons montré, cherché des combinaisons qui lui permissent de séparer ces provinces de la couronne d'Espagne, sans les exposer à tomber entre les mains des Français. Récemment encore, il avait essayé de les placer sous la protection du corps entier de l'empire germanique, en les faisant admettre au nombre des cercles allemands. Les unir à l'Angleterre, c'était, à ses yeux, les soustraire à l'ambition menaçante des Français; c'était les assurer pour jamais à une branche de sa maison. Cette union ne pouvait leur être pénible; car elles avaient depuis longtemps avec l'Angleterre des rapports de commerce et d'amitié. D'ailleurs, comme ces provinces étaient alors presque toujours le but principal des attaques de la France, l'Angleterre devait avoir intérêt à les protéger, quand la naissance d'un prince de Galles ou d'une fille de sa sou-

veraine lui donnerait la perspective d'en être un jour maîtresse. Comment ne joindrait-elle pas dès-lors volontiers ses efforts à ceux des Espagnols pour interdire à la puissance française de nouveaux accroissements ?

Mais quelques précautions que l'empereur eût prises pour ménager les susceptibilités des Anglais, quelque soin qu'il eût mis à gagner leurs chefs les plus influents et à les rendre favorables au mariage de son fils avec la reine, son projet fit naître en Angleterre une nouvelle guerre civile. Un chevalier de Wyat devait donner le signal de l'insurrection dans le comté de Kent, un certain Carew en Cornouailles, et le duc de Suffolk dans le comté de Warwick (1). Mais Carew fut découvert avant d'avoir rassemblé ses forces; il se réfugia en France. Wyat, repoussé de Londres, se rendit sur la sommation d'un héraut royal. Jeté d'abord en prison, il ne tarda pas à monter sur un échafaud. Le duc de Suffolk ne parvint pas à soulever les habitants du comté de Warwick. Averti qu'on allait l'arrêter, il alla se cacher chez un de ses domestiques ; celui-ci le trahit lâchement, et Marie Tudor le fit mourir. Elle avait jusqu'alors épargné le lord Guilford et Jeanne Gray, bien que le parlement eût prononcé contre eux la peine capitale ; la révolte de Suffolk la détermina à faire exécuter la sentence, et dès-lors personne ne trouva grâce.

Cette guerre civile, si vite terminée, donna à la reine un pouvoir immense. Un nouveau parlement, dont tous les membres étaient gagnés, approuva le mariage, en y ajoutant des marques d'une servilité excessive. Philippe II ne tarda pas à se rendre en Angleterre, où son union avec Marie Tudor

(1) De Rapin Thoyras, t. VI, pag 105.

fut bénie par l'évêque Gardiner. Le légat du pape put alors y passer à son tour et achever la réconciliation de l'Eglise anglaise avec le Saint-Siége. Mais Charles-Quint eut plusieurs fois encore à blâmer le zèle trop violent de sa cousine, qui, pour rétablir l'orthodoxie dans ses Etats, allumait partout des bûchers et faisait unanimement maudire les Espagnols, regardés comme la principale cause de cette effroyable persécution.

La souveraineté de l'Angleterre, acquise à l'héritier de Charles-Quint, était sans doute un beau dédommagement de toutes les humiliations que la fortune avait récemment infligées au chef de la maison d'Autriche. Après les grandes dépenses qu'il avait faites pour assurer cette couronne à son fils, il lui était difficile de faire contre les Français des efforts vigoureux. La campagne de 1554 lui fut cependant très-favorable. Du côté des Pays-Bas, il n'y eut guère qu'un échange de ravages sans résultats, malgré un léger échec des impériaux à Renty. Mais en Italie, un succès complet couronna leurs efforts, secondés par le duc de Florence, Côme de Médicis. Les Français, commandés par le maréchal de Strozzi, furent mis en déroute à Marciano et à Lucignano; ils perdirent la plupart des places voisines de Sienne. Sienne elle-même fut assiégée, et les impériaux s'en emparèrent l'année suivante, malgré la résistance héroïque du capitaine gascon Blaise Montluc. Charles-Quint donna l'investiture de cette petite souveraineté à son fils, qu'il avait déjà mis en possession du royaume de Naples et du Milanais, et auquel il voulait céder aussi toutes ses autres couronnes.

Les fers de l'Italie se trouvaient ainsi rivés. Les Français étaient refoulés dans le nord, où les forces du Milanais, récemment agrandi par l'annexion de Plaisance, suffisaient

pour les contenir; le midi n'avait été le théâtre d'aucune des dernières luttes; le centre venait d'être pacifié : l'Espagne en avait acquis une partie importante par sa situation; le reste était partagé entre Côme de Médicis, dont l'alliance lui paraissait assurée, et les Etats du Saint-Siége, que ses possessions entouraient de toutes parts.

Le Saint-Siége lui-même se voyait donc menacé d'être un jour soumis à la suzeraineté des Espagnols. Toutefois, il ne s'était point encore accoutumé à l'idée de cette inévitable dépendance, et dans la dernière année du règne de notre héros, il fit, pour y échapper, un suprême effort auquel il tâcha d'associer les Français. A peine monté sur le trône pontifical, Paul IV provoqua Charles-Quint à des mesures offensives, en persécutant les Colonna et les autres grandes familles de ses domaines attachées au parti impérial. Mais la médiation de l'Angleterre avait déjà fait ouvrir à Gravelines des négociations pour une paix générale. On n'avait pu s'y entendre, il est vrai, parce que chacun des deux partis, se proclamant victorieux, voulait dicter des lois au parti rival; mais l'épuisement où une lutte prolongée avait jeté l'Espagne et la France rendait probable la conclusion d'une trève. En effet, les négociations furent bientôt reprises au sujet d'un échange de prisonniers, et la trève fut signée à Vaucelles, le 6 février 1556.

Charles-Quint ne l'avait point attendue pour abdiquer la souveraineté des Pays-Bas et celle de l'Espagne en faveur de son fils, et l'année suivante il abdiqua aussi l'empire en faveur de son frère Ferdinand. C'était assez d'avoir, en finissant, lié l'Angleterre à la défense de l'Espagne, chassé les Français de l'Italie centrale, et, par l'occupation du territoire de Sienne, assuré pour l'avenir la communication du

royaume de Naples et du duché de Milan. Malade, épuisé par les longues et continuelles fatigues des affaires, il ne pouvait désormais jouer d'autre rôle que celui de spectateur dans les nouvelles luttes que faisaient présager les dispositions belliqueuses du pape et l'opiniâtreté invincible des Français à poursuivre la souveraineté de l'Italie. Dans ces luttes, il est vrai, les conseils de sa vieille expérience furent souvent invoqués, et du fond de sa retraite de Saint-Just il suivait encore d'un œil attentif la grande querelle qui partageait alors toute l'Europe occidentale en deux camps opposés. Elle se termina, comme on sait, peu de temps après sa mort, en 1559, par le traité de Cateau-Cambrésis. Les Français y renoncèrent définitivement à leurs prétentions sur l'Italie, et les Espagnols n'eurent plus de rivaux dans cette péninsule.

Ce que nous avons essayé de montrer dans cette partie de notre travail, c'est le rôle purement défensif de Charles-Quint dans ces grands démêlés de la France et de l'Autriche; c'est la nécessité où le placèrent les intrigues des Français, leurs alliances avec tous ses ennemis, leurs prises d'armes perpétuelles, de conquérir de nouveaux Etats pour conserver à sa maison l'héritage de ses pères; c'est enfin sa volonté constante de séparer ses possessions en plusieurs souverainetés, mais lorsque leur union contre la France aurait mis cette puissance redoutable hors d'état de leur nuire. Philippe II, son fils, plus justement accusé d'avoir aspiré à la monarchie universelle des Etats chrétiens, suivit pourtant sa politique, lorsqu'il donna les Pays-Bas en dot à sa fille Isabelle. Mais plus tard l'Espagne, en décadence sous les misérables successeurs de ces deux souverains, dépouillée de la grandeur réelle que lui avaient assurée sous

Charles-Quint le génie belliqueux de ses habitants, sa population nombreuse et l'esprit politique de ses chefs, tint d'autant plus à conserver cette grandeur apparente que donnent des annexes nombreuses situées sur tous les points du globe. Ce fut alors seulement que l'intégrité de sa domination extérieure devint une considération assez puissante pour lui faire accueillir avec enthousiasme l'avènement du descendant de ses mortels ennemis, pourvu que la France lui garantît la possession des Pays-Pas et de l'Italie.

Et maintenant est-il regrettable, au point de vue de la civilisation universelle, que l'Espagne ait fini par prendre le dessus sur sa grande rivale dans les longues et sanglantes luttes dont nous venons de faire la rapide esquisse? M. de Sismondi, à la fin de ses Républiques italiennes, a raconté avec éloquence les douleurs et l'avilissement de l'Italie sous le joug oppressif de la nation dépravée et fanatique qui fit de l'assassinat le médecin de l'honneur outragé, et de l'inquisition le moyen suprême d'entretenir la foi. Le récit des guerres de Flandre par Strada nous montre ce que les Pays-Bas eurent à souffrir avec de tels maîtres. Descendants de ces Français qui conquirent et qui perdirent si souvent l'Italie, ravagèrent si souvent les Pays-Bas et disputèrent à l'Autriche le sceptre impérial au commencement du seizième siècle, nous aimons à nous imaginer que l'Italie, que les Pays-Bas, que l'Allemagne eussent été trop heureux d'obéir à nos pères. Mais il ne faut point oublier que notre histoire nationale, elle aussi, a été riche en crimes et en atrocités de tous genres dans ce siècle de fer.

D'ailleurs, il entrait dans les plans de la Providence divine, qui règle à son gré les destinées du monde, qu'à l'ère féodale succédât d'abord l'ère de l'indépendance des nations,

qui sera peut-être elle-même un jour remplacée par une autre ère. Puisqu'il fallait que la majeure partie de l'Europe fût subjuguée par la France ou par l'Espagne, laquelle de ces deux dominations pouvait le moins faire obstacle à l'exécution de cet immuable décret ? Il suffit, pour répondre, de comparer la situation géographique des deux pays, leurs lois à cette époque, le caractère de leurs habitants. L'Espagne posséda l'Allemagne et la perdit presqu'aussitôt. L'Espagne n'a pas mieux réussi à s'incorporer l'Italie ; elle ne l'a même pas essayé, et après un siècle et demi environ de souffrance sous la tyrannie espagnole, le peuple italien a recouvré son brillant génie, en attendant que le progrès naturel de la civilisation fasse disparaître de son sol si riche et si fertile les dernières traces de la domination étrangère.

Mais, je ne crains pas de le dire, la France surtout doit s'applaudir de n'avoir pu placer sur la tête du rival de Charles-Quint la couronne impériale, et d'avoir échoué dans ses projets sur l'Italie. Dans les limites comparativement étroites où elle est encore aujourd'hui renfermée, avec combien d'efforts pénibles et par combien de crises dangereuses pour son existence même n'a-t-elle point acquis ce qu'elle possède aujourd'hui d'unité et de liberté ? Combien ce travail n'eût-il pas été pour elle plus douloureux encore et plus périlleux, si les destinées de l'Allemagne et de l'Italie eussent été unies à la sienne ? Ces deux belles contrées, fiancées trop idolâtrées de nos rois, l'eussent probablement perdue, comme les nombreuses possessions des Espagnols dans les Deux-Mondes ont perdu l'Espagne.

CHAPITRE VI.

Luttes de Charles-Quint contre les Turcs Ottomans.

Le temps des croisades était passé depuis environ trois siècles, lorsque Charles-Quint réunit entre ses mains les héritages des quatre maisons de Bourgogne, d'Aragon, de Castille et d'Autriche. Mais les peuples chrétiens et les peuples musulmans avaient conservé cette haine passionnée qui deux fois déjà les avait poussés à de si longues et de si terribles luttes. Même pendant les derniers siècles, des agressions et des conquêtes réciproques avaient entretenu leur inimitié.

A l'occident, les chrétiens, conservant l'offensive, avaient chassé entièrement leurs adversaires de l'Espagne. Ils leur avaient enlevé Grenade, leur dernier boulevard dans cette péninsule. Puis, pour empêcher les Maures espagnols de compter sur l'appui de leurs frères d'Afrique, ils portèrent

les armes sur les côtes de l'Afrique elle-même, occupèrent quelques-uns des ports de cette contrée, et cherchèrent à isoler de la Méditerrannée, route maritime de l'Europe, les populations de l'intérieur. Ces conquêtes leur furent faciles, parce que les Musulmans africains étaient divisés en un grand nombre de petites peuplades, sans liens, sans alliances entre elles.

Il n'en était pas de même à l'autre extrémité de l'Europe. L'offensive y appartenait aux sectateurs de Mahomet. Un petit Etat fondé en Asie-Mineure par un émir d'Iconium, au commencement du quatorzième siècle, celui des Turcs Ottomans, avait bientôt absorbé dans son sein tous les Etats voisins. Les mers étroites qui, après ces premiers succès, le séparaient seules de l'Europe, n'avaient pu l'empêcher de pénétrer aussi dans cette partie du monde. Bientôt il étendit ses conquêtes avec une rapidité effrayante. Il soumit tous les peuples slaves qui entouraient l'empire byzantin; il en convertit une partie à l'islamisme; il établit sur les plus belliqueux une espèce de dîme d'enfants, éleva ces enfants dans la foi musulmane, les instruisit dans tous les exercices militaires et en forma la milice redoutable des janissaires, le premier corps de troupes permanentes dont l'histoire moderne fasse mention. Alors il n'y eut plus d'Etat chrétien assez puissant pour se mesurer avec lui. La chevalerie française fut écrasée à Nicopolis; Constantinople succomba; la Hongrie, l'île de Rhodes, furent tour à tour attaquées: la chrétienté tout entière se trouva dans un péril immense. Elle respira un moment au commencement du seizième siècle, parce que les successeurs d'Othman tournèrent toute leur attention du côté de l'Asie. Mais elle eut bientôt un nouveau sujet d'alarmes. Le sultan Sélim Ier

avait, en quelques années de règne, ajouté à ses vastes possessions la Mésopotamie, la Syrie, l'Egypte, la Mecque et Médine, et donné à ses sujets une marine supérieure à celles des autres nations. Tout à coup il fixa les yeux sur l'Europe. De vains projets de croisade formés et abandonnés presque en même temps excitaient contre elle sa colère. Mais pourraient-ils arrêter ses armes?

Ainsi, lorsque Charles-Quint succéda aux sceptres de Ferdinand-le-Catholique et de Maximilien, la lutte des deux sociétés chrétienne et musulmane, quelquefois ralentie, jamais entièrement interrompue depuis les croisades, se continuait avec des succès différents aux deux extrémités de l'Europe. Du côté de l'Occident, les Musulmans, vaincus par les Espagnols, leur avaient abandonné la Péninsule hispanique et se défendaient péniblement sur le littoral africain. Mais en Orient, l'islamisme, relevé par les Turcs, avait repris son caractère envahissant; d'immenses succès déjà obtenus lui en faisaient présager de plus brillants encore; il lui suffisait de s'assurer la possession de Rhodes pour être sans rival dans le bassin oriental de la Méditerrannée, pour pénétrer dans l'autre et pour établir sa supériorité sur toutes les eaux de cette mer; il lui suffisait de s'ouvrir par force l'entrée de la Hongrie, pour menacer l'Allemagne déjà bien affaiblie par ses divisions intérieures.

Les forces si redoutables des Turcs s'accrurent encore pendant le commencement du règne de Charles-Quint. Rhodes succomba en 1522; la Hongrie, déjà entamée en 1521 par la prise de Belgrade, fût envahie par Soliman en 1526, et le sultan des Turcs en posséda dès lors la meilleure partie, sous le nom de son protégé, Jean Zapoly. En même temps les Musulmans africains se donnaient à lui, afin d'é-

chapper à la domination espagnole. Le fameux corsaire Kaireddyn Barberousse, en se plaçant sous le patronage de ce prince, le rendit maître d'Alger, et Tunis même fut quelque temps au nombre des possessions ottomanes. Le roi de France s'unissait étroitement à Soliman. D'abord François Ier se contenta de l'exciter secrètement à ravager les côtes de l'Italie espagnole, tandis que de son côté il y fomenterait des troubles intérieurs. Mais dépouillant ensuite ses premiers scrupules, il sollicita ouvertement l'appui des Turcs, leur fournit un lieu de relâche sur les côtes de son propre royaume et joignit ses escadres à leurs flottes.

Ainsi Charles-Quint avait à lutter contre les attaques de ces barbares dans toutes les parties de son vaste empire. Après la prise de Rhodes, si fatale à la chrétienté, il éleva contre eux une nouvelle barrière dans la Méditerrannée, en donnant Malte aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. En Hongrie, il leur opposa son frère Ferdinand, repoussa lui-même en personne la plus formidable de leurs invasions et se tint prudemment sur la défensive, en attendant qu'il pût leur tenir tête avec toutes les forces de la Germanie pacifiée. Sur les côtes de l'Afrique, au contraire, il prit hardiment l'offensive, leur enleva Tunis et chercha à les chasser d'Alger. Pour les empêcher de prendre pied en Italie, il organisa, en 1529 et 1533, deux confédérations italiennes, et joignit en 1538 ses forces maritimes à celles du pape Paul III et de la république de Venise. Enfin, dans toutes ses négociations avec le roi de France, dans tous les traités qu'il conclut avec ce prince, il lui fit toujours promettre de renoncer à ses alliances avec l'ennemi commun de la chrétienté.

Nous n'entrerons point dans le récit des faits particuliers

qui se rattachent à ce nouveau rôle de Charles-Quint. Nous avons montré, dans la première partie de notre travail, quels efforts il fit pour ôter aux Turcs l'appui de la France et pour mettre l'Italie en état d'arrêter leurs invasions. Nous verrons bientôt avec quelle constance il travailla à réunir contre eux les forces divisées de l'Allemagne. Toutes les histoires ont raconté avec détail les deux expéditions de Tunis et d'Alger. Quant à ces ravages éternels de Barberousse et de Dragut sur les côtes de l'Italie, à ces dévastations périodiques de Soliman, qui dépeuplaient annuellement la Hongrie, quel intérêt peuvent offrir ces scènes de brigandage, indignes d'un siècle qui fut la brillante aurore de notre civilisation moderne? Sans doute, le sort de tant de malheureuses victimes excite notre compassion. Mais la pitié que nous éprouvons naturellement à la lecture de pareils récits, ne tarde pas à faire place à l'ennui qu'inspire toujours la répétition monotone des mêmes souffrances et des mêmes cruautés.

Nous nous hâterons donc d'arriver à la conclusion de ce court chapitre. En commençant cette étude, nous avons donné à Charles-Quint le titre glorieux de défenseur de la chrétienté contre la barbarie ottomane. Comment donc a-t-il mérité un tel titre? Lorsqu'il abdiqua le trône, les Ottomans étaient plus puissants qu'à son avènement. Pendant son règne, ils avaient conquis sur les chrétiens la plus grande partie de la Hongrie; ils avaient pénétré dans le bassin occidental de la Méditerrannée et fait d'Alger une souveraineté puissante, placée sous leur dépendance; leur marine avait pris un nouvel accroissement, et leurs ravages réitérés avaient rendu presque désertes les côtes de l'Italie. Ils avan-

çaient donc toujours; mais ils reculèrent immédiatement après Charles-Quint, et la mort de Soliman fut le signal de la décadence de leur empire.

Dans la vie de ces peuples orientaux qui, dans l'antiquité, au moyen-âge ou même à une époque plus rapprochée de nous, ont bouleversé le monde, il y a toujours un moment où leur attaque semble irrésistible. Ce moment passé, ils déclinent rapidement; et ceux qui craignaient hier d'être anéantis par eux sont obligés aujourd'hui de protéger leur faiblesse. Avant Darius et Xercès, les Perses avaient écrasé facilement tous les peuples qu'ils trouvaient devant eux; mais à peine avaient-ils échoué contre la Grèce qu'ils tombèrent sans transition au dernier degré d'abaissement. Lorsque les Arabes eurent été repoussés de la Gaule par les armes victorieuses de Charles Martel, ils ne tardèrent pas à voir se démembrer leur vaste empire. Les souverainetés fondées par Attila, par Gengis-Khan, par Tamerlan, ont possédé des forces immenses et n'ont duré qu'un jour.

L'empire ottoman s'était établi plus lentement. Aussi n'a-t-il point perdu si tôt toute sa grandeur. Mais, sous Charles-Quint, il était à son tour arrivé à l'apogée de sa puissance, à cette période redoutable où la résistance devient si difficile aux voisins d'un peuple conquérant. Il y avait plus de deux siècles que ses progrès inspiraient des craintes aux puissances chrétiennes, lorsque Sélim, contemporain de la jeunesse de Charles-Quint, usurpa le sceptre. Sélim, on le sait, ne régna que dix ans, et cependant il doubla l'étendue de ses Etats par ses victoires!

Cet accroissement si rapide de puissance, succédant à des conquêtes plus lentes, s'explique facilement. Leur prosélytisme religieux donnait aux Turcs cet avantage que les

anciens Romains avaient dû à leurs maximes politiques. Ils ne s'assujétissaient point de peuple qui ne leur servît à en soumettre d'autres. Les enfants de leurs ennemis devenaient leurs soldats les plus redoutables. Les trésors dont on n'avait usé qu'avec trop de parcimonie pour se défendre contre eux, ils les répandaient d'une main prodigue pour lever ces armées, pour équiper ces flottes avec lesquelles ils consternaient à la fois l'Europe et l'Asie. M. Charrière nous présente une image assez exacte, mais affaiblie, de leur puissence au temps du grand Soliman, lorsqu'il la compare à celle que constitue aujourd'hui pour la Russie sa population si nombreuse. « Si l'on tient, dit-il, à chercher un équiva-
» lent parmi les situations aujourd'hui existantes qui ex-
» plique celle dont cet empire était alors en possession, on
» devrait la comparer à la position que la Russie occupe
» dans notre époque. C'était là que se trouvait placé, par
» rapport au système des Etats européens, la puissance ex-
» térieure qui exerçait sur eux une force de compression
» proportionnée à leur étendue et capable de rivaliser avec
» tout l'ensemble par des moyens d'une grandeur et d'une
» force exceptionnelles. Là seulement se voyaient des ar-
» mées colossales de trois à quatre cent mille hommes, pen-
» dant que les autres Etats pouvaient à peine mettre en
» ligne quelques milliers de combattants; des flottes de deux
» cents voiles toujours prêtes à couvrir les mers; une force
» politique tenant en réserve toutes les puissances cachées
» et inconnues d'un monde à part, dont le mystère agissait
» sur les imaginations, et, faisant paraître les choses plus
» grandes encore qu'elles n'étaient, répandait partout la
» croyance à des ressources infinies et inépuisables, à des
» trésors qu'enviait la pauvreté des gouvernements euro-

» péens (1) ». Lutter contre une pareille puissance au temps de Charles-Quint était d'autant plus périlleux qu'elle eut alors presque toujours pour elle celle des puissances chrétiennes à laquelle toutes les autres avaient cédé jusque là le premier rang.

Charles-Quint lutta pourtant contre elle pendant toute sa vie, parfois malheureusement sans doute, mais parfois aussi avec succès, toujours au moins avec opiniâtreté et sans découragement. S'il ne put la chasser du bassin occidental de la Méditerrannée, du moins l'empêcha-t-il d'y faire de grands progrès. D'ailleurs, en établissant les chevaliers de St-Jean de Jérusalem à Malte, il lui opposa une barrière contre laquelle elle devait bientôt après échouer misérablement; en créant cette marine espagnole que l'habileté de Doria ne put rendre victorieuse, il prépara cette célèbre journée de Lépante où son fils naturel anéantit la marine ottomane. S'il fut encore moins heureux en Hongrie, la faute en doit être attribuée surtout à l'état de désorganisation où se trouvait le corps germanique, état de désorganisation auquel il essaya vainement de remédier. Mais de ce côté même ses efforts ne furent pas stériles. La résistance victorieuse de Vienne contre Soliman en 1529, la mauvaise issue de l'expédition de ce sultan en Styrie en 1532, lui firent changer le système de guerre qu'il avait d'abord adopté. Il n'osa plus venir frapper de grands coups au cœur même de la chrétienté; il se contenta d'en entamer les frontières, et tout en remportant des succès, il y usa ses forces sans obtenir aucun avantage signalé. On peut sans

(1) *Négociations du Levant*, t. II, avertissement de l'auteur, pag. VI et VII.

doute contester à Charles-Quint la gloire de la défense de Vienne, exploit accompli par quelques-uns de ses plus obscurs lieutenants; mais celle d'avoir repoussé Soliman en 1532 lui appartient tout entière, car c'est grâce à son système de sage temporisation que la chrétienté obtint alors sans combat une victoire complète sur les Musulmans.

CHAPITRE VII.

Etat de l'Allemagne à l'avènement de Charles-Quint. — Naissance et premiers progrès de la réforme dans cette contrée (1519—1544).

Le règne de Charles-Quint en Allemagne présente un double intérêt. Le système de gouvernement créé sous Maximilien pour maintenir la paix entre les Etats allemands, y subit sa première et sa plus rude épreuve : la réforme y naquit et y produisit les premières grandes luttes religieuses qui aient ensanglanté la chrétienté dans les temps modernes.

Depuis longtemps l'Allemagne était déchirée par la rivalité des divers Etats qui la composaient. Chacun y pouvait impunément abuser de ses forces pour opprimer ses voisins. Electeurs, princes laïques ou ecclésiastiques, chevaliers,

villes impériales, luttaient à qui mieux mieux de turbulence et d'ambition. Nulle part en Europe, l'absence de tout frein légal et le déchaînement des volontés individuelles ne produisirent tant de troubles et de violences.

A la fin du XVe siècle, on sentit le besoin de mettre un terme à cet état de choses. On rendit au pouvoir impérial quelques débris de ses anciennes prérogatives. On établit la chambre impériale et on organisa les cercles allemands. On supprima ces tribunaux redoutés où la vengeance et la haine des faibles, coalisées contre l'orgueil menaçant des forts, empruntaient, pour s'assouvir, les formes d'une justice implacable et mystérieuse.

Mais la nouvelle constitution n'avait point détruit ce vieil esprit d'indépendance locale qui fit de l'Allemagne, au moyen-âge, un corps sans tête dont les membres ne cessaient de se déchirer. Si les princes allemands avaient laissé l'autorité impériale se relever un peu de son abaissement, la nécessité seule avait pu les y déterminer. Sous Maximilien, leur salut paraissait attaché au rétablissement de l'unité dans l'empire. Le danger s'évanouit ensuite; du moins ils le jugèrent éloigné. Alors l'empereur leur devint d'autant plus suspect qu'ils s'imaginaient lui avoir donné plus de moyens de les asservir eux-mêmes.

Pour l'empêcher d'augmenter encore son pouvoir, ils cherchèrent à le dépouiller de nouveau. Ils avaient à peine créé la chambre impériale qu'ils retirèrent à Maximilien le droit d'en nommer les membres, de peur sans doute qu'il ne la remplît de ses créatures. L'immense puissance héréditaire de Charles-Quint devait leur porter bien plus d'ombrage. S'ils fixèrent sur lui leur choix, ce ne fut qu'à regret et parce que l'électeur de Saxe avait rejeté leurs suffrages.

Puis, après l'avoir élu, ils lui donnèrent une nouvelle marque de défiance en lui imposant le serment de ne faire dans l'empire aucune innovation qui pût leur porter préjudice. Charles-Quint prêta ce serment de bonne grâce; il abandonna ses domaines d'Allemagne à son frère Ferdinand, et cependant il ne put les convaincre de sa modération. Ses conquêtes en Italie augmentèrent leurs craintes. Il lui fallut user d'une circonspection extrême; et, sans les formes d'obséquieuse déférence qu'ils affectaient à son égard, on eût dit plutôt un étranger puissant qui flatte et menace tour à tour de petits Etats voisins dont il recherche l'alliance, que le chef d'une grande nation imposant l'obéissance à ses sujets et leur dictant des lois.

Telle ne fut point toutefois la cause première des secousses violentes qui sous ce prince ébranlèrent l'ordre politique en Allemagne. Sans le schisme religieux de Luther, aucun trouble grave n'y aurait sans doute éclaté. Charles-Quint se serait servi de son titre d'empereur uniquement pour fortifier sa puissance personnelle en Italie et pour repousser de l'Europe chrétienne les Musulmans, contre lesquels il protégea toujours les intérêts généraux de la chrétienté. Il n'eut point fait de longs séjours en Allemagne, et ses sujets allemands n'auraient guère eu à accuser que son indifférence à leur égard et son éloignement continuel de l'empire.

Mais la grande question de la réforme divisa sous son règne l'Allemagne en deux camps opposés. Luther et ses nombreux prosélytes voulurent rétablir la primitive Eglise, en renversant ce qu'ils appelaient le royaume de Babylone et la souveraineté de Nemrod, le fort chasseur; les catholiques s'indignèrent et demandèrent qu'on dressât des bûchers

contre le novateur et ses partisans. Robertson a fort bien montré dans son Histoire de Charles-Quint combien l'esprit de cette époque était éloigné des idées de tolérance et combien les deux partis y restèrent également étrangers. « L'Europe était accoutumée depuis plusieurs siècles, dit-il, « à voir répandre ou soutenir par la force des opinions pu- » rement spéculatives. Cette indulgence et cette charité mu- » tuelle que le christianisme recommande avec tant de sin- » cérité étaient entièrement négligées; on ignorait cette » liberté de conscience qui permet à chacun de suivre son » jugement en matière de doctrine; enfin l'idée de tolérance, » ce mot même dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, » était inconnu. On pensait alors qu'employer la violence » contre l'erreur était une des prérogatives naturelles de » ceux qui avaient la connaissance de la vérité; et, comme » chaque parti prétendait posséder ce trésor, ils exerçaient » tous, autant qu'il était en leur pouvoir, les droits qu'ils » croyaient attachés à cette possession. Les catholiques ro- » mains, guidés par les décisions d'un juge infaillible, ne » doutant jamais que la vérité ne fût de leur côté, récla- » mèrent hautement l'autorité civile contre les novateurs; » les protestants, qui n'avaient pas moins de confiance dans » la bonté de leur doctrine, sollicitèrent à leur tour les » princes de leur parti de réprimer ceux qui osaient la com- » battre ou s'y opposer. Luther, Calvin, Cranmer, Knox, » fondateurs de la réformation dans leurs pays, lorsqu'ils » en eurent le pouvoir et l'occasion, firent subir à tous ceux » qui doutaient de la vérité de leur croyance les mêmes châ- » timents que l'Eglise romaine décernait contre leurs dis- » ciples. On eût cru, parmi leurs partisans et peut-être chez » leurs adversaires, qu'ils se défiaient de la bonté de leur

» cause, s'ils n'eussent pas eu recours aux moyens violents » qu'on jugeait permis pour faire triompher la vérité (1) ».

Charles-Quint n'avait point sans doute sur la tolérance religieuse d'autres idées que ses contemporains. Je sais qu'on a quelquefois contesté son orthodoxie. L'inquisition fit brûler comme hérétique son prédicateur favori, et dès le règne de son fils, un écrivain, que Ferréras cite sans le nommer, mettait audacieusement le vainqueur de Muhlberg parmi les protecteurs des nouvelles doctrines. Mais la vie de Charles-Quint, et surtout les dernières années de son règne, témoignent assez qu'il tenait fortement à la religion catholique.

Rétablir l'autorité de l'Eglise fut toujours un de ses vœux les plus chers. Il ne perdait jamais de vue cette grande œuvre, même au milieu des affaires de toute espèce dont il était accablé. Sa correspondance nous témoigne qu'il travailla à mettre un terme au schisme grec, en réconciliant le czar de Russie, Iwan IV, avec le siége de Rome (2). Mais s'il s'efforçait avec tant de zèle de ramener dans le sein de l'orthodoxie des nations qui depuis si longtemps en étaient séparées, à plus forte raison sa conscience de chrétien lui prescrivait-elle d'y retenir ceux de ses sujets qui cherchaient pour la première fois à s'en écarter. Il la maintint rigou-

(1) Robertson, liv. XI. Traduction Suard, t. II, pag. 403, édition Didier.

(2) Dans une lettre écrite au pape Jules III, il lui signale une tentative semblable déjà faite par lui-même du vivant du prédécesseur d'Iwan IV, regrette qu'elle n'ait pas réussi, se réjouit vivement des bonnes dispositions du nouveau czar et conjure le pontife de saisir une occasion si favorable, qui peut-être fournira aux chrétiens le moyen de ramener la domination du Christ dans ces mêmes contrées où leur foi a trouvé son berceau. — Lanz, *Corresp.*, t. III, pag. 73-74.

reusement en Espagne, au moyen de l'inquisition dont il accrut la sévérité; dans les Pays-Bas, par des édits de proscription cruels dans lesquels il enveloppa tous les fauteurs des hérésies nouvelles et tous ceux qui leur accorderaient protection ou asile. Mais en Allemagne, où son autorité était plus limitée, il lui fallait user de plus de ménagements, et quelle que fût la ferveur de sa foi, il crut devoir la subordonner aux besoins de sa politique.

D'ailleurs, instruit dans la religion par son candide et pieux précepteur, Adrien d'Utrecht, il joignait à un respect profond pour les chefs de l'Eglise et pour ses doctrines un vif désir de la voir réformer les abus nombreux qui existaient dans son sein (1). Il avait devant les yeux l'exemple des césars romains, qui avaient tant de fois assemblé des conciles et dirigé leurs délibérations. N'était-ce point aussi à l'un de ses prédécesseurs en Allemagne, Sigismond de Luxembourg, que la chrétienté avait dû la convocation du concile de Constance? Charles-Quint ne croyait point que le pouvoir temporel fût blâmable d'employer la contrainte dans une certaine mesure pour forcer le pouvoir spirituel à remplir son devoir. Il condamna l'hérésie de Luther

(1) Il n'aima jamais l'ordre des Jésuites, qui du reste ne devint populaire en Espagne que sous le règne de Philippe II, bien qu'il eût eu un Espagnol pour fondateur. Aussi, lorsque retiré au monastère de St-Just, il y reçut la visite de François Borgia, duc de Gandie, l'un de ses anciens favoris, que des relations avec Ignace de Loyola avaient fait entrer dans cet ordre, lui témoigna-t-il quelque mécontentement. Il lui demanda pourquoi il n'avait point choisi, pour s'y retirer, un ordre ancien et éprouvé par le cours de longues années plutôt que cette société nouvelle qui n'avait encore aucune approbation et dont on parlait d'une manière fort diverse. Voyez le curieux récit de cette entrevue dans Mignet, *Charles-Quint*, chap. III, pag. 175 de la seconde édition.

dans la diète de Worms ; mais il respecta lui-même et fit respecter avec soin le sauf-conduit qu'il lui avait accordé, et lorsque ce sauf-conduit fut expiré, il ne chercha ni à punir l'hérésiarque, ni même à découvrir sa retraite. Je n'oserais point, toutefois, affirmer avec Ranké (1) qu'il savait quelque gré à Luther d'avoir réveillé l'attention de la chrétienté sur ce besoin d'une réforme dont elle devait tirer de si grands avantages.

Depuis la diète de Worms jusqu'au traité de Cambray, il joua un rôle peu actif dans les affaires de l'Allemagne. Il laissa les événements suivre leur cours sans chercher à les diriger. Tous les partis s'adressèrent tour à tour à lui. Les chevaliers lui offraient de le faire monarque absolu d'Allemagne, s'il voulait appuyer leur entreprise contre le clergé et les princes ; les paysans invoquèrent son nom lorsqu'ils cherchèrent à échapper à la servitude où les retenaient les seigneurs (2). Les diètes allemandes réclamaient du pape la réforme des abus de l'Eglise, quand le pape leur ordonnait de détruire les hérésies chaque jour plus répandues dans l'empire. Il ne s'en occupait point, et son indifférence apparente le rendait populaire parmi les luthériens, bien qu'il eût précédemment condamné leurs doctrines.

Cette popularité s'accrut d'une manière prodigieuse, lorsque la crainte de voir l'Italie opprimée par les armes

(1) M. Ranké (*Histoire de la Papauté*, t. Ier,) va même jusqu'à prétendre que ce fut lui qui donna ordre de l'arrêter, afin de ne pas rompre le sauf-conduit qu'il lui avait accordé. Mais j'ignore de quels documents originaux il a tiré ce fait ; du reste, Charles-Quint se repentit plus tard de ne point avoir imité le manque de foi de Sigismond à l'égard de Jean Huss.

(2) V. Pfister, *Histoire d'Allemagne*, règne de Charles-Quint, passim.

impériales eut jeté le pontife de Rome dans les rangs des ennemis de l'empereur. Persuadés que l'Anté-Christ allait succomber, les réformés allemands voyaient dans leur jeune souverain le vengeur suscité par Dieu pour mettre fin à ce règne impie. Aussi s'enrôlèrent-ils en foule sous ses drapeaux. La superstition les y poussait bien plus que l'avidité. Ces terribles lansquenets, qui plantèrent l'étendard impérial sur les murs de Rome, n'avaient pour la plupart reçu, en s'enrôlant, qu'un écu de gratification par tête, et depuis ils étaient demeurés à peu près sans solde. Mais ils allaient à cette guerre comme à une croisade, croisade inouie dont les détails racontés par Guichardin (1) font frémir d'horreur!

L'Allemagne, de son côté, sembla se croire autorisée par son chef lui-même à attaquer l'Eglise dans la personne de celui qui depuis si longtemps en était proclamé le magistrat suprême (2). « Tous les projets, tous les égards favo-
» rables au pape que l'on pouvait avoir précédemment, dit
» l'historien Ranké, cessèrent par le fait même de cette
» guerre. Jamais les villes ne se déclarèrent avec plus de
» liberté; jamais les princes n'insistèrent avec plus d'énergie
» pour être délivrés des charges qui leur étaient imposées.
» On fit la proposition de brûler sans façon les livres dans
» lesquels se trouvaient renfermées les dernières instructions
» de la papauté et de ne prendre pour règle que l'Ecriture-

(1) Guichardin, liv. XVII.

(2) Ranké, *Histoire de la Papauté*, trad. Chéron, tom. I, p. 150. Il faut dire cependant que la liste des cent griefs fut antérieure à la rupture de Charles-Quint avec le Saint-Siége. Le pontife de Rome était même alors l'ami le plus dévoué de l'empereur, Adrien d'Utrecht, autrefois son précepteur et régent constitué par lui en Castille.

» Sainte. Quoiqu'il existât une opposition excessive, on ne » prit cependant pas une résolution qui proclamât l'indé- » pendance et la séparation de l'Allemagne. Ferdinand » signa le décret de l'empereur suivant lequel on laissait » aux Etats la liberté de se conduire en matière de religion, » chacun suivant son propre jugement, sauf à en répondre » devant Dieu et l'empereur. Cette résolution, dans laquelle » il n'est pas fait mention une seule fois du pape, peut être » considérée comme le début de la réforme et de l'établisse- » ment d'une nouvelle Eglise en Allemagne. Elle commença » aussitôt à s'établir en Saxe, dans le duché de Hesse et » dans les pays voisins. Par là le parti protestant fit un pas » immense. Son existence légale fut fondée ».

Mais cette formation et ce progrès si rapide du parti réformé au sein de l'Allemagne y firent naître de nouvelles divisions et des haines irréconciliables. Un grand nombre d'Etats se trouvèrent exposés à une ruine prochaine, et ceux dont la sécurité était plus particulièrement menacée furent obligés d'implorer à grands cris la protection de l'empereur.

Les évêques et les abbés étaient dans l'empire de grands feudataires égaux aux princes. Ils possédaient une partie considérable du territoire. Ils avaient voix délibérative dans les diètes générales et dans les diètes particulières. Sur les huit cercles de l'Allemagne, un seul, celui de Haute-Saxe, était soumis à une direction exclusivement laïque. On avait réservé à un archevêque toute la haute administration de celui du Bas-Rhin. Deux directeurs, l'un séculier, l'autre ecclésiastique, se partageaient le premier rang dans les six derniers cercles. Le collége électoral comptait trois prélats parmi ses membres, et d'après la bulle d'or, l'archevêque de Mayence en avait la présidence perpétuelle.

Toute cette grande classe d'Etats née avec le catholicisme en Germanie devait nécessairement périr le jour où la réforme y triompherait. On l'a vu disparaître depuis sans que l'empire en éprouvât ni bouleversement ni secousse. Mais au XVIe siècle, il eût fallu bien du sang, bien des combats pour la détruire. Que devenait dès lors l'Allemagne déjà si menacée par les Turcs, si justement inquiète de l'ambition des rois de France?

D'ailleurs, l'esprit essentiellement conservateur de Charles-Quint haïssait toute révolution. Il avait vu de mauvais œil les soulèvements des chevaliers et les tentatives d'indépendance des paysans, lorsque paysans et chevaliers offraient d'abattre à son profit l'orgueil insolent des princes et des villes impériales. De même il devait se montrer hostile à tout effort des protestants pour détruire l'un des trois ordres alors dominants en Allemagne, et mettre les deux autres en possession de ses dépouilles.

Ajoutez à cela que l'existence d'un clergé catholique possédant des domaines dans l'empire était pour le pouvoir impérial un appui nécessaire. Dans les grandes luttes du sacerdoce et de l'empire au moyen-âge, les prêtres avaient été contre les césars germains les auxiliaires dévoués de la papauté : leur résistance obstinée avait vaincu l'orgueil insolent de ces chefs du monde féodal, et grâce à eux l'Allemagne s'était à peu près transformée en une fédération d'Etats libres. Mais les choses avaient changé depuis. Le trône et l'autel, encore rivaux parfois lorsqu'il s'agissait de leurs intérêts temporels en Italie, n'en sentaient pas moins instinctivement que l'union était pour eux une condition essentielle de salut. Déjà, par un traité conclu sous le règne de Frédéric III, l'empereur et le pontife s'étaient partagé la

disposition des bénéfices ecclésiastiques vacants dans l'empire, et le haut clergé allemand n'avait pas moins de respect pour les successeurs de Henri IV et de Frédéric II que pour les vicaires de Jésus-Christ.

Et puis, le roi catholique, le souverain des Espagnes, ce pays toujours si dévoué à l'orthodoxie et au Saint-Siége, pouvait-il prendre sous sa protection ces ennemis jurés de l'Eglise romaine qui, dans leurs invectives, accusaient le Saint-Siége d'être le trône de Satan? Quels dangers n'eût-il pas courus de la part de ceux mêmes auxquels sa maison dut l'affermissement de sa puissance? Il ne faut donc pas s'étonner si bientôt il se montra plus ouvertement opposé au parti de la réforme. Mais on doit remarquer qu'il refusa toujours de faire cause commune avec les adversaires violents des innovations religieuses, et qu'il garda entre les factions opposées un juste milieu où il courait risque de se rendre suspect à la fois à l'une et à l'autre.

Même au temps de ses plus grandes hostilités contre le pape Clément VII, tout en se servant des luthériens contre ce pontife, Charles-Quint n'encouragea pas leurs doctrines. Il prenait avec eux un ton sévère, et ses délégués les entretenaient sans cesse du décret de Worms, des coutumes traditionnelles de l'Eglise et de la nécessité de les rétablir (1). Mais il laissait son frère Ferdinand leur faire des concessions temporaires. Lorsqu'il fut libre enfin de la guerre qu'il soutenait contre la France et les puissances italiennes, il résolut de profiter de cette situation favorable pour mettre un terme à l'hérésie, en s'unissant toutefois aux hérétiques pour demander la réforme de l'Eglise.

(1) V. Sleidan, *de Statu reipublicæ et religionis, cæsare Carolo-Quinto*, liv. VI, p. 86 et suiv.; Lanz, *Corresp.*, t. I, passim.

Mais il fallait d'abord rassurer le pape sur ses intentions, lui montrer qu'il ne voulait porter aucune atteinte à son pouvoir temporel ou à son titre de chef de la chrétienté. Aussi, dans le traité de Barcelonne, lui fit-il plusieurs concessions propres à augmenter sa puissance et celle de sa maison en Italie. Par un autre article de ce traité, il lui promettait de ramener les réformés d'Allemagne dans le sein de l'Eglise. Une nouvelle diète, assemblée à Spire (1529), sous la présidence de Ferdinand, révoqua presque aussitôt la plupart des avantages que leur avait accordés la diète précédente. Ils protestèrent contre ce décret, et de là, comme on sait, leur vint le nom de protestants. On avait voulu dans cette même assemblée les désunir en les traitant différemment, suivant qu'ils appartenaient à la secte de Luther ou qu'ils avaient adopté les opinions de Zwingle sur la présence réelle. Ils devinèrent facilement le piège, et si, dans les célèbres conférences de Marbourg, ils ne parvinrent pas à s'entendre sur le sacrement de l'Eucharistie, point fondamental de leur séparation, ils n'entreprirent pas moins de lutter en commun contre les catholiques et le pouvoir impérial.

La protestation des Etats réformés de l'Allemagne contre le décret de Spire irrita Charles-Quint. Il ne manquait d'ailleurs pas de gens, soit parmi les ecclésiastiques allemands, soit parmi les officiers de son palais, qui l'engageaient à sévir contre eux d'une manière rigoureuse. Son propre frère Ferdinand l'y exhortait sans cesse, et, d'accord avec le légat du pape, Vergérius, travaillait à empêcher un accommodement qui, suivant toute apparence, aurait eu pour résultat la convocation d'un concile national en Allemagne (1).

(1) Sleidan, pag. 104, verso, an. 1530.

Charles-Quint jugeait lui-même une telle assemblée dangereuse si elle ne rétablissait pas la paix religieuse dans l'empire, et plus dangereuse encore si elle la rétablissait. Dans le premier cas, elle augmenterait de funestes divisions; dans le second, les Etats allemands s'accorderaient peut-être à secouer le joug de l'Eglise romaine. Au contraire, il désirait vivement la convocation d'un concile universel; mais le concile universel déplaisait au pape, et les protestants, qui d'abord l'avaient demandé avec instances, paraissaient plus disposés à le rejeter qu'à l'admettre.

Ainsi l'empereur voyait tous les partis contraires au concile universel, et croyait de son devoir de ne pas consentir à un concile national. Il était venu d'Italie présider la diète d'Augsbourg. Il chercha à y jouer le rôle de médiateur entre les deux factions. Luther, en général si violent contre ses ennemis, a lui-même rendu justice à l'esprit de conciliation qui animait Charles-Quint dans cette diète célèbre (1).

Avant de juger les protestants, il fallait les entendre. L'empereur se fit présenter leurs confessions de foi, tolérance qui excita de graves murmures au sein du parti catholique. Les princes catholiques firent composer par leurs théologiens une réponse où ils admettaient quelques-unes des doctrines émises par leurs adversaires et en rejetaient beaucoup d'autres. Ce n'était point sans peine qu'ils s'étaient déterminés à cette concession. Aussi Charles-Quint eût-il voulu que les protestants s'en montrassent satisfaits. Les pro-

(1) Il rejetait toute la responsabilité de la proscription qui fut lancée contre les protestants, à la fin de cette diète, sur Clément VII et sur son légat Campeggio, et faisait de César la mention la plus honorable.—Sleidan, liv. XVI, pag. 273; voyez aussi sur la diète d'Augsbourg et les influences qui s'exerçaient sur l'esprit de Charles-Quint, Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réforme*.

testants, de leur côté, s'imaginaient avoir fait un grand sacrifice en adoucissant, autant qu'il était possible, dans leurs confessions de foi, les points sur lesquels ils différaient de leurs adversaires. On ne pouvait donc parvenir à s'accorder. Cependant l'empereur essaya un nouveau moyen de conciliation : il ordonna à chacun des deux partis de choisir sept docteurs, auxquels serait confié l'établissement de la paix religieuse. Ces quatorze docteurs n'ayant point réussi à s'entendre, on en réduisit le nombre à trois de chaque côté. Puis, l'empereur entama des négociations particulières avec les divers chefs du parti réformé. Tour à tour il employa les promesses et les menaces pour les ramener dans le sein de l'Eglise catholique; mais il ne put ni les effrayer ni les séduire.

Il revint alors à l'idée du concile universel, et il annonça qu'il insisterait vivement auprès du pape pour qu'il fût convoqué dans les six mois et assemblé l'année suivante, mais qu'en attendant cette réforme légale, il emploierait au besoin la force pour imposer l'orthodoxie. On sait comment finit la diète d'Augsbourg et quelles mesures il y fit prendre, afin de ramener l'unité religieuse en Allemagne. La chambre impériale indépendante de l'empereur, mais où dominait alors le parti catholique, commença immédiatement contre les protestants des procédures motivées sur les usurpations qu'ils avaient commises aux dépens du clergé. L'élection de Ferdinand, frère de Charles-Quint, comme roi des Romains, acheva de les effrayer (1). Ils prétendirent

(1) Cependant, plusieurs prélats se plaignaient déjà de la faveur que ce prince accordait à des conseillers luthériens, et du peu d'ardeur qu'il mettait à proscrire l'hérésie dans ses domaines. (Lanz, *Corresp.*, t. II, p. 118.)

qu'elle était contraire à la constitution de l'Allemagne; et non-seulement ils ne voulurent point reconnaître le nouveau roi des Romains, mais encore ils se liguèrent à Smalkalde et refusèrent tout secours à l'empereur contre le Turc, dont les armées immenses étaient déjà campées sur les frontières de l'Allemagne.

La plupart des historiens, Robertson entre autres, ont montré peu d'impartialité dans les réflexions que cette élection leur a suggérées. Ils y voient la marque d'une excessive ambition et d'un violent désir d'assurer à la maison d'Autriche la succession de l'empire. Mais Charles-Quint, en faisant désigner son frère comme roi des Romains, ne s'ôtait-il pas à lui-même la possibilité de faire donner plus tard ce même titre à son propre fils? Il n'ignorait pas sans doute le caractère égoïste de Ferdinand, et deux fois déjà il avait cru trouver en lui un rival (1). Ferdinand possédait tous les domaines de la maison d'Autriche, en Allemagne. Y joindre, avec l'expectative de la couronne impériale, la régence de l'empire pendant les longues absences du souverain titulaire, n'était-ce point lui assurer, parmi les princes allemands, une position égale, peut-être même supérieure à celle de son frère? Chose remarquable, ceux qui s'élevaient avec le plus d'énergie contre l'élection de Ferdinand, accusaient en même temps Charles-Quint d'aspirer à la monarchie universelle des Etats chrétiens. Il voulait, disaient-ils, réduire la Germanie à n'être plus qu'une des provinces d'une vaste monarchie dont l'Espagne, les Pays-Bas ou l'Italie seraient le centre. Mais alors pourquoi se créer d'avance un obstacle, en mettant la succession de l'empire à

(1) Voyez la première partie de cette étude, p. 33 et suiv.

la merci d'un prince qui ne devrait régner ni sur l'Italie, ni sur les Pays-Bas, ni sur l'Espagne?

De tels inconvénients ne pouvaient, ce semble, échapper à un esprit aussi clairvoyant que l'était Charles-Quint, et l'on doit admettre que s'il n'en tint pas compte, c'est qu'il voulait par là en éviter d'autres plus grands. Quand il proposa aux électeurs de nommer son frère son lieutenant perpétuel en Allemagne, sous le titre de roi des Romains, il leur donna pour motifs de sa proposition ses absences continuelles de l'Allemagne, les désordres toujours croissants qu'y excitaient les disputes de religion, le voisinage redoutable des Turcs et leurs invasions si fréquentes, enfin les avantages que pourrait offrir la présence d'un prince assez prudent pour apaiser les querelles théologiques, assez fort et assez vaillant pour arrêter l'essor de la barbarie musulmane. Aucun de ces motifs n'était en réalité sans valeur.

Il fallait à l'Allemagne, et elle l'avait déjà sollicité d'une manière presque menaçante (1), un lieutenant impérial capable de remplacer son magistrat suprême, lorsqu'il résiderait en Espagne ou en Italie, lorsqu'il ferait la guerre en France ou sur les côtes de l'Afrique. Pouvait-il faire appeler à ce poste si important un prince étranger à sa famille, sans se donner à lui-même un rival redoutable? De tous les seigneurs allemands, Ferdinand seul lui inspirait quelque confiance; encore ne devait-il pas compter sur la durée de son dévouement. En effet, leurs intérêts resteraient-ils associés,

(1) Voyez la *Correspondance de Charles-Quint*, recueillie par Lanz, t. I, passim, entre autres une lettre à Ferdinand, p. 360 et suiv. L'empereur, alors en Italie où il devait recevoir la couronne impériale, y écrit à son frère « que aucuns par maulvais enhort » s'advançaient à vouloir faire ung aultre roi des Romains. »

et le roi des Romains croirait-il toujours travailler à sa propre grandeur, en affermissant l'autorité impériale et la paix publique en Allemagne?

Quoi qu'il en soit, l'élection de Ferdinand éveilla contre l'empereur les susceptibilités si naturelles au caractère germanique. On cria à la violation de la constitution de l'empire, parce que la bulle d'or avait décrété qu'il ne serait plus nommé désormais d'héritier présomptif du trône impérial. Charles-Quint se mettait en mesure de repousser les Turcs, dont tout faisait alors pressentir l'invasion prochaine. On prétendit que ses préparatifs avaient pour but secret l'asservissement de l'Allemagne. « L'empereur, disait-on, veut » opprimer la Germanie, en se servant des subsides mêmes » qu'il tirera de la Germanie. C'est pour cela qu'il parle » sans cesse de l'invasion prochaine du Turc et qu'il ré- » clame contre lui des secours. Lui fournir ce qu'il demande » serait lui donner des liens pour enchaîner notre liberté ». Et ce n'étaient point seulement les protestants qui tenaient ce langage; beaucoup de princes catholiques partageaient ou feignaient de partager cette conviction. Le duc de Bavière, le plus puissant d'entre eux, se lia d'une manière intime avec le landgrave de Hesse, et dès-lors ils conçurent le projet d'affaiblir la maison d'Autriche, en lui enlevant le duché de Wurtemberg. Les autres Etats catholiques, malgré leur fanatisme religieux, restèrent neutres entre l'empereur et ses ennemis.

C'est à cette même époque que commencèrent les rapports cachés encore, mais étroits, de François Ier avec les chefs du parti protestant. « Et de faict, le duc Jean, électeur de » Saxoigne, le duc Jean-Frédéric, son fils, les ducs Guil- » laume et Louis de Bavière, landsgrave de Hesse, et autres

» princes, firent entre eux aucunes assemblées et parle-
» ments, et mesmement un traité pour la conservation et
» deffense de tous les droits, priviléges et libertés du Saint-
» Empire; et par plusieurs fois avaient envoyé devers le roy
» requérir d'y vouloir entrer, en vertu d'une ancienne ligue
» et alliance qui a esté inviolablement observée de fort long-
» temps entre l'empire et le royaume de France. A quoy le
» dict seigneur avait toujours respondu en termes généraux
» et envoyé devers eux un docteur allemand, nommé Geor-
» ges Wain, pour entretenir iceux princes en son amitié,
» sans toutefois faire ou promettre particulièrement aucune
» chose qui pût contrevenir aux traittés qu'il avait avecques
» l'empereur..... Retournèrent devers luy les messagers
» d'iceux princes.... et luy apportèrent un double authen-
» tique de leur traitté, afin qu'il vist et cogneust leur inten-
» tion n'estre pour invasion quelconque, mais seulement
» pour la tuition de l'empire à laquelle il estait obligé par
» leur ancience alliance.... luy remontrans au surplus,
» comme, s'ils étaient par luy abandonnés, ils seraient con-
» traincts ou de hasarder leurs Estats en évidens périls, ou
» d'entièrement se soubmettre au vouloir et intention de
» l'empereur..... Finablement tant luy fut dit et persuadé,
» qu'il se délibéra d'envoyer devers eux homme bien instruit
» et informé de son vouloir et intention, et avecques cette
» response furent les messagers renvoyés (1) ». Cet homme bien instruit était Guillaume du Bellay, frère de l'historien auquel nous devons le récit de toute cette négociation.

On se doute bien que le résultat de son ambassade fut de procurer aux princes protestants l'appui du monarque fran-

(1) Martin du Bellay, liv. IV, p. 449, éd. Panthéon.

çais. Le roi d'Angleterre fit aussi alliance avec eux, et Charles-Quint se vit menacé par une ligue formidable. Persuadé que s'il parvenait à apaiser les protestants allemands, tout ce grand mouvement finirait de lui-même, il révoqua le décret d'Augsbourg par les édits de Nuremberg et de Ratisbonne. Il y fut stipulé que l'empereur tâcherait d'obtenir la convocation dans les six mois d'un concile universel; qu'en attendant, il y aurait paix générale en Allemagne; qu'on n'inquiéterait personne pour cause de religion; qu'on arrêterait les procédures commencées par la chambre impériale contre les protestants, et que toutes les sentences déjà portées contre eux resteraient nulles et sans exécution. De leur côté, les protestants aideraient Charles-Quint à repousser les Turcs. « Ainsi, dit Robertson (1), par leur constance dans leurs » principes, par leur unanimité à soutenir leurs préten- » tions, par leur habileté à se prévaloir de l'embarras de » l'empereur, les protestants obtinrent des conditions qui » équivalaient presque à la tolérance de leur religion. » L'empereur fit tous les sacrifices, et ils n'en firent au- » cun; il n'osa même pas leur proposer d'approuver l'élec- » tion de son frère, quelque importance qu'il mît à cette » affaire, et les protestants, qui jusque là n'avaient été » regardés que comme une secte religieuse, acquirent dès » lors le rang et le crédit d'un corps politique qu'il fallait » ménager ».

Avec l'aide des princes de Bavière et du roi François Ier, ils obtinrent bientôt un second triomphe. Pendant que Charles-Quint, vainqueur de Soliman, allait en Italie presser le pape d'assembler le concile qu'il avait déjà tant de

(1) Robertson, liv. V, t. II, p. 39.

fois demandé, puis se rendait en Espagne, où il avait à régler des affaires importantes, ils rétablirent à main armée le fils du duc de Wurtemberg dans son héritage paternel, et ils y introduisirent leur propre religion. Ferdinand, craignant une coalition générale de l'Allemagne contre sa maison, s'empressa de conclure la paix (traité de Cadan, 1534). Il abandonna le Wurtemberg et donna de nouvelles garanties de tolérance aux confédérés de Smalkalde. En retour de ces concessions, ils le reconnurent roi des Romains, mais avec cette convention que personne désormais ne serait élevé à cette dignité que du consentement unanime des électeurs; et cet article fut peu après confirmé par l'empereur lui-même (1).

Si l'on en croit l'ambassadeur vénitien, Marino Giustiniani, ce grand mouvement de l'Allemagne aurait été d'abord concerté entre Clément VII et le roi de France (2). Il est certain que le pontife était irrité des instances de l'empereur pour obtenir la convocation d'un concile général. Il lui cherchait partout des ennemis, et l'on croit généralement qu'après avoir aidé à ébranler sa puissance en Allemagne, il se serait ligué avec François Ier pour le chasser de l'Italie, si la mort n'était venue mettre un terme à toutes ses intrigues (septembre 1534).

Le jour où le doyen des cardinaux, Farnèse, remplaça Clément VII sur le trône pontifical, fut pour les catholiques modérés un jour d'heureux présage. Du reste, leur espérance n'aurait pas été démentie par les faits si plus tard il ne s'était laissé dominer par son entourage, et principale-

(1) *Corps diplomatique*, t. IV, p. 2, 119.

(2) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, ambassade de Marino Giustiniani.

ment par sa famille. Mais à l'époque de son avènement, il paraissait décidé à mettre l'intérêt de la religion au-dessus de ses intérêts temporels. Il reçut avec faveur les ouvertures de Charles, et par une bulle du 2 juin 1536, il convoqua un concile à Mantoue pour le 23 mai de l'année suivante. Ainsi le pape et l'empereur paraissaient désirer également la réforme de l'Eglise, et l'on pouvait espérer que leurs efforts combinés feraient enfin cesser le schisme qui désolait la chrétienté.

Malheureusement, les difficultés d'une telle œuvre s'étaient accrues au point de devenir à peu près insurmontables.

Le parti protestant avait grandi. Outre les membres de la ligue de Smalkalde, tout fiers de leur récent triomphe, il comprenait dans son sein beaucoup d'autres princes ou Etats. Les uns y avaient été attirés par le désir de s'emparer des biens ecclésiastiques, d'autres par une forte conviction religieuse. Ils ne voulaient faire partie d'aucune association contraire à la constitution de l'empire; mais ils s'entendaient avec les confédérés de Smalkalde pour rejeter tout concile assemblé par le pape, présidé par ses légats, où ils paraîtraient eux-mêmes comme accusés, non comme juges.

D'autre part, l'exaltation des catholiques avait crû à proportion du succès de leurs adversaires. Ceux qui les dirigeaient en Allemagne, Georges, duc de Saxe, Henri de Brunswick, Louis et Guillaume de Bavière, la plupart des princes ecclésiastiques, appelaient sans cesse la violence au secours de la foi. Chaque jour ils formaient de nouveaux complots; mais le secret en était presque aussitôt trahi. Les protestants s'en effrayaient ou feignaient de s'en effrayer, et disaient hautement que le concile ne serait qu'un piége destiné à les détruire.

Quelques-uns des agents de Charles-Quint, toujours désapprouvés par lui, mais pensant lui plaire s'ils nuisaient à ces sujets factieux qui l'avaient humilié, se laissaient entraîner eux-mêmes dans ce tourbillon d'intrigues. La guerre étrangère se joignait aux efforts des partis, en Allemagne, pour empêcher les bonnes intentions du pape et de l'empereur de produire aucun fruit. François Ier renouvela les guerres d'Italie en 1535, et Charles renonça encore une fois, pour le moment, à ses projets de concile.

D'ailleurs, il survint quelques difficultés de la part du duc de Mantoue, tant sur son droit de juridiction à l'égard de ceux qui se rendraient à cette assemblée que sur la sûreté de sa capitale, au milieu d'un concours si nombreux d'étrangers. Elles forcèrent le pape de différer d'abord de quelques mois la convocation définitive du concile. Puis il ordonna que les prélats et les délégués des princes chrétiens se réuniraient à Vicence. Au jour fixé, aucun évêque, aucun théologien n'y était venu des domaines de l'empereur ou de ceux du roi de France. Il ajourna l'assemblée à un temps indéfini, pour ne pas compromettre son autorité par tant de convocations inutiles (1).

Ce fut pour les protestants un grand sujet de joie, et les catholiques exaltés ne montrèrent pas moins de satisfaction. L'empereur et le pape seuls durent en ressentir un chagrin véritable; car ils marchaient alors en parfait accord, et Paul III se montrait digne d'être le père de toute la chrétienté, en cherchant à réunir ses membres divisés. C'est grâce à lui, en effet, que fut conclue, en 1538, la trève de Nice, qui changea momentanément en une étroite amitié la

(1) Fra Paolo Sarpi, p. 107; Pellavicini, p. 117.

rivalité de l'empereur et du roi de France, rivalité non moins funeste à l'orthodoxie que la préoccupation exclusive des papes pour leurs intérêts temporels.

Cette amitié de deux souverains qui avaient tant de motifs de se haïr, augmenta les défiances des Etats allemands, particulièrement celles des protestants de la ligue de Smalkalde. Ils savaient que le connétable de Montmorency, dans lequel le roi de France avait une confiance sans bornes, leur était ouvertement hostile. Ils craignaient avec raison que leur ancien allié ne révélât toutes leurs intrigues secrètes, et ils s'attendaient à un châtiment prochain (1). Plusieurs circonstantances fortuites achevèrent de les effrayer. Nous avons déjà parlé du zèle imprudent de quelques-uns des agents de Charles-Quint. Les complots où ils entraient malgré lui, lui étaient imputés à lui-même, et ses désaveux le faisaient accuser de mensonge. Un de ces agents, le vice-chancelier Helde, sollicita les plus fanatiques des princes catholiques, les archevêques de Mayence et de Saltzbourg, Guillaume et Louis de Bavière, Georges de Saxe, Eric et Henri de Brunswick, de former ensemble une association, du reste purement défensive (2). L'empereur le réprimanda fortement, au risque d'offenser gravement ce parti puissant qui voulait la proscription des chefs du protestantisme. Mais deux autres faits, qui se produisirent presque en même temps, firent douter de sa sincérité.

Une querelle s'était élevée entre la bourgeoisie de Minden et quelques membres du clergé. La chambre impériale, dont les réformés contestaient la compétence dans les affai-

(1) Sleidan, liv. XII, p. 198, éd. 1557.
(2) Sleidan, liv. XII, p. 198.

res qui intéressaient l'ordre religieux, rendit un arrêt contre la bourgeoisie de Minden. Les confédérés protestèrent contre cette sentence et déclarèrent formellement qu'ils ne la laisseraient point exécuter.

En même temps un secrétaire du duc de Brunswick, nommé Etienne Faber, fut arrêté près de Cassel par le landgrave de Hesse. Il se prétendait serviteur de l'électeur de Brandebourg. Deux lettres qu'il essayait vainement de cacher tombèrent entre les mains du landgrave. La première était adressée à l'archevêque de Mayence, la seconde au vice-chancelier. Elles donnèrent lieu à de graves soupçons. Il y était vaguement question, en effet, d'un projet formé contre les chefs du parti protestant. On ferait d'abord agir contre eux la chambre impériale; puis le duc de Brunswick et les deux ducs de Bavière seraient nommés exécuteurs du décret. Le duc de Brunswick assurait d'ailleurs Helde de son dévouement à la personne de l'empereur; d'où l'on pouvait conclure que ce prince n'était pas étranger au complot, bien que dans une missive récemment envoyée d'Espagne il eût montré les intentions les plus conciliantes. Le landgrave dénonce aussitôt le fait à son beau-père, Georges de Saxe, à Ferdinand et à l'empereur, et se plaint hautement. Le duc de Brunswick accuse le landgrave et l'électeur de Saxe de lui avoir tendu des piéges. L'électeur, irrité, répond par des récriminations amères. « Par suite de ces dis-
» cussions, dit Sleidan (1), on commença de part et d'autre
» une polémique d'écrits qui bientôt après fut accompagnée
» d'invectives violentes; exemple donné d'abord par le duc
» de Brunswick, lequel, par un procédé nouveau chez les
» princes, n'omit aucun genre d'accusations ou d'outrages,

(1) Sleidan, liv. XII, p. 191, verso.

» comme l'attestent les livres qu'il fit alors imprimer. » On ne s'en tint pas à cet échange d'injurieux libelles. Il y eut dans l'Allemagne du nord des mouvements de troupes, et la guerre civile parut sur le point d'éclater de nouveau.

La modération de Charles-Quint arrêta encore cette explosion. Helde avait été rappelé en Espagne, et il ne tarda pas à être complétement disgrâcié. L'archevêque de Lunden représenta l'empereur à la diète de Francfort (1539). L'électeur de Brandebourg et l'électeur palatin y jouèrent le rôle de médiateurs. L'un était déjà protestant, l'autre allait bientôt le devenir; mais leur amour pour la paix inspirait la confiance. Il fut convenu que ceux des Etats d'Allemagne qui professaient la religion d'Augsbourg jouiraient d'une trève de quinze mois, pendant laquelle les édits de Nuremberg et de Ratisbonne auraient force de loi, et toutes les actions intentées par la chambre impériale contre les protestants, y compris celle contre Minden, demeureraient suspendues.—On profitera de cette trève pour assembler un colloque d'hommes doctes et propres à réconcilier les deux partis. —Quand bien même ce projet de réconciliation ne réussirait pas, la paix subsistera jusqu'à la convocation de la prochaine diète de l'empire.—Les protestants, de leur côté, ne commettront d'actes de violence contre personne; ils laisseront aux ecclésiastiques, partout où il en existe encore, le cens annuel qui leur est dû.—Les anabaptistes et ceux qui suivent une confession autre que la confession d'Augsbourg ne seront point compris dans cette trève.—Les protestants fourniront des secours contre les Turcs.—Si César donne sa sanction à ces conventions dans les six mois, les stipulations relatives à la trève et à la défense d'augmenter le nombre des confédérés de Smalkalde, auront force de loi.

—S'il ne déclare point son intention dans cet intervalle, les articles de pacification décrétés à Nuremberg resteront néanmoins en vigueur.

Charles-Quint n'admit ce nouveau décret qu'après de longues hésitations. C'était l'époque de son passage par la France, et François Ier, voulant sans doute lui prouver qu'il était devenu son ami jusqu'à commettre des bassesses pour le servir, lui avait révélé tous les complots où il avait lui-même entraîné les Etats protestants. L'empereur doutait d'ailleurs des convictions religieuses de la plupart des confédérés; c'était au désir de s'emparer des richesses du clergé qu'il attribuait surtout leur zèle ardent pour la défense des Saints Evangiles et leur haine violente contre le papisme. Mais l'influence de son chancelier Granvelle, esprit circonspect et modéré, sa prudence naturelle et son aversion pour les voies extrêmes, lui firent prendre le parti le plus sage. Il ne ratifia point la convention de Francfort dans les formes, de peur d'irriter le pape (Paul III soutenait que le premier article en était contraire aux droits du Saint-Siége); mais elle n'en fut pas moins observée avec la plus grande exactitude, et elle consolida cette liberté religieuse qui était le principal objet des réclamations des luthériens (1).

Ces concessions faites aux ennemis du Saint-Siége rompirent l'alliance du pape et de l'empereur. Paul III n'avait pas vu sans dépit l'inutilité de ses efforts pour réunir le concile de Mantoue. Son entourage ne cessait de le pousser aux mesures extrêmes, et il n'avait rien omis pour déterminer Charles-Quint à prendre contre les protestants quelque résolution vigoureuse. « Les hérétiques, disait le légat Alexan-

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, t. II, liv. VI, p. 111.

» dre Farnèse, sont plus funestes à la chrétienté que les » Turcs. Les Turcs ne sévissent que contre les corps des » fidèles; eux, au contraire, ils entraînent aussi les âmes » dans la damnation éternelle (1) ». Les deux anciens alliés se défièrent dès lors réciproquement l'un de l'autre, et leurs protestations d'amitié, de bon vouloir ou de respect, ne servirent guère désormais qu'à déguiser des haines qui de temps à autre éclataient avec d'autant plus de violence qu'elles étaient habituellement comprimées.

La première assemblée convoquée dans l'empire après le voyage de Charles-Quint en France, fut celle de Hagueneau. L'empereur était encore en Flandre; Ferdinand l'ouvrit en son nom. L'empereur voulait renouveler cet essai d'un colloque déjà fait à Augsbourg avec si peu de fruit. L'Allemagne, unie de nouveau dans une foi commune, pourrait presser la convocation du concile, empêcher le pape d'y jouer le rôle d'un souverain dictant des lois à ses sujets, et hâter la réforme de l'Eglise. Il chargea la diète de Hagueneau de préparer ce colloque.

Toutefois, il jugeait bon de tenir les protestants en haleine, et il craignait d'irriter le pape, à qui sa conduite était déjà suspecte. Il fit déclarer par son frère Ferdinand qu'en attendant le résultat du colloque, le décret d'Augsbourg aurait force de loi pour ceux qui, avant la pacification de Nuremberg, ne faisaient pas partie de l'Eglise protestante. Il exigea aussi qu'un légat du pape fût admis à la diète. Aussitôt les protestants de renouveler leurs plaintes. Quant au pape, les instructions qu'il donna à son légat se résument dans ces quelques mots : « En somme, vous aurez à leur

(1) Sleidan, liv. XIII, p. 205.

» montrer et dénoncer ouvertement et leurs crimes, et leurs » péchés, et leurs erreurs (1) ». Les partisans du pontife, très nombreux dans la diète, manifestèrent de semblables dispositions. Mais le parti modéré, à la tête duquel étaient les électeurs palatin et de Cologne et l'évêque d'Augsbourg, s'entremit entre les factions opposées. Il fut convenu que le colloque aurait lieu à Worms, qu'on y discuterait sur les dogmes exposés dans la confession d'Augsbourg, et qu'on prierait César de convoquer, aussitôt après, une nouvelle diète de l'empire, pour sanctionner ce qui aurait été fait entre les docteurs choisis dans les deux communions.

Ce colloque eut lieu à Worms. Granvelle y représenta son maître; Campeggio, évêque de Feltre, y assistait comme légat du pape. Mais les conférences étaient à peine commencées qu'un ordre de l'empereur les transféra à Ratisbonne, où devait s'assembler la grande diète de l'empire (1541). On avait beaucoup discuté, peu conclu. Les catholiques et les protestants, comme à l'ordinaire, s'étaient accusés réciproquement de mauvaise foi. Charles-Quint espéra sans doute que sa présence au colloque tiendrait en respect les deux partis et faciliterait un accommodement auquel le salut de l'empire paraissait attaché.

Il vint donc présider lui-même la diète de Ratisbonne, une des plus nombreuses et des plus importantes de son règne. Sleidan nous a donné l'analyse du discours par lequel il en ouvrit les séances. Il y rappelle tout ce qu'il a fait depuis l'invasion du Turc en 1532, ses voyages et les contre-

(1) In summâ nihil oportet aliud agere hîc, nisi rotundè illis aperire et annuntiare scelera, et peccata, et errata illorum.—*Papiers d'Etat* du cardinal Granvelle, t. II, p. 583 et suiv., instructions datées de Rome, 15 mai 1540.

temps qui l'ont empêché depuis lors de revenir en Allemagne ; il y propose l'établissement de conférences propres à hâter la réconciliation des deux partis religieux ; prie qu'on lui laisse le choix des docteurs qui y soutiendront l'une et l'autre cause, mais insiste sur la nécessité de maintenir provisoirement le décret d'Augsbourg. Cette dernière partie de son discours fut vivement applaudie par les catholiques. Les protestants, au contraire, en manifestèrent quelque mécontentement. Cependant, ils lui laissèrent le choix de leurs champions dans les conférences. Charles-Quint nomma Pflug, Eck, Jean Gropper, Melanchton, Bucer et Pistorius ; tous, excepté Eck, étaient animés d'un esprit tolérant.

L'empereur lui-même présenta à l'examen des membres du colloque un livre où l'on pourrait, disait-il, trouver des moyens de conciliation. Gropper en était probablement l'auteur. Eck y eût sans doute découvert plus d'une hérésie; mais le jour où commença la discussion, il se trouvait malade. Les théologiens conférèrent paisiblement. On s'accorda même sur plusieurs points, et l'empereur proposa à la diète qu'en attendant le concile, dont il voulait solliciter de nouveau la convocation, ou bien une nouvelle assemblée des membres de l'empire, on admît comme vérités religieuses définitivement établies les dogmes sur lesquels on s'était entendu. Par là, la controverse religieuse se trouverait diminuée d'autant, et il serait plus facile de concilier ensuite tout le reste. En même temps, il engagea les protestants à ne rien innover en dehors de ce qui avait été l'objet d'un accord entre leurs docteurs et les théologiens catholiques ; mais il avertit aussi les évêques et les autres chefs du clergé qu'ils eussent à réformer chacun leurs églises particulières, de manière à frayer la voie à une réforme générale.

Ces communications de l'empereur excitèrent de grands murmures parmi les catholiques. Le légat du pape, Contarini, protesta contre cette tolérance si préjudiciable aux intérêts du Saint-Siége. Mais ce sage et vertueux prélat joignait à beaucoup de lumières une modération de caractère bien rare à cette époque; à Rome et en Allemagne, on l'accusa de tiédeur; peu s'en fallut même qu'il ne fût suspecté de trahison. Eck n'avait point de pareilles imputations à craindre. Quand il apprit l'heureux succès des conférences et les nouvelles concessions faites aux protestants, sa colère passa toutes les bornes. Il n'osait exhaler son fiel contre l'empereur : il tonna contre Gropper et Pflug et les traita d'hérétiques et de luthériens.

Charles-Quint n'en persévéra pas moins dans son système de conciliation. Bientôt après, il fit connaître aux protestants, dans un écrit particulier, ses intentions, qui leur étaient entièrement favorables. « Relativement aux points » sur lesquels on s'était trouvé d'accord, il n'avait rien, di- » sait-il, à leur prescrire. Ils ne devaient point détruire les » couvents; mais ils pouvaient les réformer. La dîme an- « nuelle devait être payée régulièrement aux églises de l'une » et de l'autre communion, sans distinction de culte. Il leur » était défendu d'attirer les vassaux d'autrui à leur religion » ou de les prendre sous leur protection en alléguant le motif » d'une foi commune, mais non point de recevoir ceux qui » viendraient d'eux-mêmes les trouver (1) ». En même temps, il suspendait en leur faveur tous les décrets de la

(1) Neminem alterius religionis ad ipsorum religionem oportere pellici, multo minùs hoc nomine defendi : sed tamen licere, ut recipiant, si quis ultrò velit ad ipsos transire. (Sleidan, lib. XIV, p. 228.)

diète d'Augsbourg, toutes les actions judiciaires déjà entamées, et ordonnait à la chambre impériale de leur rendre la justice avec autant d'impartialité qu'aux catholiques eux-mêmes.

Il était alors, on n'en peut douter, très affecté du peu de succès de ses efforts pour rétablir la bonne harmonie dans l'empire. A la fin de cette diète, les princes allemands étant venus lui offrir leur médiation pour régler le différend qui venait de s'élever entre lui et le duc de Clèves au sujet du duché de Gueldre, il les reçut fort durement. « J'ai assem-
» blé cette diète, leur dit-il, pour rendre la paix à la Ger-
» manie en y supprimant les discordes; j'y ai perdu beau-
» coup de temps et fait beaucoup de dépenses, et je n'ai pas
» réussi, parce que vous n'avez point voulu vous accorder.
» Je m'étonne maintenant que vous vous entendiez pour
» venir m'imposer vos avis dans une chose qui ne regarde
» que moi seul. »

Aussitôt après la clôture de la diète, il partit pour l'Italie, laissant l'Allemagne dans un grand danger. Peu de temps auparavant, le sultan des Turcs avait pris la défense de la veuve de Jean Zapoly et de son fils, le jeune Etienne, contre la maison d'Autriche. Mais lorsque ses armées eurent défait celles du roi des Romains à Bude, de protecteur devenu tout à coup spoliateur, il garda pour lui les Etats de Zapoly, mit un pacha dans Bude et menaça l'Autriche elle-même. La plupart de ces graves événements suivirent de près la diète de Ratisbonne. Tout les faisait déjà prévoir avant sa dissolution. Mais l'empereur affectait de mépriser son ennemi. Se confiait-il en sa fortune, ou bien voulait-il laisser les Allemands porter un moment la peine de leurs divisions?

Quand on le suppliait de ne pas s'éloigner de l'Allemagne

menacée par les armées si redoutables des Turcs, il répondait avec une forfanterie tout espagnole, « qu'il avait donné » si bon ordre aux affaires de Hongrie, que quand toutes » les forces du Grand-Seigneur y seraient, elles n'y feraient » rien, et que jusques à présent les gens qu'il y avait man- » dés n'étaient que canailles telles que le siége de Bude n'es- » tait pour se lever pour eux (1) ». Quelques jours après son départ de l'Allemagne, il apprit qu'un lieutenant de son frère avait perdu la bataille de Bude : cette nouvelle même ne lui fit pas rebrousser chemin.

Une telle conduite paraissait bien étrange, et l'évêque de Montpellier, alors ambassadeur de François Ier à Venise, écrivait à son maître qu'elle pourrait bien coûter la couronne impériale à Charles-Quint. « Les impériaulx, dit-il, ont » grand doubte et craincte que le Grand-Seigneur ne s'ac- » corde avec les terres franches, et que voyant les princes » d'Allemagne, l'empereur l'avoir délaissée ainsi en ce trou- » ble et dangier, ne soient pour eslire un autre roi des » Romains, voire à l'aventure un empereur.... Il se dist ici » tout clairement que l'Allemagne n'est pour endurer plus » un tel gouvernement, et qu'on est pour eslire en son lieu » ung des ducs de Bavière (2) ».

Il faut remarquer, en passant, à quel prince allemand la voix publique promettait le trône, si Charles-Quint en était dépouillé. Le duc de Bavière a déjà paru plusieurs fois dans cette histoire, et toujours à la tête du parti catholique exalté. Comment donc pourrait-on concilier ce choix avec l'opinion

(1) *Négociations du Levant*, t. I, p. 510-511, lettre du capitaine Paulin à François Ier, 22 août 1541.

(2) *Négociations du Levant*, lettre de l'évêque de Montpellier à François Ier, Venise, 14 septembre 1541.

de Robertson et de la plupart des historiens (1)? Suivant eux, Charles-Quint, dans la diète de Ratisbonne, n'avait fait aux protestants de si larges concessions que pour obtenir leur secours contre les Musulmans? Mais n'avait-il pas besoin aussi de celui des catholiques? Ne lui fallait-il pas ménager avant tout ce parti puissant qui comptait parmi ses membres tant de hauts seigneurs et presque tous les princes ecclésiastiques de l'Allemagne? Et combien ne devait point les irriter son indulgence envers les ennemis jurés du Saint-Siége et de l'orthodoxie! Son brusque départ de l'Allemagne, au moment où les Turcs la menaçaient d'une attaque formidable, leur fournissait un nouveau motif de crier à la trahison. Dans la colère violente où les mirent ces deux faits arrivés presque en même temps, est-il donc impossible qu'ils aient voulu créer un nouvel empereur et qu'ils aient fixé leur choix sur le duc de Bavière? Environ deux ans après, les confédérés de Smalkalde ayant chassé de ses domaines Henri de Brunswick, un des principaux membres de cette faction, trouvèrent dans la citadelle de Wolfenbuttel des lettres où l'empereur et son chancelier n'étaient pas épargnés. « Granvelle, y était-il dit, est un homme vénal et » corrompu, qui mériterait une mort ignominieuse; quant » à César, c'est un dormeur qui ne peut s'éveiller, et si nous » avons mis quelquefois le nom de ce prince en avant, c'est » seulement pour servir d'épouvantail, comme les oiseleurs » ont l'habitude de faire voir aux oiseaux qu'ils veulent » prendre, un vautour mort pour les effrayer.» Et plus tard, une autre correspondance également interceptée par le landgrave, témoigna que ce même duc de Brunswick avait réel-

(2) Robertson, liv. VI, t. II, p. 147, éd. Didier.

lement conspiré pour débarrasser l'empire d'un chef qui, par faiblesse ou mauvais vouloir, y laissait dépérir la foi catholique (1).

Charles-Quint, quittant l'Allemagne, ne voulut point qu'on l'accusât de fuir les Turcs. Il alla lui-même les chercher dans une autre partie de leur vaste empire, et il fit contre eux son expédition d'Alger. On sait quel en fut le résultat. Dès que le roi de France connut son échec, il résolut d'en profiter et s'unit hautement aux Turcs; alliance inouie jusque là et qui fut peut-être le salut de Charles-Quint. Les catholiques pouvaient-ils refuser des secours à leur souverain, lorsque son rival, l'ancien allié des protestants, conduisait comme par la main les Musulmans sur les côtes d'Italie, et y encourageait leurs ravages? Les protestants, de leur côté, reconnaissants de la bienveillance qu'il leur avait témoignée, et ne voulant point paraître moins hostiles que les catholiques à l'ennemi commun de la chrétienté, se montrèrent les zélés défenseurs de la cause de Charles. Nous trouvons une lettre adressée pendant cette guerre à l'électeur de Saxe, leur chef, par François Ier (2). Le style en est dur, sec et amer, et le roi de France s'y montre animé du plus violent courroux.

Pendant cette lutte, il est vrai, l'empereur et son frère ne cessèrent pas de leur faire de nouvelles concessions. Dans une diète assemblée à Spire, en 1542, Ferdinand leur permit de protester d'une manière insultante contre le projet du pape de convoquer un concile dans la ville de Trente, au moment où la chrétienté tout entière était déchirée par la rivalité de ses plus puissants princes; il renouvela tous

(1) Sleidan, liv. XV, p. 247, et liv. XVI, p. 266.
(2) *Négociations du Levant*, t. I, p. 575.

leurs priviléges, et il y ajouta les sûretés qu'ils pouvaient désirer. La ville de Goslar était entrée récemment dans la ligue de Smalkalde et avait fait saisir les revenus du clergé de ses domaines. Un arrêt de la chambre impériale l'avait condamnée et avait chargé Henri de Brunswick de faire exécuter la condamnation. La diète de Spire accorda aux instances des protestants la suspension du décret, et ordonna au duc Henri de s'abstenir de toute hostilité contre les habitants de Goslar. Henri ne tint pas compte, il est vrai, de cette défense; mais il expia durement son refus d'obéir, car l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse le dépouillèrent de ses Etats. Ces deux princes firent ensuite une protestation solennelle contre la chambre impériale et ne voulurent point reconnaître sa juridiction, sous prétexte qu'elle n'avait point été visitée ou réformée et qu'elle continuait à montrer la partialité la plus révoltante en faveur de leurs ennemis. Ils présentèrent à ce sujet une humble supplique au roi des Romains dans la diète de Nuremberg (1543). Elle fut bien accueillie, et Granvelle promit de soutenir leur cause auprès de l'empereur. En effet, lorsque Charles-Quint vint, en 1544, avant sa campagne en France, présider une nouvelle assemblée à Spire, il leur octroya une partie de leurs demandes, leur fit espérer le succès des autres, gagna par des paroles flatteuses le landgrave de Hesse, sinon le plus influent, du moins le plus belliqueux de leurs chefs (1), obtint d'eux qu'ils lui livreraient le duché de Brunswick, afin qu'il le gardât sous le sequestre impérial, et se les attacha si bien qu'ils le secondèrent puissamment dans la fameuse campagne où il s'avança presque jusque sous les murs de Paris.

(1) Sleidan, liv. XV, p. 250.

CHAPITRE VIII.

Lutte de Charles-Quint contre la confédération de Smalkalde (1544-1547).

Depuis longtemps Paul III voyait avec indignation tant de condescendance pour les ennemis du Saint-Siége. Les nouvelles concessions qu'ils avaient obtenues en 1544 portèrent sa colère au comble. Il écrivit à l'empereur une de ces lettres menaçantes qui, au moyen-âge, précédaient ou accompagnaient ordinairement les foudres lancées par les pontifes contre les souverains. « Dieu a puni le grand-» prêtre Hélie pour sa trop grande indulgence à l'égard de » ses enfants. Averti par cet exemple, il veut montrer à » l'empereur combien les décrets rendus dans la diète de » Spire peuvent compromettre le salut de son âme et trou-» bler toute l'Eglise.... Dans l'intérieur des maisons privées, » c'est le père de famille qui donne à chacun son rôle, et » il ne souffre point que l'un fasse la tâche destinée à l'autre;

» ce qui détruirait l'ordre de la famille entière. De même, » dans l'Eglise, qui est la maison de Dieu, chacun a ses fonc- » tions à remplir. Il ne convient pas que les inférieurs s'ac- » quittent de celles de leurs supérieurs, et cette règle doit » être d'autant mieux observée que l'Eglise l'emporte davan- » tage sur les maisons privées ». Suivent les exemples d'Osias puni de mort pour avoir touché l'Arche sainte, quoique ce fût pour la relever; ceux de Dathan, d'Abiron et de Coré, que Dieu châtia parce qu'ils osaient disputer l'autorité à Moïse et à Aaron. « Au contraire, ceux qui ont » toujours soutenu le Saint-Siége, la métropole suprême de » l'Eglise, les Constantin, les Théodose, les Charlemagne, » en ont été récompensés par Dieu.... Il est de ton devoir » d'éviter les mauvaises alliances et de cesser de montrer » tant de douceur à l'égard de rebelles, ennemis du siége » de Rome; sans quoi, le souverain pontife sera obligé » d'en user avec toi plus sévèrement que sa nature, ses » habitudes et sa volonté ne l'y portent (1), etc., etc.»

A l'époque même où le pape adressait à l'empereur cette lettre dont chaque mot laisse percer une aigreur contenue et pourtant visible, Charles-Quint faisait la paix à Crespy avec le roi de France. Par un article secret du traité de Crespy, les deux princes s'engageaient à s'unir pour procurer un concile général à la chrétienté, pour affermir leur autorité et conjurer les dangers qui menaçaient la foi? Mais à quelles mesures recourrait-on pour détruire l'hérésie? On évitait

(1) Sleidan, liv. XVI, p. 253, verso. Il ajoute que cette lettre avait été probablement suggérée au pape par le roi de France, irrité à la fois du secours que les protestants d'Allemagne avaient donné à l'empereur et de l'alliance de celui-ci avec le roi d'Angleterre.

de s'expliquer d'une manière précise sur ce point important (1).

Il est probable que Charles-Quint se proposait dès lors d'employer les armes; mais auparavant il voulait épuiser les moyens de conciliation. Catholique ferme et convaincu, il avait toléré, contre les habitudes du siècle et certainement aussi contre sa propre inclination, une hérésie qui, grâce à cette tolérance, avait fait des progrès incroyables; chef du Saint-Empire romain, défenseur né de l'Eglise, il s'était attiré du chef spirituel de la chrétienté un blâme sévère qui semblait le précurseur des châtiments apostoliques déjà lancés de son temps sur un autre souverain; roi de ces Espagnes si fières de leur dévouement à l'Eglise romaine, il avait rendu son orthodoxie suspecte aux Espagnols. Quel était le fruit de ces tempéraments? Il avait vu croître l'orgueil et les exigences d'une confédération qui, formée au mépris des lois de l'empire, avait plusieurs fois contracté des alliances ostensibles ou secrètes avec ses ennemis déclarés! Il s'était fait mettre au ban du parti catholique allemand, qui peut-être même avait songé à le renverser du trône! Il était temps de montrer qu'il saurait faire exécuter les décrets de Worms et d'Augsbourg, et imposer au besoin par la force ce qu'il n'avait pu gagner par la douceur. Toutefois, il songeait encore à faire marcher de front la réforme du clergé et la soumission des protestants à la doctrine catholique. Ces derniers auraient obtenu un bill d'indemnité pour le passé; ils auraient plaidé leur cause devant le concile des délégués de la chrétienté, et leurs réclamations, appuyées par l'empereur, n'eussent

(1) *Traités de paix*, t. II, p. 227-235.

pas été inutiles pour ramener l'Eglise chrétienne à la discipline et aux vertus des anciens jours.

C'était là, nous l'avons dit, le plan favori de Charles-Quint, et jamais il n'y avait renoncé. La paix qu'il avait conclue avec la France, bientôt suivie d'un armistice avec Soliman, lui permettait cette fois de se mettre à l'œuvre. Paul III, désirant éteindre le schisme, convoquait un nouveau concile œcuménique à Trente en Allemagne. Dans sa lettre de convocation il prit ce ton d'autorité si familier aux pontifes pendant le moyen-âge. Mais le concile ne saurait-il pas l'amener bientôt à de nombreuses concessions? Jean XXIII n'avait-il point dû s'incliner devant une de ces augustes assemblées? et même ne l'avait-elle pas forcé à rentrer dans la poussière? De pape n'était-il pas redevenu cardinal? On eût fait sans doute injure à Paul III en le comparant à Jean XXIII. Il jouissait d'un titre légitimement acquis; ses premiers actes respiraient tous un esprit conciliant, et si d'autres, en très petit nombre, avaient semblé plus tard les démentir, on devait les attribuer à ses conseillers plutôt qu'à lui-même.

N'était-ce point une nouvelle raison d'espérer qu'il ne verrait pas sans en être ému la chrétienté tout entière, représentée par ses plus grands prélats, par ses théologiens les plus remarquables, par ses princes les plus puissants, lui demander humblement satisfaction sur ses griefs et lui témoigner en même temps qu'elle voulait revenir par lui à l'unité calholique?

Mais Charles-Quint, en se faisant ainsi l'avocat du concile auprès des protestants, entreprenait une tâche bien difficile. Il lui fallait à la fois rassurer leur humeur ombrageuse et dissiper les soupçons du pape, promettre aux luthé-

riens toutes les garanties de sécurité et de libre discussion qu'ils pouvaient souhaiter, et néanmoins persuader le pontife de son zèle ardent pour l'orthodoxie. Pour atteindre ce double but, il eut recours à un plan d'une finesse un peu recherchée. Dans la nouvelle diète qui fut assemblée à Worms, il pressa vivement ses négociations avec les confédérés de Smalkalde, et en même temps il tenait avec le cardinal Farnèse, neveu de Paul III, des conférences qui n'étaient qu'à moitié secrètes. Il paraissait écouter avec faveur le légat qui lui offrait, au nom de son maître, un secours de douze mille fantassins et de cinq cents cavaliers contre les protestants ; il concluait un armistice avec le Turc, comme s'il voulait employer toutes ses forces à rétablir le catholicisme en Allemagne ; il imposait silence aux prédicateurs protestants de Worms, et il souffrait que, dans la chaire de sa propre chapelle, un moine, après de longues déclamations contre les luthériens, le désignât lui-même comme élu de Dieu pour exterminer leur dangereuse hérésie.

Dans le même temps, Hermann de Wied, électeur de Cologne, sous prétexte de réformer les églises placées sous sa juridiction, y avait introduit quelques-unes des innovations dont Luther et ses disciples s'étaient faits les apôtres. Les chanoines de son église cathédrale adressèrent leur plainte à Charles-Quint. L'empereur accueillit aussitôt cet appel, donna ordre à l'archevêque de rétablir toutes choses dans l'ancienne situation, et le somma de comparaître dans les trente jours pour répondre aux accusations dont il était l'objet. C'était assez pour montrer aux protestants qu'ils s'exposeraient à un danger certain en refusant de se réconcilier avec le Saint-Siége. Mais on avait soin de leur faire sentir que, s'ils acceptaient cette médiation, s'ils consen-

taient à faire acte de soumission apparente au concile, leurs intérêts ne seraient pas négligés. Granvelle les rassurait sans cesse sur les intentions de son maître et se montrait fort irrité contre le cardinal Farnèse. « Venez au concile, leur » disait-il, expliquez-y vos soupçons; vous y serez enten- » dus, et le pontife de Rome n'y aura pas tout pouvoir. Que » si vous voyez que cette assemblée procède d'une manière » inique, il sera temps alors de contester son autorité. Mais » maintenant vous préjugez à tort sur l'avenir, et vous con- » sidérez comme accomplies des choses que rien ne peut » encore vous faire présager. N'est-ce point là former ses » opinions d'une manière légère (1) » ?

Charles-Quint n'avait point d'ailleurs négligé de provoquer dans la diète de Worms la réunion d'un nouveau colloque. Mais le colloque déplaisait aux catholiques au moins autant que le concile aux protestants, et les protestants eux-mêmes commençaient à le rejeter. Il annonça néanmoins que de nouvelles conférences auraient lieu à Ratisbonne l'année suivante et seraient suivies d'une assemblée générale des Etats allemands.

Sur ces entrefaites, Henri de Brunswick essaie de rentrer dans ses domaines. Le landgrave de Hesse, secondé par l'électeur de Saxe, assemble des troupes avec une promptitude incroyable, marche contre lui, le bat et le fait prisonnier. Cette seconde victoire, si vite obtenue sur le chef le plus redoutable des catholiques, doubla la réputation des confédérés de Smalkalde et les craintes de leurs ennemis. Cependant le landgrave voulut bien rendre compte par écrit de sa conduite à l'empereur. Du reste, il rejetait

(1) Sleidan, liv. XVI, p. 262, verso.

sur son adversaire toute la responsabilité de la guerre, et il l'accusait d'avoir violé les lois de l'empire en portant atteinte au séquestre impérial. Charles-Quint, embarrassé, lui répondit par une lettre assez froide, sans approbation ni reproches; il l'engageait simplement à ne pas abuser de sa victoire, à traiter humainement son prisonnier et à licencier ses troupes désormais inutiles (1). Mais l'insolent vassal ne tint aucun compte de ces recommandations. Il retint le duc dans une étroite captivité, garda pour lui ses domaines, et exigea de ses vassaux un serment de fidélité.

La guerre paraissait dès lors inévitable entre l'empereur et les confédérés, et comme il est ordinaire, la voix publique, exagérant les choses, supposait la rupture déjà consommée. Ici on parlait de préparatifs hostiles faits par l'empereur; là on prétendait que les confédérés rassemblaient des forces imposantes. Le landgrave de Hesse dénonçait à Granvelle le bruit alors répandu dans la Germanie et dans les pays voisins que César et le pontife, unis ensemble, devaient ouvrir les hostilités au printemps suivant. On indiquait d'avance le plan de toute la campagne : les armées des deux souverains ligués attaqueraient l'électorat de Cologne par la Basse-Germanie, la Saxe par la Bohême, la Haute-Germanie par l'Italie; César se rendrait à la diète de Ratisbonne, accompagné de dix mille fantassins et de quelques escadrons de cavalerie; les chefs mêmes de ces nouveaux corps avaient reçu de l'argent pour leur solde et le disaient hautement à qui voulait l'entendre (2), etc., etc. « César, qui » était alors dans la Gueldre, recevait en même temps, dit

(1) Sleidan, liv. XVI, pag. 266.

(2) Sleidan, liv. XVI, pag. 267 et verso; de Thou, liv. II.

» Sleidan, la nouvelle que les confédérés de Smalkalde, » réunis à Francfort, y avaient formé un complot contre lui; » et il ne manquait pas de gens qui, suivant une expression » vulgaire, versaient de l'huile sur le foyer pour y allumer » l'incendie, et prétendaient que cette assemblée des princes » et des autres Etats protestants prouvait le mépris qu'ils » faisaient de sa personne. »

Cependant on n'en vint que plusieurs mois après à une guerre déclarée. Deux événements survenus dans l'intervalle contribuèrent sans doute beaucoup à aigrir les deux partis. Le concile de Trente avait consacré ses deux premières réunions à fixer le but de ses délibérations. Mais il y montrà qu'il se croyait appelé à juger des hérétiques au moins autant qu'à réformer les abus de l'Eglise, et bientôt après il le prouva bien mieux encore. Charles-Quint avait en vain cherché à persuader au pape Paul III qu'il convenait de redresser les griefs avant d'exiger la soumission. Sa voix n'avait pas été écoutée. Ce fut un nouveau sujet de crainte pour les confédérés. Ils refusèrent encore une fois de reconnaître la juridiction du concile, et en exposèrent les raisons dans un long manifeste, outrageux pour cette assemblée. D'ailleurs, un dissentiment de plus en plus prononcé se manifesta entre les théologiens catholiques et les théologiens protestants, dans le nouveau colloque réuni à Ratisbonne. Les premiers surtout étaient devenus plus aigres; ils étaient persuadés que l'empereur allait bientôt recourir au glaive, et comptaient triompher par la force. Un d'eux, Malvenda, moine espagnol, au lieu de discuter, prit le ton d'un prédicateur parlant en chaire à des auditeurs trop heureux de l'entendre. Les théologiens protestants, froissés, interrompirent brusquement les conférences et se retirèrent chacun de son côté.

L'empereur fit alors une tentative de conciliation qui devait être la dernière. Ce fut de s'adresser directement au landgrave, de lui exposer ses soupçons, de l'entendre, et d'user de l'ascendant que lui donnait la majesté impériale pour l'amener à seconder ses vues (1).

Le landgrave eut trois conférences successives, soit avec Charles lui-même, soit avec ses ministres. Sleidan nous en a fait dans son histoire le récit détaillé (2). Dans la dernière, l'empereur se borna à demander que le landgrave rappelât ses théologiens au colloque de Ratisbonne et se rendît en personne à la diète impériale. Mais le landgrave était fatigué des colloques et se croyait perdu s'il n'évitait la diète. Il ne voulut faire aucune concession, et ces conférences ne servirent qu'à prouver une fois de plus que toute tentative de rapprochement entre l'empereur et les confédérés serait inutile.

Ainsi Charles-Quint avait essayé alternativement de ra-

(1) Robertson, liv. VIII, t. II, pag. 202, ne voit dans cette entrevue qu'un moyen employé par Charles-Quint pour amuser quelque temps encore les protestants et calmer leurs justes craintes. Je ne puis partager cette opinion.

(2) Sleidan, liv. XVII, p. 275 et suiv.—Ce récit, le plus curieux, suivant nous, de son ouvrage, montre d'une manière évidente combien sont fausses les accusations de dissimulation et d'hypocrisie que Robertson et les autres historiens n'ont pas épargnées à Charles-Quint dans cette occasion. L'empereur ne cache pas, et du reste il ne l'avait jamais caché, que son dessein est de rétablir le catholicisme, et qu'il considère la tolérance religieuse comme funeste, quand elle porte atteinte à l'unité de foi. D'un autre côté, le landgrave rend lui-même, à son insu, hommage à l'esprit de modération de Charles-Quint, lorsqu'il signale l'emportement des catholiques contre la secte protestante et les vives réclamations auxquelles donnaient lieu de leur part les dispositions trop pacifiques de l'empereur.

mener les protestants dans l'Eglise en obtenant la convocation d'un concile, de les réconcilier avec les catholiques allemands par plusieurs colloques successifs, de les effrayer en se montrant prêt à s'unir contre eux avec le pape qu'ils avaient tant de fois outragé, de les gagner en s'entendant avec celui de leurs chefs qui avait sur eux le plus de crédit. Quel parti lui restait-il à prendre, après tant d'essais infructueux de pacification? Les prétentions des confédérés s'étaient accrues par l'impunité; ses concessions leur avaient révélé leurs forces, et ils doutaient de sa sincérité. L'empereur se décida, mais à regret, à donner le signal de la guerre (1).

La diète de Ratisbonne ne fut composée que de princes

(1) Cette décision, prise tardivement, est annoncée par Charles-Quint à sa sœur, Marie de Hongrie, dans une lettre datée du 9 juin 1546 (Lanz, *Corresp.*, t. II, p. 486), dont voici les principaux passages : « Madame ma bonne sœur, vous savez ce que je » vous die sur mon partement de Maëstricht, que je feroye tout ce » que je pourroye pour bailler quelque ordre ès affaires de ceste » Germanye et cheminer à la pacification d'icelle, *évitant jusques* » *à l'extrême la voye de la force.* En ensuyvant ce, j'ay fais de » chemin tout ce que j'ay peu à ceste fin, et mesmes en l'endroit » de nostre cousin, le comte palatin électeur, du lantgrave et au- » tres. Et encore depuis que je suis arrivé en ce lieu, n'a-t-on cessé » de continuellement faire tous les offices possibles pour induire » les luthériens et autres dévoyés à s'en accommoder à quelque » voye de pacification; mais tout ce que l'on y a sceu faire n'a en » riens quelconque prouffité... Et si suis adverti de plusieurs cos- » tés que leur fin est de, après ceste diète d'icelle,... faire entre » eux une justice particulière et partiale à laquelle ils contrain- » dront le reste de la Germanye, en énervant l'auctorité impé- » riale..... Et ayant consulté sur cecy et par plusieurs fois par » lectres avec nostre dict frère, et encore depuis que est venu icy, » et aussi avec nostre cousin le duc de Bavière, ils se résolvent » qu'il n'y a plus aultre moyen quelconque que de résister aux- » dits dévoyés par la force et mettre la main à icelle pour les con-

catholiques ou de protestants demeurés en dehors de la ligue de Smalkalde. La plupart des confédérés n'y assistèrent que par délégués, soit qu'ils redoutassent un piége, soit qu'ils voulussent se ménager un moyen de ne pas adhérer aux décrets qui y seraient rendus. Charles-Quint lâcha alors la bride aux catholiques. Il feignit de les consulter et les pria de lui indiquer les moyens qu'ils jugeraient les plus propres à pacifier l'Allemagne. Ils répondirent d'un commun accord que le concile de Trente devait régler tous les différends religieux, et que tout chrétien était obligé de se soumettre à lui comme à une autorité infaillible. En outre, ils supplièrent l'empereur d'employer le pouvoir qu'il tenait de la Providence à faire respecter les décisions de cette assemblée.

Le cardinal de Trente fut alors envoyé par l'empereur à Paul III pour consommer l'alliance proposée par le cardi-

» traindre à quelques conditions tollérables avec lesquelles, si du » moins l'on ne peut plus faire, l'on puisse obvyer l'inconvénient » de perdre le tout sans plus de remède. » Il ajoute que les protestants sont affaiblis par les deux guerres qu'ils ont soutenues contre le duc de Brunswick, et qu'ils se sont fait une foule d'ennemis, particulièrement le duc Maurice de Saxe, le marquis Albert de Brandebourg et autres, qui se sont offerts d'être ses alliés... Le pape promet aussi de lui prêter une vigoureuse assistance. En conséquence, il s'est résolu à poursuivre le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, à l'occasion de la détention du duc de Brunswick, comme perturbateurs de la paix publique et de la justice de l'empire. « Et combien que ceste couverte et prétexte de guerre » ne pourra du tout encourir que les desvoyés ne pensent bien » que ce soit pour cause de la religion, toutefois sera-ce occasion » de les séparer, et du moins ils seront plus longs, tardifs et dif- » ficiles à se mouvoir avec les dessus dicts de Saxe et de Hesse, » et encore leur fournir argent, mesmes à l'exemple de ce que » l'on a veu de leur dernière guerre. *Et selon que l'on verra le » progrès, l'on accommodera les autres causes et justification de » l'emprinse..* »

nal Farnèse. Toutefois, Charles-Quint se réserva dans ce traité la faculté d'employer encore les moyens pacifiques pour obtenir la soumission des réformés (1). En même temps il fit lever dans les Pays-Bas un corps de troupes qui devait entrer en Allemagne, et chargea plusieurs officiers de recruter des soldats dans différentes parties de l'empire.

D'un autre côté, les confédérés, auxquels Paul III avait révélé le traité conclu secrètement contre eux, afin sans doute de rendre tout à fait impossible l'accord déjà si peu probable de l'empereur et de leur parti, sollicitèrent vainement, il est vrai, l'alliance des Suisses, des Vénitiens, de François Ier et d'Henri VIII, et rassemblèrent dans l'espace de quelques semaines une armée de soixante-dix mille hommes d'infanterie et de quinze mille cavaliers, pourvue d'une artillerie de cent-vingt canons, de huit cents chariots de munitions, de huit mille bêtes de somme et de six mille pionniers (2). Leurs préparatifs de guerre furent même terminés avant ceux de leur ennemi, tant il éprouvait de répugnance à commencer une lutte qu'il ne pouvait plus éviter!

De Thou, dans son histoire, nous apprend que certains princes protestants, étrangers à la confédération de Smalkalde, entre autres Maurice de Saxe et Albert de Brandebourg, offraient alors à l'empereur leur appui contre l'électeur et le landgrave. Charles-Quint lui-même avoue dans sa correspondance que cette offre séduisante contribua beaucoup à le pousser aux mesures énergiques (3). L'emploi

(1) Sleidan, liv. XVII, p. 286.

(2) De Thou, liv. II.

(3) De Thou, liv. II, p. 102; Lanz, t. II, p. 486 et suiv., lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie, datée du 9 juin 1546.

de tels auxiliaires l'obligeait à dissimuler ses véritables desseins. Il évita d'abord soigneusement de prononcer le mot d'hérésie. S'il prenait les armes, c'était, disait-il, seulement contre les deux chefs de la confédération et pour les punir d'avoir violé la paix publique par la captivité du duc Henri de Brunswick. Il ne se flattait pas d'abuser ses ennemis par ces protestations. Mais il espérait qu'elles jeteraient l'incertitude parmi ceux des confédérés qui ne seraient point l'objet de ses premières attaques, ou qu'au moins elles les rendraient plus lents, plus tardifs à se mouvoir. Il comptait d'ailleurs se laisser guider par les circonstances et accommoder ses entreprises à la fortune de ses armes.

Tel était son plan de conduite, où l'on trouve, il faut l'avouer, plus d'habileté que de franchise. Il avait résolu de pousser les choses à l'extrême, à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave. Quant aux autres membres du parti protestant, il n'avait encore pris à leur sujet aucune détermination bien arrêtée. Il attendait le conseil du temps et de la fortune; il endormait les différents partis religieux avec des paroles contradictoires, et il ne prenait d'engagements à l'égard de personne. Aussi le pape Paul III ne lui prêta-t-il qu'une bien faible assistance. Les catholiques allemands ne montraient guère plus de zèle pour son service, et même le landgrave paraît avoir compté un moment sur leur chef, le duc de Bavière, pour empêcher l'entrée en Allemagne des troupes espagnoles et italiennes (1). Mais, d'un autre

(1) Le duc de Bavière avait d'abord conclu un traité d'alliance offensive et défensive avec l'empereur et le roi des Romains (2 juin 1546). Il s'y engageait à leur fournir contre les protestants un certain nombre d'hommes et une certaine quantité de munitions ; moyennant quoi, le roi des Romains devait le favoriser dans ses prétentions sur les domaines et le titre électoral du palatin, qui

côté, tous ceux des protestants étrangers à la confédération de Smalkalde qui blâmaient sincèrement le zèle indiscret de leurs coréligionnaires, tous ceux qui avaient quelque grief particulier contre les deux chefs des rebelles, tous ceux enfin qui désiraient gagner la protection de Charles-Quint, joignirent leurs armes à celles du chef de l'empire. Ce furent eux certainement qui lui rendirent le plus de services dans tout le cours de cette lutte. On leur permettait de pratiquer leur culte au milieu du camp impérial, et la tolérance n'était mieux observée nulle part que dans cette armée destinée à mettre un terme à l'espèce de tolérance religieuse dont jouissait l'Allemagne. Le légat du pape et son frère, Octave Farnèse, commandant des renforts envoyés par le pontife, s'en plaignirent plusieurs fois et ne purent se faire écouter. Le légat, irrité, quitta l'armée impériale et reprit la route d'Italie (1).

Cette guerre de religion, la première vraiment importante qui ait eu lieu au XVIe siècle, a été l'objet d'un ouvrage contemporain écrit par don Luis d'Avila. Elle a été d'ailleurs racontée avec beaucoup de détails par tous les historiens. Nous n'en ferons donc point le récit. Charles-Quint, attaqué le premier, mit au ban de l'empire l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse; violation des formes de la constitution germanique qui lui fut imputée à crime, mais qu'il lui était alors impossible d'éviter. Comment employer, en effet, les

avait embrassé le protestantisme. Toutefois, Sleidan semble indiquer qu'il resta dans la neutralité, et son nom n'est point cité parmi ceux des alliés de Charles-Quint dans l'énumération qu'en fait Marie de Hongrie, écrivant à Jean de Saint-Mauris, ambassadeur en France. *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. III, p. 238.

(1) Robertson, liv. VIII, t. II, pag. 221.

formes lentes et protectrices de la procédure des diètes allemandes contre un ennemi actif qui venait de prendre l'offensive et disposait d'une force militaire de plus de soixante mille hommes? Les confédérés perdirent, par leur désunion, l'avantage que la promptitude de leur attaque leur avait donné. Les moins puissants furent écrasés en 1546, quand l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse les eurent quittés pour aller défendre leurs propres domaines attaqués ou menacés. Seuls, les deux chefs conservaient une attitude belliqueuse, lorsque s'ouvrit la campagne de 1547.

Charles-Quint, retiré à Ulm, y demeurait indécis entre divers projets : il demanda conseil à son frère (1). Profiterait-il de ses premiers succès pour imposer l'orthodoxie à ceux des confédérés que ses armes avaient déjà réduits à la soumission, ou bien attendrait-il que les autres rebelles fussent écrasés? Ne serait-il point utile de négocier immédiatement avec les Etats allemands, ou même de faire convoquer une diète générale de l'empire? On y obtiendrait la création d'une nouvelle chambre impériale ; on se ferait autoriser à en choisir les membres, et par elle, on parviendrait sans doute à organiser une ligue de la plupart des princes et des villes contre les deux seuls perturbateurs de la paix publique qui restassent encore à vaincre. Ne serait-ce pas là aussi un moyen de mettre un terme aux intrigues du roi de France et d'entraîner l'Allemagne tout entière dans une nouvelle lutte contre la puissance ottomane? Sans doute, il faudrait alors différer de prendre un parti définitif sur les affaires de religion; il n'en serait que plus facile d'y aviser

(1) Lanz, *Corresp.*, t. II, p. 524 et suiv., lettre datée du 9 janvier 1547.

mûrement, de faire son devoir envers Dieu, et de chercher, avec l'aide des théologiens, la route la plus sûre pour accomplir enfin dans l'Eglise « la réformacion nécessaire et » sans laquelle l'on peult tenir pour certain que l'on ne » pourra réduire les Estats. »

Mais les dangers de Maurice de Saxe, son allié, la victoire de l'électeur sur Albert de Brandebourg, le soulèvement des Bohémiens contre Ferdinand, ne lui permirent pas de rester longtemps livré à ces réflexions.

Il fallait s'occuper avant tout de la guerre. Il marche vers la Saxe; la victoire l'y suit. L'électeur est vaincu et fait prisonnier à Muhlberg. Les impériaux assiégent Wittemberg, sa capitale; elle se rend, et l'infortuné captif se voit dépouillé de presque tous ses domaines. L'empereur donna l'électorat de Saxe à Maurice, pour le récompenser de son dévouement et de ses services.

Tous les confédérés, un seul excepté, avaient déjà succombé. Le landgrave n'avait plus de ressources. Il se voyait perdu, s'il ne se hâtait d'apaiser le vainqueur. Il essaya de sauver, en négociant, sa personne et ses Etats. Ses gendres, Maurice de Saxe et l'électeur de Brandebourg, traitèrent en son nom avec les conseillers de Charles-Quint. Les conditions de ce traité étaient très onéreuses; mais ils crurent y avoir garanti sa liberté par un article spécial. On sait comment cette garantie même fut supprimée. Une anecdote bien connue nous montre l'empereur et ses conseillers usant d'un artifice honteux pour retenir l'infortuné landgrave en captivité. Mais le silence de Sleidan permet d'en contester l'authenticité. Peut-être les deux parties contractantes furent-elles de bonne foi dans cette triste affaire. Les conseillers de Charles-Quint, pour la plupart Espagnols ou Flamands,

connaissaient peu la langue allemande; les deux princes allemands n'entendaient pas mieux la langue espagnole ou la langue française. On se persuada trop facilement que l'on était d'accord, et le landgrave se réjouit de voir sa liberté assurée, tandis que les impériaux s'imaginèrent qu'il avait accepté une prison temporaire.

Le landgrave de Hesse fut victime de cette erreur. Peut-être ne fut-elle pas moins fatale à Charles-Quint; car on le soupçonna toujours, même parmi ses amis, d'avoir trompé par un indigne stratagème un malheureux prince que sa trop grande confiance dans l'intercession de ses gendres lui livrait désarmé (1).

(1) Voyez lettre de l'évêque d'Arras à Marie de Hongrie, du 20 juin 1547, Lanz, *Corresp.*, t. II, p. 585. « L'empereur, y dit-il, » veut retenir le landgrave jusqu'à l'accomplissement total des » conditions du traité qu'ils ont signé. »—Voyez aussi, pages suivantes, une autre lettre du même personnage, datée du 21 juin 1547, et une note intitulée : *Relation de ce qui s'est passé entre l'empereur, les ducs Maurice et de Brandebourg, au sujet de la prison du landgrave de Hesse, en juin 1547*. L'auteur de cette note prétend que Charles-Quint, au commencement des négociations, avait répondu aux deux princes, qui s'offraient de garantir l'exécution des conditions du traité, qu'il voulait pour garantie la remise de son ennemi à sa discrétion.

CHAPITRE IX.

Charles-Quint et Maurice de Saxe (1547-1556).

Le premier acte de Charles-Quint, après sa victoire sur la confédération de Smalkalde, fut de convoquer à Augsbourg une diète générale des Etats allemands.

Les esprits étaient en suspens dans toute la Germanie. On attendait en silence ce que la nouvelle assemblée révèlerait sur les desseins du prince qui maintenant disposait du sort de l'empire. Que va-t-il faire? Les confédérés de Smalkalde ont-ils seuls été écrasés sous les murs d'Ingolstadt et dans la bataille de Muhlberg? L'Allemagne tout entière n'a-t-elle pas vu succomber sa liberté le jour où un seul combat, livré par une poignée d'hommes à des ennemis à peine égaux en nombre, a suffi pour anéantir la ligue de ses princes les plus redoutés, de ses villes les plus florissantes?

Il est à remarquer que la victoire si complète de Charles-Quint le rendit immédiatement suspect à tous les Etats

allemands, comme sa victoire de Pavie l'avait autrefois rendu suspect à toutes les puissances italiennes. Du reste, il n'était personne qui n'eût quelque sujet de le craindre.

Les confédérés de Smalkalde avaient lutté contre lui sur les champs de bataille; ils lui avaient prodigué les outrages, et maintenant ils étaient à sa merci. Les autres Etats protestants l'avaient servi avec fidélité et dévouement; mais ils étaient liés par la religion, par les intérêts, quelques-uns même par le sang, aux principaux chefs des vaincus. Les deux plus puissants d'entre eux, Maurice de Saxe et l'électeur de Brandebourg, pouvaient craindre de l'avoir vivement irrité en sollicitant avec des instances si pressantes la délivrance du landgrave. Ils avaient aussi, dans leur aveuglement, donné leur parole à ce même landgrave qu'ils se constitueraient les prisonniers de sa famille, s'il ne revenait pas libre et sauf auprès d'elle après avoir obtenu son pardon. Et maintenant, par la faute d'un souverain qui pourtant leur devait quelque reconnaissance, il leur fallait, s'ils ne voulaient manquer à leur parole, accepter pour prison quelque château de la Hesse. Et quel serait le terme de leur captivité? Quand plairait-il à l'empereur de mettre en liberté leur beau-père?

Quant aux catholiques, ils savaient depuis longtemps que les vues de l'empereur s'accordaient mal avec leurs désirs. Dans la dernière guerre, ils ne s'étaient point unis à lui, bien que le pape fût son allié. Comment se réjouiraient-ils maintenant de son triomphe? L'empereur était devenu l'ennemi mortel du pontife; car les affaires d'Italie les avaient entièrement brouillés, et ni l'un ni l'autre ne dissimulait sa haine. Paul III venait de transférer, sous un prétexte peu plausible, le concile de Trente à Bologne; l'empereur,

de son côté, avait défendu expressément aux évêques, ses sujets, de se rendre à cette nouvelle assemblée.

Les catholiques craignaient donc à la fois pour l'indépendance des Etats allemands, qui toujours avaient redouté les empereurs puissants, pour l'autorité de l'Eglise plusieurs fois ébranlée dans des colloques présidés par les ministres de Charles-Quint, enfin pour le pape dont il voulait, disait-on, punir la conduite hostile. Les Vénitiens ne doutaient point que le pontife n'eût bientôt à regretter, autant que les confédérés de Smalkalde eux-mêmes, le triomphe de son ancien allié. « Ils conjecturent, écrivait alors » Morvilliers, ambassadeur français à Venise, au nouveau » roi de France, Henri II (1), que l'empereur, pour gagner » les cœurs des Allemands et tirer argent d'eulx, leur pro- » mectra un concile libre, et que sous le prétexte d'y vou- » loir induire le pappe, il viendra en Italie, chose qu'ils au- » ront très agréable, pour jeter un tel host et la guerre hors » de leur pays, et le suivront aussi volontiers pour l'obs- » tinée malveillance qu'ils ont contre le siége apostolique. » On discourt semblablement que l'empereur tasche à cette » diète de leur faire accorder une ligue contre quelque » autre prince ou potentat (le roi de France?) retenant et » ne voulant restituer chose prétendue être de l'empire ou » des vassaux d'iceluy, comme qu'il soit tenu prendre la » protection desdits vassaux et que sous ces deux couver- » tures du concile et du bien commun de l'empire, il ame- » nera ses forces en Italie, lesquelles il emploiera suivant » son ambition. »

Ainsi, hors de l'Allemagne, on annonçait que l'empereur,

(1) *Négociations du Levant*, t. II, p. 23 et 24.

réconcilié avec les Etats de l'empire et entraînant après lui toutes les forces de la Germanie pacifiée, allait fondre sur l'Italie et sur la France. Les Allemands lui supposaient des desseins différents, mais non moins ambitieux. Ils pleuraient leur indépendance perdue, et ils accusaient Charles-Quint de trahir ses anciens serments en livrant sa souveraineté élective à ses royaumes héréditaires.

L'artillerie prise sur les confédérés de Smalkalde avait été envoyée en Espagne, en Sicile, à Naples, à Milan. Des garnisons espagnoles, napolitaines et milanaises occupaient militairement toutes les villes du midi de l'empire. La diète d'Augsbourg elle-même en était environnée. Elles y avaient été réunies, disait-on, pour la protéger. Mais que fallait-il entendre par ce mot audacieusement mensonger? garder la personne impériale et assujétir l'Allemagne entière à ses volontés.

Charles-Quint croyait en effet obtenir la répression de l'hérésie et la réforme du clergé, en menaçant les Allemands des Espagnols, et Paul III des Allemands. Mais il ne voulait pas, ce semble, modifier essentiellement la constitution de l'empire. Une telle œuvre eût été difficile, sans doute; celle qu'il entreprit était peut-être plus difficile encore. Le premier moment de terreur pouvait faire accepter à l'Allemagne la suppression de ses diètes nationales et des institutions politiques sur lesquelles reposait l'indépendance des Etats. Mais conserver les formes d'une république fédérative au sein de l'empire et néanmoins se faire obéir à l'exemple des monarques absolus, imposer l'union à deux partis que leur rivalité maintenait seule dans la sujétion, ordonner en priant, prier en menaçant, provoquer des résistances en demandant des adhésions; refuser la tolérance et prê-

cher la conciliation tout ensemble, n'était-ce point accumuler les contradictions et s'exposer pour l'avenir aux plus amers mécomptes?

L'empereur ouvrit en personne la nouvelle diète d'Augsbourg. Il y exposa d'abord les suites funestes des dissensions religieuses qui s'étaient élevées en Allemagne. Puis il rappela ses efforts pour obtenir la convocation d'un concile général, seul moyen de porter remède à tant de maux, et il finit par exhorter les membres de la diète à reconnaître l'autorité d'une telle assemblée. Mais il n'appelait point concile la réunion de prélats auxquels le pape avait fait quitter Trente pour se rendre à Bologne; il voulut que le corps germanique tout entier sollicitât le pontife de les rappeler à Trente, en leur donnant l'ordre d'y reprendre le cours de leurs délibérations.

Comme cette pétition devait être humble dans la forme, et qu'adresser une prière semblable au pape, c'était reconnaître sa souveraineté spirituelle, les catholiques y souscrivirent facilement, ou s'ils firent entendre quelques faibles murmures, les historiens contemporains n'en ont pas fait mention. Quant aux protestants, Charles-Quint gagna assez facilement les trois principaux d'entre eux, l'électeur palatin, Maurice de Saxe et l'électeur de Brandebourg. Mais pour faire adhérer, au moins nominalement, les délégués des villes impériales à ses vues, il eut recours, dit-on, à un moyen très bizarre. Les députés des villes ne voulaient point accepter la juridiction d'un concile, à moins qu'on ne prît des mesures efficaces pour assurer aux théologiens de tous les partis un libre accès à la diète, et que l'Écriture-Sainte ne servît de règle à toutes les délibérations relatives à la foi. Elles en firent par écrit la déclaration formelle et

la présentèrent à l'empereur. Il ne lut point cet écrit; il n'y jeta pas même les yeux. Mais il feignit de croire que les députés avaient consenti à ce qu'il demandait, et il les félicita de leur pleine et entière soumission au concile. On peut juger de l'étonnement des députés. Aucun d'eux n'osa prendre la parole. Leur silence parut une adhésion nouvelle, et les deux partis aimèrent mieux laisser l'affaire dans cet état d'ambiguité que d'en venir à une explication qui aurait amené une dispute, peut-être même une rupture (1).

Les négociations entamées avec Paul III pour le rappel du concile à Bologne demeurèrent sans résultat. Le pape était alors très irrité contre l'empereur. Il accusait ce prince de la mort de son fils, Pierre Farnèse, récemment assassiné à Plaisance. Il s'était rapproché de la France, dont les intrigues contre l'empereur venaient de recommencer leur cours, et il ne cachait pas son intention de conclure une alliance intime avec cette monarchie. « J'ai lu dans de vieux » livres, disait-il, j'ai entendu dire pendant mon cardina- » lat par des gens éclairés, et j'en ai fait moi-même l'expé- » rience depuis que je suis pape, que jamais le Saint-Siége » n'avait été puissant et dans la prospérité que lorsqu'il » était ami des Français, et que dans les instants de refroi- » dissement ou de rupture avec cette puissance, au con- » traire, il n'avait éprouvé que des revers. Aussi ne puis-je » pardonner à Léon X, à Clément et surtout à moi-même » d'avoir jamais favorisé l'empereur. Mais quelques années » me restent encore à vivre, et je m'en servirai si bien que » je laisserai le siége romain dévoué au roi de France; ma

(1) De Thou, liv. IV, p. 283 et suiv.; Robertson, t. II, liv. IX, p. 279-280.

» propre famille s'attachera à lui par des liens indissolu-
» bles, et enfin je ferai de lui le premier prince de la
» terre (1) ».

Ainsi le concile était indéfiniment ajourné; le pape se montrait hostile au point de se jeter sans réserve dans les bras du plus mortel ennemi de l'empereur. Pour accomplir la pacification religieuse de l'Allemagne, Charles-Quint se vit forcé de recourir de nouveau à un colloque, pauvre ressource dont il avait lui-même abusé!

Mais toujours respectueux, même dans son opposition la plus vive au chef de l'Eglise, il déclara d'avance à la diète qu'il espérait encore la convocation d'un concile. Seulement, en attendant cette auguste assemblée, il fallait pourvoir au rétablissement de la foi par des mesures provisoires. Il priait en même temps les membres de la diète de choisir un petit nombre d'hommes honorables et doctes, qui se concerteraient avec d'autres commissaires nommés par lui-même. La diète choisit en effet quelques théologiens. Mais ils ne purent s'accorder, et l'on confia à César le soin de faire le règlement général (2).

Les protestants étaient remplis d'espérances. L'électeur de Brandebourg écrivit au sénat de Strasbourg de lui envoyer le docteur Bucer. « Le pape, disait-il, refuse d'assem-
» bler le concile; César cherche un autre moyen de rétablir
» la paix religieuse, et nous avons grand espoir de voir la
» réforme s'introduire dans l'Eglise. » Bucer vint secrètement et s'arrêta à quelque distance d'Augsbourg, en attendant que l'électeur le fît venir dans cette ville. Il fut bientôt

(1) Guise au roi, 31 octobre 1547, Ribier, t. II, p. 75.
(2) Sleidan, liv. XX, p. 343; de Thou, liv. V, an. 1548.

appelé à Augsbourg même, et l'électeur lui montra le formulaire de foi rédigé par les docteurs que l'empereur avait choisis. Mais il le trouva trop conforme à la doctrine catholique, et il le repoussa hautement, au grand déplaisir de l'électeur et malgré les sollicitations de Granvelle. Il repartit aussitôt, non sans courir quelques dangers, car les environs d'Augsbourg étaient remplis de troupes espagnoles (1).

Le formulaire qu'il désapprouvait n'était pourtant point celui qui fut promulgué dans la diète. La doctrine catholique prévalut entièrement dans celui-ci, soit que l'empereur eût dans l'intervalle conçu quelque scrupule, soit que les réclamations des catholiques allemands lui fissent craindre de les irriter en montrant trop d'égards pour les doctrines de leurs adversaires. Ce dernier plan, rédigé par Pflug, Helding et Agricola, et publié ensuite sous le nom d'intérim, était donc à peu près en tous points conforme aux croyances des orthodoxes. Les formules théologiques y étaient en général empruntées à l'Ecriture-Sainte. Quelquefois aussi on avait employé à dessein des expressions susceptibles de plus d'une interprétation. Sur deux sujets seulement, le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, on s'écartait visiblement de la rigueur des lois canoniques. Mais on avait soin de déclarer que ces concessions, d'ailleurs peu importantes, étaient faites uniquement pour un temps, afin d'avoir la paix, et par égard pour la faiblesse et les préjugés des peuples.

Tout conforme que fût ce formulaire à la doctrine de l'Eglise, Charles-Quint craignait vivement qu'il n'excitât

(2) Sleidan, liv. XX, p. 346.

contre lui la colère du pape et des catholiques. Aussi le fit-il connaître à la diète avec des ménagements extraordinaires pour ces derniers, tandis qu'il prenait à l'égard de leurs adversaires un ton impérieux : « *Je prie* les catholiques, » dit-il, de vouloir bien s'en tenir à la règle de conduite et » de foi qu'ils ont suivie jusqu'ici avec une persévérance si » digne d'éloges. *J'ordonne* à ceux qui ont fait chez eux des » innovations religieuses, ou de revenir immédiatement à la » religion catholique, ou de rester dans les limites que leur » fixe l'intérim et d'attendre avec soumission les décrets du » concile ». L'archevêque de Mayence, qu'il avait gagné, prit ensuite la parole, et sans avoir consulté personne, « comme » s'il parlait pour tous, dit Sleidan, se mit à remercier Cé- » sar de la peine qu'il s'était donnée pour établir la conci- » liation dans le sein de l'Eglise, et promit l'obéissance de » tous. César feignit de prendre ces remerciements pour une » marque d'assentiment que lui donnait la diète tout en- » tière ».

L'empereur s'imaginait sans doute alors donner aux Etats allemands une haute idée de sa modération. Vainqueur et possédant des forces immenses, ne restait-il pas cependant fidèle à lui-même? Ne se montrait-il pas préoccupé uniquement de rétablir l'unité religieuse dans l'empire, et pour la rétablir, ne se bornait-il pas aux moyens dont il s'était toujours servi? L'intérim avait été calqué sur les articles de foi présentés à la diète de Ratisbonne en 1541, sauf quelques modifications, commandées par la situation difficile où il se trouvait vis-à-vis du pape et du concile de Bologne. Toutefois, ce formulaire nouveau fut encore beaucoup plus mal accueilli que les articles de Ratisbonne. « Il » est venu icy nouvelles à diverses fois, écrivait à Henri II

» l'ambassadeur français à Venise (1), que ni les Allemands » catholiques ny les protestants n'approuvaient le contenu » de cet intérim, et l'on s'en est assez esjouy comme de » chose tournant à l'empereur tout au rebours de son in- » tention ; car cuydant par ce moyen esclaircir ses affaires » et gratiffier à l'une et l'autre part, il les a plus embrouil- » lées et offensé les deux partis. »

A peine connut-on le nouveau formulaire qu'un cri général de réprobation s'éleva parmi les partisans de l'orthodoxie. A Rome, on répétait l'exemple déjà cité d'Osias portant une main profane sur l'Arche sacrée ; on présageait à Charles-Quint des châtiments semblables, et sans doute on pressa plus d'une fois Paul III de venger l'autorité du Saint-Siége foulée aux pieds par un prince impie. Mais le vieux pape connaissait sa propre impuissance. Il prévoyait que l'intérim aurait pour effet d'ôter pour jamais à l'empereur l'affection des Allemands. Il pensa que le parti le plus sage était d'attendre les événements; et, en les attendant, il se tint dans un silence hostile.

Mais si les catholiques montraient tant d'indignation, quelle fut la déception des protestants, naguère persuadés que l'empereur, brouillé avec la cour de Rome, chercherait en eux son principal appui ! Les résistances contre l'intérim furent à peu près unanimes, et pour les faire cesser ou du moins pour les empêcher de se produire ouvertement, Charles-Quint dut employer la violence. Au sortir de la diète, Jean, frère de l'électeur de Brandebourg, le pria de lui épargner l'humiliation de répudier ses véritables croyances. « Il avait

(1) Lettre de Morvilliers à Henri II, 27 juin, *Négociations du Levant*, t. II, p. 63-64.

» combattu avec lui dans la dernière guerre. Etait-ce là le » prix de ses services? Etait-ce ainsi que l'empereur tenait » ses promesses »? César, un peu surpris de cette liberté de paroles, répondit que tous les ordres de l'empire avaient donné leur assentiment au formulaire; aucun prince allemand ne devait donc le rejeter. Le frère de l'électeur répliqua que tout le monde n'y avait point applaudi, et qu'il ne pouvait pas en bonne conscience approuver un tel décret. Il reçut alors de l'empereur l'ordre de se retirer (1). Cependant ni ce prince, ni l'électeur palatin, qui s'était déjà attiré le courroux de César en fournissant quelques secours aux confédérés de Smalkalde, ne publièrent l'intérim dans leurs domaines. Les députés des villes attachées à la confession d'Augsbourg demandèrent et obtinrent la permission d'en référer à ceux dont ils étaient les délégués. Quand le sénat d'Augsbourg s'assembla pour en délibérer, l'empereur fit environner de soldats la salle des séances. Un ministre luthérien, ne pouvant faire adopter à ce corps une résolution courageuse, s'exila en Suisse. Cependant un décret impérial supprima le sénat d'Augsbourg. Le sénat d'Ulm fut l'objet de mesures semblables. La forme de gouvernement de ces deux villes fut abolie, leurs corporations et confréries dissoutes, le soin de les administrer confié à des hommes dévoués à l'empereur, nommés par lui et engagés par serment à observer l'intérim.

Pour obtenir l'adhésion de l'ancien électeur de Saxe, Jean-Frédéric, aux volontés de l'empereur, on avait d'abord essayé les séductions. Mais l'homme courageux dont les menaces et la captivité n'avaient point ébranlé la constance,

(1) Sleidan, liv. XX, p. 348 et suiv.

dédaignait un sort meilleur s'il fallait l'acheter par une basse soumission. Alors on le traita plus durement; on lui ôta les livres saints; on lui défendit l'usage de la viande aux jours prohibés par l'Eglise. Le landgrave de Hesse ne se montra point aussi courageux. Si on lui rendait la liberté, il promettait d'observer l'intérim, de se mettre au service de l'empereur, de combattre pour lui le Turc, le pape, les rois voisins, les Suisses et l'Allemagne elle-même. Toutes ces honteuses prières ne purent lui faire ouvrir les portes de sa prison.

Les députés de Strasbourg n'étaient point aussi accommodants que le landgrave, et Granvelle eut avec eux de vives discussions. Dans le formulaire qu'on leur présentait, ils reconnaissaient à des signes nombreux le travail d'hommes instruits dans la vérité; mais il s'y trouvait mêlé, disaient-ils, des doctrines qu'un chrétien professant la foi des apôtres ne pouvait point accepter. Granvelle s'emporta violemment contre eux et finit par leur dire que l'on ne devait sans doute forcer personne à adopter une foi nouvelle, mais que cela s'entendait de ceux qui ne sont pas chrétiens de nom, et que les renégats méritaient le bûcher (1). Les habitants de Strasbourg obtinrent pourtant une transaction. Ils avaient offert à l'empereur de promulguer chez eux le décret relatif à l'intérim et d'y rouvrir certains temples au culte catholique, à condition qu'on leur en laisserait d'autres où ils pratiqueraient eux-mêmes librement le culte luthérien. L'empereur leur permit de s'arranger sur ce sujet avec leur évêque, ajoutant que s'ils ne tombaient point d'accord, il se réservait le droit de décider lui-même. La

(1) Voyez Sleidan, fin du liv. XX, passim.

contestation fut longue. D'abord l'évêque repoussait ce compromis. Les habitants de Strasbourg s'adressèrent de nouveau à César. Un accommodement eut enfin lieu au mois d'octobre 1549. Le sénat accorda à l'évêque trois églises pour y établir un culte conforme aux prescriptions du dernier décret; il reçut tout le clergé sous sa protection, et l'évêque lui concéda en retour toutes les autres églises et le couvent de St-Thomas pour en faire une école. Le clergé s'obligea à payer à la ville un impôt annuel et obtint immunité quant au reste (1).

Telles furent les violences et les transactions par lesquelles Charles-Quint chercha à imposer aux Etats protestants allemands une obéissance, au moins extérieure, au recez d'Augsbourg. Et ce recez ayant été promulgué par ses soins, il ne pouvait guère s'abstenir d'employer les moyens même les plus tyranniques pour le faire respecter. Après s'être donné le rôle de second chef de l'Eglise, et s'être arrogé le droit de suppléer par des règlements provisoires à la négligence ou au mauvais vouloir du pape, il devait montrer à tous, sous peine de devenir ridicule, qu'il avait assez de forces pour obliger les partis à la paix religieuse. Ainsi une fausse combinaison appela la violence comme conséquence inévitable, et la violence accrut les soupçons que l'on avait conçus contre lui. Mais ces soupçons, nous ne saurions trop le répéter, avaient pour première cause sa trop grande puissance bien plus que ses actes. Ses forces paraissaient immenses, et l'on mesurait son ambition à ses forces!

Cependant, soit que la diète d'Augsbourg, intimidée par

(1) Sleidan, liv. XXI, p. 358 et 367.

César, voulût le gagner par une grande concession, soit qu'elle se crût elle-même impuissante à opérer la pacification de l'empire, elle lui laissa le soin de reconstituer la chambre impériale, qui devait rétablir la justice en Allemagne. Cette nouvelle chambre, à peine installée, chassa de son sein trois avocats soupçonnés de luthéranisme, et prescrivit à tous les autres de rester fidèles aux dogmes du catholicisme, sous peine d'être expulsés à leur tour. Alors, Henri Brunswick intenta devant elle une action judiciaire à ceux des princes protestants qui lui avaient fait la guerre, bien qu'au sortir de sa prison il eût juré solennellement de n'exercer contre eux aucune poursuite. L'électeur de Mayence, le grand-maître de Prusse, le comte de Nassau, Reinard de Solmes et plusieurs autres, accusèrent aussi le landgrave. Nouveau sujet de plaintes pour ceux dont les actes antérieurs de Charles-Quint avaient éveillé la défiance! N'était-ce point, disait-on, manquer tout à fait de générosité que de s'acharner contre un ennemi vaincu et de suborner des créatures pour attaquer un malheureux prisonnier, qui ne pouvait se défendre ?

Après avoir dissous la diète d'Augsbourg, Charles prit le chemin de la Belgique. Avant d'arriver à Bruxelles, il apprit que les légats du pape avaient mis fin au concile de Bologne. Il saisit cette occasion de reprocher au pape une scandaleuse indifférence à l'égard de l'hérésie, et il ordonna aux prélats de son parti de rester à Trente, afin que le concile parût toujours exister et pût reprendre en temps opportun ses délibérations pour le bien de l'Eglise.

Quand un de nos rois, descendant de Charles-Quint par sa mère, eut dicté au clergé de ses Etats la déclaration de 1682, si hostile à la papauté, la France fut à la veille d'un

schisme. Vingt-neuf diocèses se trouvaient sans évêques régulièrement ordonnés : on parlait de faire un patriarche. Toute la chrétienté voyait déjà dans Louis XIV un nouvel Henri VIII. Il n'en prit que plus à cœur de se montrer fervent catholique, et la persécution des calvinistes français lui fournit un moyen aussi facile que déplorable d'étaler son zèle pour la foi. Telle fut aussi la conduite de Charles-Quint, lorsque ses démêlés avec le pape Paul III lui firent momentanément usurper les fonctions du vicaire de Jésus-Christ : il tint d'autant plus à prouver qu'en combattant la papauté mal conseillée, il voulait affermir l'autorité légitime du Saint-Siége, et nul de ses sujets ne put refuser l'obéissance à son ennemi sans s'exposer à toute sa colère.

Dès 1547, il avait essayé d'établir l'inquisition espagnole à Naples. Son séjour en Belgique, après la promulgation de l'intérim, fut signalé par un édit d'une rigueur incroyable contre les protestants de ce pays. La peine de mort, la confiscation des propriétés, la moitié des biens de l'accusé donnée en récompense aux délateurs, le maintien des jugements rendus contre les contumaces, lors même qu'ils se présenteraient à un nouveau jugement, figurent parmi les premiers articles de ce code de sang.

Anvers, alors le centre du commerce de l'Europe septentrionale, sentit que sa prospérité allait être détruite en un jour par la retraite des commerçants étrangers, la plupart protestants, auxquels elle devait sa splendeur. La gouvernante des Pays-Bas et les sujets belges sollicitèrent vivement Charles-Quint d'apporter quelque adoucissement à cet édit sanguinaire. Ces réclamations le suivirent même à Augsbourg, dans la fameuse diète où il chercha à faire proclamer son fils, Philippe II, roi des Romains. Il céda enfin,

mais avec une peine extrême. Il réforma les articles de l'édit relatifs aux négociants étrangers et supprima le nom d'inquisition, universellement détesté ; mais il ordonna qu'on laissât subsister et qu'on observât fidèlement tout le reste (1).

En persécutant avec tant d'atrocité des gens paisibles qui s'étaient toujours montrés ses sujets les plus fidèles et les plus dévoués, il devait s'attirer plus d'embarras qu'il n'en voulait éviter. S'il rassura un peu les catholiques exaltés et diminua leurs murmures, il acheva d'exaspérer les protestants, que la captivité du landgrave de Hesse et les violences causées par l'intérim avaient déjà justement indignés. Sans doute, les plus rudes châtiments puniraient leur résistance; mais le vif sentiment des maux présents l'emportait sur la crainte d'un danger plus éloigné.

Aussi la nouvelle diète d'Augsbourg (1550) ne répondit-elle en aucune façon aux espérances de Charles-Quint. C'est alors, en effet, que Magdebourg, donnant un exemple héroïque, se laissa réduire aux dernières extrémités plutôt que d'accepter l'intérim ; c'est alors aussi que le duc de Saxe, dont le dévouement intéressé avait tant contribué au succès des armes impériales, commença à montrer des intentions hostiles; c'est alors enfin que l'Allemagne, occupée pourtant par des soldats étrangers, trouva en elle-même assez d'énergie pour refuser l'empire au fils de son dominateur, et que le frère de l'empereur, si longtemps son lieutenant dévoué, devint l'allié secret de ses adversaires.

Maurice de Saxe, qui va jouer maintenant le premier rôle dans l'histoire des troubles religieux de l'Allemagne, était resté jusqu'alors attaché à ce parti protestant modéré qui

(1) Sleidan, liv. XXII, passim.

n'avait point voulu entrer dans la confédération de Smalkalde. On a vu que ce parti comprenait dans son sein plusieurs des seigneurs les plus puissants de l'empire. L'électeur palatin, l'électeur de Brandebourg, deux autres princes de la maison de Brandebourg, Georges de Mecklembourg, etc., etc., avaient introduit dans leurs domaines la réforme de Luther, mais sans vouloir faire partie d'aucune ligue qui pût donner ombrage à la puissance impériale. Maurice, avant de posséder l'électorat de Saxe, n'était point le premier d'entre eux par l'étendue de ses domaines; mais la supériorité de ses talents lui donnait déjà sur tous une grande influence. Il semble qu'il ait d'abord voulu prouver à l'empereur qu'on pouvait être à la fois luthérien convaincu et sujet fidèle. Ainsi, en 1542, lorsque les Turcs attaquaient la Hongrie avec le plus de vivacité, il vint offrir contre eux ses services à Ferdinand, et Paul Jove le cite parmi les capitaines qui se distinguèrent le plus au siége si malheureux de Pesth (1). Deux ans après, il fit avec Charles-Quint la campagne de France et n'y acquit pas moins de réputation. D'un autre côté, il montrait quelque froideur au landgrave de Hesse, son beau-père, et paraissait plein d'animosité contre son cousin, l'électeur de Saxe. Peut-être contribua-t-il même à provoquer la lutte de l'empereur contre ces deux chefs. Toutefois, quand cette lutte eut éclaté, il offrit d'abord sa médiation aux deux partis; elle fut rejetée, suivant ses prévisions sans doute. Alors, il se déclara pour Charles-Quint, et ce fut lui qui, par une diversion habile sur l'électorat de Saxe, força l'électeur et les autres membres de la

(1) Jove, t. II, traduction Denis Savage : « De tous les barons » allemands, il n'y eut que le seul Maurice de Saxe qui gardât » l'honneur de l'Allemagne par excellente vertu. »

ligue à disperser leurs forces. Par là, il eut la plus grande part au succès définitif des armes de l'empereur; il en profita aussi plus que tout autre. Charles-Quint, vainqueur de Jean-Frédéric, avait dépouillé de son électorat ce vassal rebelle. Il se souvint des services de Maurice, lui donna le titre d'électeur et la plupart des domaines de son cousin, et lui assura sans contredit le premier rang parmi les princes protestants de l'Allemagne.

Il semblait que dès lors la fortune de Maurice fut irrévocablement attachée à la fortune impériale. Sa nouvelle dignité, l'accroissement de sa puissance territoriale, il devait tout à l'acharnement qu'il avait mis à seconder les attaques dirigées contre le chef le plus vénéré du parti protestant. Un acte arbitraire de l'empereur lui avait livré les dépouilles de ce chef, au mépris de toutes les formes prescrites en pareil cas par la constitution germanique. Qu'une réaction s'opérât contre ce pouvoir odieux aux Allemands, il en serait probablement la première victime; on lui demanderait compte de son élévation, et sa chute suivrait inévitablement celle de son protecteur.

Charles-Quint comprenait assez que le nouvel électeur ne subsistait que par son appui; mais il le regardait comme attaché à ses intérêts aussi bien par inclination que par nécessité. De là les contradictions apparentes de sa conduite envers lui. D'une part, il ne trouvait pas de récompenses assez grandes pour un si fidèle serviteur; il le comblait des marques de sa munificence impériale, et il le rendait chaque jour plus puissant. D'un autre côté, il avait pour lui trop peu d'égards; nous en trouvons la preuve dans l'insouciance, le dédain même avec lequel il accueillit ses vives réclamations au sujet du landgrave. Les bienfaits attachent

beaucoup moins que l'apparence même la plus légère de mépris n'irrite. Si Maurice de Saxe avait autrefois éprouvé une affection sincère pour l'empereur, elle dut se changer en antipathie le jour où ce prince sembla vouloir l'abaisser au rôle de créature et d'instrument servile.

Mais rejeter tout à coup cette obséquieuse déférence qui ne s'était point démentie jusque là, n'était-ce pas prendre une résolution aussi périlleuse que hardie? Suspect aux protestants, pouvait-il espérer leur soutien? Plus d'une fois, sans doute, ce grave sujet de réflexions occupa son esprit, et peut-être n'aurait-il jamais laissé entrevoir ses secrets sentiments, s'il n'avait songé aussi au danger de l'Allemagne et à celui de sa religion.

La troisième diète d'Augsbourg venait de s'assembler, et l'empereur y avait annoncé le rétablissement prochain du concile de Trente. Au milieu du silence général des réformés, on vit se lever les ambassadeurs de Maurice. Ils protestèrent contre ce projet et déclarèrent que leur maître n'y souscrirait qu'aux conditions suivantes : 1° Tous les points de controverse déjà décidés seraient soumis à un nouvel examen, et les décisions antérieures annulées ; 2° Les théologiens protestants auraient dans le concile pleine liberté de parler et voix délibérative ; 3° Le pape renoncerait à la prétention de présider le concile, s'engagerait à se soumettre aux décrets de l'assemblée et releverait les évêques du serment d'obéissance, afin qu'ils pussent exposer leurs sentiments avec plus de liberté (1). Ces demandes hardies rendirent le courage aux protestants, et désormais ils regardèrent Maurice avec moins de défiance. Cependant Charles-

(1) Robertson, t. II, liv. X, p. 303.

Quint, pour des raisons que l'on ignore, n'en prit aucun ombrage, et le parti catholique ne paraît pas avoir soupçonné davantage les desseins hostiles de l'électeur, puisque d'accord avec les autres membres de la diète, il engagea l'empereur à lui confier le siége de Magdebourg. L'empereur accueillit leur choix avec plaisir et les en félicita hautement.

Charles-Quint trouva aussi dans la diète d'Augsbourg des résistances invincibles à un autre projet qu'il avait formé assez récemment et qui mérite d'occuper notre attention. Il voulait alors transmettre la couronne impériale à son fils, don Philippe d'Autriche, infant d'Espagne. Maladif et faible, déterminé depuis longtemps à quitter le trône, croyait-il assurer la continuation de son œuvre religieuse en Allemagne, en la léguant à un prince qui pourrait comme lui y employer les forces de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Italie (1)? Avait-il écouté les plaintes que plusieurs de ses conseillers lui adressaient depuis longtemps contre son frère (2)? Ou

(1) Telle est l'opinion de Ferréras, *Histoire d'Espagne*, t. IX, p. 288; de Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVIII, p. 414 et 415; et l'on peut tirer une induction conforme d'un passage des *Papiers d'Etat* de Granvelle, t. IV, p. 481.

(2) Voyez Lanz, lettres de l'archevêque de Lunden, datées du 3 septembre 1534, t. II, p. 115-122, et du 8 avril 1535, p. 165-177. « La plupart des conseillers du roi des Romains, y dit l'archevê- » que, sentent l'hérésie... Paucos video in aulâ regiâ quin olfaciunt » aliquid de lutheranismo..... Dans ses domaines, le luthéranisme » est partout toléré... In omnibus dominiis regiæ majestatis proce- » res et nobiles quasi omnes sequuntur Lutheri opinionem, et » nemo corrigitur, quisque suo agit arbitrio...» Nous y apprenons encore que les princes catholiques l'accusaient de recevoir des présents des princes et des autres Etats luthériens pour les protéger. L'archevêque ajoute : « Si verum sit nescio; tamen ita prin- » cipes ab eo loquuntur. »

bien, devant laisser à son fils ses domaines héréditaires, voulait-il le mettre d'abord en état de lutter contre les Français, chaque jour plus menaçants? Quoi qu'il en soit, il avait déjà sollicité plusieurs fois Ferdinand d'abandonner à l'infant le titre de roi des Romains, et Marie de Hongrie avait souvent joint ses prières à celles de son frère aîné. Ces sollicitations n'eurent aucun succès. Ferdinand déclara tout d'abord, d'un ton très-absolu, qu'il ne renoncerait point à ses droits sur l'empire. Ne pourrait-on pas du moins, en lui laissant sa haute position et l'espérance de l'échanger bientôt contre le rang suprême, obtenir des princes allemands l'élection d'un second roi des Romains, qui succéderait au premier, comme le premier devait succéder lui-même à Charles-Quint?

Mais il n'était pas moins difficile de faire agréer à Ferdinand cette nouvelle combinaison. Ferdinand avait jusqu'alors nourri l'espoir de transmettre un jour à l'aîné de ses fils, Maximilien, le trône impérial, comme une partie de son propre héritage. Maximilien avait été lui-même élevé dans cette confiance. Le père et le fils avaient d'avance assuré à cet arrangement de famille les suffrages de trois électeurs; celui du royaume de Bohême, que Maximilien devait y joindre, formerait le quatrième. Sans doute, ils avaient aussi compté sur l'appui de l'empereur, et c'était lui qui, pour exécuter des projets sur lesquels il ne les avait pas même consultés, leur ordonnait maintenant de sacrifier toutes ces belles espérances! Ni le respect inné chez les membres de la maison d'Autriche pour celui que l'ordre de la naissance et sa dignité leur faisaient considérer comme leur chef, ni la reconnaissance qu'ils lui devaient pour tant d'Etats généreusement cédés, pour tant de secours gratuitement accor-

dés (1), ne purent les déterminer à ce sacrifice. Charles-Quint fut obligé de quitter les Pays-Bas sans avoir rien obtenu. Pourtant il ne désespéra point de réussir à force d'instances, et il résolut d'adresser de nouvelles sollicitations à Ferdinand dans la diète d'Augsbourg.

D'après un acte daté du 9 mars 1551, et dont la copie, trouvée dans les archives de Bruxelles, a été communiquée par M. Gachard à M. Mignet, il semblerait qu'il réussit enfin à faire prévaloir sa volonté. Mais l'original, que cette copie reproduisait sans doute, n'a point encore paru, et nous avons d'ailleurs plusieurs motifs de croire que Charles-Quint n'eut pas plus à se louer de son frère dans les conférences d'Augsbourg que dans celles de Bruxelles. L'évêque d'Arras avait, dit-on, rédigé cet acte. S'il exista, Marie de Hongrie en dut être instruite tout d'abord. Pourquoi donc Marie de Hongrie écrivait-elle, quelques mois après, à l'évêque d'Arras : « Qu'il fallait que l'empereur fît semblant » d'avoir grande confiance dans les fils du roi des Romains, » *encores qu'on ne lui en eût donné grande occasion ;* » qu'il dissimulât et supercedât la pratique de l'empire et » qu'il affectât d'aimer autant qu'il appartînt un jour à son » gendre (Maximilien) qu'à son propre fils » (2)? On doit en

(1) Dans la lettre écrite par Charles-Quint à sa sœur, Marie de Hongrie, le 16 décembre 1550 (Lanz, t. III, p. 15), lettre que nous aurons plusieurs fois à citer, il dit que depuis son avènement au trône impérial, il a permis à son frère de prendre, pour les appliquer à ses propres affaires, toutes les aides votées dans les diètes allemandes, à l'exception de la moitié de celle de 1544 accordée contre la France.

(2) Lettre de Marie de Hongrie à l'évêque d'Arras, 5 octobre 1551, Lanz, *Corresp. des kaisers Karl V*, t. III, p. 82. Nous pouvons encore alléguer en faveur de notre opinion : 1° la tradition

conclure ou que l'acte dont nous parlons ne fut jamais rédigé, ou que Marie de Hongrie ne le connut point (supposition bien peu vraisemblable!), ou que Ferdinand, après avoir cédé à une sorte de contrainte, s'arrangea ensuite de manière à rendre son consentement inutile.

Pour imposer à l'Allemagne l'infant don Philippe, à quelque titre que ce fût, Charles devait d'abord obtenir l'adhésion des électeurs allemands. Le succès de cette négociation paraissait facile : oserait-on résister à ses désirs, au moment où le sort de l'Allemagne semblait tout entier dans ses mains ?

Les électeurs répondirent à ses instances par un refus

unanime des écrivains à peu près contemporains qui ont traité l'histoire de cette époque ; 2° le refroidissement de l'empereur et de son frère, refroidissement dont nous verrons de nombreuses preuves, et qui, selon M. Mignet lui-même, se prolongea jusqu'en 1555 ; 3° les liaisons secrètes de Ferdinand avec les ennemis de l'empereur, attestées par toutes les correspondances du temps et révélées par de nombreux faits, dont voici quelques-uns. Lorsque Maurice de Saxe prit Inspruck, il y laissa piller par ses soldats tout ce qui appartenait à Charles-Quint, mais il ordonna qu'on respectât les biens de Ferdinand. (V. de Thou, liv. X, t. II, p. 223.) Henri II, roi de France, qui nourrissait une haine mortelle contre l'empereur, affectait au contraire beaucoup d'estime pour son frère (Relation de Marino Capello, ambassadeur vénitien, t. I, p. 383 des *Relations vénitiennes*), et son ambassadeur, M. de Selves, lui conseillait de réconcilier celui-ci avec le sultan (lettres des 12 et 21 octobre 1553, *Négociations du Levant*), parce qu'alors, mécontent comme il l'était de l'empereur et pouvant agir contre lui, il serait pour la France un auxiliaire utile. — Ferdinand, il est vrai, niait soigneusement toutes ses intrigues, ce qui se comprend facilement. Dans une lettre écrite en 1554 à son frère, il ose même affirmer qu'il s'est employé sincèrement et loyalement à favoriser les vues de ce prince au sujet de son fils, et il rejette sur les électeurs la responsabilité du refus. (Lanz, t. III, p. 197.) Mais ce témoignage personnel ne prouve pas qu'il ait été réellement loyal et sincère.

péremptoire. Charles-Quint attribua, je crois, cette hardiesse aux démarches secrètes de son frère. Il reprit pourtant bientôt avec lui un ton tout fraternel. Mais ces marques d'une feinte amitié déguisaient mal le vif ressentiment dont son cœur était rempli.

D'un autre côté, Ferdinand et son fils aîné, pour conserver une dignité qu'ils considéraient déjà comme une partie de leur patrimoine, cherchèrent à se concilier les princes protestants et surtout Maurice de Saxe; ils se firent de ces hérétiques un appui contre le chef de leur maison. Ce fut là l'origine d'une ligue dont nous indiquerons plus tard l'issue.

Ainsi Charles-Quint venait d'éprouver deux échecs dans cette même diète, sur laquelle il avait compté pour réaliser ses espérances les plus chères. Il ne se laissa pourtant point décourager. Le prestige de ses récents triomphes avait attaché à ses intérêts le nouveau pape Jules III. L'expérience du passé lui avait assez révélé le prix d'un tel auxiliaire; mais il avait beaucoup à faire pour le rendre entièrement favorable à ses plans de pacification religieuse. Jules III avait consenti, il est vrai, à rétablir le concile de Trente. Mais il eût cru pousser trop loin la déférence à l'égard de Charles-Quint, en réglant les délibérations de cette assemblée suivant le plan que celui-ci avait proposé à son prédécesseur. Dans le préambule même de l'acte de convocation, il annonça que ce concile ne serait que la continuation du précédent; il établit son droit non seulement de le réunir et d'y présider, mais encore d'en diriger toutes les délibérations, et toujours il se refusa à changer ou à adoucir les expressions de ce préambule. L'empereur, ainsi placé entre les refus obstinés du pape et les protestations de Maurice de Saxe, appuyées par la plupart de ses coréligionnaires, se

trouvait dans un grand embarras. Pour y échapper, il se jeta dans la voie tortueuse du mensonge, et ne justifia que trop l'accusation de fourberie dont les historiens ont flétri sa mémoire. Désireux de gagner le pontife, il cherchait à lui persuader qu'il tendait des piéges aux protestants, et qu'il les envelopperait peu à peu dans les filets de l'orthodoxie. Auprès des protestants il prenait un tout autre ton, et s'il ne contestait pas comme eux l'autorité du pape, il insistait du moins sur la liberté qu'aurait chacun de plaider sa cause et de proposer tout ce qu'il croirait bon pour le repos de sa conscience. Il y engageait sa foi et promettait de veiller scrupuleusement à ce que les délibérations de cette assemblée fussent pieuses et chrétiennes, exemptes de passion ou d'affection particulières, que tout y fût traité et défini d'après les Saintes-Ecritures et d'après la doctrine des pères, que le clergé et l'ordre politique y fussent également réformés (1). Le décret de la diète, accueilli avec acclamations par les catholiques, fut conforme à ses propositions. Mais les protestants n'y adhérèrent point, et lorsque cette assemblée finit, le 13 février 1551, elle n'avait réussi qu'à raffermir leur courage et à préparer de nouvelles luttes.

Dans la voie difficile où Charles-Quint s'était engagé, c'était une nécessité funeste de recourir tantôt à la ruse, tantôt à la force. Mais la violence nuisait à ses ruses : il fallait à la fois tromper deux partis qui rejetaient avec une égale opiniâtreté son plan de pacification religieuse. Les mensonges qu'il faisait aux uns étaient bientôt connus des autres, et le mépris se mêlait à l'effroi qu'inspiraient ses actes de violence. Il ne tarda pas à s'apercevoir que le nouveau décret

(1) Sleidan, liv. XXII, p. 387.

d'Augsbourg n'était pas mieux observé que les précédents. Le concile et l'intérim rencontraient toujours chez les protestants une désapprobation manifeste. L'obéissance était nulle, et de sourds murmures laissaient pressentir un orage prochain.

Aussitôt recommencèrent les persécutions contre les ministres luthériens. L'évêque d'Arras, son nouveau chancelier, fit venir ceux d'Augsbourg et leur demanda pourquoi ils n'enseignaient pas d'après le formulaire prescrit par César? Ils répondirent que ce formulaire leur paraissait en désaccord avec l'Ecriture-Sainte. « Quoi donc! leur dit Granvelle, croyez-vous que César ne puisse faire des lois sur » les choses sacrées aussi bien que des règlements poli- » tiques?—Nous ne discutons point sur la question de savoir » ce qui est permis à César, répondirent les ministres; mais » comme nous l'avons déjà dit, nous n'admettons point ce » formulaire et nous ne pouvons point l'approuver ». Granvelle, irrité, les accabla d'injures. On les retint prisonniers et on les enferma en divers endroits, pour qu'ils ne pussent communiquer ensemble. Plusieurs des membres du corps municipal d'Augsbourg reçurent en même temps l'ordre de quitter la ville avant le troisième jour, avec défense expresse de dire les causes de leur départ, d'écrire ou de révéler à qui que ce fût ce qui s'était passé entre eux et les ministres de l'empereur. Il fut enjoint à leurs collègues d'interdire dans les temples l'enseignement de la religion luthérienne, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de nouveaux ordres de César. Des citoyens de Memmingen et d'autres villes de la Souabe furent aussi obligés de comparaître devant les officiers de l'empereur, et l'on prit contre eux des mesures semblables (1).

(1) Sleidan, liv. XXII, p. 391.

Malgré le secret dont on cherchait à couvrir ces persécutions, le bruit s'en répandait avec rapidité d'un bout de l'Allemagne à l'autre. Il augmenta la haine qu'inspirait déjà Charles-Quint, et il rendit les protestants plus hostiles au concile. L'empereur offrait son sauf-conduit à ceux qui enverraient leurs représentants à cette assemblée. Mais Jean Huss, lui aussi, avant de se présenter devant le concile de Constance, avait reçu un sauf-conduit de l'empereur Sigismond. Quel fruit avait-il retiré de cette vaine précaution? Sigismond avait lui-même ordonné son supplice. Charles-Quint mettrait-il plus de soin à faire respecter par les pères réunis à Trente la vie et la liberté des luthériens? On en pouvait juger par son acharnement contre les ministres de ce culte.

Maurice de Saxe, le duc de Wurtemberg, la ville de Strasbourg, avaient récemment consenti à présenter au concile les formulaires de foi qui résumaient leurs croyances. De nouvelles vues d'ambition rattachaient momentanément Maurice à la cause impériale. Le duc de Wurtemberg craignait d'être dépouillé de ses domaines, s'il irritait encore une fois son souverain. Strasbourg avait déjà montré son amour pour la paix, en transigeant avec son évêque au sujet de l'intérim. Mais les violences exercées contre les théologiens des villes impériales du midi vinrent réveiller toutes leurs défiances. Aussi demandèrent-ils instamment que les pères du concile joignissent leur sauf-conduit à celui de l'empereur. Ils exigèrent en outre que l'on rédigeât cet acte dans les termes mêmes du sauf-conduit accordé aux hussites par le concile de Bâle. Une longue discussion s'engagea sur ce point entre les pères du concile et les délégués des trois Etats protestants. Les premiers ne voulaient pas admettre

que leurs adversaires vinssent contester leur juridiction, attaquer leurs dogmes, injurier leurs personnes, et s'en retournassent sains et saufs après les avoir bravés; les seconds demandaient une liberté illimitée de discuter les actes du concile et la promesse formelle qu'elle n'entraînerait pour eux aucune conséquence dangereuse. On faisait des protestations et des contre-protestations. Le légat et ses associés employaient l'artifice et la chicane; les protestants soutenaient leurs prétentions avec opiniâtreté. L'empereur et ses représentants essayaient de jouer le rôle de médiateurs entre les deux partis. Cette querelle occupait toute leur attention, et leur unique souci était de trouver les moyens les plus propres à y mettre un terme. Ce fut alors sans doute que Maurice de Saxe arrêta dans son esprit le plan de révolte si fameux par lequel il releva le protestantisme en Allemagne et fit subir à Charles-Quint l'échec le plus cruel et le plus imprévu.

Ici se place un des faits les plus singuliers de l'histoire moderne. Un prince qui se croit tout puissant, qui vient d'arriver au comble de la fortune, que ses contemporains soupçonnent d'aspirer au sceptre de la chrétienté tout entière, est vaincu sans combat par un de ses plus humbles vassaux, qui lui doit toute sa fortune et auquel son appui semblait devoir être longtemps nécessaire. Un politique habile, considéré comme passé maître en l'art de tromper, entouré de conseillers rompus aux affaires, se laisse jouer comme un enfant par un homme réputé jusque-là plus franc qu'adroit, et dont la grossière apparence donnait sujet aux ministres impériaux de s'égayer aux dépens de la lourdeur germanique. La plupart des historiens, frappés de ce spectacle et voulant en augmenter l'intérêt, font

honneur à Maurice d'une dissimulation si longue, si soutenue, qu'elle serait unique dans les annales du monde. Peut-être l'ont-ils exagérée, et peut-être le succès si complet de Maurice fut-il dû beaucoup moins à un plan d'attaque longuement et savamment combiné qu'à l'exécution prompte et énergique d'une résolution prise dans des circonstances favorables.

Depuis que son beau-père était prisonnier, Maurice nourrissait vraisemblablement des sentiments de haine contre Charles-Quint; mais c'est, je crois, au dernier moment que cette haine et son honneur offensé lui firent prendre la résolution hardie d'armer toute l'Allemagne protestante pour aller à sa tête réclamer impérieusement la tolérance religieuse et la liberté du landgrave. Et même, dans ces derniers moments, les prières qu'il ne cessait d'adresser à l'empereur pour obtenir cette liberté prouvent assez qu'il hésitait encore à recourir aux armes.

Cependant son attitude révélait déjà parfois un esprit peu favorable à l'ennemi de ses coréligionnaires. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que son ressentiment contre l'empereur et ses convictions religieuses avaient assez de force pour le pousser à des actes hardis, téméraires même. Mais il avait à peine fait un pas en avant que l'inquiétude venait le saisir; il se sentait isolé; il se croyait perdu, s'il attirait sur lui la colère du prince auquel il devait sa fortune; il redevenait l'instrument de son ancien protecteur, et tâchait de se faire pardonner sa hardiesse de la veille par des marques honteuses de soumission et de dévouement. Il déclare dans la diète d'Augsbourg qu'il ne reconnaîtra point l'autorité du concile de Trente, si on n'y observe les formes requises par les protestants; mais il désavoue presque immé-

diatement cette déclaration, en levant spontanément des troupes avec lesquelles il va forcer Magdebourg à recevoir l'intérim. Chargé par l'empereur et la diète du siége de Magdebourg, il y fait prisonnier le comte Heideck, officier protestant, proscrit par Charles-Quint. Il l'attache ostensiblement à sa personne et fait de lui son principal conseiller; mais en même temps il ordonne à Mélancthon de rédiger une nouvelle confession de foi, et promet d'envoyer ses théologiens au concile de Trente, pourvu qu'on lui donne des garanties de sûreté suffisantes. Il reçoit au nombre de ses vassaux, de l'aveu des fils du landgrave, une partie des sujets de la Hesse qu'une sentence impériale a récemment placés sous une autre suzeraineté; mais, après cet acte de rébellion ouverte, il donne à l'empereur de telles marques de déférence que celui-ci lui destine une récompense nouvelle. Magdebourg a choisi Maurice pour burgrave ou seigneur; Charles confirme aussitôt ce choix et y applaudit.

De telles contradictions ne sont pas rares sans doute, même chez les hommes d'un caractère naturellement résolu, lorsqu'ils se trouvent ainsi sollicités en sens contraires par l'ambition, le devoir et la crainte. Toutefois, l'histoire de cette époque présente des faits tellement extraordinaires, que ni le caractère des personnages ni leur situation ne peuvent assez les expliquer. Maurice de Saxe, après une protestation violente contre le concile de Trente, est chargé par une diète allemande, composée en majeure partie de catholiques, de punir une ville dont il partage la faute. Il n'a point attendu cette décision de la diète pour attaquer les habitants de Magdebourg et ravager leurs possessions; il leur enlève leurs généraux, il les assiége, il leur fait souffrir toutes les horreurs de la faim, et néanmoins ils se

placent d'eux-mêmes sous sa suzeraineté! Il s'entoure des plus grands ennemis de l'empereur et ne prend pas la peine de le cacher; il ne tient aucun compte des jugements rendus par ce monarque; toute l'Allemagne est remplie du bruit de sa prochaine rébellion, et l'empereur et ses conseillers, si fins, si défiants d'ordinaire, restent à son égard dans une sécurité aveugle (1).

Cette sécurité durait encore lorsque ses intentions hostiles pouvaient à peine échapper aux moins clairvoyants. Le siége de Magdebourg était terminé ; Maurice s'était secrètement allié avec la France, et il s'occupait sans relâche de ses préparatifs de guerre. Les soldats qui avaient assiégé Magdebourg et ceux qui l'avaient défendue étaient restés sous les drapeaux; ils hivernaient dans la Thuringe, et se livraient à des actes agressifs contre les Etats ecclésiastiques du voisinage. Les électeurs de Trèves, de Cologne et de Mayence, effrayés de cette nouvelle, se disposaient à abandonner le concile pour veiller à la sûreté de leurs électorats. L'empereur leur écrit de rester à Trente, et les engage à ne pas ajouter foi aux bruits sinistres qui commencent à circuler. Il a lui-même, dit-il, cherché à savoir sur quoi se fondaient ces bruits, et il a trouvé partout obéissance et bon vouloir. Puis, passant à Maurice, il s'exprime en ces termes: « J'ai entendu de nombreuses accusations s'élever contre le » duc Maurice; mais il m'a souvent donné par lettres ou par

(1) J'en excepte toutefois le duc d'Albe. Ce ministre soupçonneux proposait de mander Maurice à la cour, pour y rendre compte de sa conduite. L'évêque d'Arras s'y opposa. Il disait que la tête d'un Allemand ivre était incapable de former des projets qu'il ne lui fût facile à lui-même de pénétrer et de faire échouer. (Robertson, liv. X, t. II, p. 332.)

» délégués l'assurance de son zèle, et demain même deux » hommes envoyés par lui partiront d'ici (d'Inspruck) pour » se rendre à Trente et y régler l'affaire du concile. Il m'a » d'ailleurs fait annoncer qu'il viendrait lui-même bientôt » traiter avec moi de choses graves et intimes (necessariis), » et je sais avec certitude qu'aujourd'hui ou demain au plus » tard il quittera Magdebourg. Enfin, il me promet avec » tant d'effusion de m'être fidèle que je ne puis attendre de » lui que d'éclatants services, si toutefois il reste encore un » peu de loyauté parmi les hommes. Et comme il est de nais- » sance et d'origine allemande, je ne puis croire qu'il puisse » méditer de pareils complots. »

Il exprime ensuite l'espérance que les troupes dont s'inquiètent les trois électeurs, une fois soldées, se disperseront aussitôt, et il ajoute : « Quant aux divers bruits qui m'arri- » vent en grand nombre, mais vagues et à peu près contra- » dictoires, je crois que la plupart ont été forgés par nos ad- » versaires, et qu'ils les ont répandus avec leur légèreté » ordinaire pour troubler le concile et la paix de la Ger- » manie. Mais avec la grâce de Dieu, j'espère que leurs se- » crets desseins seront dévoilés et auront l'issue qu'ils mé- » ritent. Depuis la reddition de Magdebourg, tout est en paix » en Allemagne; les princes et les autres ordres de l'Etat » montrent à mon égard tant de bon vouloir et de soumis- » sion, que je ne vois pas sous quel prétexte on exciterait » un nouveau mouvement. Je sais bien qu'il faut veiller et » ne point négliger la moindre apparence du plus petit dan- » ger, au moment où les nations extérieures s'agitent. Aussi » ne suis-je pas assez inattentif et assez peu vigilant pour » faire la sourde oreille aux nouvelles que l'on m'apporte ; » car j'ai presque en tous lieux des espions. Pour être averti

» de toutes choses, je ne m'épargne ni dépenses ni fati-
» gues (1).

Les derniers mots de cette lettre font allusion à un fait assez futile et bien connu. Charles avait gagné deux des officiers de l'électeur, qui lui fournissaient des renseignements secrets sur leur maître. Celui-ci, devinant leur trahison, leur faisait de fausses confidences; ils les répétaient à l'empereur, et ce prince était chaque jour plus convaincu de la fidélité de Maurice. Comment en eût-il douté? Il croyait, nous l'avons dit, le salut du jeune chef protestant attaché au maintien de sa propre puissance. Les brusques variations de la conduite de Maurice prouvaient un mécontentement mal dissimulé; mais elles éloignaient l'idée d'un complot formé dans le mystère. Un conspirateur flatte ceux qu'il veut perdre: tous ses actes, toutes ses paroles, ses moindres gestes même expriment le sentiment qu'il cherche à feindre; sans cesse il s'observe pour mieux éloigner les soupçons.

Quel fut le moment précis où cet électeur, autrefois si dévoué à la personne impériale, prit enfin la résolution d'employer les armes, à défaut des prières, pour obtenir la liberté de son beau-père? Ce fut probablement dans les derniers mois de l'année 1551. Plus d'une circonstance favorable semblait alors l'y inviter. Soliman, irrité de la prise d'Africa par les Espagnols, et de l'occupation de la Transylvanie par Ferdinand d'Autriche, remplissait de nouveau la Hongrie de ses troupes de terre, et la Méditerrannée de ses voiles. La France venait de rompre avec l'empereur au sujet du duché de Parme, et Charles-Quint avait été obligé d'envoyer en Italie ces vieilles bandes espagnoles avec lesquelles

(1) Sleidan, liv. XXIII, p. 404 et verso; de Thou, liv. IX et X.

il avait tenu jusque-là toute l'Allemagne dans une obéissance respectueuse. Pour mieux surveiller le concile, il avait fixé sa résidence à Inspruck, et il y demeurait malgré son chancelier et malgré sa sœur qui lui proposaient, celui-là les Pays-Bas, et Marie une des villes du Rhin (1).

Sa santé devenait chaque jour plus mauvaise. Ses accès de goutte étaient à peu près continuels; on le regardait déjà comme perdu sans ressources, et il n'inspirait plus ni respect ni crainte. Dès le 17 mai, Henri II écrivait à son ambassadeur en Turquie, M. d'Aramont (2) : « Le pis encore » qu'il y ait pour lui (l'empereur), c'est qu'il est si fort tra- » vaillé de maladie qu'il ne peut bouger du lit ou de la » chambre et s'est mis à ceste heure à faire la septième diète, » pour consumer ses humeurs, dont il n'a plus quasi de » bonnes ni de mauvaises; tellement que le moindre accident » qui lui pourrait advenir serait pour l'emporter : ce que » voyant les princes et potentats d'Allemagne, ils le tiennent » pour déploré et sans ressource, et par ainsi il n'est plus » crainct et obéi par de là; chose que lui-même connoist » très-bien, ce qui lui donne avec l'extrême maladie du » corps une grande tribulation en l'esprit ».

Et cet empereur mourant, en proie à des souffrances si cruelles, se trouvait sans conseil, sans appui extérieur. Sa sœur était en Flandre; il avait renvoyé son fils en Espagne; quant à son frère Ferdinand, il ignorait même s'il ne devait pas le compter au nombre de ses ennemis.

Pour déterminer la rébellion de Maurice, les sollicitations de la France se joignirent sans doute à toutes ces circons-

(1) V. les trois lettres en date des 1er, 18 et 24 septembre 1551, écrites sur ce sujet par Granvelle, l'empereur et la gouvernante des Pays-Bas. (Lanz, t. III, p. 75.)

(2) Ribier, t. II, p. 297.

tances favorables. Il n'hésita plus: le 1er octobre 1551, il signa, avec Jean de Fienne, évêque de Bayonne, muni des pleins pouvoirs d'Henri II, le traité de Friedwald. Des deux côtés, on était convenu de garder le secret. Mais la gouvernante des Pays-Bas, qui sans cesse avait l'œil aux aguets, en soupçonna promptement l'existence. Le 5 octobre, elle écrivait à l'évêque d'Arras de se défier du duc Maurice; elle avait, disait-elle, mille raisons de croire qu'il s'était lié avec les Français, et qu'au printemps suivant on serait assailli sur plusieurs points à la fois. Elle conseillait à l'empereur de le gagner, en lui donnant, « sans trop as- » traindre la main pour son traitement », un commandement contre les Turcs en Hongrie. S'il acceptait, on l'éloignerait ainsi de l'Allemagne. S'il refusait, on trouverait dans son refus la preuve de ses mauvais desseins, et peut-être conviendrait-il de lui opposer l'ancien électeur, Jean-Frédéric (1). En même temps elle engageait l'empereur à se rapprocher de son frère, sans l'appui duquel sa situation pourrait devenir très dangereuse. Mais ou il négligea ce dernier conseil, ou, s'il le suivit, il ne réussit pas à faire oublier à Ferdinand et à ses fils qu'il avait voulu leur enlever la succession de l'empire. Peut-être préféra-t-il chercher d'abord à désarmer Maurice, en rendant la liberté à son beau-père. Est-ce pour lui communiquer cette importante résolution qu'il le manda près de lui? Sa correspondance l'affirme (2), et nous sommes portés à le croire.

(1) Lanz, *Corresp.*, t. III, p. 78 et suiv.

(2) « Nous estions déterminés condescendre à la délivrance, et » n'attendions sinon la venue dudict duc Maurice, comme il nous » avait offert, pour avoir jugé plus convenir à sa réputacion et à » notre satisfaction qu'il se feist par son moyen. » Lettre du 3 mars 1552, Lanz, t. III, p. 105.

Maurice lui promit de venir à Inspruck. Mais cette fois il songeait uniquement à lui donner le change sur des projets de rébellion irrévocablement arrêtés dans son esprit. Il partit, prit la direction du Tyrol, puis, tout à coup rebroussant chemin, alla rejoindre l'armée qu'il avait préparée de longue main à exécuter son entreprise. Plusieurs des conseillers de Charles-Quint attribuèrent ce retour subit aux suggestions du roi de Bohême, Maximilien, neveu de l'empereur. Maximilien se disculpe dans une lettre pleine d'irritation (1), et accuse les conseillers de l'empereur d'avoir tendu un piége à Maurice. C'était le prétexte qu'alléguait celui-ci, et il n'est point impossible qu'il ait eu avis de semblables desseins conçus contre sa personne. Peut-être aussi cette accusation n'était-elle qu'une calomnie opposée par Maximilien et Maurice à des reproches plus justes. Nous avons même lieu de croire que les illusions de Charles-Quint au sujet du duc Maurice n'étaient point encore détruites, et qu'il ne pouvait croire à la trahison du protégé qui avait si longtemps possédé toute sa confiance. Plus tard, lorsqu'il apprit la mort de cet homme qui lui avait fait subir de si pénibles humiliations, il leva, dit-on, les yeux au ciel en s'écriant: « O Absalon! ô mon fils! (2) ».

Toutefois, il lui fallut bientôt sortir de son aveuglement. Maurice, au lieu de continuer sa route, était allé se mettre à la tête de ses troupes. Rien n'était prêt pour repousser cette attaque imprévue, et dès le premier moment la situation de l'empereur paraissait désespérée. L'ambassadeur français à Venise, M. de Selve, en rend compte en ces termes à son gou-

(1) Lettre du 1er mars 1552, Lanz, t. II, p. 97.

(2) Pfister, *Histoire d'Allemagne*, règne de Charles-Quint.

vernement (1) : « Il a en tout X^m de gens tumultuairement » amassés et tous ceux qui savent l'estat où il est, se trou- » vant dénué de chefs, de soldats et de deniers, et sain et » gaillard au demeurant de sa personne, comme tout le » monde scayt, sont d'opinion que si la victoire qu'on voit » presque déjà avant que le combat, est suivie de si près » qu'il n'ayt loisir de se reconnaître et de reprendre hallaine, » il est chassé d'Allemagne et ne peut bien demeurer en Ita- » lye au cas qu'il y comparaisse une armée contre lui, s'il » ne veut aller circulant de place en place ou s'enfermer dans » quelque une bien forte et cependant veoyr perdre la plu- » part du sien devant soy. Car ne se pouvant faire assez » fort d'Espaignols ni d'Allemantz, il ne s'adventurera ja- » mais à tenir la campagne avec les Italiens; joint que le » voyant à demi failly de vie et de réputacion, il trouvera » peu de gens qui espoirent vivre plus long que luy, qui » veullent courir sa fortune ni se faire malheureux pour lui » tenir compagnie. »

Ce prince infortuné se voyait ainsi précipité tout à coup dans les plus affreux dangers, lorsqu'il n'avait plus même la force physique nécessaire pour les repousser ou pour les fuir. Il fallut qu'il sollicitât Ferdinand de négocier pour lui avec les princes rebelles. Jean de Rye, un de ses serviteurs, fut chargé de cette prière. L'empereur lui donna deux instructions. La première seule serait communiquée au roi des Romains; Charles y prenait un ton affectueux pour son frère et cherchait à lui prouver que leurs intérêts étaient les mêmes, qu'ils avaient tous deux à redouter l'ambition du

(1) Lettre du 10 avril 1552, écrite au connétable de Montmorency, *Négociations du Levant*, t. II.

roi de France, que le triomphe de Maurice et de ses associés n'aboutirait qu'à la chute de la maison d'Autriche du trône impérial, etc., etc. (1); la seconde, destinée à demeurer secrète, commandait à l'agent impérial de surveiller Ferdinand, dont l'attitude donnait trop à penser qu'il n'était point sans intelligences avec les rebelles (2).

Ferdinand répondit qu'il regrettait de ne pouvoir fournir de secours; toutes ses forces suffisaient à peine pour tenir les Turcs en respect. Mais il chercherait à désarmer les confédérés par des négociations. Il avait déjà envoyé, ajoutait-il, le grand chancelier de Bohême auprès de Maurice et de ses alliés; et pour sauvegarder la dignité de l'empereur, il avait donné mission à cet envoyé de leur dire « que sur les » instantes prières de sa royale majesté, S. M. I. avait bien » voulu lui confier le soin d'accorder le différend qui s'était » élevé entre elle et quelques-uns de ses principaux su- » jets (3). »

J'ignore comment Charles-Quint reçut cette communication. Elle n'était pas, ce semble, de nature à diminuer sa défiance. Ce rôle d'intercesseur, qui paraissait avoir pour but de sauvegarder la dignité du chef de l'empire, était trop favorable aux intérêts de Ferdinand pour n'être point suspect. Le roi des Romains trouverait-il jamais un moyen plus sûr de donner aux princes protestants une preuve de ses dispositions amicales? Charles-Quint eut d'ailleurs un autre sujet de mécontentement. Il venait de faire savoir au roi des Romains qu'il était dans un manque absolu d'argent, lorsque sa fille, la reine de Bohême, lui réclama trois

(1) 3 mars 1552, Lanz, t. III, p. 98 et suiv.
(2) Id., t. III, p. 107 et suiv.
(3) 11 mars 1552, Lanz, t. III, p. 117 et suiv.

cent mille écus qui lui restaient dus pour sa dot. Il se présentait, disait-elle, une occasion d'acquérir avec cette somme un duché de quarante mille écus de rente (1). Charles-Quint fut très irrité et de la demande et du prétexte, et il ne douta point que le roi des Romains n'en fût le véritable auteur. Il lui fallut néanmoins dissimuler son chagrin; car ce frère dont il avait tant à se plaindre était aujourd'hui son unique ressource.

L'empereur chargea Jean de Rye de porter sa réponse à Ferdinand (2). Il remerciait ce prince de ses bonnes intentions, et il le priait de faire de nouveaux efforts pour accélérer la conclusion de la paix. Il lui octroyait pleins pouvoirs pour satisfaire les deux chefs de la rébellion : le duc Maurice, en lui accordant la liberté du landgrave; le margrave Albert, en lui offrant une somme d'argent considérable et une pension annuelle. Mais il ne l'autorisait point à traiter des affaires qui concernaient le concile et la religion; « car, disait-il, nous ne voudrions pour rien au monde » consentir à chose qui fût contre notre devoir et notre » conscience ».

Cependant, Maurice sembla d'abord écouter avec beaucoup de froideur les propositions de Ferdinand. Il marchait de succès en succès : nulle part il ne trouvait de résistance. Les protestants le recevaient avec acclamations. Les catholiques eux-mêmes accueillaient la nouvelle de sa révolte avec faveur. Depuis longtemps ils redoutaient la puissance de l'empereur, et ils éprouvaient quelque plaisir à le voir humilié, même à leurs dépens.

(1) Lanz, t. II, p. 131.
(2) Lettre du 22 mars 1552, Lanz, t. III, p. 132 et suiv.

Déjà l'électeur entrait triomphant dans cette même ville d'Augsbourg, où Charles-Quint s'était flatté deux fois d'avoir écrasé le protestantisme, et il y rétablissait les ministres luthériens dans leurs chaires. D'Augsbourg à Inspruck il n'y avait qu'un pas, et Charles-Quint craignait avec raison que les passages du Tyrol n'opposassent qu'un bien faible obstacle à l'audace de son impétueux ennemi. « Si j'atten- » dais plus longtemps ici, écrivait-il à Ferdinand, je ne » pourrais sinon estre un matin prins dans mon lit (1) ». Il prit donc la résolution de partir. — Mais où se retirer? Ferdinand lui avait offert un asile auprès de lui; mais il s'excusa d'accepter un service qui, tout en faisant partager son péril à son frère, ne pouvait rendre sa propre situation moins difficile. — Gagner l'Italie? Mais les Vénitiens le souffriraient-ils? Le Milanais n'était-il pas lui-même menacé par les Français? Les garnisons de cette province ne profiteraient-elles pas de sa présence pour se faire payer leur solde à jour et à heure fixe? Ne le retiendrait-on pas dans une sorte de captivité? — Passer en Espagne? Mais, outre le danger d'être arrêté en chemin par les galères turques ou par celles de France, que de honte dans une fuite semblable! L'Italie tout entière ne se révolterait-elle pas aussitôt? Les Pays-Bas, lâchement abandonnés par leur maître, ne deviendraient-ils pas la proie des Français? Il ne vit qu'un seul lieu de retraite honorable, qu'un seul refuge possible, bien que ses infirmités lui en rendissent l'accès fort difficile; une fois parvenu en Flandre, il pourrait tenir tête à la France et rallier ses partisans en Allemagne.

(1) Cette citation et les suivantes sont tirées de Lanz, *Corresp.*, t. III, p. 159 et suiv.

Il quitte donc mystérieusement Inspruck, le 6 avril. Seuls, l'évêque d'Arras et le chambellan de la Chaux connaissaient son départ, et il leur avait ordonné le secret. Mais ses forces le trahirent en chemin ; d'ailleurs, on annonçait l'apparition de l'ennemi aux débouchés des Alpes. Il dut retourner à Inspruck et il y rentra la nuit, sans qu'on y eût même soupçonné cet essai de fuite.

Au moment où il avait entrepris ce périlleux et infructueux voyage, il avait abandonné toute idée de paix. Il avait résolu de faire transporter le landgrave de Hesse en Espagne. Il avait révoqué les pouvoirs accordés naguère à son frère, pour traiter avec les princes rebelles. Si cependant ils offraient de négocier, on pourrait les amuser par de feintes concessions; on traînerait les choses en longueur, pendant que lui-même terminerait ses préparatifs. Quant au reste, il s'en remettait à Dieu, arbitre des destinées humaines. « Si » Dieu est servi de me donner bonne issue, disait-il, j'es- » père que ce sera le plus convenable; mais s'il est servy du » contraire, je seray plus consolé d'achever mes jours en » mourant ou en captivité, en faisant ce que je puis, que de » les prolonger en plus de repos et longue vie ».

Mais après le retour à Inspruck, le combat n'était plus possible. Il fallait choisir entre les négociations et la captivité. Enfin Maurice acceptait les conférences que lui proposait le roi des Romains, et l'on était convenu de se réunir à Lintz. L'empereur, revenu forcément à ses premières dispositions, écrivit à la reine Marie de retenir le landgrave dans les Pays-Bas, et attendit que son frère lui transmît les réclamations de l'électeur saxon, afin de voir lui-même et ce qu'il pourrait en admettre, et ce qu'il en devrait rejeter.

Ces conférences de Lintz ne réussirent point : les confé-

dérés exigeaient trop, l'empereur accordait trop peu. Charles jugeait le danger passé, parce que l'impétuosité de ses ennemis s'était ralentie, et si la paix n'était bientôt conclue, il comptait prendre l'offensive à son tour et leur renvoyer tout le mal qu'il avait lui-même souffert. Il pratiquait sous main la ville d'Augsbourg. Il cherchait à détacher, tantôt Albert de Brandebourg, tantôt Maurice lui-même, de leurs associés; il donnait à son frère les instructions nécessaires pour gagner l'électeur de Brandebourg, à sa sœur la commission d'assembler les princes voisins du Rhin, pour aviser aux moyens de pacifier l'empire et d'arrêter les progrès du roi de France. Enfin, soit que ses maladies habituelles lui donnassent quelque trève, soit que son énergie fît taire la douleur, il avait repris toute son infatigable activité. Ainsi les négociations de Lintz, conduites de part et d'autre avec peu de sincérité, n'aboutirent à aucun accommodement. Toutefois on y décida que de nouvelles conférences auraient lieu dans la ville de Passau, à partir du 26 mai suivant. Avec elles devait commencer une suspension d'armes qui se prolongerait pendant toute leur durée.

Charles-Quint n'avait, sans doute, laissé proposer par son frère ces secondes conférences et cette suspension d'armes que pour se donner le temps d'achever ses préparatifs de guerre. Mais il n'avait point prévu que ses adversaires pourraient profiter contre lui des quelques jours qui restaient à s'écouler avant l'armistice. Maurice de Saxe, homme de sang-froid et de résolution, avait tout calculé, tout préparé, pour arriver à son but. Et tandis que son ennemi se flattait de l'avoir dupé, tandis que ses alliés eux-mêmes l'accusaient de « simplesse » (1), il redoublait d'activité et allait accom-

(1) Lettre de de Selve, du 26 avril, *Négociations du Levant*, t. II.

plir l'acte le plus étonnant peut-être, le plus audacieux et en même temps le mieux concerté dont il soit fait mention dans l'histoire.

Le 9 mai, il avait rejoint son armée. Il avait, nous l'avons dit, jusqu'au 26 pour agir. Il se rapprocha de Füssen, poste important, situé à l'entrée du Tyrol, sans commettre aucune hostilité ni paraître chercher autre chose qu'un lieu d'où il pût fourrager. Il y était le 18 (1). Huit cents hommes de garnison défendaient ce poste. Mais comme les hostilités devaient être bientôt suspendues, ces huit cents hommes ne se tenaient point sur leurs gardes. Maurice les attaque brusquement : les uns sont tués, les autres se replient sur un second corps placé près de Reutte. Le second corps est culbuté à son tour. Restait le château d'Ehrenberg, très haut et très fortifié, qui dominait le seul passage accessible de ces montagnes. Maurice l'emporte de vive force : il est dans le Tyrol, il marche à grands pas vers Inspruck.

Charles-Quint était alors en conférences avec son frère. Ferdinand lui rendait compte des négociations de Lintz. Tout à coup on vient annoncer que Maurice approche, qu'il arrive cette nuit même. Déjà le jour baissait : l'empereur dut partir en litière, aux flambeaux, suivi de sa cour en désordre, par un temps affreux et à travers des défilés presque impraticables.

Maurice de Saxe ne le poursuivit pas. Peut-être n'avait-il voulu que l'effrayer. « Je n'ai pas encore de cage assez » grande, disait-il, pour y enfermer un oiseau de cette » taille (2) ». Charles-Quint fugitif paraissait d'ailleurs sans

(1) V. la lettre écrite par Charles-Quint, le 30 mai, à sa sœur, Marie de Hongrie, Lanz, t. III, p. 201 et suiv.

(2) Seckendorf, *Histoire de la réformation de l'Eglise chrétienne en Allemagne*, an. 1552.

ressources. Un immense cri de triomphe, mêlé d'invectives, s'éleva parmi tous ses ennemis, qui crurent sa défaite achevée. « Le duc Maurice de Saxe et les princes allemands, » écrivait alors M. de Selve au roi de France, continuant » leurs miracles de faire cheminer les boyteux, font passer » la carrière à l'empereur si royde qu'il peut bien se van- » ter qu'il y a longtemps qu'empereur ne fist un meilleur » exercice s'il continue les traictes et journées qu'il a com- » mencées (1) ». Cependant, l'empereur, puisant l'énergie jusque dans ses revers, conservait un langage ferme et même menaçant à l'égard de son ennemi victorieux. « L'empereur » a écrit à ces seigneurs (aux Vénitiens), ajoute l'ambassa- » deur français dans cette même lettre, que la grande in- » dulgence qu'il avait usée envers les siens et pour avoir » voulu temporiser et endurer d'eulx plutôt que de mettre » la chrétienté en nécessité de guerre, avait été cause de le » mettre en la poyne où il estoit; mais qu'il espéroit en » sortir bientôt et chastier les rebelles, en sorte qu'il en » serait mémoire à jamais. »

Avant même de quitter Inspruck, il avait rendu la liberté à l'ancien électeur de Saxe, Jean-Frédéric : c'était le plus sûr moyen d'inquiéter Maurice; c'était peut-être aussi le moyen de lui ôter ses meilleurs partisans; car bien des sympathies s'attachaient encore au nom de son cousin, ce prince si cher aux protestants, si justement admiré dans toute l'Allemagne pour sa fermeté inébranlable dans la captivité. Maurice le sentit; et, tout victorieux qu'il était, il fut le premier à demander que les conférences de Passau s'ouvrissent à l'époque indiquée. Les conventions de Lintz sub-

(1) 25 mai 1552, *Négociations du Levant*, t. II.

sistaient toujours, disait-il, et son invasion dans le Tyrol ne pouvait lui être imputée à crime. N'avait-on point, en effet, fixé d'un commun accord le commencement de l'armistice au jour où s'ouvriraient les nouvelles négociations?

Les conférences de Passau occupent une large place dans les correspondances publiées par le docteur Lanz, principal document relatif à ces luttes de Charles-Quint contre le protestantisme en Allemagne. Nulle part ailleurs nous n'avons mieux vu se dessiner les physionomies, se révéler les sentiments secrets des divers personnages qui y débattirent solennellement les deux grandes questions de la destinée de la réforme et de la destinée de l'empire.

L'attitude de l'empereur est calme et fière. Son courage inflexible, ses fortes convictions religieuses, le dédain que ses ennemis lui inspirent, l'espérance de voir sa fortune se relever bientôt, lui donnent une fermeté admirable après tant de revers. Il parle en maître à ses vainqueurs, ose leur reprocher leur trahison, les intimide et finit par sortir presque sans désavantage d'une situation un moment si désespérée.

Au contraire, Maurice, si audacieux dans l'attaque, se montre faible et irrésolu dans les négociations. Il ne veut point abandonner son beau-père et ses confédérés; mais il laisse trop voir qu'il redoute la continuation de la guerre. Enfin, après avoir perdu un temps précieux, n'ayant pu vaincre l'obstination de son adversaire, déjà abandonné par une partie des siens, il reprend les armes et recouvre toute son énergie. Ainsi, tour à tour on retrouve en lui et ce conspirateur indécis que méprisèrent les conseillers de Charles-Quint, et ce rebelle intrépide qui sut en quelques jours anéantir les projets de domination d'un empereur victorieux.

Ferdinand et les princes catholiques ou protestants qui figurent comme médiateurs dans ces conférences, montrent la plus grande ardeur à poursuivre la paix ; et, comme nous le verrons, ce furent eux qui la donnèrent à l'Allemagne.

Maurice avait plusieurs sujets de crainte. La délivrance de Jean-Frédéric était le premier et le plus grave; aussi pressait-il l'empereur de remettre dans les fers cette illustre victime (1). Il sentait, en outre, que chaque jour de retard dans la conclusion du traité améliorait la position de Charles et compromettait la sienne. Lors de la brusque attaque de Maurice, l'empereur avait été plus surpris qu'effrayé, et plus effrayé que vaincu. Maintenant réfugié dans les montagnes inaccessibles de la Carinthie, il y pouvait continuer en toute sécurité ses préparatifs de guerre. De tous les côtés on levait pour lui des soldats. Ainsi il se voyait à la veille d'avoir sous ses ordres une armée formidable. Celle de ses adversaires, au contraire, allait sans doute bientôt se dissiper. Déjà, Maurice de Saxe, marchant sur Inspruck, avait été forcé de s'arrêter un moment: ses soldats mutinés réclamaient une forte gratification; et ce moment de répit donné à Charles-Quint avait certainement contribué à sauver la liberté de ce prince. D'ailleurs, la mésintelligence divisait les deux chefs des protestants, Maurice et Albert de Brandebourg. Le dernier, espèce de condottière, semblait n'avoir pris les armes que pour mettre l'Allemagne au pillage. Et ce n'étaient point seulement les Etats ecclésiastiques et les villes impériales catholiques qu'il rançonnait ou cherchait à usurper; les villes protestantes

(1) Lettre de Ferdinand à Charles-Quint, du 22 juin 1552, Lanz, t. III, p. 285, et plusieurs autres lettres.

elles-mêmes avaient tout à souffrir de sa brutale avidité. Toute l'Allemagne commençait à maudire le parti qui comptait un tel homme au nombre de ses chefs. Ajoutons que le landgrave était toujours prisonnier, et que l'empereur pouvait se venger sur lui des outrages dont sa captivité était la cause, son gendre et ses fils les auteurs. Un tel état de choses faisait assez sentir à Maurice qu'il fallait user modérément d'une première victoire. Cependant, engagé dans une entreprise où il avait attiré un souverain étranger et tant de princes allemands, il devait à ses alliés, il devait à son propre honneur et à sa réputation déjà si compromise, de ne faire la paix qu'à des conditions honorables.

Les dispositions du roi Ferdinand n'étaient pas moins pacifiques. En effet, si la guerre continuait, il avait également à craindre la victoire ou la défaite de son frère. Charles-Quint, vainqueur, ne reviendrait-il pas au projet d'assurer à son fils la succession de l'empire? S'il était vaincu, n'aurait-on point à redouter l'ambition du roi de France et l'esprit d'indépendance des seigneurs allemands? Et dans l'un ou dans l'autre cas, l'Allemagne divisée ne pourrait fournir de secours à Ferdinand contre les Turcs, dont les nouveaux succès faisaient présager la perte de toute la Hongrie. Mais si la paix se faisait, Maurice lui promettait un énergique appui contre ces barbares.

Quant aux princes allemands, ils voulaient empêcher à la fois les pillages d'Albert de Brandebourg et de sa bande, l'entrée dans l'empire de hordes étrangères appelées par l'empereur, le progrès de l'anarchie, le rétablissement de la puissance impériale. L'accord de l'empereur avec Maurice pouvait seul les sauver de tant de périls. Aussi pressaient-ils

vivement les deux ennemis de consentir à de mutuelles concessions.

Un incident faillit rompre d'abord toute la négociation. Henri II avait envoyé l'évêque de Bayonne pour le représenter dans les conférences. L'évêque s'y rendit sans s'être muni d'un sauf-conduit impérial, y prit un ton peu respectueux pour l'empereur et affecta de répéter que son maître, en arrêtant les progrès de ce prince ambitieux, avait mérité le surnom glorieux de défenseur des libertés germaniques (1). Non-seulement Charles-Quint ne voulait pas qu'on l'admît au congrès, mais il demandait encore qu'on l'arrêtât et qu'on le retînt prisonnier (2). Maurice de Saxe insista vainement pour que l'on terminât dans un seul traité et ses différends et ceux du roi de France avec l'empereur. Charles-Quint répondit toujours par un refus formel (3), et son opiniâtreté lui donna gain de cause. Pendant la négociation, le roi de France, qui s'était avancé jusqu'au Rhin, se détourna tout à coup de l'Allemagne pour fondre sur les Pays-Bas espagnols. Maurice saisit ce prétexte et cessa ses instances en faveur de ce prince. Vers le même temps, une rixe eut lieu dans l'hôtel de l'évêque de Bayonne entre un comte de Cassel, officier à la solde de Maurice, et quelques écrivains de la chancellerie de Ferdinand. L'évêque, qui attribuait cette rixe à un complot, s'imagina que ses jours étaient menacés et quitta précipitamment Passau. Plus tard, il écrivait à l'archevêque de Mayence qu'il n'avait échappé que par miracle à un attentat inoui.

(1) Voyez le discours qu'il y prononça, dans Granvelle, *Papiers d'Etat*, fin du t. III.

(2) Lanz, *Corresp.*, t. III, p. 225.

(3) Lanz, *Corresp.*, t. III, p. 225.

En ce qui concernait les princes allemands, Charles-Quint et Maurice de Saxe ne soutenaient point les mêmes opinions qu'au sujet de la France. Charles-Quint voulait que la paix fût générale, que tous les confédérés y fussent compris, et que Maurice y stipulât en leur nom comme au sien propre. Maurice, qui connaissait les dispositions belliqueuses d'Albert de Brandebourg, prétendait n'engager que lui-même. Chacun d'eux suspectait la bonne foi de son adversaire. Maurice craignait que l'empereur ne se ménageât d'avance un motif de ne pas remplir les conditions du traité. Il prévoyait qu'Albert de Brandebourg refuserait de déposer les armes. Ne pourrait-on pas saisir ce prétexte pour retenir le landgrave? Et combien n'aurait-il pas alors à se repentir d'avoir accepté la paix avec un tel empressement? L'empereur, de son côté, croyait que Maurice avait conçu l'arrière-pensée de continuer plus tard la guerre sous le nom d'Albert de Brandebourg, et que les dissentiments apparents des deux confédérés cachaient des intelligences secrètes. De là des discussions très-vives, qui rendaient l'accord de jour en jour plus douteux. L'un et l'autre s'obstinaient à ne point céder. Leur défiance était égale. Charles-Quint passait depuis longtemps pour un politique peu scrupuleux; Maurice, par son coup d'essai, s'était mis au rang des maîtres dans l'art de la perfidie. Ils se soupçonnaient donc réciproquement, et chacun cherchait à obtenir pour la stricte exécution des conditions du traité les mêmes garanties qu'il refusait à son rival.

Charles-Quint tenait d'ailleurs à conserver, dans toutes ces négociations, le langage qui convenait au chef de l'empire. Il parlait en maître, tout en faisant des concessions sur certains points. Il affectait aussi d'avoir moins à cœur ses

intérêts propres que les intérêts du corps germanique et ceux des divers Etats qui en faisaient partie. Ainsi, il réclamait des indemnités pour ceux qui avaient souffert de l'invasion de Maurice et de ses confédérés (1). Il savait bien qu'elles ne lui seraient point accordées, et il n'avait point l'intention de les demander jusqu'au bout; mais, comme souverain, il croyait sa gloire intéressée à protester en faveur de sujets fidèles, injustement dépouillés par la violence et la rébellion.

Les trois objets essentiels des débats dans ces conférences étaient : la mise en liberté du landgrave, la pacification religieuse de l'Allemagne, et le reproche fait à Charles-Quint d'avoir voulu convertir l'empire en une monarchie absolue.

Charles-Quint était résolu depuis longtemps (du moins, il le prétend dans ses lettres) à tirer de captivité le landgrave ; mais il exigeait le licenciement préalable des troupes de Maurice. Divers moyens furent proposés par les deux partis et par les médiateurs pour servir de garanties mutuelles à l'exécution de cette partie du traité. Les deux adversaires paraissaient attacher une grande importance au choix de ces moyens. Ils voulaient l'un et l'autre se réserver ce prétexte pour rompre les conférences, s'ils ne parvenaient pas à s'entendre sur d'autres difficultés plus graves.

Quant à la religion, Charles-Quint insistait pour que les décrets des deux dernières diètes d'Augsbourg restassent en vigueur jusqu'à la convocation d'une nouvelle diète ou d'un

(1) Robertson commet une erreur grave en prétendant que l'empereur demandait à être dédommagé de toutes les pertes qu'il avait essuyées dans cette guerre, voir liv. X. Sa correspondance, recueillie par Lanz, montre très bien que ce n'était pas pour lui-même qu'il exigeait des indemnités.

concile national. Il accorda ensuite aux luthériens, mais avec beaucoup de répugnance, une liberté de culte qui devait cesser le jour où la nouvelle assemblée, diète ou concile, règlerait l'état religieux de l'Allemagne. On voit par ses lettres que cette concession lui paraissait exorbitante. En réalité, son caractère provisoire lui laissait peu d'importance. Le parti catholique dominait ordinairement dans les diètes de l'empire. Charles comptait d'ailleurs redevenir bientôt le plus fort. L'empereur et la diète s'uniraient vraisemblablement pour rétablir les anciens règlements relatifs à la religion. Quel avantage les protestants auraient-ils alors retiré du traité de Passau?

Le duc Maurice, en prenant les armes, avait accusé son ennemi de violer la constitution de l'Allemagne et de chercher à y établir le pouvoir absolu. Il demandait maintenant le redressement de ces mêmes griefs politiques. Les médiateurs le soutenaient avec énergie, parce qu'ils désiraient l'abaissement de la puissance impériale. Tous attaquaient Charles-Quint, personne ne le défendait. Mais jamais il ne fut plus habile ni plus ferme. Ses adversaires le pressaient d'user, sur certains points qui concernaient particulièrement leurs intérêts, d'une autorité que le droit public allemand ne lui conférait pas. Il leur fait remarquer combien ces sollicitations contredisent les plaintes qu'ils lui ont adressées sur sa prétendue tyrannie (1). Il est prêt d'ailleurs à faire droit aux réclamations légitimes, mais après que la diète générale en aura décidé; car c'est à elle seule qu'il doit répondre de ses actes dans le gouvernement de l'empire.

(1) Lettre du 30 mai 1552, adressée à Ferdinand, Lanz, t. III, p. 318 et suiv.

Du reste, il ne laissera point périr les prérogatives attachées à la puissance impériale, sans lesquelles l'Allemagne tout entière serait bientôt en proie à une turbulente anarchie. Il se rend ce témoignage, qu'il a toujours respecté les lois de l'empire et la liberté des Etats qui le composent. Mais il saura transmettre à celui qui le remplacera sur ce trône électif la dignité impériale entière, telle qu'il l'a reçue lui-même de ses prédécesseurs.

Pendant ces négociations, il se préparait à la guerre. Autant que le permettaient la situation de ses finances et la lenteur espagnole, il rassemblait des troupes et se mettait en état d'opposer à ses adversaires des forces redoutables. « Prolongez les négociations », écrivait-il tantôt à son frère, tantôt à ses agents. Elles se prolongèrent, en effet, bien au-delà du terme qui d'abord avait été fixé. Maurice ne voulait pas rompre. Les chances de la guerre étaient déjà plus douteuses. Ce n'était point d'ailleurs la première fois que l'empereur, malheureux au début d'une lutte, parvenait à relever sa fortune abattue, et mettait ses adversaires en péril. Ferdinand et les médiateurs, qui voyaient les chances de succès devenues égales entre les deux rivaux, firent les plus grands efforts pour obtenir de l'empereur des conditions que l'électeur pût accepter. Ferdinand se rendit même auprès de lui à Villach, au commencement du mois de juillet, et il y resta plusieurs jours, le suppliant de se montrer moins inflexible, dans l'intérêt de l'Allemagne, dans celui même de la chrétienté, qui avait plus besoin que jamais de l'assistance de Maurice contre les Turcs.

Charles-Quint demeurait inflexible; il céda enfin sur un point, mais sur le moins important des trois, la délivrance du landgrave. Quant aux deux autres, il maintint ses pre-

mières dispositions. A peine Ferdinand l'avait-il quitté, qu'il partit de Villach, passa de là à Lintz, gagna Brixen, réunit autour de lui la plus grande partie de ses forces dispersées, et montra à l'Allemagne étonnée que son vieil empereur, un moment tombé si bas, n'avait rien perdu de cette habileté à réparer les coups imprévus du sort, de ce sang-froid imperturbable et de cette audace guerrière qu'elle avait précédemment admirés dans le conquérant des Gueldres, dans le vainqueur glorieux de Muhlberg.

Déjà un des généraux de l'armée impériale, Conrad de Hanstein, s'était jeté dans Francfort-sur-le-Mein avec trois mille hommes et se préparait à ravager la Hesse (1). Maurice, irrité, quitte brusquement Passau; il intimide l'électeur palatin, obtient de lui quelques pièces d'artillerie, va se poster devant les murailles de Francfort et bat la ville en brèche (2). Mais cette fois l'opiniâtreté de la défense égala l'impétuosité de l'attaque. L'électeur fut repoussé, et il perdit dans un de ces assauts Georges de Mecklembourg, le plus dévoué de ses lieutenants.

Quant à Albert de Brandebourg, continuant sans scrupule le cours de ses brigandages, il s'avançait jusqu'au Rhin, soumettait Spire et Worms, forçait les prêtres et les évêques à s'enfuir dans toutes les directions sous des déguisements divers, et changeait tellement les dispositions des Etats protestants à l'égard de son parti que Strasbourg même,

(1) De Thou, liv. X, fait par erreur de ce Conrad de Hanstein le commandant d'un corps de cavalerie à la solde des confédérés.

(2) Robertson semble croire que le voyage de Ferdinand à Villach fut la conséquence du départ de Maurice pour son armée. Les deux départs furent simultanés. Il ne paraît pas d'ailleurs, par la correspondance de Charles-Quint, qu'il ait été fort alarmé de l'attaque de Maurice contre Francfort.

cette ville si dévouée à la réforme, refusa de lui ouvrir ses portes.

Les revers de Maurice devant Francfort et les succès odieux d'Albert de Brandebourg étaient aussi funestes à leur parti que favorables à leur adversaire. Les médiateurs, d'abord très mal disposés à l'égard de l'empereur; revenaient déjà à d'autres sentiments. Ses agents s'en aperçurent bien vite, et ne négligèrent point de l'en avertir (1).

Charles-Quint jugea qu'il était temps de prendre un parti définitif. Après avoir si longtemps prolongé les négociations, il y fixa lui-même un terme prochain. Son frère venait d'envoyer le chancelier de Bohême auprès de Maurice. L'empereur ordonna au chancelier de signifier à cet électeur qu'il avait huit jours pour refuser ou pour accepter la paix, aux conditions qui lui avaient été présentées. S'il ne donnait point de réponse dans cet intervalle, on lui accorderait encore un délai de trois jours. Les trois jours expirés, il ne devait plus espérer aucune concession (2).

En même temps, Charles-Quint annonçait à son frère que, pour satisfaire les vassaux de l'empire sur un de leurs principaux griefs, il avait résolu de former un nouveau conseil impérial composé tout entier d'Allemands. « Ce que » je n'ay voulu faire jusqu'à oyres, lui écrivait-il, pendant » que mes adversaires ont eu les armes au poing et que j'es- » toye désarmé (encoires que auparavant j'eusse eu l'inten- » tion d'y pourveoir), afin que il ne puissent dire de m'y » avoir forcé, je le veulx faire maintenant qu'ils sont loing » et que j'aurai mes forces ensemble (3) ! »

(1) Lettres des 14 et 15 juillet 1552, Lanz, *Corresp.*, t. III, p. 367.
(2) Lettre à Plaw du 25 juillet 1552, Lanz, t. III, p. 390.
(3) Lettre à Ferdinand du 31 juillet, Lanz, t. III, p. 399.

En présence d'une telle fermeté jointe à tant d'adresse, Maurice dut renoncer, au moins pour le moment, aux brillants résultats qu'il avait sans doute espérés de son expédition d'Inspruck. Les onze jours accordés par Charles-Quint n'étaient point encore écoulés qu'il signa le traité de Passau (2 août 1552). « Ce traité, dit de Thou, surprit tout » le monde ». Qu'on se figure, en effet, l'étonnement de ceux qui, deux mois plus tôt, avaient fait entendre si prématurément des chants de victoire! La liberté rendue au landgrave de Hesse, mais avec cette clause qu'il observerait strictement les conditions du pacte conclu jadis avec l'empereur; la tolérance religieuse garantie aux confédérés pour dix mois seulement, au bout desquels Charles-Quint se réservait de soumettre de nouveau la question religieuse à la décision d'une diète allemande; une vague promesse de porter aussi devant la diète les griefs articulés contre lui par l'électeur : c'étaient là tous les avantages que les protestants retiraient d'une lutte où ils avaient vu fuir devant eux le vainqueur de Mulhberg. Et s'il leur accordait leur grâce, c'était sous forme d'amnistie! Il ne stipulait, il est vrai, aucune indemnité pour les victimes des derniers troubles, mais il annonçait qu'il appellerait plus tard l'attention de la diète sur les moyens de compenser leurs pertes.

En résumé, le traité de Passau n'était réellement qu'une nouvelle trève accordée à quelques-uns des Etats protestants. Encore était-elle plus courte et bien moins avantageuse que celles de Nuremberg, de Cadan et de Spire, que l'empereur leur avait jadis spontanément octroyées. L'impunité était presque le seul fruit de leur rébellion. Ils devaient déposer les armes ou marcher au secours de Ferdinand contre les Turcs. Leur ennemi, au contraire, demeu-

rait armé. Ces forces qu'il destinait avant la paix à combattre des sujets rebelles, il pouvait maintenant les diriger contre le roi de France, c'est à dire contre la tête du complot dont Maurice n'avait été que le bras. Et tout lui promettait une prompte victoire; car le roi de France venait de licencier ses troupes.

Qui empêcherait Charles-Quint d'employer ses soldats victorieux à tenir en respect la diète qu'il convoquerait à son retour, à la rendre plus souple et plus obéissante encore que ne l'avaient été les deux dernières diètes d'Augsbourg, instruments de sa grande puissance en Allemagne? Déjà on le voyait rouvrir les églises catholiques à Augsbourg, et s'il n'interdisait plus à tous les ministres luthériens d'y prêcher, il leur montrait assez ce qu'ils avaient à craindre, en bannissant de la ville trois de leurs confrères dont le zèle religieux avait excité sa colère (1).

Le traité de Passau ne devait-il être, pour Charles-Quint, qu'un moyen de reprendre haleine avant de terminer sa grande œuvre de pacification religieuse, ou serait-il le commencement d'une retraite définitive devant des ennemis que naguère encore il croyait avoir écrasés? Tout dépendait du succès de la guerre contre la France. Charles-Quint marcha contre Metz avec plus de soixante mille hommes, et la petite armée d'Albert de Brandebourg ne tarda pas à venir le renforcer. Il n'en fut pas moins repoussé et obligé de lever le siége après des pertes immenses. Alors il courut s'en-

(1) Voyez dans les *Négociations du Levant*, t. II, p. 225-226, quelle impression firent ces événements sur l'ambassadeur de France à Venise, M. de Selve, dont les lettres si instructives ont déjà plusieurs fois donné à nos jugements sur les faits de cette époque l'appui d'une autorité bien respectable.

fermer dans les Pays-Bas, et il ne songea plus qu'à sa lutte contre les Français. L'Allemagne ne le revit plus, et la couronne impériale sembla n'être désormais à ses yeux qu'un vain et inutile ornement. Un an plus tard, en effet, il écrivait à Ferdinand qu'il avait renoncé depuis longtemps à solliciter les électeurs en faveur de son fils (1).

De son côté, l'Allemagne avait à peine appris, ou même seulement soupçonné l'issue du siége de Metz, que, libre de toute crainte, elle dépouilla le respect dû à la majesté du chef de l'empire. Augsbourg destitua le conseil qu'il lui avait imposé. Volrad de Mansfeld, ancien lieutenant d'Albert de Brandebourg, et le duc de Wurtemberg, violèrent la paix publique: le premier, en attaquant le duc de Brunswick; le second, en s'emparant de plusieurs forteresses qui appartenaient au grand-maître de l'ordre teutonique. Une foule de vassaux turbulents s'empressèrent de répondre à ce premier signal (2). Des troubles violents s'élevèrent d'un bout à l'autre de l'empire. Le pouvoir modérateur de l'empereur ne s'y exerçant plus pour obliger les Etats à la concorde, ils donnèrent carrière à leurs inimitiés particulières, à leur turbulence sans frein, à leur mépris de toute autorité et de toute discipline; ils firent des ligues et des contre-ligues; enfin ils se livrèrent des batailles sanglantes où l'Allemagne épuisa sans profit le sang de ses enfants.

Plusieurs princes allemands avaient alors des intelligences secrètes avec le roi de France. Aucun ne se préoccupait des succès des Turcs, qui chaque jour s'avançaient davantage en Hongrie. L'ancien électeur de Saxe, Jean-Frédéric, le mar-

(1) Lettre du 3 février 1554, Lanz, t. III, p. 606.

(2) De Thou, liv. XI, an. 1552.

grave Albert de Brandebourg, le duc de Clèves, formaient, avec quelques seigneurs moins puissants, une faction que l'on disait secrètement appuyée par l'empereur (1). Le duc Maurice, le duc de Bavière, les électeurs ecclésiastiques et les autres prélats dont Albert de Brandebourg avait ravagé les domaines, enfin quelques villes impériales, composaient un second parti que le roi des Romains, Ferdinand, prenait plus ouvertement sous sa protection. Albert de Brandebourg et Maurice en vinrent aux mains près de Sievershausen. Maurice triompha, mais il payä de la vie sa victoire. Son rival trouva sans peine de nouveaux aventuriers disposés à suivre sa fortune pour partager le fruit de ses brigandages. Il se releva un moment, puis essuya de nouveaux échecs, et Charles-Quint le mit au ban de l'empire, soit qu'il ne l'eût jamais favorisé réellement, soit qu'il dût céder à la réprobation universelle dont ce misérable était l'objet. Albert se réfugia en France, où il termina ses jours dans la pauvreté. Comme il ne laissait point de postérité, ses Etats, que les princes confédérés avaient saisis, furent rendus, par un décret de l'empereur, à ses héritiers collatéraux de la maison de Brandebourg.

Nous devons terminer ici cette troisième partie de notre étude sur Charles-Quint, car il nous est impossible de saisir un plan politique dans les actes d'ailleurs peu nombreux, où ce prince montrait encore qu'il était au moins nominalement le souverain de l'Allemagne. Tout entier à ses luttes contre la France, ou bien malade, perclus, incapable parfois de tout travail sérieux, il abandonna au roi

(1) Il le nie soigneusement dans la plupart des lettres adressées à son frère qui terminent le recueil de Lanz, t. III, passim.

des Romains, son frère, la direction générale des affaires de l'empire, en attendant qu'il pût lui laisser aussi le titre impérial. Les motifs de refroidissement qui les avaient éloignés l'un de l'autre, dans ces dernières années, avaient enfin disparu. L'empereur n'ambitionnait plus pour son fils la couronne d'Allemagne. Il considérait avec dégoût cet Etat bizarrement organisé, tant d'éléments de désordre et de dissolution cachés sous les mots spécieux de priviléges du Saint-Empire et de libertés germaniques, ces entreprises insensées des audacieux que le succès couronnait presque toujours, les violences et la tyrannie des puissants, et cette confusion des opinions religieuses qui, tout en réclamant la tolérance, cherchaient à s'imposer par la force.

Toutefois, avant de laisser passer l'empire en d'autres mains, il désirait y rétablir un peu d'ordre: ainsi l'exigeaient le soin de sa réputation et le bien général de la chrétienté. Mais comment détruire les factions politiques, si l'on ne suspendait aussi les querelles religieuses, première cause des maux de l'Allemagne?

D'un autre côté, l'empereur prévoyait que les protestants, fiers de ses humiliations, se montreraient plus exigeants que jamais, et sa conscience de catholique ne lui permettait point de sanctionner par sa présence à la diète le décret qui constituerait dans un de ses Etats une Eglise hérétique, se perpétuant à côté de l'Eglise orthodoxe. Son frère, Ferdinand, possédait l'affection des Allemands; et comme il devait bientôt succéder à l'empire, il était plus que tout autre intéressé à y faire régner la paix. Déterminé par ces considérations, l'empereur se déchargea entièrement sur Ferdinand du soin de convoquer la diète d'Augsbourg, d'en présider et d'en régler les délibérations, d'admettre ou de rejeter

l'accord qui en serait la conclusion. Cette assemblée célèbre acheva ce qu'avait commencé le traité de Passau. Elle sanctionna les usurpations commises sur les églises et donna une durée à peu près indéfinie à la tolérance provisoire que les protestants devaient aux succès de Maurice.

La nouvelle de cet accommodement, si l'on en croit les historiens contemporains, causa à l'empereur un chagrin profond qu'il ne chercha point à dissimuler. Il aurait dû pourtant y voir la conséquence nécessaire du traité qu'il avait signé lui-même à Passau, sans parler des événements qui depuis étaient survenus en Allemagne? Les haines religieuses ne s'étaient point, il est vrai, complètement éteintes dans ce pays. Plus tard même elles s'y rallumèrent avec une nouvelle violence. Cependant les princes allemands, unis ensemble par la jalousie que Charles-Quint leur inspirait à tous, avaient appris à se supporter et même à se secourir mutuellement, quelles que fussent leurs opinions en matière de foi. Les catholiques les plus exaltés n'avaient-ils pas eux-mêmes consenti, en 1552, à être les médiateurs d'une paix qui fut comme le triomphe définitif de la réforme en Allemagne? Maurice de Saxe ne s'était-il point fait à son tour le défenseur des princes ecclésiastiques de l'Allemagne contre Albert de Brandebourg, tandis que l'ancien chef des confédérés de Smalkalde, Jean-Frédéric, devenait l'allié et le protégé de l'empereur? Ainsi les deux grands partis religieux que nous avons vus tant de fois en présence, apportaient à la diète d'Augsbourg de tout autres sentiments que dans les diètes précédentes. Ils devaient dès lors désirer la prolongation d'une trève salutaire. On fit bien de part et d'autre, par habitude, quelques difficultés avant de s'entendre. Les théologiens des deux partis usèrent de leurs

déclamations favorites, et plusieurs fois l'ancienne inimitié parut prête à se réveiller. Mais en réalité elle se ranima si peu qu'on arriva bientôt à une conclusion satisfaisante pour tous les membres de la diète. Et la paix jurée fut observée par les catholiques et les protestants pendant trois quarts de siècles, malgré des griefs réciproques chaque jour plus nombreux, malgré l'exemple de tout le reste de l'Europe, alors divisé par des guerres civiles. Il est vrai que plus tard ils répudièrent tout à fait la sage modération qui les avait si long-temps préservés de la guerre civile. Pendant trente ans ils firent de leur pays un champ de bataille où tous les peuples voisins figurèrent tour à tour avec eux.

Les efforts de Charles-Quint, il faut pourtant le reconnaître, ne furent pas sans fruit pour la cause catholique. De tous les pontifes ses contemporains, deux seulement, Adrien VI et Marcel II, qui l'un et l'autre furent enlevés trop vite à la chrétienté, entrevirent comme lui que la conservation de l'Eglise romaine ne dépendait pas moins de la réforme des abus dans la discipline que du maintien du principe d'autorité dans le dogme. Les évêques espagnols, organes de l'empereur dans le premier concile de Trente, voulaient sincèrement, au témoignage de Sleidan lui-même, mettre un terme aux désordres que les protestants avaient plus particulièrement attaqués, ôter à la puissance pontificale ce qu'elle avait d'arbitraire, et imposer au clergé la stricte observation des devoirs propres à faire respecter son ministère sacré (1). Ce concile, deux fois suspendu sous

(1) Sleidan, liv. XXIII, p. 413 et verso.

son règne, ne répondit point à ses espérances. Mais peu de temps après sa mort, il fut convoqué de nouveau par le successeur de Paul IV, et si cette fois encore il n'accomplit pas entièrement la réforme que Charles-Quint avait voulu opérer dans l'Eglise par l'Eglise elle-même, du moins il fit cesser les scandales déplorables qui avaient excité la colère des ennemis de l'orthodoxie.

La papauté sembla aussi s'inspirer d'un esprit nouveau. Par ses fautes, elle n'avait peut-être pas moins contribué que les protestants eux-mêmes à empêcher Charles-Quint de rétablir l'ordre dans les affaires religieuses. Mais alors elle prit une résolution à la fois généreuse et sage. Elle abandonna les préoccupations temporelles auxquelles elle avait si souvent sacrifié les devoirs de ses fonctions religieuses; elle renonça désormais à intervenir dans les cabinets des princes pour y régler leurs délibérations; elle ne prétendit plus leur imposer la paix ou la guerre, suivant qu'il convenait à ses propres intérêts. Elle s'entremit encore quelquefois, il est vrai, dans leurs querelles, mais avec les ménagements d'une mère qui cherche toutes les voies amiables pour réconcilier ses enfants divisés, non point comme une maîtresse impérieuse qui ne souffre aucun dissentiment autour d'elle, parce qu'elle n'y tolère aucune liberté.

C'est là, je crois, le rôle que lui réservait Charles-Quint. On objectera l'intérim où il usurpa si audacieusement des fonctions que la doctrine catholique n'attribuait qu'au chef de l'Eglise. Nous ne voulons point juger cet acte, que Bossuet lui-même n'ose ni louer ni blâmer (1). D'ailleurs, si

(1) Bossuet, *Histoire des variations des Eglises protestantes*, liv. VIII, chap. III.

nous rendons justice à la noblesse de son but, nous ne prétendons point justifier les moyens qu'il employa quelquefois pour y parvenir. Trop souvent il emprunta aux disciples de Machiavel leurs procédés favoris, la ruse et la violence. Mais ils étaient aussi familiers à tout son siècle, et seul peut-être parmi les princes ses contemporains, il eut de véritables convictions religieuses. Il n'y avait chez François Ier et chez Henri VIII que de la superstition ou de l'hypocrisie, servant de masque à l'ambition la plus effrénée et à l'avidité la moins scrupuleuse.

Si nous ne voulions réduire ce travail à l'examen de quelques points principaux du règne de Charles-Quint, que des correspondances récemment publiées en France et en Allemagne nous ont aidé à éclaircir, nous pourrions ici rendre hommage à sa mémoire avec moins de restrictions et de réserve. Il suffirait d'exposer quelques-uns des règlements qui organisèrent les colonies espagnoles de l'Amérique et délivrèrent les Indiens d'une atroce tyrannie. Toute une portion de l'humanité arrachée au plus indigne esclavage et rétablie dans ses droits, n'est-ce pas là une œuvre infiniment plus glorieuse que la conquête de cent peuples divers? Que Charles-Quint ait consulté ou non la politique avant tout, cette heureuse inspiration ne le place pas moins parmi les bienfaiteurs des peuples. C'est dans les deux ordonnances de Madrid et de Barcelonne qu'il faut chercher la gloire la plus pure de son règne.

Vu et lu, à Paris, en Sorbonne, le 1er juin 1856,
par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,

J.-Vict. LE CLERC.

Permis d'imprimer,
Le Vice-Recteur,
CAYX.

TABLE DES CHAPITRES.

AVANT-PROPOS VII

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES. — Double situation de Charles-Quint, d'où résultent la plupart des contradictions que présentent les actes de son règne 1

CHAPITRE Ier. — Triple rôle de Charles-Quint. — Contre la France il a été le défenseur de l'équilibre européen. . . 10

CHAPITRE II. — Premières luttes de Charles-Quint contre la France; de l'avènement de François Ier au trône de France à l'avènement de Charles-Quint à l'empire (1515-1520). 21

CHAPITRE III.—Suite des luttes de Charles-Quint et de François Ier; de l'avènement de Charles à l'empire au traité de Cambray (1520-1529). 38

CHAPITRE IV.—Suite des luttes de François Ier et de Charles-Quint; du traité de Cambray à la mort de François Ier (1529-1547) 65

CHAPITRE V.—Luttes de Charles-Quint contre la France sous le règne d'Henri II (1547-1555). 149

CHAPITRE VI.—Luttes de Charles-Quint contre les Turcs Ottomans 177

CHAPITRE VII.—Etat de l'Allemagne à l'avènement de Charles-Quint. — Naissance et premiers progrès de la réforme dans cette contrée (1519-1544) 186

CHAPITRE VIII.—Lutte de Charles-Quint contre la confédération de Smalkalde (1544-1547) 221

CHAPITRE IX. — Charles-Quint et Maurice de Saxe (1547-1556) 238

Imp. de Vict. WARTELLE, rue Saint-Christophe, 25, Douai.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE DEC 13 '43